

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

incluant le rapport financier annuel
et le document d'information annuel



2015 • 2016



DERICHEBOURG

Sommaire

	Profil du Groupe	2
1	Informations générales concernant le groupe Derichebourg	5
1.1	Responsable du document de référence	6
1.2	Nom du responsable de l'information financière	6
1.3	Contrôleurs légaux des comptes	6
1.4	Informations à caractère général concernant la société Derichebourg	7
1.5	Historique du Groupe	8
2	Le Groupe Derichebourg en 2016	9
3	Présentation du groupe Derichebourg	11
3.1	Organigramme du Groupe	12
3.2	Présentation des métiers et de leur portefeuille d'activités	18
4	Rapport de gestion	33
4.1	Événements marquants	35
4.2	Résultat des différentes activités et situation financière	37
4.3	Facteurs de risque et incertitudes	43
4.4	Gouvernement d'entreprise	49
4.5	Informations juridiques relatives au capital, titres donnant accès au capital, droits de vote	57
4.6	Informations sociales, environnementales et sociétales	67
4.7	Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion	85
4.8	Résultats financiers des cinq derniers exercices	87
4.9	Ordre du jour et projet de résolutions proposées à l'assemblée générale mixte du 30 janvier 2017	88
5	États financiers	95
5.1	Comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2016 en normes IFRS	96
5.2	Comptes sociaux au 30 septembre 2016	150
5.3	Honoraires des Commissaires aux comptes et de leur réseau pris en charge par le Groupe	175
6	Rapport du Président établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce	177
6.1	Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	178
6.2	Limites que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Président-directeur général	181
6.3	Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale	182
6.4	Principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et les avantages accordés aux mandataires sociaux, et informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	182
6.5	Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société	183
6.6	Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Derichebourg	186
7	Autres informations juridiques et financières	187
7.1	Bilan du programme de rachat d'actions 2015/2016	189
7.2	Descriptif du programme de rachat 2016/2017	190
7.3	Opérations avec des apparentés	192
7.4	Communication avec les investisseurs institutionnels et les actionnaires individuels	194
7.5	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêt	196
7.6	Contrats importants	196
7.7	Table de concordance entre le document de référence Derichebourg et le rapport financier annuel	196
7.8	Table de concordance entre le document de référence Derichebourg et l'annexe I du règlement européen 809/2004	197



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2015•2016

incluant le rapport annuel et le document d'information annuel



Le présent document de référence a été déposé le 12 décembre 2016 auprès de l'Autorité des marchés financiers, conformément à l'article 212-13 de son Règlement général.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du règlement CE n° 809/2004, le présent document incorpore par référence les informations suivantes auxquelles le lecteur est invité à se reporter :

- la présentation sur l'activité de l'ensemble du Groupe, les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 septembre 2015, tels que présentés respectivement aux pages 29 à 80, 88 à 136, et 137, du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 11 décembre 2015 sous le numéro D.15-1091 ;
- la présentation sur l'activité de l'ensemble du Groupe, les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 septembre 2014, tels que présentés respectivement aux pages 29 à 78, 87 à 135, et 136, du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 décembre 2014 sous le numéro D.14-1122 ;
- les rapports des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées relatifs aux exercices clos le 30 septembre 2015 et le 30 septembre 2014 qui sont inclus dans les documents de référence de la Société déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers, respectivement le 11 décembre 2015 sous le numéro D.15-1091 aux pages 175 à 176 et le 12 décembre 2014 sous le numéro D.14-1122 aux pages 179 à 180.

Les autres informations figurant dans les deux documents de référence visés ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations fournies dans le présent document de référence et ne sont pas incorporées par référence dans le présent document de référence.

Les deux documents de référence ci-dessus cités sont disponibles sur les sites Internet de la Société www.derichebourg.com, ou de l'Autorité des marchés financiers, www.amf-france.org.



Le groupe Derichebourg est un **opérateur international** de référence des services à l'**environnement**, **aux entreprises** et aux **collectivités**.

Ses activités se répartissent en deux branches distinctes : **la division Environnement** et **la division Multiservices**.

Toutes deux reposent sur un même socle de valeurs et partagent une ambition commune : **Servir les Hommes tout en protégeant leur environnement**.

NOTRE ACTION

Pour protéger l'environnement et ses ressources

Nous préservons et optimisons les ressources de la planète à travers notre activité de recyclage des déchets produits par les industriels, les collectivités et les particuliers.

Pour assainir l'environnement urbain

Nous contribuons à la propreté et au fonctionnement du cadre de vie de chacun à travers nos services aux collectivités.

Pour optimiser l'environnement professionnel

Nous offrons une large gamme de services aux entreprises comme aux collectivités leur permettant d'externaliser tous les services transférables et ainsi de se recentrer pleinement sur leur cœur de métier.

Profil du Groupe



Performance économique

DERICHEBOURG LE GROUPE

chiffre d'affaires

2,1
milliards €

EBITDA courant

121,5
millions €

coté à

Euronext
Paris
(Eurolist B)

pays
14

actionnariat
familial

+50%

métaux
ferreux

3
millions de tonnes

Informations générales concernant le groupe Derichebourg

1

1.1 Responsable du document de référence	6
1.1.1 Nom et qualité du responsable	6
1.1.2 Attestation du responsable du document de référence	6
1.2 Nom du responsable de l'information financière	6
1.3 Contrôleurs légaux des comptes	6
1.3.1 Commissaires aux comptes titulaires	6
1.3.2 Commissaires aux comptes suppléants	7
1.4 Informations à caractère général concernant la société Derichebourg	7
1.4.1 Raison sociale et nom commercial	7
1.4.2 Numéro d'enregistrement de l'émetteur	7
1.4.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	7
1.4.4 Coordonnées du siège social et forme juridique	7
1.4.5 Objet social de l'émetteur	7
1.5 Historique du Groupe	8

● I.1 Responsable du document de référence

I.1.1 Nom et qualité du responsable

M. Daniel DERICHEBOURG

Président-directeur général de Derichebourg

I.1.2 Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont, à ma connaissance, conformes à la réalité, et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant aux

pages 35 à 84 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence, ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document. Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, présentés aux pages 149 et 174 dudit document.

Fait à Paris, le 12 décembre 2016

Daniel DERICHEBOURG

Président-directeur général

● I.2 Nom du responsable de l'information financière

Responsable : Pierre CANDELIER

Qualité : Directeur financier

Adresse : 119, avenue du Général Michel Bizot – 75579 Paris Cedex 12

Tél. : + 33 1 44 75 40 40

e-mail : communication@derichebourg.com

● I.3 Contrôleurs légaux des comptes

I.3.1 Commissaires aux comptes titulaires

DENJEAN & ASSOCIÉS AUDIT

19, rue de Presbourg – 75016 PARIS

Identifiée sous le numéro 539 769 729 RCS PARIS.

Représentée par M. Thierry DENJEAN.

Date de nomination : 19 février 2014.

Date de fin de mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019.

ERNST & YOUNG AUDIT SAS

Tour First

1, place des Saisons – TSA 14444 – 92037 PARIS LA DÉFENSE Cedex

Identifiée sous le numéro 344 366 315 RCS NANTERRE.

Représentée par M. Gilles RABIER.

Date de nomination : 15 mars 2007.

Date de renouvellement : 18 février 2013.

Date de fin de mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

1.3.2 Commissaires aux comptes suppléants

M. Mark BATHGATE

19, rue de Presbourg – 75016 PARIS

Date de nomination : 19 février 2014.

Date de fin de mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019.

SOCIÉTÉ AUDITEX SAS

Tour First

1, place des Saisons – TSA 14444 – 92037 PARIS LA DÉFENSE Cedex

Identifiée sous le numéro 377 652 938 RCS NANTERRE.

Représentée par M. Gérard DELPRAT.

Date de nomination : 15 mars 2007.

Date de renouvellement : 18 février 2013.

Date de fin de mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

● 1.4 Informations à caractère général concernant la société Derichebourg

1.4.1 Raison sociale et nom commercial

La dénomination sociale et le nom commercial de la Société sont Derichebourg. Dans le présent document, la société Derichebourg est dénommée « la Société » ou « l'émetteur » ; le Groupe que constituent Derichebourg et ses filiales est dénommé « le Groupe ».

1.4.2 Numéro d'enregistrement de l'émetteur

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro : 352 980 601.

Les actions Derichebourg sont admises aux négociations sur EURONEXT compartiment B, sous le code ISIN : FR0000053381.

La Société fait partie des indices suivants : CAC-ALL TRADABLE, NEXT 150, CAC ALL SHARES, CAC MID&SMALL, CAC SMALL, CAC INDUSTRIALS, CAC SUP. SERVICES.

1.4.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur

La Société a été constituée le 11 décembre 1989 pour une durée de cinquante ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés le 9 janvier 1990 et prendra fin le 8 janvier 2040.

1.4.4 Coordonnées du siège social et forme juridique

Coordonnées du siège social

119, avenue du Général Michel Bizot – 75012 PARIS France

Tél. : + 33 (0)1 44 75 40 40

Site Internet : www.derichebourg.com

Forme juridique

Derichebourg est une société anonyme à Conseil d'administration régi par la législation française.

L'exercice social, d'une durée de douze mois, commence le 1^{er} octobre pour se terminer le 30 septembre.

1.4.5 Objet social de l'émetteur

(Article 3)

« La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

- l'acquisition, la souscription et la gestion de toutes valeurs mobilières ;
- la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières ou immobilières ;
- toutes prestations de services en matières administrative, financière, comptable ou de gestion au profit des filiales de la Société ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détiendrait une participation ;
- l'acquisition, l'exploitation, la gestion et l'administration par bail, location, ou autrement, de tous immeubles bâties ou non bâties ;
- et, généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, industrielles ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou à tous objets similaires ou connexes, susceptibles d'en faciliter le fonctionnement ou le développement ;
- le tout, tant pour elle-même que pour le compte de tous tiers ou en participation, sous quelque forme que ce soit, par voie de création de société, de souscription, de commandite, de fusion, d'absorption, d'avance, d'achat ou de vente de titres et droits sociaux, d'achat, de cession ou de location de ses biens et droits mobiliers et immobiliers ou par tout autre mode.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation. »

● 1.5 Historique du Groupe

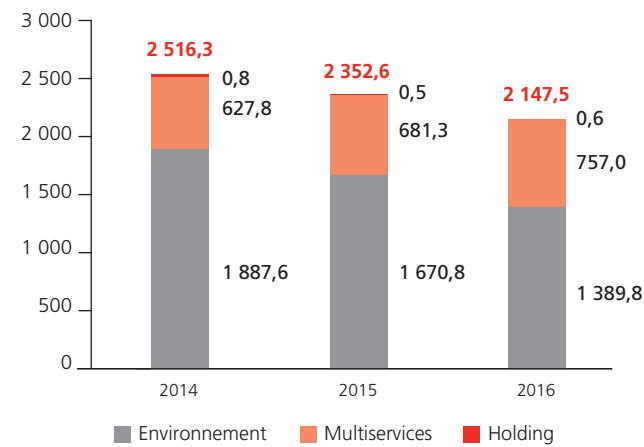
	2016	Acteur de la concentration sur le marché du recyclage en France au travers des acquisitions de Valerio, Galloo IDF, SLG Recycling et Bartin Recycling.
	2013	Cession de Servisair à Swissport, dans le but de permettre le désendettement significatif du Groupe, et le recentrage de son développement futur.
	2007	Fusion-absorption de CFF Recycling par Penauille, qui prend le nom de Derichebourg. Création d'un acteur majeur des services, présent dans les Services à l'Environnement, les Services aux Entreprises, les Services Aéroportuaires. Mise en place d'un crédit syndiqué de 700 M€ pour refinancer les dettes existantes.
	2006	Acquisition par CFF Recycling de 100 % des titres JCP Participations, qui détenait 49 % de DJC. DJC détient 67,31 % du capital de Penauille.
	2005	Prise de contrôle du groupe Penauille, détenue à 64,68 % par DJC, elle-même détenue à 51 % par CFF Recycling dans le but de créer un acteur majeur dans les Services aux Entreprises.
	1996	D. Derichebourg lance une OPA simplifiée et devient Président de CFF.
	1987	<ul style="list-style-type: none"> – Apport par la CEGAP de différents actifs immobiliers sur lesquels sont exploitées les activités de recyclage. – Apport par Metalinor, filiale nationale d'Usinor de l'intégralité de sa branche collecte et traitement des ferrailles.
	1977	Fusion-absorption de Novafer, spécialisée dans la collecte et le traitement des ferrailles et métaux.
	1970	Création de Penauille.
	1963	Entrée à la Bourse de Paris.
	1956	Création de la Compagnie Française des Ferrailles.

Le Groupe Derichebourg en 2016

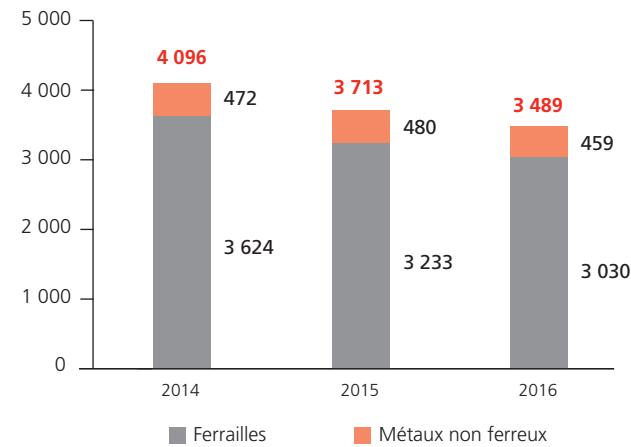
2

Chiffres clés

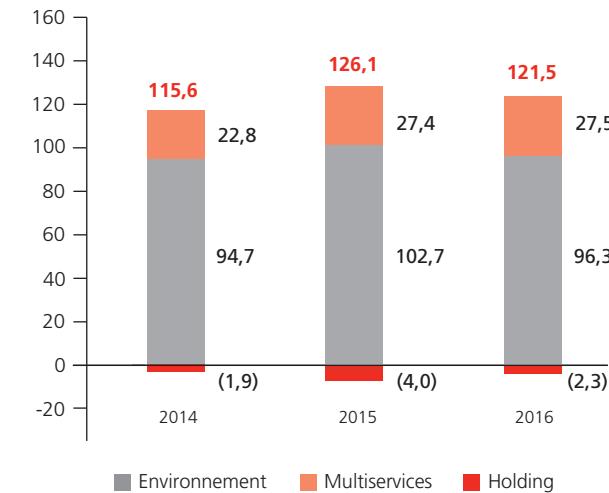
Chiffre d'affaires (en M€)



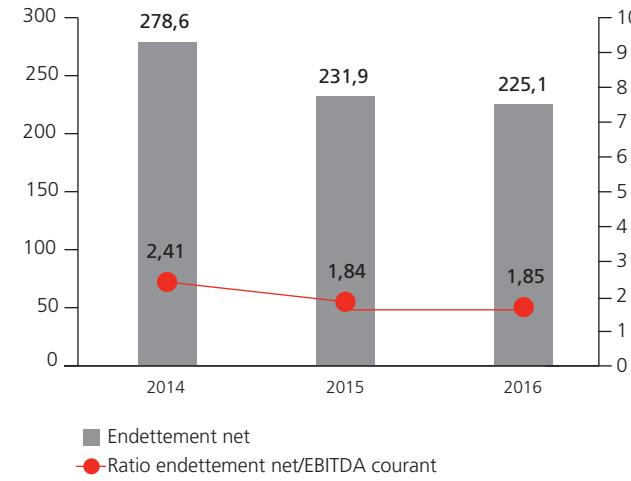
Volumes (en milliers de tonnes)



EBITDA courant de l'exercice (en M€)



Évolution de l'endettement net (en M€)



Présentation du groupe Derichebourg

3

3.1 Organigramme du Groupe	12
3.1.1 Organisation du Groupe et place de l'émetteur	12
3.1.2 Organigramme	12
3.1.3 Intérêts ne conférant pas le contrôle significatif dans les sociétés du Groupe	18
3.1.4 Liste des filiales du Groupe	18
3.2 Présentation des métiers et de leur portefeuille d'activités	18
3.2.1 Derichebourg Environnement	19
3.2.2 Derichebourg Multiservices Holding (ex Derichebourg Multiservices)	25

● 3.1 Organigramme du Groupe

3.1.1 Organisation du Groupe et place de l'émetteur

Derichebourg est une société dont les actifs sont principalement constitués :

- des titres de participation des deux sociétés faîtières Derichebourg Environnement et Derichebourg Multiservices Holding (ex Derichebourg Multiservices), qui contrôlent chacune les sociétés opérationnelles du pôle concerné ;
- des titres DBG Holding GmbH, qui détient l'activité Recyclage en Allemagne ;
- et des titres Derichebourg Immobilier, qui regroupe la plupart des actifs immobiliers de l'activité Services à l'Environnement.

Le financement des filiales du Groupe est assuré pour une très large part de manière centralisée, par Derichebourg, via le crédit syndiqué mis en place le 31 mars 2014, d'un montant initial de 232,5 M€.

Derichebourg a signé avec ses filiales ou sous-filiales des conventions de trésorerie rémunérées sous forme de compte courant ou de prêt.

3.1.2 Organigramme

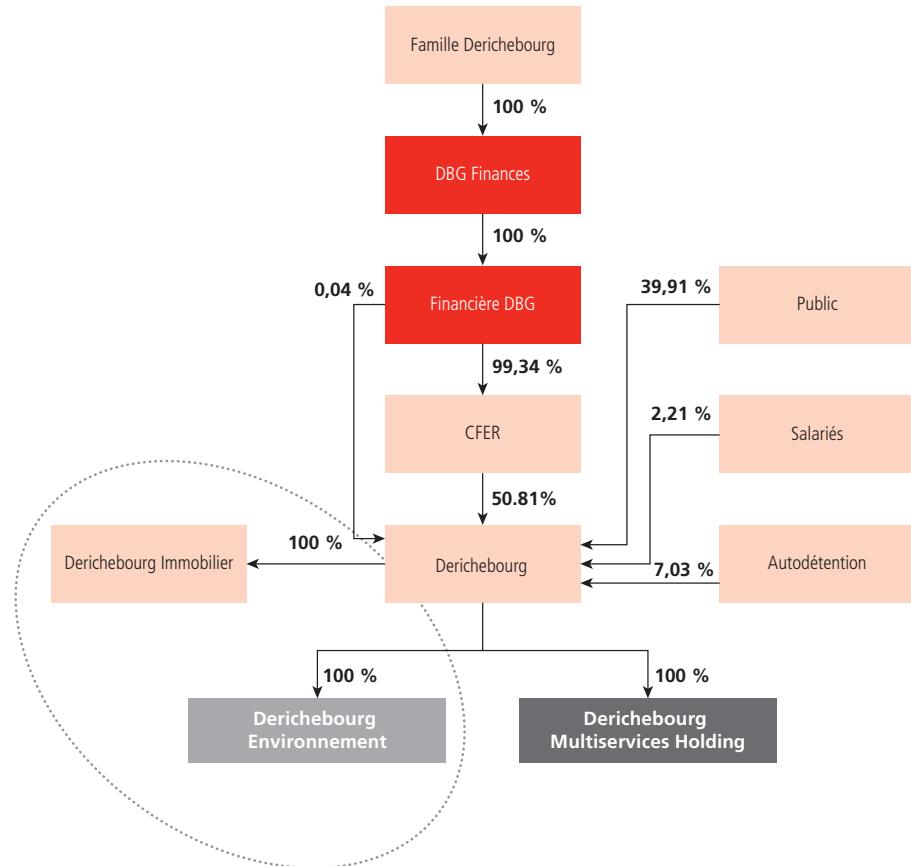
Pour des raisons de facilité de lecture, l'organigramme est présenté en trois parties :

- organigramme synthétique du Groupe et de ses actionnaires (3.1.2.1) ;
- organigramme détaillé de l'activité Services à l'Environnement (3.1.2.2) ;
- organigramme détaillé de l'activité Services aux Entreprises (3.1.2.3).

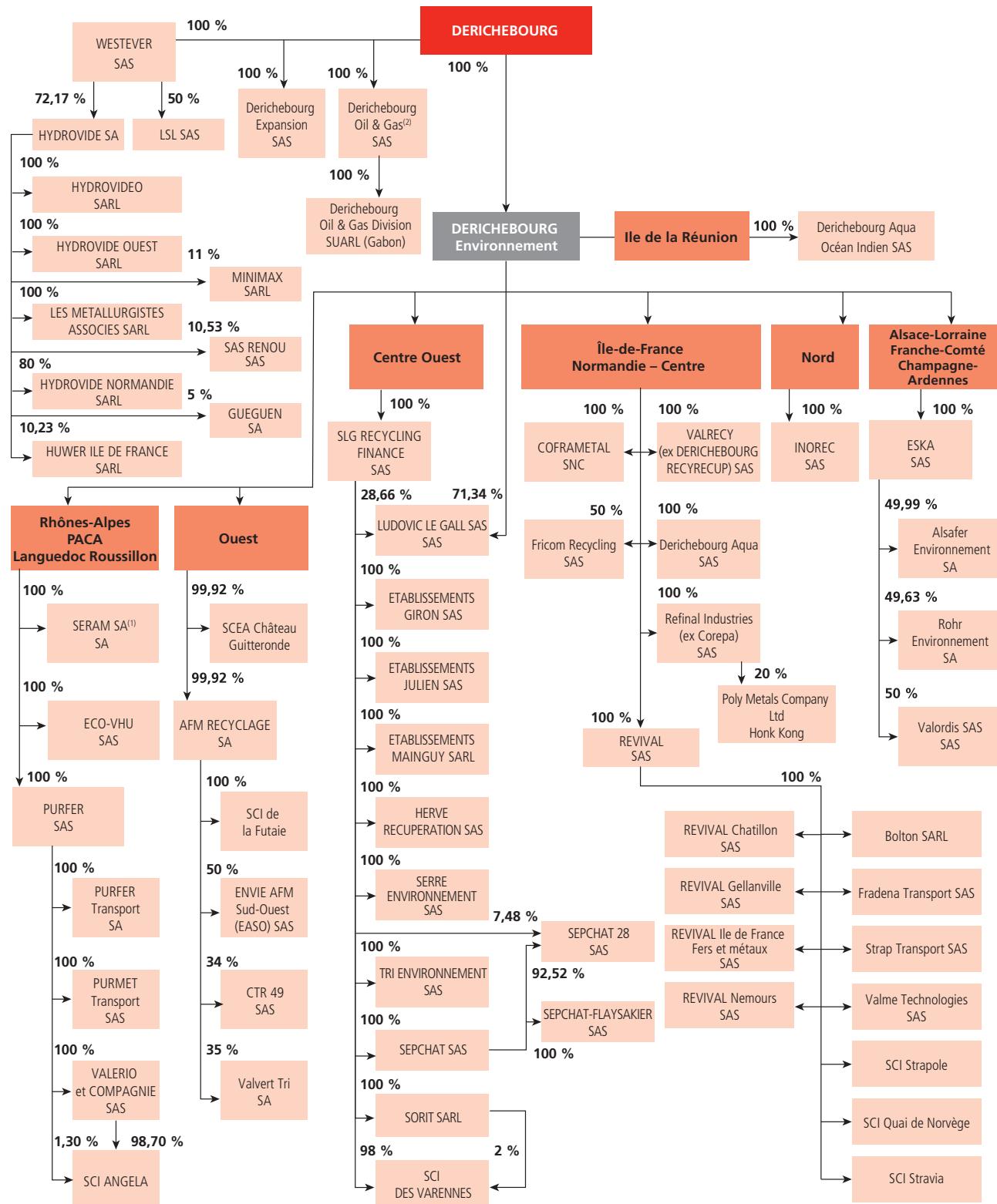
3.1.2.1 Organigramme synthétique du Groupe et de ses actionnaires

Le groupe Derichebourg au 30 septembre 2016 (chiffres en pourcentage de détention en capital).

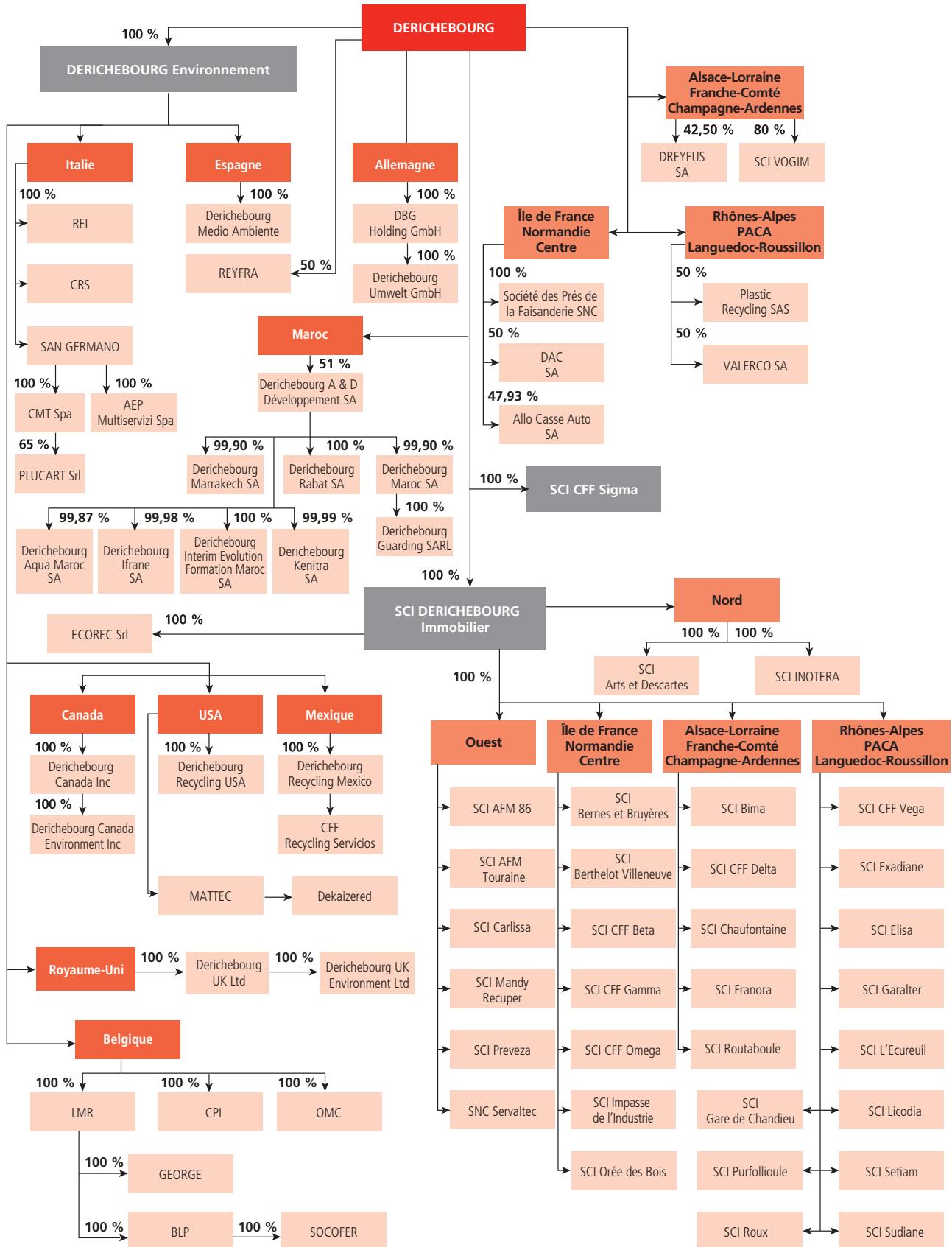
La section 4.5 présente une mise à jour des informations à la date de dépôt du document de référence.



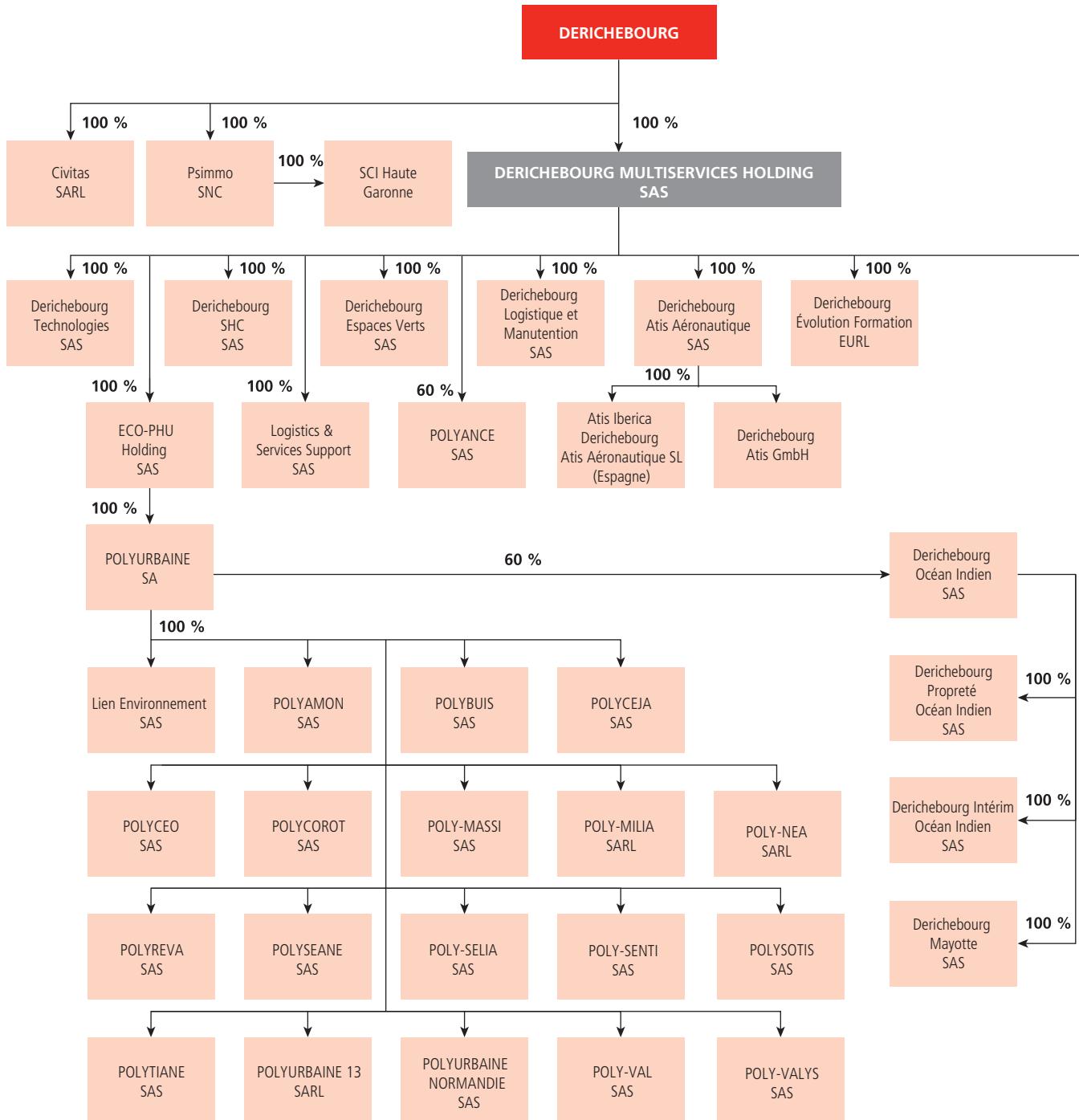
3.1.2.2 Organigramme détaillé de l'activité Services à l'Environnement (au 30 septembre 2016)

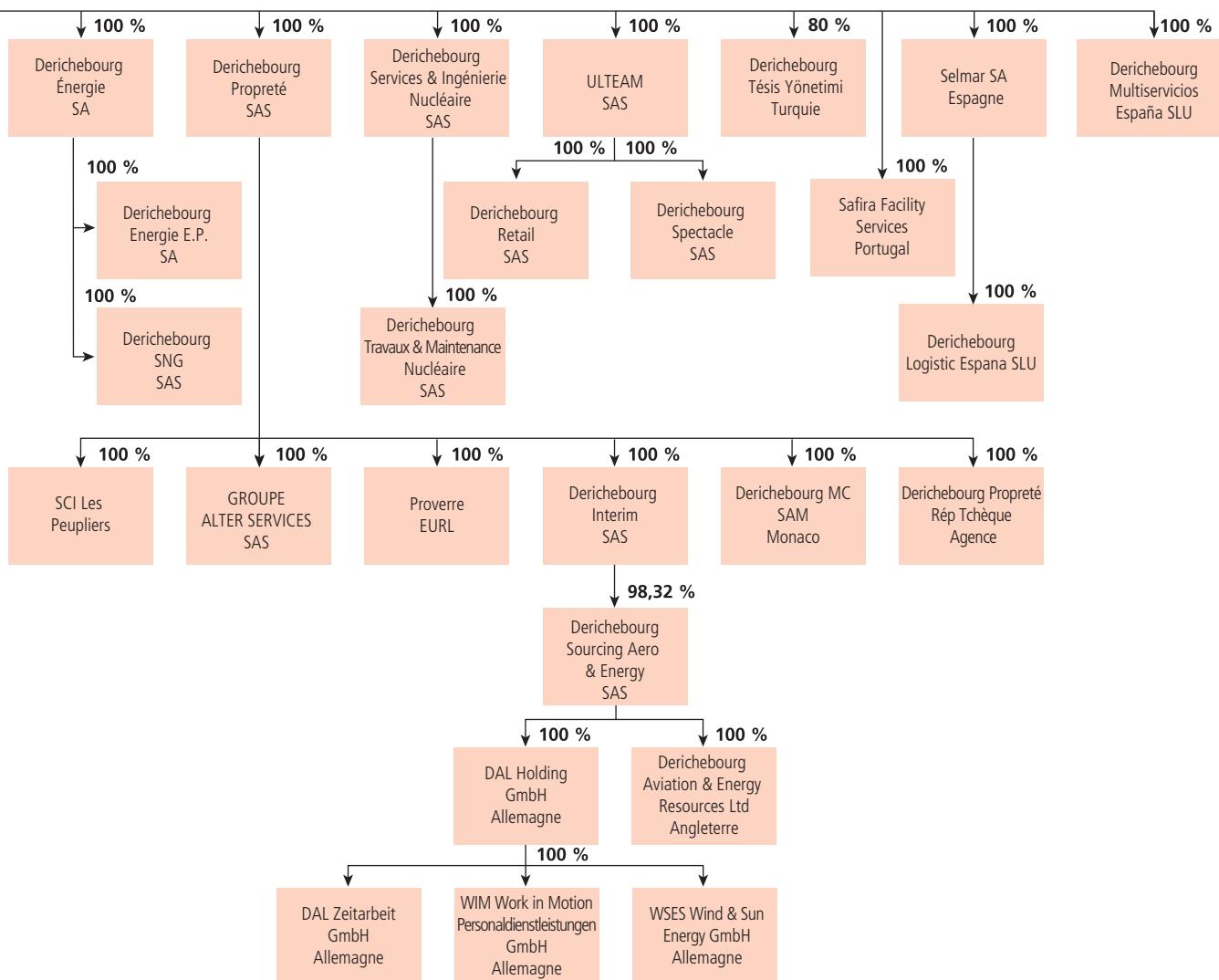


Les filiales Dohmen et Prosimétal en cours de liquidation ne figurent pas sur l'organigramme.
(1) Société cédée le 7/10/2016 - (2) Société cédée le 28/10/2016.



3.1.2.3 Organigramme détaillé de l'activité Services aux Entreprises (au 30 septembre 2016)





La société suivante est en cours de liquidation judiciaire : Derichebourg Atis Maintenance Services.

3.1.3 Intérêts ne conférant pas le contrôle significatif dans les sociétés du Groupe

Le montant des intérêts ne conférant pas le contrôle significatif au bilan du 30 septembre 2016 est de 3,8 M€. La quote-part de résultat revenant aux minoritaires est de 0,7 M€.

3.1.4 Liste des filiales du Groupe

La liste des filiales du Groupe est présentée en note 4.31 de l'annexe aux comptes consolidés.

● 3.2 Présentation des métiers et de leur portefeuille d'activités

Le groupe Derichebourg est un opérateur de référence, au plan international, des Services aux Entreprises et aux Collectivités.

Il propose une gamme très large et intégrée de prestations, qui permet à ses clients de se concentrer sur leur cœur d'activités, d'améliorer leur organisation et de maîtriser leurs coûts. L'offre de Derichebourg couvre la filière du recyclage des déchets, depuis la collecte jusqu'à la valorisation, et un ensemble complet de Services aux Entreprises et aux collectivités tels que la propreté, l'intérim, l'énergie, le support et la logistique aéronautiques, les prestations en milieux sensibles.

Le métier de base des Services à l'Environnement est d'assurer la valorisation de déchets à dominante métallique, des produits arrivés en fin de vie, en les valorisant par des traitements appropriés, sous la forme de matières premières secondaires.

À la capacité d'accueil représentée par ses différents centres de traitement, le Groupe a ajouté une capacité d'enlèvement (flotte de camions pour assurer un service et un meilleur contrôle de sa source). L'amélioration continue de l'activité Services à l'Environnement contribue directement aux efforts des industriels pour réduire la part des déchets non valorisés.

Cette activité est devenue un maillon essentiel de la politique de protection de l'environnement à l'échelon international.

À travers la division Multiservices, le Groupe propose une activité de Services aux Entreprises (Accueil, Propreté, Énergie, Espaces Verts, Intérim) qui vient compléter auprès de ses clients l'offre Déchets, ou qui peut être proposée de manière indépendante. Elles sont également soumises à des cycles économiques différents.

Principaux marchés

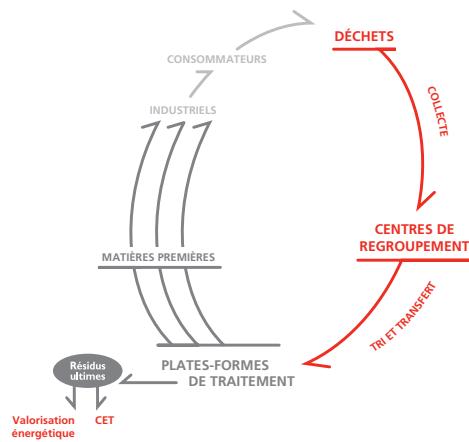
Chiffre d'affaires par activité	2016		2015		Variation
	en M€	en %	en M€	en %	
Services à l'Environnement	1 390	65 %	1 671	71 %	(17) %
Services aux Entreprises	757	35 %	681	29 %	11 %
Holding	1	0 %	1	0 %	ns %
Total	2 148	100 %	2 353	100 %	(9) %

Chiffre d'affaires par zone géographique	2016		2015		Variation
	en M€	en %	en M€	en %	
France	1 688	78 %	1 830	78 %	(8) %
Autres pays européens	340	16 %	359	15 %	(5) %
Continent américain	101	5 %	153	7 %	(34) %
Afrique	18	1 %	11	0 %	+ 61 %
Total	2 148	100 %	2 353	100 %	(9) %

Les données publiées correspondent au pays d'implantation des filiales.

3.2.1 Derichebourg Environnement

Depuis 1956, le métier de Derichebourg Environnement est d'assurer la collecte, le tri, le recyclage et la valorisation des métaux ferreux et non ferreux, des biens de consommation arrivés en fin de vie (automobiles, déchets d'équipement électriques et électroniques, etc.), ainsi que des matières de récupération (démolitions industrielles, par exemple) et des déchets neufs industriels (chutes de fabrication). Ces activités sont intégrées dans un service global de gestion de déchets proposé à la fois au monde industriel et aux collectivités locales. L'activité Services à l'Environnement se caractérise par des filières intégrées, de la collecte des déchets à la commercialisation des produits valorisés.



3.2.1.1 Le marché du recyclage des ferrailles

L'évolution de la production et de la consommation d'acier

Le premier facteur influençant le marché des ferrailles est le niveau de la production mondiale d'acier. Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de la consommation apparente d'acier dans le monde (produits finis).

Consommation apparente d'acier (produit fini) En millions de tonnes	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016*	2017*
Total	1 229	1 152	1 311	1 415	1 444	1 534	1 547	1 500	1 501	1 510
Variation annuelle	-	(6,3 %)	13,8 %	8,0 %	2,0 %	6,3 %	0,8 %	(3,0 %)	(2,9 %)	0,6 %
Dont Asie	705	770	844	913	939	1 021	1 011	978	-	
Variation annuelle	-	9,3 %	9,6 %	8,2 %	2,9 %	8,7 %	(1,0 %)	(3,3 %)	-	
Part de l'Asie dans le total	57 %	67 %	64 %	64 %	65 %	67 %	65 %	65 %	-	
Dont Reste du Monde	524	381	467	503	504	514	536	523	-	
Variation annuelle	-	(27,2 %)	22,3 %	7,7 %	0,4 %	1,8 %	4,4 %	(2,6 %)	-	

* Prévision de la World Steel Association, octobre 2016.

Si la production et la consommation mondiale ont globalement augmenté ces dernières années, avec cependant un décrochage en 2008 et 2009, il convient de noter que l'Asie représente désormais 65 % de la consommation mondiale, et la Chine seule, près de 50 %.

La production d'acier se répartit entre deux filières distinctes :

- la filière hauts-fourneaux : les ferrailles (dont les exigences de pureté sont supérieures) ne peuvent constituer plus de 20 % des matières enfournées ;

3.2.1.1 Le marché du recyclage des métaux ferreux et non ferreux

Le marché du recyclage des métaux ferreux et non ferreux, est un marché mondial, avec des spécificités régionales. Il englobe la collecte primaire à la source, la préparation, la valorisation, et la logistique aval.

Il y a quelques intervenants mondiaux. Les groupes SIMS Metal Management, Scholz, EMR, Schnitzler et le groupe Derichebourg ont une implantation internationale significative.

L'activité Services à l'Environnement est confrontée en France à une concurrence nationale exercée par différents opérateurs régionaux qui sont, pour une large part, des entreprises familiales. Des sociétés à caractère national interviennent également.

Veolia Environnement, Suez Environnement et Guy Dauphin Environnement (groupe Ecore) ont acquis ces dernières années certaines entreprises familiales, pour prendre pied sur ce marché. Cette concurrence s'exerce dans toutes ses activités, dont celles du cisaillage ou du broyage des biens et produits de consommation arrivés en fin de vie, dans lesquelles Derichebourg Environnement détient cependant, au travers de ses filiales d'exploitation, une position forte.

Sur le marché des métaux non ferreux, Derichebourg Environnement se classe comme un acteur clé, notamment dans le domaine de leur commercialisation par le biais de sa filiale Coframétal.

Derichebourg est un acteur intégré dans le recyclage de l'aluminium puisque le spectre des activités va de la collecte de déchets à la commercialisation de lingots d'aluminium issus de la deuxième fusion.

La part de marché en France de Derichebourg Environnement dans la collecte-traitement des déchets ferreux et non ferreux est estimée, par le Groupe, à environ 25 %. Sur le sous-marché du traitement des véhicules hors d'usage, la part de marché est estimée à 33 % environ. Il n'existe toutefois pas de statistiques de qualité.

- la filière électrique : les ferrailles constituent environ 90 % des approvisionnements, le solde étant composé de pré-réduits.
- La filière électrique constitue le débouché principal pour l'activité du recyclage des ferrailles.

Le tableau ci-dessous décrit l'évolution de la part, en % et en tonnages, de la filière électrique :

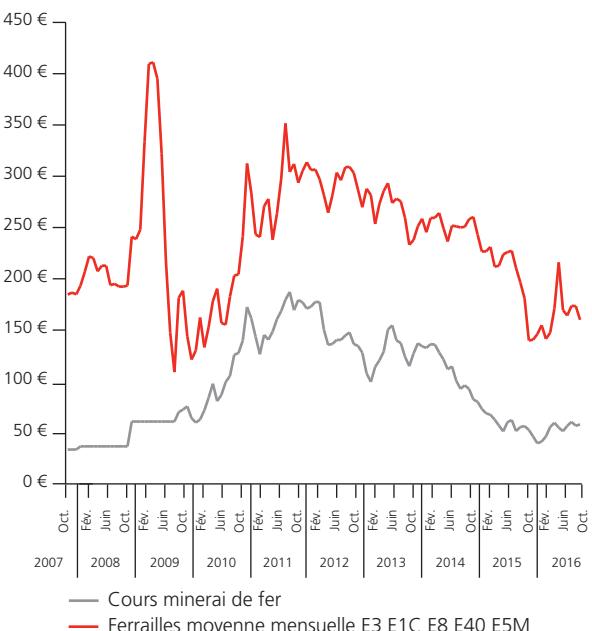
Production d'acier brut

Année	En millions de tonnes	Dont Chine (en millions de tonnes)	Part de la Chine dans la production mondiale	Part de la filière électrique dans la production mondiale	Part de la filière électrique en Chine	Production d'acier par la filière électrique en Chine (en millions de tonnes)	Variation annuelle	Production d'acier par la filière électrique Reste du Monde (en millions de tonnes)	Variation annuelle
2001	852	152	17,8 %	33,5 %	15,8 %	24	-	261	-
2002	905	182	20,2 %	33,7 %	16,7 %	30	7	275	13
2003	971	222	22,9 %	33,4 %	17,6 %	39	9	285	11
2004	1 063	273	25,7 %	33,4 %	15,3 %	42	3	313	28
2005	1 148	356	31,0 %	31,9 %	11,7 %	42	0	325	11
2006	1 250	421	33,7 %	31,7 %	10,5 %	44	3	352	27
2007	1 348	490	36,3 %	32,0 %	11,9 %	58	14	373	21
2008	1 343	512	38,1 %	32,0 %	12,4 %	64	5	366	(7)
2009	1 239	577	46,6 %	28,8 %	9,7 %	56	(8)	301	(66)
2010	1 433	639	44,6 %	29,4 %	10,4 %	66	10	354	54
2011	1 538	702	45,6 %	29,5 %	10,1 %	71	4	383	28
2012	1 560	731	46,9 %	28,7 %	8,9 %	65	(6)	383	0
2013	1 650	822	49,8 %	26,0 %	7,0 %	58	(8)	372	(11)
2014	1 670	823	49,3 %	25,8 %	6,1 %	50	(7)	381	9
2015	1 621	804	49,6 %	25,1 %	6,1 %	49	(1)	358	(23)

Source : World Steel Association (calculs Derichebourg).

La part de la production de la filière électrique varie énormément d'une région à l'autre du monde : de seulement 6 % de la production en Chine, elle représente 63 % de la production aux États-Unis, et 39 % en Europe. Comme mentionné plus haut, la filière haut-fourneau est également consommatrice de ferrailles, dans une moindre mesure. Toutefois, ces données exprimées en pourcentage ne rendent pas compte de l'importance en valeur absolue de la consommation des ferrailles et de son évolution. Au cours de l'exercice précédent, le prix du minerai de fer avait significativement baissé, notamment à cause du démarrage de la production de nouvelles mines. Cette situation est défavorable pour la production d'acier issue de la filière électrique car certains produits peuvent être produits par les deux filières.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution comparée des prix du minerai et de la ferraille sur les dernières années :



Sources : Minerai de fer = Insee - Cours minerai de fer matières premières importées – Minerai de fer – Importations chinoises, port de Tianjin – Prix spot – CAF – Type 62 %. Fe. Ferrailles = Derichebourg.

Remarque : Il n'y a pas d'échelle commune de prix pour les deux séries. L'objet du graphique est limité à la lecture et la comparaison des tendances et de leurs évolutions.

Le marché des ferrailles

Le marché mondial des ferrailles est estimé à 555 millions de tonnes par an (source BIR), dont 355 millions sont accessibles aux sociétés de recyclage. Après plusieurs années stables, en 2015, ce marché mondial a régressé de 5 %, et de 6 % pour la part accessible aux sociétés de recyclage. Les États-Unis en sont les principaux exportateurs, la Turquie le principal importateur.

Le schéma ci-dessous détaille l'évolution des prix de la ferraille broyée au cours des dernières années (en euros/tonne).

Ferrailles moyennes mensuelles



Source : Derichebourg.

La ferraille est issue pour partie des déchets des aciers plats (déchets issus de l'industrie automobile, électroménager, packaging...) et utilisée pour la production d'acier long carbone (plutôt à destination de la construction, du transport...).

Il n'y a pratiquement aucune différence, en termes de qualités techniques, entre le métal primaire, fabriqué à partir de minerai, et le métal secondaire (recyclé), fabriqué à partir de produits collectés. Les secteurs de la sidérurgie, la construction et l'automobile constituent les principaux secteurs utilisateurs de ferraille ; ces secteurs en sont également les premiers fournisseurs. La ferraille est issue principalement des démolitions industrielles, des chutes de production ou des produits en fin de vie. Le marché français de la collecte de ferraille est très atomisé. L'intervention des principaux concurrents de Derichebourg Environnement est surtout régionale, à l'exception des sociétés GDE, SITA (Suez Environnement) et Veolia Environnement qui sont présentes dans plusieurs régions françaises. Au cas particulier de Derichebourg Environnement, sa marque associe une notion de qualité des services de collecte (surtout pour les enlèvements en usine) ainsi que l'image d'une garantie de bon paiement.

Le marché du recyclage est caractérisé par de fortes barrières à l'entrée de diverses natures :

- financières : une intensité capitalistique et des investissements initiaux élevés peuvent dissuader de nouveaux entrants, même si le retour sur capitaux employés est élevé sur le secteur, ce qui constitue un facteur attractif ;
- réglementaires : les nombreuses directives communautaires sur les déchets restent encore perçues comme trop complexes par les acteurs de l'industrie ; en outre, l'obtention d'autorisations d'exploiter est un processus long et exigeant ;
- technologiques : l'adaptation de l'outil de production aux différents segments du marché (métaux ferreux, métaux non ferreux) reste un processus long et coûteux.

3.2.1.1.2 Le marché du recyclage des métaux non ferreux

Les principaux métaux non ferreux (MNF) traités par le Groupe sont avant tout l'aluminium, le cuivre, les inox, le plomb et quelques métaux rares. Comme pour l'acier, le gisement récupérable a trois origines principales : les chutes de production, les démolitions industrielles, les produits en fin de vie collectés.

Les MNF se trouvent essentiellement dans le bâtiment, les emballages, les automobiles et l'équipement industriel. Les industries consommatrices sont essentiellement la fonderie, l'affinerie et autres industries lourdes. La récupération assure environ 40 % des besoins en MNF dans le monde.

Le recyclage de produits en fin de vie sera de plus en plus incontournable puisqu'il est la seule source de métal non ferreux secondaire, alors que la ressource primaire s'amenuise, au moins provisoirement, en raison du faible nombre de nouveaux projets miniers entamés ces dernières années. Plusieurs autres facteurs favorisent aussi le développement du recyclage des métaux non ferreux. D'une part, la production de minerai primaire est inexistante dans plusieurs régions géographiques. Les produits recyclés sont donc la seule « mine de surface » disponible, et de plus, renouvelable ; dans tous les cas, la réutilisation des produits de récupération permet d'économiser des matières premières.

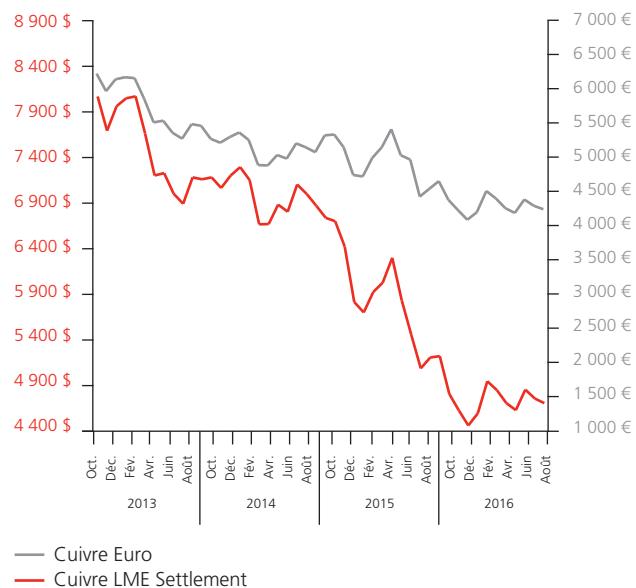
D'autre part, la production de produits secondaires coûte beaucoup moins cher que la fabrication de produits primaires, à partir de minerai. Les investissements nécessaires sont, en moyenne, trois à quatre fois moins élevés que pour le raffinage. L'économie d'énergie par rapport à la production de métal primaire est de l'ordre de 60 à 80 % pour le cuivre, de 90 à 98 % pour l'aluminium, un avantage compétitif certain dans un contexte de prix de l'énergie élevé et de contraintes en termes d'émission de CO₂ de plus en plus fortes en Europe.

Cependant, les économies sur la production sont compensées partiellement par des coûts de collecte ou des contraintes environnementales pour les pays industrialisés ; ces limites sont moins contraintes dans les pays émergents qui utilisent de plus en plus ce mode de production et qui importent les produits de récupération.

La seule récupération des produits en fin de vie entre pour environ 35 % dans la production des MNF dans le monde (source Bureau International du Recyclage). La demande mondiale de métaux non ferreux est fortement corrélée à l'évolution de l'indice de la production industrielle mondiale.

La demande des pays émergents, à commencer par la Chine, devrait continuer à croître à moyen terme, conduisant ces pays à augmenter leurs importations de déchets auprès des pays industrialisés qui utilisent également ces métaux depuis plus longtemps. Ces dernières années, les métaux non ferreux sont devenus une classe d'actifs financiers, rendant leurs prix plus volatils.

Cuivre LME Settlement



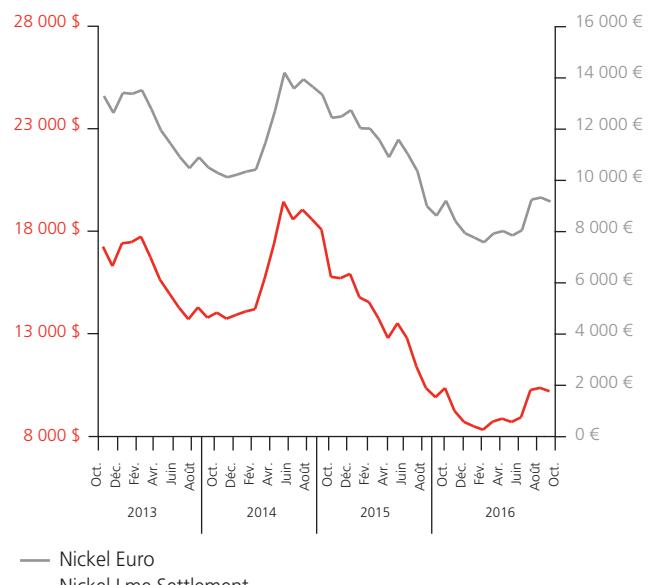
Source : Derichebourg.

Aluminium – Prix du lingot



Source : Derichebourg.

Nickel LME Settlement



Source : Derichebourg.

La demande en métaux non ferreux est influencée par les facteurs suivants :

- le niveau du taux de croissance des pays émergents dont la Chine en tête, qui investit fortement dans ses infrastructures, ainsi que le niveau de l'économie mondiale ;
- le cours du dollar par rapport aux autres devises. Les métaux cotés au LME voient leur prix s'ajuster automatiquement en fonction de l'évolution du dollar ;
- des marchés d'offres et de demandes régulièrement en déficit physique en raison d'une offre limitée ou finie, qui croît au rythme de la croissance des déchets. Les nouveaux gisements exploités sont souvent des extensions de mines existantes.

3.2.1.1.3 Le marché des services aux collectivités et aux éco-organismes

Derichebourg Environnement est également un acteur des prestations de services environnementales : collecte d'ordures ménagères, nettoyement, collecte et valorisation de D3E.

Les spécificités de ce marché sont totalement différentes de celles du recyclage des ferrailles et des métaux non ferreux. Les marchés sont nationaux, voire régionaux. Le cadre contractuel est le plus souvent celui des marchés publics, ou appels d'offres lancés par des éco-organismes.

3.2.1.2 Le portefeuille d'activités de Derichebourg Environnement

3.2.1.2.1 Collecte, tri, valorisation

Derichebourg Environnement assure l'enlèvement des déchets ferreux et non ferreux :

- Véhicules Hors d'Usage (VHU) ;
- Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E) ;
- chutes de production ;
- ferrailles de démolition.

Elle réalise également des prestations de collecte :

- Déchets Industriels Banals (DIB) ;
- plastiques ;
- pneumatiques ;
- papiers/cartons.

En fonction du type de produit à traiter, Derichebourg Environnement dispose d'une palette d'outils industriels (broyeurs déchiqueteurs, presses-cisailles, aplatisseurs) qui lui permettent d'extraire des matières premières secondaires de qualité. La Société propose un tri des fractions complexes au moyen d'un ensemble de techniques : induction, colorimétrie, différences de densité, tri aéraulique, granulométrie...

En fonction du tonnage et des matières à valoriser, Derichebourg Environnement peut proposer à ses clients industriels un traitement des chutes de production industrielles dans l'enceinte de leurs usines, dans le cadre de contrats de prestations pluriannuels, ou une collecte personnalisée et régulière des bacs et bennes installés sur site. Derichebourg Environnement possède une solide expérience des plates-formes *in situ*, que ce soit en enceinte sidérurgique ou dans les usines des constructeurs automobiles.

Derichebourg Environnement est implantée en France, Belgique, Allemagne, Espagne, Italie, États-Unis, Mexique, Maroc et le Canada.

La filière des ferrailles

Avec ses broyeurs-déchiqueteurs et presses-cisailles, Derichebourg Environnement prépare les ferrailles pour produire des matières répondant à des normes élevées de qualité : élimination des impuretés, respect des spécifications et calibrage des lots. Les produits ainsi valorisés sont essentiellement destinés aux aciéries électriques, fonderies et convertisseurs dans la filière des produits aciers longs.

Cependant, la filière hauts-fourneaux utilise également des ferrailles, dans une proportion moindre, afin d'abaisser la température de la fonte dans le convertisseur afin que l'intégration des éléments d'alliage se fasse dans de bonnes conditions.

En 2015-2016, le Groupe a traité plus de 3 millions de tonnes de ferrailles, en diminution de 6,3 % par rapport à l'exercice précédent.

La filière des métaux non ferreux

Derichebourg Environnement a équipé ses principaux broyeurs de séparateur par induction et dispose en Europe de trois unités de flottation destinées à séparer l'aluminium des métaux lourds (cuivre, laiton...). Une fois triés et conditionnés, les métaux sont acheminés vers différentes affineries pour être valorisés et enrichis. À l'exception de

l'aluminium, transformé en lingots pour vente aux fonderies de pièces automobiles par l'affinerie de Refinal, filiale du Groupe, les produits ainsi valorisés sont destinés à la métallurgie. L'affinerie du Groupe produit 53 700 tonnes de lingots d'aluminium de seconde fusion vendus aux sous-traitants de l'automobile en hausse de plus de 31 % du fait notamment de la mise en service d'un 3^{ème} four en cours d'exercice.

Au cours de l'exercice 2015-2016, le Groupe a traité 459 300 tonnes de métaux non ferreux, en légère diminution de 4,3 % par rapport à l'exercice précédent.

La filière des résidus de broyage

Parce qu'une partie importante de la collecte porte sur les biens de consommations en fin de vie soumis à des objectifs élevés de valorisation, Derichebourg Environnement élargit son savoir-faire à la valorisation de produits non métalliques : verre, plastiques, mousses, pneus... Pour valoriser ces différents matériaux et composants, Derichebourg Environnement peut être amenée à conclure des alliances.

Au cours de l'exercice, le Groupe a poursuivi ses efforts de recherche afin de valoriser les résidus métalliques présents dans des résidus de broyage (fractions lourdes : refus d'induction), et dans la mise au point d'une unité destinée à séparer en familles homogènes valorisables les résidus légers de broyage (< 20 mm), et réduire ainsi les tonnages mis en décharge.

La filière Plastiques

Le Groupe étend progressivement son savoir-faire à la valorisation des plastiques en investissant dans des outils de séparation des plastiques. L'enjeu est de trier les plastiques en familles homogènes permettant la meilleure valorisation des produits triés. Il est partie prenante du projet de Plastic Omnium de fabrication de pare-chocs à partir de plastiques recyclés à travers une société commune, Plastic Recycling, dont il assure pour partie l'approvisionnement.

3.2.1.2.2 Services aux collectivités

La maîtrise de la gestion des déchets ménagers et du nettoiement urbain constitue un enjeu majeur pour les collectivités. Elle conditionne l'amélioration du cadre de vie et les respects des obligations économiques, sociales et environnementales qui pèsent de plus en plus lourdement sur les collectivités. Polyurbaine (France), San Germano (Italie), Derichebourg Marrakech et Derichebourg Rabat (Maroc) gèrent tous les types de déchets ménagers et leurs modes de collecte : traditionnelle et sélective (verre, journaux et magazines, emballages ménagers, déchets verts, cartons, papiers...), en porte à porte et en apport volontaire. Ces filiales assurent également la collecte des déchets de voirie et des objets encombrants, la gestion de plusieurs centres de tri d'ordures ménagères ainsi que le transfert des déchets vers les centres de traitement et de valorisation. Polyurbaine propose aux collectivités de prendre en charge tous les aspects de leur exploitation et le nettoyage urbain (balayage, nettoyage des sols souillés, corbeilles publiques et conteneurs, dégraftage...).

Polyurbaine au travers de ses filiales assure la collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés dans quatre des dix arrondissements de la ville de Paris confiés à des opérateurs privés, et depuis septembre 2010 la collecte des ordures ménagères dans 2 arrondissements de Marseille (3^e et 16^e).

3.2.1.2.3 Prestations de services

Le Groupe propose également les services suivants :

- traitement des sous-produits des **usines sidérurgiques** et des industriels ;
- collecte et gestion des **déchets industriels banals**, aiguillés vers des filières de valorisation ;
- gestion-distribution des **véhicules hors d'usage** (collecte, traitement et suivi matière) avec sa filiale ECO-VHU pour le compte des constructeurs automobiles ; Le groupe Derichebourg dispose en France d'un réseau de plus de 500 centres démolisseurs (internes ou correspondants tiers) agréés lui permettant de remplir les prescriptions en matière de maillage territorial, ce qui place le Groupe en position favorable pour signer les contrats-cadre avec les constructeurs et importateurs ;
- **Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E)** : le décret 2005-829 du 20 juillet 2005 et ses arrêtés fixent le cadre de la mise en œuvre du recyclage des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques. Les points clés de cette nouvelle réglementation sont les suivants :
 - création de quatre « éco-organismes » chargés de collecter un financement sur la vente des appareils neufs mis sur le marché, afin de couvrir les charges de la filière,
 - mise en place de procédures très strictes d'extraction des composés polluants (condensateurs au PCB, interrupteurs au mercure, piles...), afin de réduire de manière sensible les substances dangereuses rejetées dans le milieu naturel,
 - forte incitation à privilégier l'économie solidaire et la réinsertion de personnes en difficulté par le biais de ces nouveaux métiers,
 - forte orientation à remettre sur le marché les matières recyclées (plastiques, fractions minérales, métaux...), afin d'économiser les matières premières,
 - création très claire de cinq types de filières séparées : le GEM HF (gros électroménager hors froid : lave-linge, lave-vaisselle, tables de cuisson) ; le GEM F (gros électroménager froid : réfrigérateurs et congélateurs) ; les PAM (petits appareils en mélange), les écrans (ordinateurs et TV), et les lampes (tubes fluorescents et ampoules basse consommation).

Derichebourg Environnement se positionne systématiquement auprès de tous les éco-organismes d'une manière nationale sur la logistique et sur les quatre types de D3E.

Derichebourg Environnement s'est également positionnée sur le traitement des PAM. Derichebourg Environnement s'appuie notamment sur son partenariat avec la Fédération Envie qui dispose d'un réseau national d'entreprises de réinsertion de personnes en difficulté.

Enfin, pour le traitement des GEM F, Derichebourg Environnement s'est associée avec l'un des leaders internationaux du traitement écologique d'appareils de production de froid qui contiennent des CFC ou HFC dans les circuits de refroidissement ou les mousse d'isolation. Une filiale 50/50, dénommée Fricom Recycling, a été créée avec ce partenaire Oeko-Service AG (connu sous le nom de SEG).

3.2.1.3 Innovation, recherche et développement

L'activité Services à l'Environnement du Groupe poursuit ses efforts afin d'accroître le taux de valorisation des biens et produits de consommation arrivés en fin de vie. Un des objectifs est de parvenir à valoriser, sous forme soit de matière soit d'énergie, tout ou partie des résidus de broyage en poursuivant la séparation pour en extraire les parties métalliques, les plastiques, les verres, etc.

Des filières pérennes ont été développées sur les pneumatiques usagés, certains types de plastiques, et une fraction des résidus de broyage préparée en combustible de substitution.

Associée aux industriels (constructeurs automobiles, fabricants d'équipements électriques et électroniques, équipementiers, plasturgistes, industries chimiques, cimentiers), Derichebourg Environnement développe une politique de recherche et de développement visant à terme rapproché à atteindre les objectifs de valorisation des directives européennes.

Derichebourg Environnement a investi de manière très forte sur la R&D, en particulier à travers la mise en place de deux plates-formes industrielles de traitement des résidus de broyage sur ses sites de Refinal Industries à Bruyères-sur-Oise et Pagny-sur-Meuse. Ces sites interviennent après les broyeurs, afin d'optimiser la revalorisation des fractions en mélange (métaux non ferreux et fractions non métalliques).

D'ores et déjà, Derichebourg Environnement produit 31 200 tonnes par an de combustibles de substitution pour les cimenteries et prépare des fractions concentrées de plastiques en mélange en vue d'un tri complémentaire par nature de plastiques.

Enfin, Derichebourg Environnement assure un taux optimal de récupération des métaux disséminés dans les différents sous-produits du broyage.

Plusieurs matériels ont été spécifiés et mis au point, qui visent à récupérer et recycler les éléments métalliques et plastiques contenus dans les fractions lourdes issues des refus d'induction.

3.2.1.4 Propriétés immobilières, usines, équipements : immobilisations corporelles importantes

L'activité Services à l'Environnement du Groupe est fortement consommatrice de matériels : broyeurs, cisailles, inducteurs, matériels de collecte, de tri, et les infrastructures qui les accompagnent : terrains, dallages béton, raccordements électriques.

Le tableau suivant détaille la valeur brute et la valeur nette des actifs corporels mis en œuvre :

En millions d'euros	30-09-2016	30-09-2015
Valeurs brutes	1 350	1 232
Amortissements cumulés	(948)	(846)
Valeur nette	402	386

NB : Les chiffres ci-dessus intègrent également la valeur des immobilisations appartenant à des entités affectées à l'activité Holding, propriétaires de terrains exploités par l'activité Services à l'Environnement.

Le groupe Derichebourg privilégie, lorsque cela est possible, l'acquisition des terrains sur lesquels il réalise les prestations de Services à l'Environnement. Compte tenu de l'ancienneté de détention de certains terrains, il existe des plus-values sur ces terrains par rapport à leur coût historique. Lors de la transition aux normes IFRS, la valeur de marché des terrains au 1^{er} janvier 2004 a été considérée comme coût présumé pour certains terrains. Un écart (net d'impôts différés) de

41 M€ a été intégré aux capitaux propres et aux immobilisations corporelles.

Le Groupe est propriétaire d'une partie des terrains utilisés pour l'exploitation de son activité. Il loue par ailleurs des surfaces auprès de bailleurs externes, dont un terrain à la famille Derichebourg :

- la SCI des Demuyes, 12 rue Bonaparte, 59560 Comines : un terrain aménagé à usage de déchetterie, moyennant un loyer annuel de 34 k€.

3.2.2 Derichebourg Multiservices Holding (ex Derichebourg Multiservices)

3.2.2.1 Le marché du Multiservices et l'environnement concurrentiel

La demande sur ces marchés se caractérise par :

- son atomisation : tous les secteurs d'activité sont susceptibles d'utiliser les types de services visés, la structure de la clientèle est donc représentative de l'économie française ;
- une présence significative des acteurs publics : à l'exception de l'intérim, les services publics représentent une part significative du marché puisque les administrations externalisent de façon croissante ces prestations ;
- un accroissement de l'offre multiservices : même si la prestation intégrée regroupant un ensemble large de services n'est pas encore devenue un standard d'achat en France, cette tendance reste marquée et constitue pour les groupes de services une perspective de croissance. Cette tendance est plus marquée dans les pays tels que les États-Unis ou le Royaume-Uni ;
- un environnement de concurrence forte entre acteurs sur les prestations offrant peu de différenciation.

Le marché européen des Services aux Entreprises est un marché multiforme, à la fois par les différentes prestations qu'il englobe et par les acteurs, souvent de petite taille, qui y interviennent.

L'externalisation des activités de nettoyage est ancienne. Son histoire en France remonte au milieu du XIX^e siècle. Les entreprises françaises externalisent cette activité pour plusieurs raisons, dont leur stratégie industrielle (repli sur le *core business*) et la réduction des coûts.

3.2.2.1.1 La Propreté

Un marché porteur mais connecté à la situation économique d'ensemble

L'externalisation du service, variable selon les pays, est en moyenne de seulement 60 % en Europe. Ceci illustre le potentiel important de croissance que conserve cette activité. Ce taux d'externalisation est proche des 52 % en France. Le chiffre d'affaires des sociétés du secteur de la propreté a connu une augmentation constante dans les années 1990 et jusqu'en 2008 (6 % en moyenne). Après un recul de 2,5 % en 2009, le secteur a renoué avec la croissance, conformément aux prévisions du groupe Derichebourg, pour dégager un chiffre d'affaires dont la hausse fut proche des 3,6 % en 2012 et 0,9 % en 2013. (Source : FEP - Chiffres Clés Édition 2016).

Le groupe Derichebourg reste optimiste sur les perspectives de croissance du secteur. En effet, celui-ci restera dynamisé par l'effet externalisation des entreprises qui réalisent encore leur nettoyage en interne. De plus en plus, ces entreprises préféreront sous-traiter le service afin de le faire réaliser à moindre coût, et se concentrer sur leur cœur de métier.

Un marché atomisé en voie de concentration

Le marché européen de la propreté représente environ 176 900 entreprises en 2016 (source FEP, chiffres clés Édition 2016).

En France, ce marché occupe environ 36 000 entreprises (2014) y compris les autoentrepreneurs. 11 400 entreprises comptent au moins un salarié dont 66 % emploient moins de dix personnes et seulement 0,9 % plus de 500 personnes. Les 50 premiers acteurs représentent 46 % du chiffre d'affaires. (source FEP, chiffres clés Édition 2016).

Outre une demande accrue du fait de l'externalisation, les clients cherchent de plus en plus des prestataires capables d'assumer simultanément une couverture géographique plus étendue et une offre de prestations plus complète. Ceci favorise l'émergence d'acteurs européens présents dans plusieurs pays et qui proposent une offre globale, peu accessible aux PME.

Des marges sous pression

Le marché est caractérisé par des donneurs d'ordre exigeants et une pression concurrentielle sur les prix des prestations, ce qui rend plus difficile pour les entreprises de répercuter la totalité des hausses des coûts salariaux sur leur prix de vente (hausse des minima conventionnels, hausse des cotisations et contributions).

En conséquence, le maintien des marges passe par des efforts d'optimisation de la productivité opérationnelle. L'entrée en vigueur en 2013 du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi pourrait permettre d'améliorer la situation, sous réserve de sa pérennité, et qu'il n'entre pas dans le calcul des indices de coût du travail sur lequel sont assises la plupart des formules de révision de prix.

3.2.2.1.2 Le marché de l'Intérim

Le marché de l'intérim constitue souvent le facteur d'ajustement des effectifs des employeurs donneurs d'ordre, et par voie de conséquence, suit habituellement les tendances du marché du travail avec des variations amplifiées. Le marché de l'intérim a connu une période de croissance de 2000 à 2007, avant que la tendance ne s'inverse brutalement en 2008 et 2009 puisque celui-ci était en recul de 23 % par rapport à l'exercice précédent pour l'ensemble de la profession. Sur la période 2010-2011, les croissances modérées de 1,5 % puis de 1,7 % s'accompagnent d'un redressement de l'intérim de 14,8 puis de 7,9 %. Entre 2012 et 2014, la stagnation du PIB entraîne un recul du nombre d'intérimaires en mission de 11,6 % en 2012, 8,8 % en 2013 et 1,2 % en 2014. En 2015, une légère accélération de l'activité permet à l'intérim de repartir à la hausse (+ 4,4 %). (Sources Prism'Emploi).

L'activité Intérim du Groupe est organisée en deux pôles indépendants : un pôle intérim généraliste, et un pôle intérim destiné aux activités aéronautiques, éoliens et nucléaires.

L'activité Intérim du Groupe a connu une forte croissance ces dernières années.

3.2.2.1.3 Le marché des services aéronautiques

Derichebourg Atis Aéronautique (filiale allemande « Atis GmbH » et filiale espagnole « Atis Ibérica ») est un sous-traitant leader dans l'industrie aéronautique, intervenant comme support au processus industriel, à la production et à l'après-vente. Son implantation à l'international se calque sur le développement géographique et économique de ses clients, lui conférant ainsi une situation de proximité et de spécialiste garanti.

3.2.2.2 Le portefeuille d'activités de Derichebourg

Multiservices

L'activité de Services aux Entreprises est exercée sous le nom Derichebourg Multiservices. Derichebourg Multiservices est un opérateur de référence des **services externalisés aux entreprises** industrielles et tertiaires, aux services publics et aux collectivités. Acteur global de proximité, Derichebourg Multiservices propose **4 solutions complémentaires à forte valeur ajoutée**.

Solutions Industrie	Solutions Tertiaire	Solutions Espace Urbain	Solutions Sourcing RH & Intérim
<p>Solutions aux industries (industrie, automobile, agroalimentaire, santé & pharmaceutique)</p> <ul style="list-style-type: none"> Nettoyage industriel Maintenance industrielle Manutention/logistique Télésécurité <p>Solutions à l'aéronautique</p> <ul style="list-style-type: none"> Support à l'industrie aéronautique Support aux opérations aériennes <p>Solutions au nucléaire & milieux sensibles</p> <ul style="list-style-type: none"> Ingénierie de projets Travaux & Maintenance Exploitation & Services Gestion des déchets 	<p>Services aux bâtiments & installations</p> <ul style="list-style-type: none"> Propreté & services associés Nettoyage industriel (santé, pharmaceutique, agroalimentaire...) Génie électrique et climatique Maintenance multitechnique Manutention / logistique Télésécurité <p>Services aux occupants</p> <ul style="list-style-type: none"> Conciergerie Accueil & accueil événementiel Courrier Factotum 	<p>Services villes & extérieurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Éclairage public Affichage urbain Installation et maintenance de mobilier urbain Espaces verts VRD 	<p>Solutions Intérim</p> <ul style="list-style-type: none"> Intérim généraliste Intérim spécialisé Intérim aéronautique Intérim éolien Intérim nucléaire <p>Solutions Sourcing & RH</p> <ul style="list-style-type: none"> Recrutement Centre de formation Externalisation

La division est présente dans 9 pays et compte plus de 29 000 collaborateurs dans les sociétés contrôlées. Sa vocation est de permettre aux entreprises et aux collectivités de se recentrer sur leur cœur d'activité, en externalisant les services transférables, d'améliorer leur organisation et de maîtriser leurs coûts.

3.2.2.2.1 Derichebourg Atis Aéronautique

Derichebourg Atis Aéronautique intervient comme prestataire majeur du secteur aéronautique, tout au long du cycle de vie de l'avion : processus industriel, assemblage & fabrication, assistance à la livraison, services d'assistance au sol, consolidation supply chain & logistique, gestion de navigabilité.

Support à l'industrie aéronautique	Support aux opérations aériennes
Processus industriel <ul style="list-style-type: none"> Industrialisation Support production Management qualité produit & Surveillance Coordination & représentation des partenaires industriels 	Consolidation supply chain & logistique <ul style="list-style-type: none"> Supply Chain Monitoring Coordination partenaires industriels Gestion des flux, circuit réparation Gestion, renouvellement des pièces
Assemblage/Fabrication <ul style="list-style-type: none"> Intégration des systèmes mécaniques et électriques Aménagement des cabines Parachèvements/Reconversion & Chantiers Spéciaux Assistance essais statiques & essais en vol Maintenance, finition peinture et décapage 	Support après-vente <ul style="list-style-type: none"> Gestion de navigabilité Renouvellement de CDN (Certificat de Navigabilité) Assistance technique aux transactions Assistance Technique à la préservation des ASSET Représentation, Assistance/Supervision de chantiers sur site Formation aux systèmes d'informations & de Management de gestion de navigabilité (Amasis, Amos...) Qualité (supervision audit PART M & 145) Capacité d'intégration d'un DOA (Design Organisation Approval) Formation CAMO
Assistance à la livraison <ul style="list-style-type: none"> Support, Coordination et Représentation clients Support technique à la livraison & Acceptation Client 	
Services d'assistance au sol <ul style="list-style-type: none"> Nettoyage technique/décapage de peintures temporaires Lavage, tractage et repositionnement 	

Chiffres clés 2016 :

- 8 implantations réparties sur 3 pays : France, Espagne et Allemagne ;
- 1 900 collaborateurs.

3.2.2.2 Derichebourg Services & Ingénierie Nucléaire et sa filiale Derichebourg Travaux & Maintenance Nucléaire

Derichebourg Services & Ingénierie Nucléaire intervient auprès des opérateurs nucléaires et des industriels des milieux sensibles (pharmacie, pétrochimie, laboratoires...).

Les prestations sont de 3 types :

- opérateur de procédés de traitement de déchets nucléaires ;
- ingénierie, travaux et maintenance nucléaire ;
- support aux exploitants nucléaires & milieux sensibles.

Opérateur de procédés de traitement de déchets nucléaire	Ingénierie, travaux et maintenance nucléaire	Support aux exploitants nucléaires & milieux sensibles
Gestion des déchets <ul style="list-style-type: none"> Management de projets de gestion de déchets radioactifs Conception de procédés de traitement de déchets Assainissement, décontamination et démantèlement d'installations et d'équipements Exploitation d'installations (Opérateur Industriel) 	Ingénierie <ul style="list-style-type: none"> Conception, installation générale Design et calculs, simulation numérique Génie des procédés Systèmes télé-opérés Études et analyses en sûreté, radioprotection et FO&H Travaux et maintenance <ul style="list-style-type: none"> Génie électrique Automatismes et contrôle commande Ventilation nucléaire Informatique industrielle Sécurité des installations 	Maintenance et services en INB <ul style="list-style-type: none"> Assainissement et démantèlement (A&D) Assistance technique en logistique d'intervention Radioprotection Propreté radiologique et industrielle Traitement du linge (Opérateur Industriel) <ul style="list-style-type: none"> Logistique de collecte et transport Gestion des vestiaires Conduite d'installations Maintenance des outils de production Rénovation et conception de laveries

Chiffres clés 2016 :

- 7 implantations en France ;
- 300 collaborateurs.

3.2.2.2.3 Derichebourg Propreté et Services Associés

Derichebourg Propreté regroupe toutes les activités liées au nettoyage et à l'hygiène. C'est l'un des acteurs de référence en France, appuyé sur un puissant réseau commercial.

Derichebourg Propreté propose ainsi une gamme complète de services à destination de tous les acteurs économiques, dans des secteurs très variés, auprès de grands comptes ou de petites entreprises, sur des chantiers exigeant des compétences techniques très différentes. La multiplicité des sites et des secteurs gérés par Derichebourg Propreté reflète son très large champ de compétences au profit du secteur privé et des acteurs publics.

Derichebourg Propreté est actif sur les secteurs suivants :

- nettoyage en milieu tertiaire/traditionnel ;
- nettoyage en milieu hospitalier ;
- nettoyage en milieu hôtelier ;
- nettoyage de locaux publics ;
- nettoyage d'ateliers et de l'outil industriel ;
- nettoyage du matériel de transport ;
- nettoyage en milieu agroalimentaire ;
- nettoyage en milieu nucléaire ;
- nettoyage en milieu d'ultrapropreté/salles blanches ;
- nettoyage des surfaces de vente ;

- nettoyage urbain : voirie, parking, extérieurs, mobilier urbain, abribus, péages ;
- collecte et tri sélectif des déchets.

Chiffres clés 2016 :

- 16 000 spécialistes de la propreté ;
- 50 implantations réparties sur toute la France ;
- 10 000 clients.

3.2.2.2.4 Derichebourg Énergie

Derichebourg Énergie poursuit une politique constante de renforcement de ses compétences, afin de pouvoir répondre à la volonté des clients souhaitant lui confier l'ensemble de la gestion du fonctionnement de leur site ou de leur immeuble. C'est dans cette logique d'accompagnement des besoins de ses clients que Derichebourg Énergie intervient au travers d'une gamme de services étendus.

Génie électrique – Génie climatique

Derichebourg Énergie intervient en génie électrique et génie climatique pour réaliser des installations de toute importance et de toute technicité. La détermination du Groupe à être un prestataire de qualité se traduit, d'une part, par sa présence dès la conception du projet et, d'autre part, trouve son prolongement naturel dans un engagement à exécuter une maintenance préventive assurant la pérennité des installations.

Génie climatique	Génie électrique	Maintenance
<ul style="list-style-type: none"> • Chauffage, climatisation, ventilation • Traitement des fluides, Plomberie 	<ul style="list-style-type: none"> • Courants forts HT/BT • Courants faibles (sûreté, sécurité, VDI) • Régulation et gestion technique du bâtiment • Secours électriques 	<ul style="list-style-type: none"> • Multitechnique • Courants forts, courants faibles • Plomberie/CVC • Énergies de secours, énergies nouvelles • Second œuvre, bâtiment

Éclairage public

Derichebourg Énergie propose également via sa filiale Derichebourg Énergie E.P. une offre dédiée en matière d'éclairage public.

Éclairage urbain	Signalisation tricolore	Éclairage de stades	Éclairage festif/Embellissement
<ul style="list-style-type: none"> • Audit d'installation • Maintenance du réseau d'éclairage public • Travaux neufs et de rénovation 	<ul style="list-style-type: none"> • Audit d'installation • Maintenance du réseau de la signalisation tricolore • Travaux neufs et de rénovation • Transport Bus à haut niveau de service (BHNS), Tramway 	<ul style="list-style-type: none"> • Étude, conception et réalisation d'installations • Mise en conformité avec les exigences fédérales • Travail en hauteur (héliportage, grue) 	<ul style="list-style-type: none"> • Illumination de bâtiments • Installation d'éclairage événementiel / Projection événementielle sur bâtiment • Pose, dépose et entretien des illuminations de fin d'année

Chiffres clés 2016 :

- 30 ans d'expertise en génie climatique et électrique ;
- 200 ingénieurs et techniciens ;
- 1 000 clients.

3.2.2.2.5 Derichebourg Technologies

Derichebourg Technologies propose une offre globale de sécurité, couvrant l'ensemble des besoins et contraintes réglementaires de ses clients.

Télésécurité	Management global de la sécurité	Téléservices
<ul style="list-style-type: none"> Télésurveillance APSAD P3 Vidéosurveillance <i>Cyberguarding</i> Interventions/Mesures conservatoires 	<ul style="list-style-type: none"> Analysé des risques, audit, conseil Sécurité humaine Sécurité électronique Sécurité mécanique 	<ul style="list-style-type: none"> Gestion d'astreintes Plan de continuité (gestion de crise, numéro d'urgence...) <i>Backup, sauvegarde</i> Hotline

Chiffres clés 2016 :

- 20 ans d'expérience ;
- 1 700 raccordements ;
- 220 000 alarmes traitées/an ;
- 1,5 million d'informations traitées/an.

3.2.2.2.6 Ulteam

Ulteam propose des services d'accueil en entreprise, de services et d'accueil en événementiel :

Accueil en entreprise	Accueil événementiel	Services
<ul style="list-style-type: none"> Accueil physique et téléphonique Standard / helpdesk Gestion des salles de réunion Assistanat des services généraux 	<ul style="list-style-type: none"> Contrôle d'accès Gestion vestiaires Placement en salle, gestion de flux Cocktail Animation commerciale 	<ul style="list-style-type: none"> Gestion du courrier, des livraisons et expéditions Manutention Factotum Reprographie Navette et acheminements intra et intersites

3.2.2.2.7 Derichebourg SNG

Derichebourg SNG propose une offre complète de prestations allant de l'affichage à l'installation et la maintenance du mobilier urbain.

Maintenance urbaine	Travaux	Affichage urbain
<ul style="list-style-type: none"> Réparation Rénovation Entretien préventif Accompagnement contrôles réglementaires 	<ul style="list-style-type: none"> Installation technique de mobilier urbain (génie civil, dimensionnement...) Gestion de projet Démontage et remise en état de site 	<ul style="list-style-type: none"> Affichage Contrôle réception / contrôle qualité Préparation (assemblage, zippage, pliage), conditionnement, expédition Gestion de la visibilité (élagage, nettoyage, petite maintenance et intervention d'urgence)

Chiffres clés 2016 :

- 40 implantations réparties sur toute la France ;
- 43 000 dispositifs gérés par an ;
- 443 000 interventions d'Entretien et de Maintenances par an sur mobilier urbain.

3.2.2.8 Derichebourg Espaces Verts

Derichebourg Espaces Verts propose une palette complète de prestations allant de la conception et la réalisation des espaces extérieurs, jusqu'à leur entretien.

Création & travaux d'espaces verts et VRD	Entretien
<p>Espaces verts</p> <ul style="list-style-type: none"> Engazonnement / plantation / décoration florale Terrassement et maçonnerie paysagère <p>VRD</p> <ul style="list-style-type: none"> Création de réseaux : assainissements, réseaux secs... Création de bassins de rétention Réalisation de revêtements, clôture, pavage / dallage 	<ul style="list-style-type: none"> Tonte / taille Élagage, abattage, dessouchage... Traitements phytosanitaire et désherbage écologique Gestion de systèmes d'arrosage automatique / gestion de bassins Déneigement de voiries

3.2.2.9 Derichebourg Intérim et Recrutement

Derichebourg Intérim et Recrutement propose des prestations par pôle de spécialisation et recrute des candidats en intérim, en CDD et en CDI dans les domaines suivants :

- Secteur Tertiaire : Assurance / Banque-Finance / Comptabilité / Informatique / RH et Paie / Assistantat et fonctions supports bureau ;
- Secteur Industrie : BTP/Second Œuvre / Automobile / Agroalimentaire / Pharmaceutique / Chimie/Zones de production ;
- Secteur Logistique : Distribution / Messagerie / Transport / Douanes / Import-Export / Fret / ADV et Litiges ;

- Secteur Commerce : *Retail* / Ventes / Caisses / Inventaires / Responsable Magasin-Centre de Profit.

Chiffres clés 2016 :

- 5 000 clients en France ;
- 96 500 missions d'intérim ;
- 60 000 intérimaires inscrits ;
- 25 implantations en France.

3.2.2.10 Derichebourg Sourcing Aero & Energy (ex Derichebourg Intérim Aéronautique)

Derichebourg Sourcing Aero & Energy, Agence d'Emploi, recrute pour les grands comptes aéronautiques, les compagnies aériennes commerciales et d'affaires, les secteurs militaires et le transport.

Le réseau d'agences Derichebourg Sourcing Aero & Energy détache son personnel intérimaire pour des missions de courtes ou longues durées et réalise également du recrutement en CDI et CDD au travers de son cabinet de conseil en recrutement, Derichebourg Aerosearch.

Compétences recrutées	Types de contrats
<ul style="list-style-type: none"> Conception Production, assemblage, maintenance Support de production Support administratif Commercialisation Services aéroportuaires 	<ul style="list-style-type: none"> Missions d'intérim Placement CDI & CDD

Chiffres clés 2016 :

- 50 000 missions d'intérim ;
- 200 placements CDD-CDI ;
- 15 000 intérimaires inscrits ;
- 20 implantations en Europe dont 13 en France.

3.2.2.11 Derichebourg Évolution Formation

En 2008, le Groupe a créé sa propre école de formation aux métiers de services dans l'aéronautique.

Derichebourg Évolution Formation, centre de formation situé à Toulouse, dispense un large éventail de sessions de formations :

- certification aéronautique : ajusteur monteur (CQPM), monteur câbleur (CQPM), intégrateur cabine avion (CQPM), mécanicien systèmes, CATIA V5 (base expert), contrôleur ;
- sécurité aéronautique : facteurs humains, sécurité carburant (CDCCL) ;
- ressources humaines : management, gestion du stress, droit social, etc. ;
- prévention : habilitations électriques, SST, gestes et postures, arbre des causes, incendie, ATEX ;
- Caces : chariots, nacelles, engins, grues, ponts roulants ;
- propreté : techniques de la propreté, utilisation des produits, attitudes de services.

Ouvert à tout public : demandeur d'emploi, salarié (CIF, DIF, Plan de formation, contrat pro.), reconversion professionnelle, travailleur handicapé.

Chiffres clés 2016 :

- plus de 6 000 personnes formées ;
- plus de 400 000 heures de formations ;
- un taux de retour à l'emploi de plus de 80 % pour les demandeurs d'emploi ayant suivi une formation qualifiante.

3.2.2.3 Actifs mis en œuvre

Les activités Multiservices sont principalement des activités de services, et à ce titre, utilisent peu d'actifs corporels investis par le Groupe. Réalisées le plus souvent dans les locaux du client, elles utilisent également ses moyens de production.

Le tableau suivant détaille la valeur brute et la valeur nette des actifs corporels mis en œuvre :

Services aux Entreprises En millions d'euros	30-09-16	30-09-15
Valeurs brutes	99	94
Amortissements cumulés	(69)	(65)
Valeur nette	30	29

Rapport de gestion

4

4.1 Événements marquants	35
4.1.1 Consolidation du secteur du recyclage de déchets métalliques en France	35
4.1.2 Faiblesse du prix du minerai de fer	35
4.1.3 Développement des activités du Groupe dans de nouveaux pays	36
4.1.4 Acquisition de la société Groupe Alter Services	36
4.1.5 Explosion sur le site de Bayonne	36
4.2 Résultat des différentes activités et situation financière	37
4.2.1 Les résultats du Groupe	37
4.2.2 L'activité Services à l'Environnement	38
4.2.3 L'activité Services aux Entreprises	39
4.2.4 L'activité Holding	40
4.2.5 Perspectives d'avenir	41
4.2.6 Endettement financier net du Groupe	41
4.2.7 Investissements	42
4.3 Facteurs de risque et incertitudes	43
4.3.1 Risques spécifiques à l'activité Services à l'Environnement	43
4.3.2 Risques spécifiques à l'activité Services aux Entreprises	45
4.3.3 Risques liés à la cession de Servisair	45
4.3.4 Risques informatiques	45
4.3.5 Risques de crédit ou de contrepartie	45
4.3.6 Présentation du risque de liquidité	46
4.3.7 Présentation des risques de marché (taux, change, actions, métaux)	46
4.3.8 Présentation des risques découlant de procédures juridiques	47
4.3.9 Assurances et couverture des risques	47
4.3.10 Procédures judiciaires et d'arbitrage	48
4.4 Gouvernement d'entreprise	49
4.4.1 Composition des organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale	49
4.4.2 Rémunération et avantages	55

.../...

4.5 Informations juridiques relatives au capital, titres donnant accès au capital, droits de vote**57**

4.5.1 Capital social : montant du capital souscrit	57
4.5.2 Capital autorisé mais non émis	57
4.5.3 Titres non représentatifs du capital	57
4.5.4 Titres donnant accès au capital de la Société	57
4.5.5 Capital potentiel : incidence des émissions sur la participation dans le capital de Derichebourg d'un actionnaire détenant 1 % du capital et ne souscrivant pas auxdites émissions	58
4.5.6 Tableau d'évolution du capital au cours des trois derniers exercices	58
4.5.7 Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	59
4.5.8 Structure du capital de la Société, et franchissements de seuils	59
4.5.9 Droits de vote	60
4.5.10 Seuil statutaire de 2 %	61
4.5.11 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'action	61
4.5.12 Liste des détenteurs de tout titre contenant des droits de contrôle spéciaux	61
4.5.13 Actionnariat des salariés	61
4.5.14 Accords entre actionnaires	61
4.5.15 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société	61
4.5.16 Règles applicables à la convocation des assemblées générales	62
4.5.17 Pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions	64
4.5.18 Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle	64
4.5.19 Dividendes	65
4.5.20 Tableau récapitulatif des délégations de compétences et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital	65
4.5.21 Évolution du cours de Bourse de l'action Derichebourg (FR0000053381)	66

4.6 Informations sociales, environnementales et sociétales**67**

Introduction	67
4.6.1 Tableau de bord des principales informations sociales, environnementales et sociétales	67
4.6.2 Acteur responsable de l'économie circulaire	67
4.6.3 Employeur engagé	76

4.7 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion**85****4.8 Résultats financiers des cinq derniers exercices****87****4.9 Ordre du jour et projet de résolutions proposées à l'assemblée générale mixte du 30 janvier 2017****88**

● 4.1 Événements marquants

4.1.1 Consolidation du secteur du recyclage de déchets métalliques en France

La forte baisse du prix des ferrailles intervenue à compter de juillet 2015, et qui s'est prolongée en tendance jusqu'en février 2016, a placé de nombreux intervenants du secteur en situation financière fragile.

Dans le même temps, le Groupe demeure confiant dans ses fondamentaux, et dans les avantages à long terme de l'acier issu de la filière électrique : moindre investissement initial, davantage de souplesse dans la production, impact environnemental nettement réduit par rapport à la filière haut fourneau.

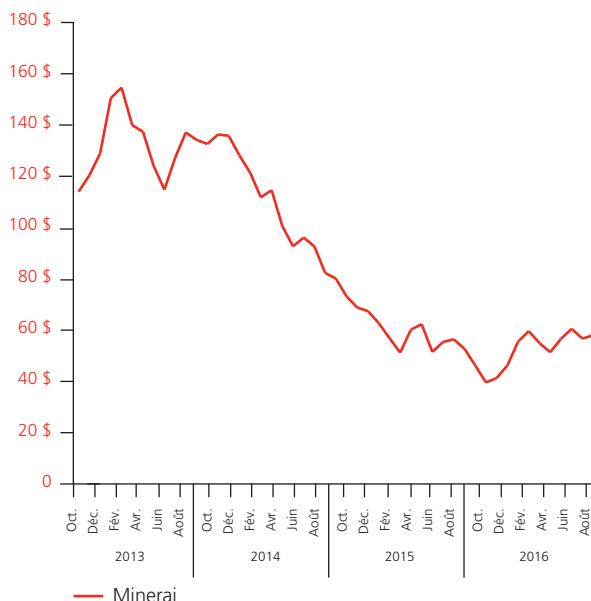
C'est la raison pour laquelle le Groupe a cherché à saisir des opportunités de croissance externe permettant de renforcer sa position de fournisseur des aciéries électriques et des autres métallurgistes, en recherchant des opérations présentant des synergies créatrices de valeur à long terme, à des valorisations cohérentes avec le cycle économique prévalant au moment de leur négociation.

Quatre acquisitions ont été négociées sur l'exercice. Trois d'entre elles se sont concrétisées sur l'exercice 2015-2016, et la quatrième sur l'exercice 2016-2017.

- Le groupe Valério, acteur dans la collecte et le traitement des déchets métalliques ferreux et non ferreux dans les Alpes-Maritimes (3 chantiers à Vallauris, Mougins, Contes) et le Var (1 chantier à Pignans). Cette acquisition permet à la filiale Purfer de densifier son maillage territorial dans le sud-est de la France, et d'assurer un complément d'approvisionnement pour son broyeur de Carros. Cette acquisition a été réalisée en octobre 2015.
- 6 centres de recyclage de métaux ferreux et non ferreux situés en Île-de-France (Bonneuil-sur-Marne, Ivry, Châtillon, Nanterre, Saint-Pierre-lès-Nemours), et en Eure-et-Loir (Gellainville) auprès du groupe Galloo. Cette acquisition permet notamment d'améliorer le taux d'utilisation des outils industriels du Groupe en Île-de-France. Cette acquisition est effective depuis début janvier 2016. Galloo avait réalisé un chiffre d'affaires de 80 M€ en 2015.
- Le groupe SLG Recycling, spécialisé dans le recyclage des métaux ferreux et non ferreux et le traitement des déchets issus de l'industrie et de l'artisanat. Il exploite 22 centres de recyclage principalement situés dans les régions Centre et Bretagne, dans lequel le Groupe était peu présent. Cette acquisition a été réalisée le 11 janvier 2016.
- La société Bartin Recycling, filiale de Veolia spécialisée dans la collecte et le recyclage des métaux ferreux et non ferreux. La société a réalisé un chiffre d'affaires de 158 M€ en 2015, elle emploie environ 300 salariés. Les activités de démantèlement et déconstruction des matériels en fin de vie (aérien, maritime, ferroviaire, installations industrielles) ne sont pas concernées par cette cession, qui porte sur 19 chantiers répartis sur le territoire national. Cette acquisition est intervenue le 30 novembre 2016, soit en début d'exercice 2016-2017. Cette acquisition permet au Groupe de renforcer encore sa présence nationale, au plus près du lieu de production de déchets, et d'améliorer sa présence dans les usines productrices de chutes neuves d'industrie.

4.1.2 Faiblesse du prix du minerai de fer

Le graphique ci-dessous détaille l'évolution du prix du minerai de fer, principale matière première (suivie par le coke sidérurgique) enfournée par les aciéries filière haut-fourneau (en dollars US/tonne).



La baisse du prix du minerai s'explique notamment par l'augmentation des capacités d'extraction, destinée à fournir particulièrement le marché chinois (la Chine produisant plus de 50 % de l'acier mondial, la production chinoise étant à 90 % issue de la filière haut-fourneau).

Certains produits sidérurgiques peuvent être produits à la fois par la filière haut-fourneau et par la filière électrique. Le faible niveau du prix du minerai de fer a placé les aciéristes consommateurs de ferrailles dans une position concurrentielle défavorable par rapport aux aciéristes consommateurs de minerai. En outre, la Chine a régulé sa surproduction en exportant davantage, si bien que des semi-produits ont été exportés vers la Turquie et l'Europe, et laminés localement. La plupart des clients du Groupe ont donc eu de moindres besoins en ferrailles cette année. Cette baisse de la demande a par ailleurs impacté les prix de vente des ferrailles.

Quelques tensions ponctuelles sont toutefois survenues, notamment entre mars et mai 2016, liées à des mouvements venus de Chine : augmentation unilatérale des prix des semi-produits, et hausse des prix du coke sidérurgique au début de l'exercice 2016-2017.

4.1.3 Développement des activités du Groupe dans de nouveaux pays

Le 1^{er} décembre 2015, Derichebourg Canada a débuté le contrat de collecte des ordures ménagères dans deux arrondissements de Montréal. Un appel d'offres de Collecte d'ordures ménagères dans la ville de Gatineau (Ottawa) a également été remporté, pour un démarrage au 1^{er} juin 2017.

De nouveaux appels d'offres de collecte d'ordures ménagères ont été remportés au Maroc. Derichebourg fournit désormais des prestations aux habitants de Marrakech, Rabat, Kenitra, Ifrane.

Derichebourg Multiservices Holding (ex Derichebourg Multiservices) a intégré les activités portugaises de la filiale Safira, dont le contrôle avait été acquis à la fin de l'exercice précédent. Cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 36 M€.

4.1.4 Acquisition de la société Groupe Alter Services

Le 1er juin 2016, Derichebourg Propreté a acquis 100% du capital de la société Groupe Alter Services, dont le siège social est à Montpellier. Cette société a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires de 17 M€, elle emploie environ 1000 salariés. Elle est spécialisée dans la propreté à destination d'une clientèle de centre commerciaux, principalement dans la moitié sud de la France.

4.1.5 Explosion sur le site de Bayonne

Le 12 mai 2016, une violente explosion est survenue sur le centre de recyclage de Bayonne, pendant la découpe de ferrailles livrées par un fournisseur. Cette explosion a soufflé une partie du site, causé le décès de 2 sous-traitants chalumistes et occasionné des blessures à plusieurs personnes, ainsi que de nombreux dégâts dans les alentours. Une enquête judiciaire est en cours afin de faire la lumière sur les circonstances et causes de cet accident, sans précédent. Les différentes polices d'assurance du groupe couvrent les conséquences financières assurables de ce sinistre.

● 4.2 Résultat des différentes activités et situation financière

4.2.1 Les résultats du Groupe

En millions d'euros	2016	2015 Retraité ⁽¹⁾	Variation %
Chiffre d'affaires	2 147,5	2 352,6	(8,7 %)
Ebitda courant	121,5	126,1	(3,6 %)
en % du CA	5,7 %	5,4 %	
Résultat opérationnel courant	46,0	55,3	(16,8 %)
en % du CA	2,1 %	2,4 %	
France – Coût de restructuration des entités nouvellement acquises	(2,2)	(0,5)	
Belgique – Évolution des litiges environnementaux	1,9		
Italie – Arrêt de la filiale Multiservices	(4,0)		
Italie – Restructuration et évolution de situations litigieuses		(1,0)	
France – Restructuration de l'activité Multiservices		(0,7)	
Autres	(0,0)	0,2	
Résultat opérationnel	41,8	53,3	(21,6 %)
Frais financiers nets	(17,7)	(16,8)	
Gains et pertes de change et autres	2,5	1,3	
Résultat avant impôt	26,6	37,8	N/A
Impôts sur les bénéfices	(8,2)	(5,4)	
Part de résultat des sociétés mises en équivalence	0,2	(1,0)	
Résultat net	18,6	31,4	N/A
Résultat après impôts des activités arrêtées ou en cours de cession	(5,0)	(2,3)	
Résultat net de l'ensemble consolidé	13,6	29,1	(53,2%)
Revenant aux actionnaires de la société	12,9	28,2	
Revenant aux minoritaires	0,7	1,0	

(1) Montants modifiés suite au reclassement des activités de construction et de maintenance de grues en activités destinées à être cédées.

Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 2,1 milliards d'euros, en diminution de 8,7 % par rapport à l'exercice précédent. La progression du chiffre d'affaires de l'activité Services aux Entreprises (+ 11 %) ne compense pas la diminution de celui de l'activité Services à l'Environnement (- 17 %).

Ebitda courant

L'Ebitda courant s'élève à 121,5 M€, inférieur de 3,6% à celui de l'exercice précédent. Le retard par rapport à l'exercice précédent était de 12,9 M€ à fin mars 2016, il n'est plus que de 4,6 M€ à fin septembre. .

Dans la continuité des efforts déployés au cours des exercices précédents, le Groupe est parvenu à limiter les effets des variations de marché sur la profitabilité de sa division Services à l'Environnement.

L'Ebitda de la division Multiservices est en progression, pour la 5^e année consécutive.

Résultat opérationnel

Après prise en compte de 4,2 M€ de charges non courantes, et de 76 M€ de dotation aux amortissements (en augmentation de 4 M€ par rapport à l'exercice précédent), le résultat opérationnel est de 41,8 M€, soit 2 % du chiffre d'affaires.

Résultat avant impôt

Sous déduction de 17,7 M€ de frais financiers, le résultat avant impôt est de 26,6 M€, dont 24,9 M€ réalisés au cours du second semestre.

Résultat net consolidé

Après prise en compte d'une charge d'impôt de 8,2 M€, et du résultat des activités abandonnées (- 5 M€ au titre des activités de construction et de maintenance de grues), le résultat net de l'ensemble consolidé est de 13,6 M€.

4.2.2 L'activité Services à l'Environnement

En millions d'euros	2016	2015	Variation
Chiffre d'affaires	1 389,8	1 670,8	(16,8 %)
Ebitda courant	96,3	102,7	(6,2 %)
en % du CA	6,9 %	6,1 %	
Résultat opérationnel courant	33,0	41,7	(20,9 %)
en % du CA	2,4 %	2,5 %	
France - Coûts de restructuration des entités nouvellement acquises	(2,2)	(0,5)	
Belgique - Évolution des litiges environnementaux	1,9		
Italie - Restructuration et évolution de situations litigieuses		(1,0)	
Autres	0,0	0,0	
Résultat opérationnel	32,7	40,2	(18,7 %)

Le chiffre d'affaires de l'activité Services à l'Environnement s'élève à 1,4 Md€, en réduction de 17 % par rapport à l'exercice précédent.

Les tonnages vendus évoluent comme suit :

En milliers de tonnes	2016	2015	Variation
Ferrailles	3 029,6	3 232,9	(6,3 %)
Métaux non ferreux	459,3	480,1	(4,3 %)
Total volumes	3 489,0	3 713,0	(6,0 %)

En millions d'euros	2016	2015	Variation
Ferrailles	577,2	763,8	(24,4 %)
Métaux non ferreux	532,3	658,0	(19,1 %)
Prestations	280,4	249,0	12,6 %
Total chiffre d'affaires	1 389,8	1 670,8	(16,8 %)

Ferrailles

La diminution du tonnage de ferrailles traitées sur la période (- 6,3 %) s'explique principalement par les moindres besoins rencontrés par les clients acieristes, confrontés au contexte difficile expliqué en 4.1.2. Par ailleurs, le Groupe a poursuivi sa politique qui consiste à privilégier les marges unitaires sur les volumes traités. Sans les acquisitions réalisées en cours d'exercice, qui ont apporté des volumes complémentaires, cette baisse serait d'ampleur supérieure, même si difficile à chiffrer compte tenu de la multiplicité des flux affectés.

Les volumes traités au premier semestre étaient en recul de 11,9 % par rapport à l'an passé. Les volumes traités au second semestre sont en progression de 1 % par rapport à l'exercice précédent, à la fois sous l'effet de la croissance externe, mais également grâce à une stabilisation des conditions de marché.

Sur l'exercice, le recul des tonnages vendus aux États-Unis (- 36 %) est significativement plus marqué que dans le reste du Groupe (- 1 %).

Compte tenu d'un prix unitaire moyen de vente plus bas qu'au cours de l'exercice précédent (- 19 %), le chiffre d'affaires réalisé au titre des ferrailles vendues est en baisse de 24,4 % à 577,2 M€.

Métaux non ferreux

Concernant les métaux non ferreux (aluminium, cuivre et alliages cuivreux, plomb, déchets d'acier inoxydables), les volumes traités sont en retrait de 4 %. Cette baisse provient principalement des déchets d'acier inoxydables (- 21 %), les conditions d'achat ne permettant pas de dégager des marges satisfaisantes pendant une grande partie de l'exercice, malgré l'existence d'une demande en aval.

En janvier 2016, la filiale Refinal Industries a inauguré un troisième four d'affinage, qui permettra à terme d'augmenter de 50 % environ la production de lingots d'aluminium, dont déjà 31 % sur l'exercice écoulé.

Compte tenu du niveau de prix plus faible des prix qu'au cours de l'exercice précédent, le chiffre d'affaires des métaux non ferreux s'établit à 532,3 M€ en retrait de 19,1 %.

Prestations

Le chiffre d'affaires Prestations progresse de 13 % sous l'effet :

- de nouveaux contrats avec les éco-organismes pour le recyclage des D3E ;
- des nouveaux contrats de collecte d'ordures ménagères au Canada et au Maroc ;
- et des prestations de collecte de déchets banals d'industrie chez SLG Recycling.

L'Ebitda courant est de 96,3 M€, soit 6,9 % du chiffre d'affaires. L'écart négatif par rapport à l'exercice précédent est de 6,4 M€, alors qu'il était de 12,5 M€ à fin mars 2016.

La résistance des résultats par rapport à l'exercice précédent s'explique par :

- une légère amélioration des marges unitaires sur les ferrailles traitées par le Groupe, en cohérence avec la stratégie menée ;

- une baisse significative des marges unitaires sur les métaux non ferreux, principalement liée à un effet stock en période de baisse des prix, même si le Groupe dispose des stocks les plus bas parmi la profession (en proportion de sa taille) ;
- une réduction des frais liés au matériel (entretien, énergie), dans une conjoncture de faibles volumes.

Les éléments non courants de l'exercice concernent :

- les frais de restructuration encourus et provisionnés au titre de réductions d'effectifs dans des entités acquises pour 2,2 M€ ;
- une reprise de provision d'un montant de 1,9 M€ suite à une décision de justice en appel favorable en Belgique : la filiale George n'a pas à rembourser les frais dont la SNCB demandait le remboursement concernant le site de Verviers.

4.2.3 L'activité Services aux Entreprises

En millions d'euros	2016	2015	Variation
Chiffre d'affaires	757,0	681,3	11,1 %
Ebitda courant	27,5	27,4	0,4 %
en % du CA	3,6 %	4,0 %	
Résultat opérationnel courant	17,6	19,8	(11,5 %)
en % du CA	2,3 %	2,9 %	
France - Restructuration de l'activité Multiservices		(0,7)	
Italie - Arrêt de la filiale Multiservices	(4,0)		
Résultat opérationnel	13,6	19,1	(29,0 %)

Le chiffre d'affaires progresse de 11 % par rapport à l'exercice précédent et s'établit à 757 M€. L'impact de la consolidation du chiffre d'affaires de Safira (Portugal) est de 36,5 M€, et celui de Groupe Alter Services à compter du 1^{er} juin 2016, de 4,9 M€.

L'évolution du chiffre d'affaires par métier est le suivant :

- Propreté et services associés (France + Étranger) : + 14 %.
 - Outre l'effet de la croissance externe mentionnée ci-dessus, la croissance organique a été supérieure à celle du secteur ;
 - Aéronautique : + 15 %.
- D'importants développements commerciaux ont été réalisés en France sur l'exercice, qui ont nécessité l'embauche de plusieurs dizaines de personnes générant une charge importante de formation ;
- Énergie et filiales rattachées : + 14 %.

Le chiffre d'affaires progresse organiquement, notamment grâce à des gains de contrats dans l'Éclairage Public ;

- Travail Temporaire : stable.

Le chiffre d'affaires est en baisse de 0,3 %, à cause de la diminution des prestations chez le plus important client de cette activité, qui devrait se poursuivre au cours de l'exercice prochain.

L'Ebitda courant s'élève à 27,5 M€, soit 3,6 % du chiffre d'affaires. Il est en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent, malgré plusieurs difficultés rencontrées en cours d'exercice dans les métiers Aéronautique et Milieux Sensibles.

À l'exception de celui du métier Travail Temporaire, qui est en léger repli sur l'exercice, l'Ebitda de tous les métiers est en amélioration.

Le résultat opérationnel courant est en diminution de 2,2 M€ par rapport à l'an passé, principalement sous l'effet d'une augmentation des dotations aux amortissements.

Les charges non-courantes prennent en compte les conséquences financières de l'extinction de l'activité Multiservices en Italie. Cette perte ne devrait pas entraîner de décaissement supplémentaire pour le Groupe.

En conséquence, le résultat opérationnel est en recul de 5,5 M€, à + 13,6 M€.

4.2.4 L'activité Holding

En millions d'euros	2016	2015	Variation %
Chiffre d'affaires	0,6	0,5	12,9 %
Ebitda courant	(2,3)	(4,0)	N/A
en % du CA	N/A	N/A	
Résultat opérationnel courant	(4,5)	(6,2)	N/A
en % du CA	N/A	N/A	
Autres	(0,0)	0,2	
Résultat opérationnel	(4,5)	(6,0)	N/A

L'évolution de l'Ebitda courant de l'activité Holding s'explique principalement par une légère évolution des modalités de refacturation des frais de siège entre les activités.

Derichebourg SA

En ce qui concerne les comptes sociaux de Derichebourg, société mère, elle exerce principalement son rôle de holding des sociétés filiales du Groupe, et assure le financement des activités du Groupe, dans la mesure où elle porte le contrat de crédits syndiqués, et les conventions

de trésorerie et de financement avec la plupart de ses filiales. Elle est également propriétaire des actifs immobiliers du Groupe, notamment par la détention de la filiale Derichebourg Immobilier. Par ailleurs, Derichebourg est la société mère de l'intégration fiscale française.

Principales données sociales

En millions d'euros	2016	2015
Chiffre d'affaires	3,2	3,2
Résultat d'exploitation	(2,7)	(2,2)
Résultat financier	(15,3)	(3,2)
Résultat courant	(18,0)	(5,4)
Résultat exceptionnel	6,3	6
Impôt sur les sociétés	10,1	4,7
Résultat net	(1,6)	5,4

Le chiffre d'affaires est stable par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est de (2,7) M€. Davantage d'honoraires ont été consacrés à la défense d'un litige.

Le résultat financier négatif s'explique principalement par une provision pour dépréciation de titres de participation.

Le résultat exceptionnel s'explique par des plus-values sur reclassements internes au groupe d'actifs.

L'impôt sur les sociétés constitue un produit pour la société-mère, à cause du mécanisme de l'intégration fiscale. Il est d'ampleur supérieure à l'année précédente, grâce aux meilleurs résultats fiscaux des filiales françaises.

Le résultat net est légèrement déficitaire à (1,6) M€.

En application de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, la société Derichebourg fournit ci-dessous l'échéancier de ses dettes fournisseurs :

En millions d'euros	Échus	Non échus	Total
Fournisseurs hors Groupe	0	0	0
Fournisseurs intra-Groupe	N/A	N/A	0,3
Total fournisseurs			0,3
Factures à recevoir	N/A	N/A	1,4
Total fournisseurs et comptes rattachés Derichebourg SA			1,7

Par ailleurs :

- aucune dépense visée à l'article 39-4 du CGI n'est intervenue au cours de l'exercice ;
- la Société n'a pas réalisé de dépense de recherche et développement. Les activités du Groupe en matière de recherche et développement sont détaillées au 3.2.1.3 ;
- les franchissements de seuils suivants sont intervenus au cours de l'exercice :
 - à la hausse : néant,
 - à la baisse : Galloo Sallaumines, 34,04 %.

4.2.5 Perspectives d'avenir

4.2.5.1 Événements postérieurs à la clôture

Acquisition de Bartin Recycling

Par contrat signé en date du 20 juillet 2016, Derichebourg (avec faculté de substitution à Derichebourg Environnement) et Veolia Déconstruction France se sont engagés respectivement à acheter et à vendre les actions de la société Bartin Recycling SAS, la concrétisation de l'acquisition devant intervenir après la réalisation des conditions suspensives, dont la principale est l'autorisation de l'opération par l'Autorité de la Concurrence, en charge du contrôle des concentrations. Cette autorisation a été obtenue le 28 octobre 2016. L'acquisition de Bartin Recycling par Derichebourg Environnement a eu lieu le 30 novembre 2016.

Jugement d'appel dans le procès Rotamfer/Derichebourg Environnement

Le 27 octobre 2016, un jugement d'appel est intervenu dans la première branche du procès Rotamfer/Derichebourg Environnement. Ce jugement d'appel a confirmé le jugement de première instance, qui avait débouté Derichebourg Environnement de sa demande de remboursement de l'acompte de 15 M€ versé en 2007 dans le cadre

d'un projet d'acquisition de 2 chantiers de recyclage équipés de broyeurs dans le nord de l'Italie, projet finalement abandonné, le Groupe considérant les conditions suspensives non réalisées à la date limite de réalisation et que des informations déterminantes lui avaient été cachées. Les demandes reconventionnelles de la partie adverse, qui visent à l'exécution du protocole initial n'ont pas encore été examinées en première instance. Dans l'hypothèse où les demandes de la partie adverse prospéreraient après épuisement des voies de recours, la justice pourrait ordonner la réalisation de la transaction qui se solderait par l'acquisition desdits chantiers de recyclage, en contrepartie d'un décaissement de 43 M€ (majoré des intérêts de retard). Le Groupe dispose des lignes de financement pour réaliser cette acquisition.

4.2.5.2 Changement significatif de la situation commerciale, informations sur les tendances

En quinze mois, le Groupe a renforcé son maillage territorial en France de 50 centres de recyclage environ en ayant peu accru son endettement. Il estime qu'il sort renforcé de l'exercice écoulé, en tant que partenaire de référence des grands acteurs sidérurgiques et métallurgiques. Dans l'activité Services à l'Environnement, le Groupe bénéficiera du plein effet des synergies issues des acquisitions réalisées. Depuis le début de l'exercice, la comparaison favorable des résultats par rapport à ceux de l'exercice précédent se poursuit, notamment grâce à des tensions sur des indicateurs (minéral de fer, charbon sidérurgique, taux de fret maritime, parité euro-dollar, prix des métaux non-ferreux) pouvant influencer positivement le prix et le volume des produits commercialisés. La persistance de ces tensions sera de nature à favoriser les résultats.

Dans l'activité Services aux Entreprises, le Groupe anticipe la poursuite de la progression de son chiffre d'affaires et une progression de sa profitabilité mesurée en termes de résultat opérationnel.

4.2.5.3 Prévisions ou estimations de résultat

Le Groupe n'a pas pour pratique de fournir une prévision chiffrée de résultat.

4.2.6 Endettement financier net du Groupe

Endettement Financier net 2015	231,9
EBITDA courant	(121,5)
Eléments non cash	9,4
Frais financiers nets	17,7
Impôts sur les sociétés	5,1
Variation de BFR	(27,5)
Investissements corporels et incorporels nets des cessions	67,5
Dividendes	8,9
Variations de périmètres	35,2
Autres	(1,5)
Endettement Financier net 2016	225,1

L'EBITDA courant généré sur l'exercice, la maîtrise des investissements et du besoin en fonds de roulement ont permis de ne pas augmenter l'endettement financier net, malgré les opérations de croissance externe réalisées.

4.2.6.1 Flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie figure en 5.1.3. La note 4.11 de l'annexe aux comptes consolidés fournit des informations complémentaires sur les conditions des différentes lignes de financement du Groupe.

4.2.6.2 Conditions d'emprunt et structure de financement

Les conditions d'emprunt et la structure de financement sont détaillées dans la note 4.11 de l'annexe aux comptes consolidés, et dans le paragraphe 4.3 Facteurs de risque et incertitudes.

Au 30/09/16, le Groupe respecte ses différents covenants financiers, et dispose de 189 M€ de lignes non tirées (hors lignes non tirées au titre de l'affacturage, et en incluant les lignes non-confirmedes).

4.2.6.3 Restrictions à l'utilisation des capitaux

Les restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux sont détaillées dans la note 4.11 de l'annexe aux comptes consolidés.

4.2.7 Investissements

4.2.7.1 Objectifs poursuivis

Le Groupe mène depuis de nombreuses années une politique régulière d'investissements, dont les objectifs suivant les secteurs sont :

Activité Services à l'Environnement :

- la poursuite du maillage territorial ;
- un meilleur contrôle de la source (gisement matière) par le développement d'une flotte de collecte et de centres d'accueil ;
- le maintien à un haut niveau de la qualité de l'outil de production ;
- le développement de l'insertion de l'activité en milieu urbain, et d'une façon plus large, la prise en compte des contraintes environnementales ;
- maîtrise quand cela est possible des actifs fonciers des sites sur lesquels le Groupe opère.

Activité Services aux Entreprises :

- un développement et une rationalisation du réseau d'agences ;
- l'acquisition du matériel nécessaire au démarrage des contrats remportés.

4.2.7.2 Principaux investissements

Le tableau ci-dessous détaille les principaux investissements réalisés (entrées en comptes d'immobilisations, indépendamment du mode de financement, sur fonds propres ou par crédit-bail) :

En millions d'euros	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014
Investissements fonciers, infrastructures	16	7	13
Équipements de production	20	18	18
Matériels de manutention et de transport	22	24	15
Autres	0	0	7
Sous-total activité Environnement	58	49	53
Activité Propreté	6	9	6
Autres investissements Multiservices	5	4	3
Sous-total Multiservices	11	13	9
Sous-total Holding	2	2	1
Total investissements corporels et incorporels	71	64	63

Dans l'activité Services à l'Environnement, les principaux investissements concernent l'infrastructure du chantier de Bassens, le troisième four de l'affinerie d'aluminium à Lomme, divers investissements fonciers, le développement de la flotte de collecte d'ordures ménagères dans le cadre de renouvellements ou de gains de contrats.

4.2.7.3 Investissements en cours

Le montant des commandes fermes d'investissement s'élève à 16,9 M€, pour lesquels les factures n'ont pas été encore reçues.

● 4.3 Facteurs de risque et incertitudes

L'émetteur a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère, qu'à sa connaissance, il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

4.3.1 Risques spécifiques à l'activité Services à l'Environnement

4.3.1.1 Risques commerciaux liés à l'activité Services à l'Environnement

4.3.1.1.1 Risques liés à l'évolution de la conjoncture économique

Le métier du recyclage pratiqué par le Groupe consistait essentiellement en la collecte et l'achat de déchets ferreux, non ferreux, ainsi que de biens et produits de consommation arrivés en fin de vie, et en leur transformation en matières premières secondaires ferreuses et non ferreuses. Le métier historique prend en compte aujourd'hui, de par l'application des directives européennes, l'obligation faite aux producteurs et importateurs de biens d'avoir à recycler les produits arrivés en fin de vie. Le Groupe répond aux demandes de recyclage formulées par appels d'offres par les producteurs ou importateurs directement ou par les éco-organismes propres à leur branche qu'ils ont pu constituer, avec des objectifs de valorisation. Le métier exercé par le Groupe évolue ainsi vers une activité renforcée de services, avec compte tenu des obligations de valorisation, une extension des obligations de valorisation à d'autres produits, dont les plastiques.

Les volumes traités sont donc prioritairement fonction du gisement exploité, à savoir en amont la consommation des ménages, en aval la production de métaux ferreux et non ferreux.

La collecte est constituée de trois sources :

- les chutes de production ;
- les démolitions, essentiellement industrielles ;
- les biens et produits de consommation arrivés en fin de vie.

L'ensemble de ces « ressources » font l'objet d'un recyclage, pour une large part, sous la forme, après traitement, de matières premières, ferreuses, non ferreuses, et plastiques essentiellement. Elles constituent l'offre et le prix de ces matières premières est fonction de la demande, tirée pour une large part par les besoins des pays émergents.

Un ralentissement de la croissance, une crise économique, l'écart entre le prix de la ferraille broyée ou cisailée et le prix du minerai de fer, ou des événements d'ampleur nationale ou internationale sont susceptibles d'influencer les volumes et les prix, entraînant une baisse de la rentabilité de l'activité.

Par ailleurs, une détérioration sévère des conditions économiques pourrait être susceptible de créer chez certains acteurs des comportements visant à préserver le volume d'activité, coûte que coûte, au détriment des marges et d'un comportement rationnel, et entraîner ainsi une détérioration des conditions d'achat ou de vente pour les autres concurrents, dont le Groupe.

4.3.1.1.2 Risques liés à l'évolution du cours des matières premières

De manière générale, le groupe s'efforce de limiter ses volumes de stocks. De même, il est en général capable de répliquer à l'achat l'évolution des prix à la vente, car il prend peu d'engagements à terme (achat ou vente) de quantités de métaux ferreux ou non ferreux à prix fixe. Pour ce qui concerne le marché des ferrailles, les contrats ne contiennent en général pas d'engagement ferme sur les prix au-delà d'un mois. En fonction de l'évolution des cours des métaux, il peut se produire que le Groupe doive acheter ou vendre des quantités de métaux pour honorer ces contrats à un prix moins favorable que celui connu lors de la conclusion des contrats. Toutefois, la pratique du Groupe est la conclusion de contrats d'achat au fur et à mesure des ventes.

Trois sociétés spécialisées, l'une dans l'affinage d'aluminium (Refinal), deux autres dans la commercialisation de métaux non ferreux (Inorec et Coframetal), peuvent prendre des engagements à l'achat ou à la vente, en anticipant la contrepartie physique. En conséquence, elles ont recours dans cette hypothèse à des couvertures sur le LME (très ponctuellement, d'autres sociétés du Groupe peuvent y recourir).

De même, le Groupe peut être amené à vendre ses stocks de marchandises métalliques transformées à ses clients à un prix moins élevé que celui auquel il les a achetées, en cas de baisse des prix de marché pour ces marchandises entre le moment de l'achat et celui de la vente.

Il convient de noter que le besoin en fonds de roulement de l'activité Services à l'Environnement peut varier fortement, en fonction de l'évolution des tonnages et des cours des métaux. En général, plus le besoin en fonds de roulement de la division Services à l'Environnement augmente, meilleurs sont les résultats opérationnels car on observe généralement une corrélation entre l'évolution des prix et les volumes livrés par les fournisseurs (récupérateurs notamment).

Le tableau ci-dessous présente l'impact estimé sur le besoin en fonds de roulement de la Société de différents événements.

En millions d'euros	Impact sur BFR
Augmentation de 10 % du tonnage mensuel	~ 10 M€
Augmentation de 10 % du prix unitaire à la tonne	~ 10 M€

Les positions présentées sont des variations mensuelles estimées, les variations intra-mensuelles pouvant être supérieures. Les deux effets peuvent se cumuler.

Les données sont présentées avant recours à l'affacturage, qui permet de financer ce besoin, éventuellement avec un décalage de temps inférieur ou égal à un mois.

4.3.1.1.3 Risques afférents à la distinction déchet/produit

Le statut de déchet induit un traitement particulier au plan fiscal au regard de la TVA. Depuis 2008, un mécanisme d'autoliquidation de la TVA a été mis en place en France pour les déchets neufs d'industrie et les matières de récupération. Le preneur de ces produits, qui sont

facturés hors taxe, autoliquide et déduit simultanément la TVA. Ce régime diminue le risque de non-reversement de la TVA par un vendeur de déchets neufs d'industrie indélicat, par rapport à la situation antérieure. Le Groupe est vigilant sur la distinction déchet/non-déchet dans ses achats, mais ne peut matériellement vérifier le traitement symétrique des opérations chez ses contreparties.

Le règlement européen 333/2011, entré en vigueur le 9 octobre 2011, définit un certain nombre de critères (taux maximal d'impuretés, procédures internes de gestion de la qualité, délivrances d'attestations de conformité), qui, cumulés, permettent de considérer comme produits certains débris métalliques de fer, d'acier, et d'aluminium auparavant considérés comme déchets. Ce changement est sans impact sur le régime de TVA applicable à ce stade.

4.3.1.1.4 Risque lié à l'attractivité des produits traités

Les fluctuations, depuis plusieurs années, des cours des métaux ferreux et non ferreux ont renforcé le caractère attractif des produits traités par le Groupe, particulièrement en période de cours élevés. Celui-ci, de par sa présence sur ces marchés, est exposé à des vols de métaux et fait face involontairement à un risque de recel de métaux volés. En amont, le Groupe développe une politique d'authentification des fournisseurs et des marchandises. Les déchets métalliques ferreux et non ferreux achetés, comme l'ensemble des déchets traités par le Groupe, font l'objet d'un examen attentif de qualité et de traçabilité, dans les limites inhérentes au métier de récupération, dans chaque unité d'exploitation.

Par ailleurs, bien qu'ayant pris des mesures destinées à assurer la sauvegarde de ses actifs, le Groupe ne peut garantir que ces mesures seront suffisantes. Compte tenu de la volonté de limiter les stocks sur les différents sites (notamment à cause du risque de fluctuation des cours) et de la dispersion des stocks entre les chantiers, le Groupe considère que la survenance d'un tel événement isolé n'aurait pas d'impact significatif sur ses résultats et sa situation financière pris dans leur ensemble.

4.3.1.1.5 Risques liés à l'achat au détail en espèces de métaux

Jusqu'au mois d'août 2011, la loi française autorisait le paiement en espèces d'achat au détail de métaux ferreux ou non ferreux jusqu'à 500 € par transaction.

Depuis la publication au Journal Officiel de la loi de finances rectificative pour 2011, le 30 juillet 2011, les paiements en espèces pour toute transaction relative à l'achat au détail de métaux ferreux et non ferreux sont interdits.

Le paiement des achats de métaux doit être obligatoirement effectué par chèque barré, virement bancaire ou postal.

Le groupe Derichebourg a soutenu cette disposition qui encadre les pratiques d'achat au livre de police, et réduit les risques antérieurs d'agression des employés pour vols liés à la présence d'argent ou les risques liés à la difficulté de distinguer les particuliers des professionnels parmi les fournisseurs, ou le risque de recel de marchandises volées.

De plus à compter du 1^{er} janvier 2012, les achats au détail de métaux ferreux et non ferreux doivent faire l'objet d'une déclaration annuelle avant le 31 janvier de chaque année faisant apparaître le nom, l'adresse des vendeurs, ainsi que le cumul annuel des achats effectués auprès de ces derniers.

L'application stricte des procédures volontaires définies par le Groupe est de nature à le préserver des risques de collusion ou de fraude, même si le risque ne peut complètement être éliminé.

Les législations des autres pays sont différentes, parfois plus accommodantes sur les paiements en espèces. Le Groupe s'efforce, dans la limite de ses possibilités, et compte tenu du fait qu'il n'est pas investi d'un pouvoir de police, de vérifier l'identité de ses fournisseurs.

4.3.1.1.6 Risques de concentration commerciale

Le premier client représente 14 % environ du chiffre d'affaires de l'activité Services à l'Environnement (15 % en 2014-2015), les 5 premiers clients 31 % environ (38 % en 2014-2015), et les 10 premiers 40 % (45 % en 2014-2015). La défaillance financière d'un ou plusieurs de ces clients serait de nature à pénaliser les résultats et l'activité du Groupe.

4.3.1.2 Risques industriels et environnementaux

Les installations de prestations, production, traitement et de recyclage disposent des autorisations d'exploitation obligatoires délivrées par les autorités compétentes.

Cependant, l'activité Recyclage pourrait être source de pollution si elle n'était pas réalisée dans des centres suffisamment dotés des installations nécessaires à la préservation de l'environnement.

Le Groupe s'est constitué par apports d'actifs, par acquisition de sites existants et par la création de nouveaux sites. Un double effort a été déployé pour :

- traiter la pollution historique ;
- mettre aux normes les sites existants et *a fortiori* ceux créés.

Le Groupe n'a pas connaissance à cette date de risques révélés de pollution qui ne soient pas en train d'être solutionnés ou objet d'une provision pour ce faire. Il ne dispose toutefois pas de l'historique de tous les sites. L'extension du périmètre des villes peut les conduire à souhaiter disposer des terrains exploités par le Groupe, soit par procédure amiable, soit par voie judiciaire. Le Groupe s'efforce d'obtenir une compensation, à hauteur des coûts générés, de déménagement et de réinstallation. Par ailleurs, il négocie les conditions d'arrêt de son exploitation, les villes prétendant notamment obtenir une remise en état des terrains pour un usage d'habitation alors qu'ils relevaient jusque-là d'un usage industriel.

Au cours des dernières années, des efforts d'investissement très importants ont été réalisés sur les centres de valorisation acquis, afin de placer ces installations à un haut niveau de protection de l'environnement. De nombreuses actions sont entreprises pour réduire le bruit de certains sites industriels, surveiller étroitement les rejets dans l'air et l'eau, et protéger les sols. Différentes analyses conduites chaque année mesurent le respect des normes définies par les autorisations d'exploiter obtenues. Par ailleurs, le Groupe continue ses efforts en vue de revaloriser en matière ou en énergie une proportion croissante de ses résidus de broyage. Soixante-quinze centres de valorisation ont reçu un agrément « VHU » en vue de l'accueil et du traitement écologique des Véhicules Hors d'Usage. Le suivi et la gestion des questions environnementales de l'activité Services à l'Environnement sont assurés par les structures régionales, chacune d'elles disposant d'un responsable Environnement.

4.3.2 Risques spécifiques à l'activité Services aux Entreprises

4.3.2.1 Risques liés à la réalisation des prévisions de résultat et aux flux de trésorerie

Le montant net des écarts d'acquisition figurant au bilan au 30 septembre 2016 au titre de l'activité Services aux Entreprises est de 168 M€.

La valeur des écarts d'acquisition figurant au bilan consolidé du groupe Derichebourg fait l'objet de tests de perte de valeur périodiques. Ces tests se basent sur les flux de trésorerie futurs actualisés.

La modification d'un ou plusieurs paramètres pourrait conduire à une valeur de l'activité Services aux Entreprises inférieure à celle des actifs figurant dans les comptes : si, dans le futur, l'insuffisance des performances de l'activité Services aux Entreprises ou l'évolution des taux d'actualisation venait à impacter négativement les valeurs obtenues et aboutissait ainsi à constater une valeur comptable desdits actifs supérieure à la valeur d'utilité calculée, alors le Groupe serait amené à déprécier lesdits actifs à due concurrence, ce qui serait susceptible d'avoir un effet significatif sur le bilan et les résultats du Groupe. De même, une évolution de la réglementation sociale française qui remettrait en cause les allégements de charge ou crédits d'impôts afférents aux bas salaires impacteraient négativement les performances financières du groupe et pourrait entraîner une mise en cause de la valeur des écarts d'acquisition figurant au bilan. Les différents paramètres de calcul sont expliqués dans la note 4.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

4.3.2.2 Risques liés à la concentration sur certains opérateurs

Dans l'activité de Services aux Entreprises, le Groupe travaille avec environ 10 000 clients. Le plus gros client (regroupement d'entités juridiques contrôlées par une même société) représente environ 23 % du chiffre d'affaires (21 % en 2014-2015).

4.3.2.3 Risques liés à un conflit social et à ses conséquences, ou à l'évolution de la réglementation sociale

Les activités Services aux Entreprises sont des activités intensives en main-d'œuvre, de prestations de services, souvent caractérisées par la présence dans les conventions collectives applicables de clauses de reprise du personnel en cas de gain ou de perte de contrat, qui peuvent influer sur la nature de la relation entre les personnels et l'employeur, et rendre la résolution de conflits sociaux plus complexe.

Les relations sociales font l'objet d'une attention particulière de la part des responsables opérationnels et des ressources humaines en France et à l'étranger.

Ainsi, l'évolution des relations sociales et de la réglementation qui leur est applicable fait l'objet d'un suivi spécifique destiné à permettre d'anticiper au maximum les impacts. La concentration française des activités des Services aux Entreprises en la matière génère une dépendance assez marquée à l'égard de sa législation sociale et de son évolution.

En particulier, le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) introduit en 2013 a un impact significatif à la baisse sur le coût du travail des entreprises employant une forte proportion de main-d'œuvre dont les rémunérations sont inférieures à 2,5 fois le SMIC. Sa suppression, ou

une modification des critères d'éligibilité, affecterait significativement les comptes de l'activité Services aux Entreprises.

4.3.3 Risques liés à la cession de Servisair

Derichebourg a cédé Servisair à Swissport France Holding le 23 décembre 2013. Le contrat de cession comporte des déclarations et garanties pouvant ouvrir droit à l'acquéreur à un remboursement partiel du prix de cession en cas de déclarations inexactes par le vendeur. Le Groupe considère que, la cession par PAI de Swissport à HNA, intervenue en février 2016, fait perdre à Swissport le droit de demander un remboursement partiel du prix de cession de Servisair. Swissport ne partage pas cette interprétation et considère qu'il est toujours fondé à demander un remboursement partiel du prix de cession pour les claims notifiés dans les délais jusqu'en février 2016. Le Groupe a assigné en septembre 2016 Swissport devant le Tribunal de Grande Instance de Paris afin de faire constater la résolution des déclarations et garanties, et déclarer que Swissport n'a plus droit à un remboursement partiel du prix de cession de Servisair. Dans l'hypothèse où l'action intentée par le Groupe devant le Tribunal de Grande Instance ne prospérerait pas, et où les claims notifiés par l'acquéreur prospéreraient devant les tribunaux jugeant en dernier ressort (aucune procédure n'a été portée devant les tribunaux par Swissport à ce stade), le Groupe pourrait être contraint de rembourser à Swissport une partie du prix de cession, pour un montant maximal de 30 M€.

4.3.4 Risques informatiques

Le Groupe s'efforce de sécuriser ses différents réseaux informatiques. Il ne peut totalement garantir qu'une attaque informatique ne puisse bloquer ses réseaux et affecter son activité. Néanmoins, le Groupe estime que dans les activités Services à l'Environnement et Services aux Entreprises, les opérations pourraient se poursuivre en partie.

4.3.5 Risques de crédit ou de contrepartie

Les opérations financières (emprunts, couvertures de change, taux, matières premières) sont réalisées avec des établissements de premier rang, dans un souci de répartition des risques.

Concernant le risque de contrepartie sur les créances clients, les clients des activités de Services à l'Environnement et de Services aux Entreprises font systématiquement l'objet d'une demande d'agrément auprès d'un assureur crédit, tant pour les créances domestiques qu'export ou à l'étranger (quotité assurée de 95 % du montant hors taxes de l'agrément accordé). Il peut néanmoins arriver que ces demandes d'agrément soient refusées par l'assureur crédit, pour des raisons résultant de son analyse de la solvabilité des clients. Le risque Client fait l'objet d'une comparaison très régulière avec les agréments de l'assureur crédit.

Il existe depuis plusieurs années une politique très stricte de suivi des encours client et de relance systématique des encours arrivés à échéance.

L'activité Services aux Entreprises travaille avec un nombre très important de clients qui constituent un panel représentatif de l'économie française. À ce titre, son risque de défaut de paiement est représentatif du risque de défaillance de l'économie en général, sans qu'une défaillance unitaire soit susceptible de remettre en cause la pérennité du Groupe.

Malgré l'environnement perturbé, le Groupe n'a pas observé à ce stade de détérioration significative des délais de paiement et le montant des pertes irrécouvrables représente 0,6 M€. Par ailleurs, le Groupe considère que les créances ne présentent pas de risque particulier, prises dans leur ensemble, hormis certaines créances âgées de plus de 4 mois (cf. note 4.12.5 de l'annexe aux comptes consolidés).

4.3.6 Présentation du risque de liquidité

Le Groupe gère le risque d'être à court de trésorerie en utilisant un outil de gestion des liquidités récurrentes. Cet outil tient compte de la maturité à la fois des investissements financiers et des actifs financiers (par exemple créances clients, autres actifs financiers) et des estimations de flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles.

Au 30 septembre 2016, les principales sources de financement du Groupe sont :

- un contrat de crédit syndiqué de 232,5 M€ mis en place en mars 2014, remboursé à hauteur de 26,5 M€ le 31 mars 2015 et le 31 mars 2016. Son encours autorisé est donc de 179,5 M€. Il comporte un prêt d'une durée de 5 ans, amortissable par annuités constantes, d'un montant de 132,5 M€ (encours autorisé et tiré de 79,5 M€ au 30 septembre 2016), et un crédit revolving d'un montant de 100 M€, remboursable *in fine* au bout de 5 ans. La

prochaine échéance au titre du prêt amortissable interviendra le 31 mars 2016, et sera d'un montant de 26,5 M€. Au 30 septembre 2016, 80 M€ n'étaient pas tirés au titre du crédit Revolving ;

- un contrat d'affacturage à vocation sans recours entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015, d'une capacité de tirage de 240 M€ (en fonction des créances disponibles), d'une durée initiale de 2 ans, renouvelé en avril 2016 pour porter la maturité à fin décembre 2018. Le factor achète les créances sans recours à concurrence du montant des agréments délivrés par les assureurs-crédit, et avec recours au-delà. Le montant des créances que le Groupe est susceptible de décomptabiliser dépend donc du montant de créances disponibles et des agréments délivrés par les assureurs-crédit. Toute variation à la baisse d'un de ces montants peut conduire à une augmentation de l'endettement affiché par le Groupe ;
- des crédits à moyen terme pour un montant de 45 M€ utilisés à hauteur de 45 M€ (incluant le pré-financement du CICE 2016) ;
- des contrats de crédit-bail, amortissables et à taux fixe, dont l'encours au 30 septembre 2016 est de 76,5 M€ ;
- des lignes bilatérales, confirmées ou non, pour un montant cumulé de 92 M€, qui ne sont pas utilisées puisque la trésorerie nette du groupe est de 17 M€ au 30 septembre 2016.

Le tableau ci-dessous reprend les principales échéances de remboursement des emprunts jusqu'en 2021.

Principales échéances

En millions d'euros	À - 1 an	À + 1 an	À + 2 ans	À + 3 ans	À + 4 ans	Total
Crédit syndiqué	25,9	25,9	45,9	0,0	0,0	97,7
Locations financières	22,8	20,1	14,6	8,9	5,7	72,1
Autres lignes moyen et long termes ⁽¹⁾	21,5	2,9	2,6	2,7	2,3	31,9
Total	70,2	48,9	63,1	11,6	8,0	201,7

(1) Dont à moins d'un an 19,9 M€ au titre de l'affacturage.

Ratios financiers

Le Contrat de Crédits prévoit que le Groupe doit maintenir les ratios financiers suivants :

- le ratio de levier, c'est-à-dire le rapport (a) dettes financières nettes consolidées sur (b) excédent brut d'exploitation courant consolidé, à chaque date de calcul et pour la période de 12 mois glissants se terminant à chaque date de calcul considérée. Ce ratio doit être inférieur à 2,75.

Au 30 septembre 2016, le ratio de levier est de 1,85.

- le ratio de couverture du service de la dette, calculé comme l'excédent brut d'exploitation courant consolidé des douze derniers mois glissants divisé par les frais financiers nets consolidés des douze derniers mois glissants. Ce ratio doit être supérieur à 5.

Au 30 septembre 2016, le ratio de couverture du service de la dette est de 6,85.

Le Groupe respecte ses covenants financiers au 30 septembre 2016. Le non-respect de ces ratios constituerait un cas de défaut, qui pourrait être levé en cas d'accord de la majorité des prêteurs.

Compte tenu de la marge de liquidité de 189 M€ existant au 30 septembre 2016, et sur la base de ses prévisions d'activité et d'investissements, le Groupe estime qu'il dispose de lignes financières suffisantes pour lui permettre de faire face à ses échéances au cours des 12 prochains mois à compter du 30 septembre 2016.

4.3.7 Présentation des risques de marché (taux, change, actions, métaux)

Les risques de marché sont présentés dans la note 4.12 de l'annexe aux comptes consolidés.

4.3.8 Présentation des risques découlant de procédures juridiques

4.3.8.1 Italie

- La filiale Derichebourg Environnement avait signé en août 2007 un protocole confidentiel réitéré en décembre 2007 portant sur l'acquisition d'une société exploitant en Italie deux centres de recyclage équipés chacun d'un puissant broyeur. Cette acquisition aurait conféré au Groupe une position de leader en Italie et permis la mise en œuvre de synergies avec l'activité déjà développée. La valeur négociée pour ces actifs était basée sur les conditions de marché prévalant en 2007 dans le recyclage. La non-réalisation des conditions suspensives, à la dernière date de réalisation, 28 décembre 2008, et l'échec des négociations complémentaires ont rendu caduque l'opération, selon Derichebourg Environnement. Confrontée aux demandes de réalisation de la transaction par le vendeur, Derichebourg Environnement a entrepris une action judiciaire visant à la reconnaissance par l'autorité judiciaire de l'annulation du protocole, la restitution de l'acompte de 15 M€, et le versement d'indemnités compte tenu des nombreuses anomalies décelées.

Le 4 mars 2014, le Tribunal a rendu une première décision, partielle, qui rejette les demandes de Derichebourg Environnement, mais qui n'a pas statué sur les demandes de la partie adverse. L'acompte versé a été provisionné intégralement par prudence. Derichebourg Environnement a fait appel de cette décision qu'il considère mal fondée en fait et en droit.

Le 27 octobre 2016, la Cour d'Appel de Milan a rendu une seconde décision, partielle également, dans le sens où elle ne porte que sur les demandes du groupe et pas sur celles de la partie adverse. Cette seconde décision confirme la première et déboute Derichebourg Environnement de la totalité de ses demandes (remboursement de l'acompte de 15 M€ et annulation du protocole initial pour manquements de la partie adverse). Derichebourg Environnement a l'intention de se pourvoir en cassation.

À cette date, aucun jugement n'est encore intervenu sur les demandes de la partie adverse, qui réclame l'exécution en nature du protocole initial. Dans l'hypothèse où les demandes de la partie adverse prospéreraient après épuisement des voies de recours, la justice pourrait ordonner la réalisation de la transaction, qui se solderait par l'acquisition desdits chantiers de recyclage en contrepartie d'un décaissement de 43 M€ (majoré des intérêts de retard). Le groupe dispose des lignes de financement pour réaliser cette acquisition.

- En novembre 2013, le dirigeant (administrateur délégué) de la filiale italienne de l'activité Multiservices (AEP Multiservizi) a été placé en détention provisoire, dans le cadre d'une enquête relative à une procédure de passation de marchés publics en Campanie. Compte tenu du blocage des opérations de la Société que son incapacité pouvait provoquer, son mandat d'administrateur délégué a été révoqué. Il a été libéré depuis, et les mesures de contrainte postérieures levées. Bien que la société ne soit pas elle-même l'objet d'une action judiciaire, le groupe a décidé de tirer les conséquences de la situation de cette société et a constaté 4 M€ de provisions à caractère non-courant.

4.3.8.2 Belgique

- Un contrôle fiscal est intervenu au sein de la filiale belge George, portant sur l'identification des fournisseurs de métaux et de ferrailles pour les exercices 2006 à 2010. L'administration fiscale estime que la société n'a pas respecté la législation en matière d'identification à la TVA des fournisseurs et a rejeté la déductibilité des factures d'achat jugées non conformes. Cela aurait pour conséquence une augmentation de l'IS de 5 M€ majoré des intérêts légaux.

La société conteste ce redressement estimant notamment que :

- la législation belge en vigueur à cette époque ne donnait aucun pouvoir légal pour identifier ces revendeurs de métaux ;
- un contrôle avait été effectué sur ces exercices-là en 2008 pendant lequel ces questions avaient été abordées sans soulever de commentaires particuliers.

La société détient la copie de la carte d'identité de la plupart des fournisseurs, procédure supérieure à l'exigence légale.

Une décision de première instance favorable à la Société est intervenue le 26 novembre 2015. L'administration fiscale s'est pourvue en appel. Aucune provision n'est constatée à ce titre dans les comptes au 30 septembre 2016.

- Une action était intentée contre la société George par la SNCB au titre d'une pollution à Verviers en Belgique. La société George conteste sa responsabilité dans une pollution historique et a de surcroît mis en cause les anciens administrateurs et actionnaires. Par jugement de première instance du 1^{er} avril 2014, la société George avait été condamnée à payer 1,3 M€ majoré des intérêts légaux. Au 30 septembre 2015, la société avait comptabilisé une provision de 2 M€ montant qui tient compte de garanties reçues par ailleurs. Elle avait fait appel de cette décision. La décision d'appel est intervenue le 22 mars 2016. Le Tribunal d'appel a considéré qu'il n'incombait pas à la société George de rembourser les frais de dépollution. La provision précédemment constituée a été reprise sur l'exercice. La SNCB ne s'est pas pourvue en cassation, le sujet est donc clos.

4.3.9 Assurances et couverture des risques

La politique d'assurance vise à définir et à mettre en œuvre, à partir d'une identification et d'une analyse rigoureuse des risques afférents à ses différents métiers, le meilleur équilibre possible entre, d'une part, le niveau et l'étendue des garanties devant répondre à la cartographie des risques assurables et, d'autre part, un niveau de coût devant permettre aux entités opérationnelles de demeurer concurrentielles dans leur secteur.

Dans cette optique, le Groupe a mis en place des programmes d'assurance internationaux communs. Ces programmes sont gérés centralement par le Service Assurances du Groupe.

Celui-ci est en charge de l'identification des besoins et de la négociation des polices d'assurance. La gestion quotidienne de la prévention, du suivi des risques et des sinistres dont les enjeux financiers sont inférieurs à 100 k€ est assurée par un relais local existant dans chacune des entités du Groupe. Les entités les plus importantes bénéficient, selon les besoins, d'un *Risk Manager* qui reporte au Service Assurances du Groupe. La gestion des sinistres présente des enjeux importants. Elle est assurée par le Service Assurances du Groupe. Les filiales se voient refacturer les primes, ou

quotes-parts des primes en rapport avec leurs sinistralités, et supportent les franchises qui s'appliquent, ce qui constitue un élément de la politique de prévention. Le Service Assurances du Groupe se charge par ailleurs d'animer et de coordonner le réseau des différentes compagnies d'assurances à travers le monde.

Politique d'ensemble

L'ensemble des entités sont couvertes par des polices d'assurance internationales dites « Master ». Des polices d'assurance locales ont été déclinées sur la base de la police « Master », en vue d'adapter les besoins de la police « Master » aux risques locaux identifiés ainsi qu'aux réglementations locales, qui peuvent différer d'un pays à l'autre. Le Groupe est également soucieux de la prévention de ses risques et se consacre par exemple à la formation, à la sécurisation des sites, à de nombreux programmes sécurité, santé et environnement, etc. Les polices d'assurance ont été souscrites auprès de compagnies internationales ayant une forte solidité financière. Cela permet au groupe Derichebourg d'assurer une gestion locale des polices d'assurance, identique partout dans le monde.

Principaux programmes

Les principaux programmes d'assurance du Groupe sont les suivants :

- Assurance Responsabilité Civile Générale : couvrant la responsabilité civile (délictuelle et contractuelle) encourue par le Groupe à l'occasion de dommages corporels, matériels et immatériels susceptibles de survenir tant en cours d'exploitation qu'après livraison ;
- Assurance Responsabilité Civile spécifique pour les risques de pollution ;
- Assurance Responsabilité Civile Aéroportuaire ;
- Assurance Dommages : couvrant les dommages matériels directs d'origine accidentelle et soudaine atteignant les biens assurés ainsi que les pertes d'exploitation consécutives ;
- Assurance Flotte Automobile : sur une base commune, il s'agit essentiellement de polices adaptées en fonction des réglementations locales ;

- Assurance Transport : couvrant les sinistres de transports maritime, ferroviaire, terrestre, entre les sites de production du Groupe et les clients du Groupe ;
- Assurance Affréteur ;
- Assurance Décennale pour toutes les activités liées au bâtiment ;
- Assurances Mandataires Sociaux ;
- Assurance *Workers Compensation*, pour la couverture des accidents et maladies professionnels, qui relèvent d'un système spécifique aux États-Unis.

Les filiales américaines du Groupe disposent aussi de plusieurs contrats d'assurance pour les dommages qui ne sont pas spécifiquement couverts par les polices d'assurance du Groupe ou qui doivent être couverts par une police d'assurance émise sur le territoire américain. Ceci s'applique notamment pour la couverture des dommages aux biens, de la responsabilité environnementale et de la responsabilité civile.

Les caractéristiques des couvertures d'assurances (montant de la couverture, franchise, etc.), font l'objet de révisions régulières, afin d'être adaptées aux besoins de l'activité du Groupe.

Le Groupe estime avoir mis en place les couvertures adéquates, tant dans leur étendue qu'en termes de montants assurés, pour les risques liés à cette activité.

Le montant des polices prises en charge dans les comptes du Groupe au 30 septembre 2016 s'élève à 11 M€.

4.3.10 Procédures judiciaires et d'arbitrage

À l'exception de celles décrites en 4.3.8. et dans la note 4.26 de l'annexe aux comptes consolidés, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire, ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens, ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir, ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et du Groupe.

● 4.4 Gouvernement d'entreprise

4.4.1 Composition des organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale

À la connaissance de la Société, aucun des membres du Conseil d'administration n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours de ces cinq dernières années. Aucun de ces membres

n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années, et aucun n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire. À la connaissance de l'émetteur, aucun des membres de son Conseil d'administration n'a été empêché d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

4.4.1.1 Liste des administrateurs et directeurs généraux en fonction au 30 septembre 2016

Nom et adresse professionnelle	Fonction	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement	Date de fin de mandat
Daniel DERICHEBOURG au siège de la Société : 119, avenue du Général Michel Bizot 75012 Paris Père de Thomas et Boris DERICHEBOURG Actions détenues directement : 117	Administrateur Président du Conseil d'administration et directeur général	CA du 29 juin 2006 CA du 29 juin 2006	Assemblée générale du 10 février 2016 Conseil du 10 février 2016	À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021
Abderrahmane EL AOUFIR au siège de la Société : 119, avenue du Général Michel Bizot 75012 Paris Action détenue : 0	Directeur général délégué (non administrateur)	CA du 8 janvier 2014	Conseil du 10 février 2016	À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021
Bernard VAL au siège de la Société : 119, avenue du Général Michel Bizot 75012 Paris Action détenue : 1	Administrateur	Assemblée générale du 24 juin 2004	Assemblée générale du 10 février 2016	À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021
Matthieu PIGASSE au siège de la Société : 119, avenue du Général Michel Bizot 75012 Paris Action détenue : 1	Administrateur indépendant	Conseil du 25 octobre 2005	Assemblée générale du 10 février 2016	À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021
Boris DERICHEBOURG au siège de la Société : 119, avenue du Général Michel Bizot 75012 Paris Fils de Daniel DERICHEBOURG Actions détenues : 56	Administrateur	Assemblée générale du 18 juillet 2007	Assemblée générale du 18 février 2013	À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018
Thomas DERICHEBOURG au siège de la Société : 119, avenue du Général Michel Bizot 75012 Paris Fils de Daniel DERICHEBOURG Actions détenues : 56	Administrateur	Assemblée générale du 18 juillet 2007	Assemblée générale du 18 février 2013	À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018
CFER Représentée par Mme Sophie MOREAU-FOLLENFANT * 15 rue Messidor, 75012 PARIS 339 638 306 RCS Paris Actions détenues : 85 411 102	Administrateur	Assemblée générale du 18 février 2013		À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018
Françoise MAHIOU au siège de la Société : 119, avenue du Général Michel Bizot 75012 Paris Action détenue : 0	Administrateur indépendant	Assemblée générale du 10 février 2016		À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021

* Remplacée par Mme Ida DERICHEBOURG, à compter du 7 décembre 2016.

La nomination de Mme Catherine CLAVERIE en qualité d'administrateur sera par ailleurs proposée à la prochaine assemblée générale.

4.4.1.2 Information et liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires en fonction

M. Daniel DERICHEBOURG, Président du Conseil d'administration et directeur général

M. Daniel DERICHEBOURG est le Président-directeur général du Groupe et exerce et a exercé les mandats qui figurent dans les tableaux ci-dessous.

Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2016

Président-directeur général	CFER	
Président	DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT	FINANCIÈRE DBG
Administrateur	CFER	PARIS SUD HYDRAULIQUE
Gérant	DBG SCI LES CHÈNES SCI LE POIRIER DE PISCOP SCI HEBSON SCI DERO IMMO SCI DU PARC DES CHANTERAINES	SCI DE FONDEYRE SCI FINANCIÈRE DES EAUX SCI LES MYRTES DU DETROIT SCI FINANCIÈRE DES SOURCES SCI DES DEMUEYES SCI BERNES & BRUYÈRES SCEA DU CHÂTEAU GUITERONDE
Représentant légal	SCI HEBSON (SCI LES BUIS DE CHÂTEAUVIEUX, SCI LES ARRAYANES, SCI LES LAURIERS, SCI LES ARBOUSIERS, SCI LES NOISETIERS, SCI LES MÛRIERS)	STÉ DES DEMUEYES (SCI LES COQUETIERS)
Président à l'étranger	DERICHEBOURG RECYCLING USA, Inc.	
Administrateur délégué en Belgique	TBD FINANCES	
Administrateur à l'étranger	CFF RECYCLING UK Ltd DERICHEBOURG A&D DÉVELOPPEMENT DERICHEBOURG AQUA MAROC DERICHEBOURG IFRANE DERICHEBOURG INTERIM FORMATION EVOLUTION MAROC	DERICHEBOURG KENITRA DERICHEBOURG RABAT DERICHEBOURG RECYCLING MEXICO DERICHEBOURG RECYCLING USA, Inc.
Gérant commandité en Belgique	DBG FINANCES	

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

Président du Conseil d'administration	AFM RECYCLAGE	
Président	SERVISAIR SAS	
Administrateur	AFM RECYCLAGE	
Représentant permanent	SERAM SA (DERICHEBOURG)	
Administrateur à l'étranger	SERVISAIR GROUP Ltd SERVISAIR UK Ltd	SERVISAIR USA Inc.
Administrateur délégué en Belgique	DBG FINANCES	

M. Abderrahmane EL AOUFIR, directeur général délégué

M. Abderrahmane EL AOUFIR est le directeur général délégué du Groupe et exerce et a exercé les mandats qui figurent dans les tableaux ci-dessous.

Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2016

Président	DERICHEBOURG EXPANSION INOREC REFINAL INDUSTRIES	VALME TECHNOLOGIES VALRECY (ex DERICHEBOURG RECYRECUP)
Directeur général	DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT	FRICOM RECYCLING
Administrateur	AFM RECYCLAGE FRICOM RECYCLING	HYDROVIDE SERAM SA
Co-gérant	SCI DERICHEBOURG IMMOBILIER	
Président à l'étranger	GEORGE & COMPAGNIE	REYFRA
Gérant à l'étranger	DERICHEBOURG UMWELT GmbH	
Administrateur à l'étranger	CRS DERICHEBOURG MAROC DERICHEBOURG MEDIO AMBIENTE SA DERICHEBOURG RECYCLING USA Inc. DERICHEBOURG RECYCLING MEXICO	REYFRA SAN GERMANO SELMAR SA

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

Président-directeur général	SERVISAIR FRANCE	SERVISAIR CARGO FRANCE
Directeur général	SERVISAIR SAS	
Administrateur	SERVISAIR FRANCE	SERVISAIR CARGO FRANCE
Co-gérant	COFRAMÉTAL REFINAL INDUSTRIES	SCI CARSOA
Représentant permanent	DERICHEBOURG MULTISERVICES (SERVISAIR France)	
Président à l'étranger	HEATHROW CARGO HANDLING SERVISAIR AMERICAS Inc.	SERVISAIR AMSTERDAM
Directeur général à l'étranger	SERVISAIR HOLDING CANADA Inc, SERVISAIR GROUP Ltd SERVISAIR LLC	SERVISAIR Inc. TRINIDAD AND TOBAGO Ltd
Gérant à l'étranger	DBG HOLDING GmbH	
Administrateur à l'étranger	HEATHROW CARGO HANDLING INTERNATIONAL AIRLINE HANDLING (CORK) Ltd INTERNATIONAL AIRLINE HANDLING (SHANNON) Ltd INTERNATIONAL AIRLINE HANDLING (DUBLIN) Ltd REI SAFIRA Facility Services SERVISAIR AMERICAS Inc. SERVISAIR CHILE SERVISAIR CONTRACT HANDLING Ltd SERVISAIR DANMARK SERVISAIR FINLAND SERVISAIR HOLDINGS Ltd SERVISAIR IBERICA SA SERVISAIR IRELAND	SERVISAIR LLC SERVISAIR NOMINEES SERVICES Ltd SERVISAIR PERU SERVISAIR Portugal UNIPESSOAL LD SERVISAIR SVERIGE AB SERVISAIR TCI Ltd SERVISAIR UK Ltd SERVISAIR USA Inc. SERVISAIR VENEZUELA CA SHAMROCK LOGISTICS Ltd TRADING SPACES Ltd

M. Bernard VAL, administrateur

Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2016

Administrateur	SOCIÉTÉ DES AUTOROUTES ESTÉREL, CÔTE D'AZUR, PROVENCE, ALPES (ESCOTA)	AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE (ASF)
----------------	--------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

Néant.

M. Matthieu PIGASSE, administrateur indépendant

M. Matthieu PIGASSE, administrateur indépendant au sens du rapport Bouton, n'assume aucune autre fonction dans la Société ou dans toute autre société du Groupe.

Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2016

Associé-Gérant et directeur général délégué	LAZARD FRANCE	
Vice Chairman	LAZARD EUROPE	
Président du Conseil d'administration	LES ÉDITIONS INDÉPENDANTES	
Président	LES NOUVELLES ÉDITIONS NUMÉRIQUES LES NOUVELLES ÉDITIONS INDÉPENDANTES	YSATIS
Administrateur	GROUPE LUCIEN BARRIÈRE	THÉÂTRE DU CHÂTELET BSKYB GROUP
Membre du Conseil de surveillance	SOCIÉTÉ ÉDITRICE DU MONDE	LE NOUVEL OBSERVATEUR

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

Administrateur	RELAXNEWS
----------------	-----------

M. Boris DERICHEBOURG, administrateur

Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2016

Président-directeur général	DERICHEBOURG ÉNERGIE	DERICHEBOURG ÉNERGIE E.P.
Président	DERICHEBOURG ESPACES VERTS DERICHEBOURG INTÉRIM DERICHEBOURG LOGISTIQUE ET MANUTENTION (ex DERICHEBOURG SERVICES SOLUTIONS) DERICHEBOURG MULTISERVICES HOLDING (ex DERICHEBOURG MULTISERVICES) DERICHEBOURG PROPRETÉ DERICHEBOURG RETAIL DERICHEBOURG SERVICES & INGÉNIERIE NUCLÉAIRE DERICHEBOURG SHC	DERICHEBOURG SNG DERICHEBOURG SPECTACLE DERICHEBOURG TRAVAUX & MAINTENANCE NUCLÉAIRE DERICHEBOURG TECHNOLOGIES GROUPE ALTER SERVICES LOGISTICS & SERVICES SUPPORT ULTEAM
Administrateur	CFER DERICHEBOURG ÉNERGIE	DERICHEBOURG ÉNERGIE E.P.
Gérant associé	BORIS COURSE ORGANISATION	
Gérant	CIVITAS PSIMMO SCI CFF BETA SCI LES CYPRÈS DE MONTMORENCY	SCI HAUTE-GARONNE SCI LES CHÂTAIGNIERS SCI LES PEUPLIERS SCI LES SOPHORAS
Président à l'étranger	DERICHEBOURG MC DERICHEBOURG TESIS YÖNETİMİ	SAFIRA FACILITY SERVICES SELMAR SA
Administrateur à l'étranger	DERICHEBOURG MARRAKECH DERICHEBOURG TESIS YÖNETİMİ	SAFIRA FACILITY SERVICES SELMAR SA

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

Président-directeur général	SERVISAIR FRANCE	
Président	ASSOCIATION DERICHEBOURG MISSION HANDICAP DERICHEBOURG ATIS MAINTENANCE SERVICES	DERICHEBOURG ENTREPRISE ADAPTÉE HÉRACLÈS
Administrateur	ASSOCIATION DERICHEBOURG MISSION HANDICAP DBG MULTI RESTO SERVICES	SERAM SA SERVISAIR FRANCE
Gérant associé	BORIS COURSE ORGANISATION	
Gérant	DERICHEBOURG ATIS MAINTENANCE SERVICES	MIROIR 2000
Liquidateur	DERICHEBOURG ENTREPRISE ADAPTÉE	DBG MULTI RESTO SERVICES
Président-directeur général à l'étranger	DERICHEBOURG MAROC	
Président à l'étranger	AEP MULTISERVIZI SPA (ex DERICHEBOURG MULTISERVIZI SPA) DERICHEBOURG MULTISERVICES Ltd (UK) DERICHEBOURG MULTISERVICES Ltd (Ireland) INFILIGHT CATERING SERVICES (Guernsey) Ltd INFILIGHT CUSTOMER SERVICES Ltd INFILIGHT CATERING SERVICES Ltd	INFILIGHT CATERING SERVICES (Guernsey) Ltd INFILIGHT CLEANING SERVICES Ltd INFILIGHT COMMERCIAL SERVICES Ltd INTER COMPANY SERVICES Ltd DERICHEBOURG MULTISERVICES Ltd (Manx) DERICHEBOURG MAROC
Administrateur à l'étranger	AEP MULTISERVIZI SPA (ex DERICHEBOURG MULTISERVIZI SPA) AGYR LUXEMBOURG	DERICHEBOURG MAROC KNIGHTS CLEANING SERVICES Ltd
Représentant permanent	DERICHEBOURG ENERGIE E.P. (DERICHEBOURG MULTISERVICES)	

M. Thomas DERICHEBOURG, administrateur

Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2016

Président-directeur général	POLYURBAINE	
Président	DERICHEBOURG AQUA DERICHEBOURG AQUA OCÉAN INDIEN DERICHEBOURG INTERIM OCÉAN INDIEN DERICHEBOURG MAYOTTE DERICHEBOURG PROPRETÉ OCÉAN INDIEN ECO-PHU HOLDING LIEN ENVIRONNEMENT POLYAMON POLYANCE POLYBIUS POLYCEJA POLYCEO POLYCOROT POLY-MASSI	POLYREVA POLYSEANE POLY-SELIA POLY-SENTI POLYSOTIS POLYTIANE POLYURBAINE NORMANDIE POLY-VAL POLY-VALYS REVIVAL REVIVAL CHATILLON REVIVAL GELAINVILLE REVIVAL ILE DE FRANCE REVIVAL NEMOURS
Administrateur	DERICHEBOURG ÉNERGIE E.P. POLYURBAINE	SERAM SA
Gérant	POLYURBAINE 13 POLY-MILIA POLY-NEA	SCI LES CYPRÈS DE MONTMORENCY SCI LES CHARMES
Représentant permanent	ALLO CASSE AUTO (REVIVAL) DERICHEBOURG OCÉAN INDIEN (POLYURBAINE)	AFM RECYCLAGE (REVIVAL) PARIS SUD HYDRAULIQUE (TBD FINANCES)
Président-directeur général à l'étranger	DERICHEBOURG A&D DÉVELOPPEMENT DERICHEBOURG AQUA MAROC DERICHEBOURG IFRANE DERICHEBOURG INTERIM FORMATION EVOLUTION MAROC	DERICHEBOURG KENITRA DERICHEBOURG MAROC DERICHEBOURG MARRAKECH DERICHEBOURG RABAT
Président à l'étranger	AEP MULTISERVIZI SPA (ex DERICHEBOURG MULTISERVIZI SPA) CMT SPA DERICHEBOURG CANADA ENVIRONNEMENT INC	DERICHEBOURG CANADA INC SAN GERMANO
Administrateur à l'étranger	AEP MULTISERVIZI SPA (ex DERICHEBOURG MULTISERVIZI SPA) CMT SPA CRS DERICHEBOURG A&D DÉVELOPPEMENT DERICHEBOURG AQUA MAROC DERICHEBOURG INTERIM FORMATION EVOLUTION MAROC DERICHEBOURG MARRAKECH	DERICHEBOURG IFRANE DERICHEBOURG KENITRA DERICHEBOURG MAROC DERICHEBOURG MEDIO AMBIENTE DERICHEBOURG RABAT ECOREC SRL SAN GERMANO
Co-gérant à l'étranger	DERICHEBOURG UK ENVIRONNEMENT LTD	DERICHEBOURG UK LTD
Représentant permanent à l'étranger	BAS LONGS PRES (DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT) CPI (DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT)	LMR (DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT) SOCOFER (DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT)

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

Président-directeur général	SERAM SA	
Président	ECO-PHU	
Président à l'étranger	REI	
Représentant permanent à l'étranger	AIRPORT MOSCOW AG (SERVISAIR SAS)	ZAO CARGO TERMINAL PULKOV (SERVISAIR SAS)
Administrateur à l'étranger	SELMAR SA	

Mme Sophie MOREAU-FOLLENFANT, représentant permanent de la société CFER, administrateur

Mme Sophie MOREAU-FOLLENFANT a donné sa démission de son mandat de représentant permanent de la société CFER avec effet au 7 décembre 2016.

Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2016

Représentant permanent	DERICHEBOURG ÉNERGIE (DERICHEBOURG MULTISERVICES HOLDING) DERICHEBOURG ÉNERGIE E.P. (DERICHEBOURG PROPRETÉ)	HYDROVIDE (WESTEVER) POLYURBAINE (DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT)
Administrateur à l'étranger	AEP MULTISERVIZI SPA (ex DERICHEBOURG MULTISERVIZI SPA)	

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

Administrateur	ASSOCIATION DERICHEBOURG MISSION HANDICAP
Représentant permanent	SERAM SA (DERICHEBOURG MULTISERVICES HOLDING)
Représentant permanent à l'étranger	DERICHEBOURG MULTISERVICES HOLDING (SELMAR SA)

Mme Françoise MAHIOU, administrateur indépendant

Mme Françoise MAHIOU, administrateur indépendant au sens du rapport Bouton, n'assume aucune autre fonction dans la Société ou dans toute autre société du Groupe.

Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2016

Président	ASCIUS
-----------	--------

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

Délégué Général adjoint	AREP
Administrateur	L'INSTITUT DE L'INGÉNIERIE

4.4.1.3 Administrateur élu par les salariés, et censeur

Néant.

4.4.1.4 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

À l'exception

- du bail décrit au paragraphe en 3.2.1.4, existant entre la SCI des Demuyes, appartenant à la famille Derichebourg, et dont le gérant est M. Daniel Derichebourg ;
- de la convention de prestations de services conclue entre Derichebourg SA et DBG Finances, visant à définir les modalités de l'intervention de DBG Finances dans la définition et le pilotage de la stratégie du Groupe ; ou
- de la convention de redevance de marque au titre de l'utilisation de la marque Derichebourg conclue avec la société TBD Finances, contrôlées par la famille Derichebourg.

Il n'existe aucun autre conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs de l'un quelconque des membres du Conseil d'administration et leurs intérêts privés ou d'autres devoirs. Les paragraphes 7.3.3 et 7.3.4, et le rapport spécial des Commissaires aux comptes figurant en section 7.3.5 présentent le détail de ces conventions.

Outre les dispositions du Code de commerce applicables en matière de conventions réglementées, tout administrateur a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflits d'intérêts, même potentiels, et doit s'abstenir de participer au vote de toute délibération du Conseil d'administration pour laquelle il serait présumé dans une telle situation de conflit d'intérêt. Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, ni avec des clients ou fournisseurs, en vertu desquels un membre du Conseil aurait été désigné en tant qu'administrateur de la Société.

Deux administrateurs indépendants siègent au Conseil d'administration de la Société. La Société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle évoqué en 4.5.9 soit exercé de manière abusive.

4.4.2 Rémunération et avantages

4.4.2.1 Rémunération et avantages en nature

Nous vous rendons compte, ci-après, de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés par votre Société ainsi que les montants déclarés par les filiales et la société contrôlante durant l'exercice à chaque mandataire social en fonction à la clôture de l'exercice social.

En euros	2015-2016	2014-2015
M. Daniel DERICHEBOURG, Président-directeur général		
Salaires	228 000	228 000
Jetons de présence	15 000	15 000
Total	243 000	243 000

Les informations ont été communiquées par la société DBG Finances, qui a versé la rémunération à M. Daniel Derichebourg.

Les jetons de présence ont été payés par la société Derichebourg SA.

M. Daniel Derichebourg ne dispose pas de contrat de travail avec Derichebourg ou une société contrôlée par Derichebourg.

Une Citroën C2 est par ailleurs mise à disposition de M. Daniel Derichebourg par le Groupe.

En euros	2015-2016	2014-2015
M. Abderrahmane EL AOUFIR, Directeur général délégué		
Rémunération fixe	286 996	238 974
Rémunération variable	120 000	100 000
Total	406 996	338 974

La rémunération a été versée par la société Coframétal.

La rémunération variable mentionnée est celle versée sur l'exercice. M. Abderrahmane EL AOUFIR peut bénéficier d'une part variable de rémunération. Elle dépend notamment de l'appréciation de critères de performances opérationnels, ou qualitatifs propres à chaque cadre, mais aussi du niveau des résultats du Groupe. Il n'existe pas de créance due à ce titre à la clôture de l'exercice social.

Un véhicule de type Peugeot 407 ou équivalent est mis à disposition de M. EL AOUFIR par le Groupe.

En euros	2015-2016	2014-2015
M. Boris DERICHEBOURG, Administrateur		
Rémunération fixe	136 500	136 500
Rémunération variable	80 000	30 000
Jetons de présence	15 000	15 000
Total	231 500	181 500

La rémunération a été versée par Derichebourg Environnement, dans le cadre d'un contrat de travail.

Les jetons de présence ont été versés par Derichebourg SA.

La rémunération variable mentionnée est celle versée sur l'exercice. M. Boris Derichebourg peut bénéficier d'une part variable de rémunération. Elle dépend notamment de l'appréciation de critères de performances opérationnels, ou qualitatifs propres à chaque cadre, mais aussi du niveau des résultats du Groupe. Il n'existe pas de créance due à ce titre à la clôture de l'exercice social.

Un véhicule de type Peugeot 508 ou équivalent est mis à disposition de M. Boris Derichebourg par le Groupe.

En euros	2015-2016	2014-2015
M. Thomas DERICHEBOURG, Administrateur		
Rémunération fixe	200 200	145 500
Rémunération variable	120 000	100 000
Jetons de présence	15 000	15 000
Total	335 200	260 500

La rémunération a été versée par Derichebourg Environnement, dans le cadre d'un contrat de travail.

Les jetons de présence ont été versés par Derichebourg SA.

La rémunération variable mentionnée est celle versée sur l'exercice. M. Thomas Derichebourg peut bénéficier d'une part variable de rémunération. Elle dépend notamment de l'appréciation de critères de performances opérationnels, ou qualitatifs propres à chaque cadre, mais aussi du niveau des résultats du Groupe. Il n'existe pas de créance due à ce titre à la clôture de l'exercice social.

Un véhicule de type Renault Talisman ou équivalent est mis à disposition de M. Thomas Derichebourg par le Groupe.

En euros	2015-2016	2014-2015
M. Matthieu PIGASSE, Administrateur indépendant		
Rémunération fixe	0	0
Rémunération variable	0	0
Jetons de présence	0	0
Total	0	0

En euros	2015-2016	2014-2015
M. Bernard VAL, Administrateur		
Rémunération fixe	0	0
Rémunération variable	0	0
Jetons de présence	15 000	15 000
Total	15 000	15 000

En euros	2015-2016	2014-2015
Mme Françoise MAHIOU, Administrateur indépendant		
Rémunération fixe	0	0
Rémunération variable	0	0
Jetons de présence	0	0
Total	0	0

La nomination de Mme Françoise Mahiou en qualité d'administrateur a été approuvée par l'assemblée générale en date du 10 février 2016. Les jetons de présence au titre de l'exercice 2015-2016 ont été versés au cours du mois de novembre 2016.

En euros	2015-2016	2014-2015
CFER, Administrateur Représentée par Mme Sophie MOREAU-FOLLENFANT		
Jetons de présence	15 000	15 000
Total	15 000	15 000

Les jetons de présence ont été versés par Derichebourg SA.

L'information relative aux jetons de présence concerne les jetons versés au cours de l'exercice 2015-2016. Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 24 mai 2016, a décidé d'une répartition inégalitaire des jetons de présence pour l'exercice 2015-2016.

4.4.2.2 Sommes provisionnées ou constatées par ailleurs

Néant.

4.4.2.3 Options de souscription ou d'achat d'action

Il n'y a pas de plan de stock-options en vigueur dans le groupe Derichebourg.

4.4.2.4 Actions de performance

Il n'y a pas d'actions de performance attribuées dans le groupe Derichebourg.

4.4.2.5 Actions gratuites

Néant.

4.4.2.6 Régimes de retraite supplémentaire

Il n'y a pas de régime de retraite supplémentaire au profit des administrateurs.

4.4.2.7 Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction

Néant.

4.4.2.8 Déclaration des dirigeants sur les transactions sur les titres de la Société

Néant pour l'exercice 2015-2016.

● 4.5 Informations juridiques relatives au capital, titres donnant accès au capital, droits de vote

4.5.1 Capital social : montant du capital souscrit

Au 30 septembre 2016, le capital social est fixé à 42 020 507,50 € (quarante-deux millions vingt mille cinq cent sept euros et cinquante centimes). Il est divisé en 168 082 030 actions de 0,25 € de nominal chacune, entièrement souscrites et libérées.

À la date du dépôt du présent document de référence, le capital social de la Société est fixé à 40 969 695 €. Il est divisé en 163 878 780 actions de 0,25 € de nominal chacune, entièrement souscrites et libérées. Cette modification fait suite à l'annulation de 4 203 250 actions autodétenues décidée par le Conseil d'administration lors de sa séance du 6 décembre 2016, en usant de la délégation qui lui avait consentie par l'assemblée générale mixte du 10 février 2016.

4.5.2 Capital autorisé mais non émis

L'assemblée générale mixte du 12 février 2015 a approuvé trois résolutions, déléguant compétence au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, pour procéder à l'émission de toutes valeurs mobilières, donnant immédiatement ou à terme accès à une quotité de capital de la Société, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription :

- le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées s'élève à 50 M€ ;
- le montant nominal des titres de créances susceptibles d'être émis s'élève à 500 M€ ;
- le montant nominal des augmentations de capital au titre d'incorporation de réserves s'élève à 50 M€.

Des résolutions visant à renouveler les présentes autorisations sont présentées à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Par ailleurs, en complément de ces autorisations, il sera également proposée à la prochaine assemblée générale des actionnaires une délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au profit des investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au II de l'article L 411-2 du Code monétaire et financier.

4.5.3 Titres non représentatifs du capital

Néant.

4.5.4 Titres donnant accès au capital de la Société

4.5.4.1 Options de souscription d'action

Il n'y a pas d'option de souscription d'action en circulation.

4.5.4.2 BSAR (Bons de souscription d'actions remboursables)

Il n'existe plus de BSAR en circulation.

4.5.4.3 BSA (Bons de souscription d'actions)

Le Conseil d'administration du 13 mai 2005 a procédé, sur délégation de compétence de l'assemblée générale mixte du 28 février 2005, à l'émission de 12 738 854 actions ordinaires de la Société, assorties de bons de souscription d'action « BSA » (ensemble des ABSA) qui ont été intégralement souscrites par compensation de créances par la catégorie de personnes à laquelle la souscription a été intégralement réservée, à savoir la catégorie de personnes constituées des prêteurs (et leurs ayants droit) au titre de deux conventions de crédit conclues par Penauille Polyservices, et remboursées en juillet 2007.

L'assemblée générale mixte du 28 février 2005 a déterminé que les BSA seront soumis notamment aux principales conditions suivantes :

- les BSA ne seront pas exercables au cours des deux premières années suivant leur émission, mais le deviendront ensuite pendant trois ans et six mois, étant précisé qu'à défaut d'exercice des BSA à l'issue de cette période de cinq ans et six mois les BSA seront caducs de plein droit ;
- 455 BSA donneront le droit de souscrire à 128 actions ordinaires nouvelles au prix de 6,70 € l'une (prime d'émission incluse) ;
- les BSA seront détachables des actions dès l'émission des ABSA et pourront être ainsi conservés et cédés indépendamment de ces dernières ;
- les titulaires des BSA seront organisés en une masse conformément aux dispositions du Code de commerce et devront faire leur affaire de l'acquisition du nombre de BSA nécessaire à la souscription d'un nombre entier d'actions, et les BSA formant des rompus ne donneront pas lieu à indemnisation de leurs titulaires par la Société ;
- une demande d'admission des BSA aux opérations d'Euroclear France sera déposée, de même qu'une demande en vue de leur admission aux négociations sur un marché réglementé français, de manière à ce que les BSA puissent être admis aux négociations sur un tel marché à l'issue de la période de deux ans suivant la date d'émission des ABSA ;
- l'ensemble des BSA ne pourra pas permettre la souscription de plus de 3 583 616 actions de la Société, auxquelles s'ajouteront, le cas échéant, un nombre d'actions supplémentaire à émettre pour préserver, conformément aux dispositions qui seront arrêtées par le Conseil d'administration, les droits des titulaires des BSA, étant entendu que la décision d'émission des ABSA emporte, au profit des titulaires des BSA, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société susceptibles d'être souscrites par exercice des BSA.

Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 22 mars 2005, a déterminé les autres modalités d'émission des ABSA, et notamment les modalités de cession des BSA, les mesures de protection des droits des porteurs de BSA, ainsi que les conditions dans lesquelles l'exercice de ces droits de souscription attachés aux BSA pourra être suspendu, et les droits des porteurs des BSA pourront être préservés en cas d'opérations financières concernant la Société.

À la suite de l'annonce faite au public du projet de fusion entre CFF Recycling, Penauille Polyservices, JCP Participations, DJC, des contacts ont été pris avec les banques créancières de Penauille Polyservices pour obtenir de leur part toutes les autorisations nécessaires à la réalisation des opérations de fusion envisagées. Les banques créancières de Penauille Polyservices ont souhaité conditionner leur autorisation à cette fusion à :

- ce que la durée d'exercice des BSA soit prolongée jusqu'au 13 mars 2017 ;

- faire assurer par CFER, premier actionnaire de CFF Recycling et dorénavant premier actionnaire de Derichebourg, la prise en charge des promesses d'achat de ces BSA stipulées exclusivement au profit des banques.

CFER a accepté également que la promesse d'achat auprès des banques exerçable en cas d'illiquidité du marché soit étendue jusqu'au 13 mars 2017.

L'assemblée générale du 18 juillet 2007 a prolongé la durée d'exercice des BSA jusqu'au 13 mars 2017.

S'agissant de l'admission aux négociations des BSA sur l'Eurolist by NYSE-Euronext Paris, celle-ci aurait en principe dû intervenir le 14 mai 2007. Afin d'éviter une rupture d'égalité entre des porteurs successifs qui auraient acquis ces BSA avant que leur durée d'exercice soit prolongée jusqu'au 13 mars 2017, le report sine die de leur admission aux négociations a été demandé, en accord avec les porteurs de BSA.

À la date du 30 septembre 2016, ces BSA ne sont pas « dans la monnaie ».

4.5.5 Capital potentiel : incidence des émissions sur la participation dans le capital de Derichebourg d'un actionnaire détenant 1 % du capital et ne souscrivant pas auxdites émissions

	Actions émises	Nombre total d'actions	Nombre d'actions détenues	%
Capital au 30 septembre 2016	168 082 030	168 082 030	1 680 820	1,00 %
Après exercice des BSA issus des ABSA	3 583 616	171 665 646	1 680 820	0,98 %

	Actions émises	Nombre total d'actions	Nombre d'actions détenues	%
Capital à la date du dépôt du document de référence	163 878 780	163 878 780	1 638 788	1,00 %
Après l'exercice des BSA issus des ABSA	3 583 616	167 462 396	1 638 788	0,98 %

4.5.6 Tableau d'évolution du capital au cours des trois derniers exercices

Pour rappel, ci-dessous les dernières évolutions intervenues sur le capital :

Date	Opération	Nombre de titres		Nombre de titres composant le capital	Solde Capital Social	Mouvement sur prime de fusion, émission, apport	Solde prime de fusion, émission, apport
		créés	annulés				
30 septembre 2014				168 082 030	42 020 507,50		27 564 832,00
30 septembre 2016				168 082 030	42 020 507,50		27 564 832,00
6 décembre 2016	Annulation de titres autodétenus	4 203 250		163 878 780	40 969 695,00	(11 018 637,72)	16 546 194,28

4.5.7 Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales

Au 30 septembre 2016, Derichebourg détenait 11 809 103 actions propres représentant 7,03 % du capital. La valeur d'acquisition de ces titres était de 31 925 695 €. Leur valeur nette comptable dans les comptes sociaux était de 31 925 695 €.

Ces titres étaient détenus à hauteur de 4,53 % du capital dans un objectif de « conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'une opération de croissance externe » et à hauteur de 2,50 % avec un objectif « annulation de titres ».

L'assemblée générale mixte du 10 février 2016 a autorisé la Société, pour une durée de 18 mois, à opérer en Bourse sur ses propres actions dans la limite de 10 % de son capital social, en vue de :

- l'animation du marché ou de la liquidité du marché de l'action Derichebourg par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique admise par l'Autorité des marchés financiers ;
- l'attribution aux salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou par le biais d'un plan épargne entreprise ;
- l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;

- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- l'annulation dans le cadre de la politique financière de la société de titres ainsi achetés.

La même assemblée générale a autorisé le Conseil d'administration à réaliser une ou plusieurs réductions de capital social par annulation des actions acquises dans la limite de 10 % du capital, par période de 24 mois.

Postérieurement à la clôture, la Société a acquis le 24 octobre 2016, 1 370 966 titres Derichebourg, représentant 0,82 % du capital. Cette acquisition a été réalisée à hauteur de 0,35 % du capital avec un objectif « conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'une opération de croissance externe » et à hauteur de 0,47 % avec un objectif « remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ». À la date du 24 octobre 2016, la Société détenait 13 180 069 actions propres représentant 7,84 % du capital.

Le Conseil d'administration du 6 décembre 2016, usant de la délégation qui lui a été consenti par l'assemblée générale mixte du 10 février 2016 a procédé à la réduction de capital social d'un montant de 1 050 812,50 € par annulation de 4 203 250 titres auto détenus. À la date de dépôt du présent document de référence, la Société détient 8 976 819 actions propres représentant 5,48 % du capital.

La valeur d'acquisition de ces titres est de 23 692 208 €. Leur valeur nette comptable dans les comptes sociaux est de 23 692 208 €.

4.5.8 Structure du capital de la Société, et franchissements de seuils

Le tableau suivant donne les informations concernant les actionnaires connus de la Société au 30 septembre 2016, date de clôture de son dernier exercice social.

Actionnaires	Nombre de titres	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
CFER*	85 411 102	50,81	162 274 350	68,90
FINANCIÈRE DBG*	65 894	0,04	65 894	0,03
Salariés	3 707 417	2,21	3 707 417	1,57
Autodétenzione	11 809 103	7,03	0	0
Public	67 088 514	39,91	69 465 497	29,50
Total	168 082 030	100,00	235 513 158	100,00

* Les sociétés CFER et FINANCIÈRE DBG sont contrôlées de manière ultime par la famille de M. Daniel DERICHEBOURG.

La répartition du capital au 30 septembre 2015 était la suivante :

Actionnaires	Nombre de titres	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
CFER*	85 411 102	50,82	162 274 350	69,09
FINANCIÈRE DBG*	65 894	0,04	65 894	0,03
Salariés	3 786 308	2,25	3 786 308	1,61
Autodétenzione	12 423 980	7,39	0	0
Public	66 394 746	39,50	68 758 803	29,27
Total	168 082 030	100,00	234 885 355	100,00

* Les sociétés CFER et FINANCIÈRE DBG sont contrôlées de manière ultime par la famille de M. Daniel DERICHEBOURG.

La répartition du capital au 30 septembre 2014 était la suivante :

Actionnaires	Nombre de titres	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
CFER*	85 411 102	50,81	162 274 350	66,47
FINANCIÈRE DBG*	65 894	0,04	65 894	0,03
Salariés	3 892 753	2,32	3 892 753	1,59
Autodétention	3 173 057	1,89	0	0
Public	75 539 224	44,94	77 918 928	31,91
Total	168 082 030	100,00	244 151 925	100,00

* Les sociétés CFER et FINANCIÈRE DBG sont contrôlées de manière ultime par la famille de M. Daniel DERICHEBOURG.

La répartition du capital au 30 septembre 2013 était la suivante :

Actionnaires	Nombre de titres	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
CFER*	85 411 102	50,82	162 274 350	66,45
FINANCIÈRE DBG*	65 894	0,04	65 894	0,03
Salariés	4 059 003	2,41	4 059 003	1,66
Autodétention	3 146 747	1,87	0	0
Public	75 399 284	44,86	77 787 151	31,86
Total	168 082 030	100,00	244 186 398	100,00

* Les sociétés CFER et FINANCIÈRE DBG sont contrôlées de manière ultime par la famille de M. Daniel DERICHEBOURG.

En fonction des dernières informations dont l'émetteur a connaissance, la répartition du capital et des droits de vote à la date de dépôt du présent document de référence est la suivante :

Actionnaires	Nombre de titres	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
CFER *	85 411 102	52,12	162 274 350	69,30
Financière DBG *	65 894	0,04	65 894	0,03
Salariés	2 287 953	1,39	2 287 953	0,98
Autodétention	8 976 819	5,48	0	0
Public	67 137 012	40,97	69 514 349	29,69
Total	163 878 780	100,00	234 142 546	100,00

* Les sociétés CFER et FINANCIÈRE DBG sont contrôlées de manière ultime par la famille de M. Daniel DERICHEBOURG.

4.5.9 Droits de vote

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. À égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis cinq ans au moins, au nom du même actionnaire. Au 30 septembre 2016, le capital était constitué de 168 082 030 actions de nominal 0,25 €, dont 79 240 231 actions à droit de vote double. Le nombre de droits de vote au 30 septembre 2016 s'élevait à 235 513 158.

Au 30 septembre 2016, la famille de M. Daniel DERICHEBOURG, par l'intermédiaire des sociétés CFER et Financière DBG, détenait 50,85 % du capital de Derichebourg et 68,93 % des droits de vote.

À la date du présent dépôt du document de référence le capital était constitué de 163 878 780 actions de nominal 0,25 €, dont 79 240 585 actions à droit de vote double. Le nombre de droits de vote est de 234 142 546.

À la date du présent dépôt du document de référence, la famille de M. Daniel DERICHEBOURG, par l'intermédiaire des sociétés CFER et Financière DBG, détenait 52,16 % du capital de Derichebourg et 69,33 % des droits de vote.

4.5.10 Seuil statutaire de 2 %

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder le nombre d'actions ou de droits de vote dépassant les seuils prévus par la réglementation en vigueur doit respecter l'obligation d'information prévue par celle-ci. La même information est due lorsque la participation au capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils prévus par la réglementation en vigueur.

L'article 10 des statuts prévoit, entre autres dispositions, que toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant 2 % ou plus du capital de la Société doit informer la Société dans un délai de quinze jours à compter de chaque franchissement de ce seuil de participation, du nombre total d'actions de celle-ci qu'elle possède. Lorsque le nombre ou la répartition des droits de vote ne correspond pas au nombre ou à la répartition des actions, le pourcentage prévu précédemment est calculé en droits de vote. L'inobservation des dispositions statutaires entraîne la sanction suivante : l'actionnaire défaillant peut être privé du droit de vote pour les actions excédant la fraction non déclarée.

L'article 10 des statuts stipule que la Société est autorisée à demander à tout moment, à l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières, les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées d'actionnaires. La Société est en outre en droit de demander, dans les conditions fixées par le Code de commerce, l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

La Société peut demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5 % du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote à ses assemblées générales.

Par notification en date du 18 août 2015, l'émetteur a été informé du franchissement à la hausse du seuil de 2 % du capital par Norges Bank, qui détenait une participation représentant 2,01 % du capital à cette date. À la connaissance de l'Émetteur, Norges Bank était toujours actionnaire à la date du 30 septembre 2016, au-dessus du seuil de 2 %.

Postérieurement à la clôture, la Société a été informée le 25 octobre 2016 par le gestionnaire du FCPE "Actionnariat Derichebourg" du franchissement à la baisse du seuil de 2 % du capital, ce dernier détenant une participation de 1,38 %.

4.5.11 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'action

Néant.

4.5.12 Liste des détenteurs de tout titre contenant des droits de contrôle spéciaux

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. À égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une voix. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis cinq ans au moins, au nom du même actionnaire. Au 30 septembre 2016, le capital était constitué de 168 082 030 actions de nominal 0,25 €, dont 79 240 231 actions à droit de vote double. Le nombre de droits de vote au 30 septembre 2016 s'élève à 235 513 158.

À la date du présent dépôt du document de référence, le capital est constitué de 163 878 780 actions de nominal 0,25 €, dont 79 240 584 actions à droit de vote double. Le nombre de droits de vote est de 234 142 546.

4.5.13 Actionnariat des salariés

Au 30 septembre 2016, les salariés détiennent 2,21 % du capital et 1,57 % des droits de vote de Derichebourg.

À la date du présent dépôt du document de référence, les salariés détiennent 1,39 % du capital et 0,98 % des droits de vote de Derichebourg.

4.5.14 Accords entre actionnaires

Il n'existe pas à la connaissance de l'émetteur, d'accord entre actionnaires, ni d'accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle.

4.5.15 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société

4.5.15.1 Nomination et remplacement des membres du Conseil d'administration

Composition du Conseil d'administration (Article 14)

« La Société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par le Code de commerce.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif.

Le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction. »

Durée des fonctions – limite d'âge (Article 15)

« La durée des fonctions des administrateurs est de six (6) années expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Tout administrateur sortant est rééligible. Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de soixante-quinze (75) ans ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office. »

Présidence du Conseil (Article 16)

« Le Conseil élit parmi ses membres un Président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il détermine sa rémunération. Le Conseil d'administration peut à tout moment mettre fin à son mandat. Le Président du Conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de soixante-quinze (75) ans.

Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. S'il le juge utile, le Conseil peut nommer un ou plusieurs vice-Présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du Président, à présider les séances du Conseil et les assemblées.

En l'absence du Président et des vice-Présidents, le Conseil désigne celui des administrateurs présents qui présidera sa réunion. Le Conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires. »

4.5.15.2 Modification des statuts de la Société

(Article 35)

« L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sauf à l'occasion d'un regroupement d'actions régulièrement effectué ou pour la négociation de « rompus » en cas d'opérations telles que les augmentations ou réductions de capital.

Elle ne peut non plus changer la nationalité de la Société, sauf si le pays d'accueil a conclu avec la France une convention spéciale permettant d'acquérir sa nationalité et de transférer le siège social sur son territoire, et conservant à la Société sa personnalité juridique. Par dérogation à la compétence exclusive de l'assemblée extraordinaire pour toutes modifications des statuts, les modifications aux clauses relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, dans la mesure où ces modifications correspondent matériellement au résultat d'une augmentation, d'une réduction ou d'un amortissement du capital, peuvent être apportées par le Conseil d'administration. »

(Article 37)

« Les assemblées spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins sur première convocation la moitié et sur deuxième convocation le quart des actions ayant le droit de vote et dont il est

envisagé de modifier les droits. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Ces assemblées statuent à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés. »

4.5.16 Règles applicables à la convocation des assemblées générales

Convocation des assemblées (Article 25)

« Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le Conseil d'administration. À défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de commerce, notamment par le ou les Commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le Président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant au moins 5 % du capital social ou, s'agissant d'une assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation. »

(Article 26)

« Trente jours au moins avant la date de l'assemblée, la Société fait paraître un avis de réunion au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, qui précise l'ordre du jour de l'assemblée et contient le texte des projets de résolution présentés à l'assemblée par le Conseil d'administration ainsi que les modalités de justification auprès de la Société de l'inscription en compte des actions au porteur et de leur indisponibilité jusqu'à la date de l'assemblée. Il mentionne également le délai dans lequel peuvent être envoyées les demandes d'inscription des projets de résolution émanant d'actionnaires.

Les convocations sont faites par avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et, en outre, au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, conformément à la loi.

Les titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués dans les conditions fixées par la loi et la réglementation en vigueur.

Les mêmes droits appartiennent à tous les copropriétaires d'actions indivises inscrits à ce titre dans le délai prévu à l'alinéa précédent. En cas de démembrement de la propriété de l'action, ils appartiennent au titulaire du droit de vote.

Lorsqu'une assemblée n'a pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de celle-ci. Il en est de même pour la convocation d'une assemblée prorogée conformément au Code de commerce.

Le délai entre la date de l'insertion contenant l'avis de convocation et de l'envoi des lettres et la date de l'assemblée est au moins de quinze jours sur première convocation et de six jours sur convocation suivante. »

Ordre du jour (Article 27)

« L'ordre du jour de l'assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation ou par l'ordonnance judiciaire désignant le mandataire chargé de la convoquer. Un ou plusieurs actionnaires représentant la

quotité du capital fixée par les dispositions légales et réglementaires ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée. Le comité d'entreprise dispose des mêmes droits. L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut, toutefois, en toutes circonstances révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement. »

Admission aux assemblées – Vote par correspondance (Article 28)

« Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Le mandat est donné pour une seule assemblée ; il peut l'être pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, si elles sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Il vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur. La Société est tenue de joindre à toute formule de procuration et de vote par correspondance qu'elle adresse aux actionnaires les renseignements prévus par les textes en vigueur.

Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

En cas de démembrement de la propriété de l'action, le titulaire du droit de vote peut assister ou se faire représenter à l'assemblée sans préjudice du droit du nu-propriétaire de participer à toutes les assemblées générales. Les propriétaires d'actions indivises sont représentés comme il est dit à l'article 12.

Toutefois, le droit de participer aux assemblées générales est subordonné, soit à l'inscription de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit visé ci-dessus dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ou son mandataire, soit à la transmission aux lieux indiqués par l'avis de convocation d'un certificat constatant l'indisponibilité des actions au porteur inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée. Ces formalités doivent être accomplies dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur et trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

Sont réputés présents pour le calcul du *quorum* et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le Conseil d'administration décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'assemblée générale. »

Constitution du bureau (Article 29)

« L'assemblée est présidée par le Président du Conseil d'administration ou en son absence par un vice-Président ou par l'administrateur provisoirement délégué dans les fonctions de Président. À défaut, elle élit elle-même son Président. En cas de convocation par les Commissaires aux comptes, par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, l'assemblée est présidée par celui ou l'un de ceux qui l'ont convoquée.

Les deux membres de l'assemblée présents et acceptants qui disposent du plus grand nombre de voix remplissent les fonctions de scrutateurs. Le bureau ainsi constitué désigne un secrétaire de séance qui peut être pris en dehors des membres de l'assemblée.

À chaque assemblée, est tenue une feuille de présence dont les mentions sont déterminées par les textes en vigueur. Elle est émargée par les actionnaires présents et les mandataires, et certifiée exacte par les membres du bureau. Elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout actionnaire le requérant.

Le bureau assure le fonctionnement de l'assemblée, mais ses décisions peuvent, à la demande de tout membre de l'assemblée, être soumises au vote souverain de l'assemblée elle-même. »

Vote (Article 30)

« Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

La Société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle. Sont en outre privées du droit de vote, notamment : les actions non libérées des versements exigibles, les actions des souscripteurs éventuels dans les assemblées appelées à statuer sur la suppression du droit préférentiel de souscription et les actions de l'intéressé dans la procédure prévue à l'article 21.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis cinq (5) ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Les actions nominatives bénéficiant d'un droit de vote double converties au porteur pour quelque raison que ce soit perdent le droit de vote double. »

Assemblées générales ordinaires (Article 33)

« L'assemblée générale ordinaire prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du Conseil d'administration et qui ne relèvent pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, pour statuer sur toutes les questions relatives aux comptes de l'exercice ; ce délai peut être prolongé à la demande du Conseil d'administration par ordonnance du Président du tribunal de commerce statuant sur requête. »

Quorum et majorité des assemblées générales ordinaires (Article 34)

« L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés. »

Assemblées générales extraordinaires (Article 35)

« L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sauf à l'occasion d'un regroupement d'actions régulièrement effectué ou pour la négociation de « rompus » en cas d'opérations telles que les augmentations ou réductions de capital.

Elle ne peut non plus changer la nationalité de la Société, sauf si le pays d'accueil a conclu avec la France une convention spéciale permettant d'acquérir sa nationalité et de transférer le siège social sur son territoire, et conservant à la Société sa personnalité juridique.

Par dérogation à la compétence exclusive de l'assemblée extraordinaire pour toutes modifications des statuts, les modifications aux clauses relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, dans la mesure où ces modifications correspondent matériellement au résultat d'une augmentation, d'une réduction ou d'un amortissement du capital, peuvent être apportées par le Conseil d'administration. »

Quorum et majorité des assemblées générales extraordinaires (Article 36)

« Sous réserve des dérogations prévues pour certaines augmentations du capital et pour les transformations, l'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. À défaut de ce dernier *quorum*, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Sous ces

mêmes réserves, elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.

Lorsque l'assemblée délibère sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, les *quorum* et majorité ne sont calculés qu'après déduction des actions de l'apporteur ou du bénéficiaire qui n'ont voix délibérative ni pour eux-mêmes ni comme mandataires. »

4.5.17 Pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions

Le tableau en 4.5.20 présente les délégations de compétence au personnel en matière d'émission d'actions.

Les sections 7.1 et 7.2 présentent les pouvoirs du Conseil d'administration en matière de rachat d'actions.

4.5.18 Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle

Les accords significatifs qui seraient susceptibles de prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société sont les suivants :

- contrat de crédits syndiqués de 2014.

4.5.19 Dividendes

4.5.19.1 Politique de distribution des dividendes

Le Groupe a pour pratique, sans que cela ne constitue un engagement permanent, de distribuer sous forme de dividendes un montant correspondant à environ 30 % de son résultat net consolidé sous réserve des performances dégagées et de l'appréciation de ses besoins d'autofinancement.

4.5.19.2 Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

Les dividendes distribués par Derichebourg au titre des trois derniers exercices sont les suivants :

	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Dividende par action	0,06	0,00	0,05
Dividende total (en millions d'euros)	9,9	0,0	8,4

Le Conseil d'administration a proposé à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016 la distribution d'un dividende de 0,02 €/action.

4.5.20 Tableau récapitulatif des délégations de compétences et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2016 accordées par l'assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital (L. 225-100 du Code de commerce) et des titres d'emprunt.

Date de l'assemblée ayant donné les délégations	Montant autorisé (en euros)	Durée de validité des délégations	Utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice
12 février 2015	50 000 000 (avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription)	26 mois à compter de l'assemblée, soit jusqu'au 11 avril 2017	Néant
12 février 2015	500 000 000* (avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription)	26 mois à compter de l'assemblée, soit jusqu'au 11 avril 2017	Néant
12 février 2015	50 000 000 (par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait requise)	26 mois à compter de l'assemblée, soit jusqu'au 11 avril 2017	Néant

* À titre d'émission de titres de créances.

Le renouvellement des délégations existantes, et l'octroi de délégations complémentaires (cf. section 4.9) seront présentés à la prochaine assemblée générale du 30 janvier 2017.

4.5.21 Évolution du cours de Bourse de l'action Derichebourg (FR0000053381)

Mois En euros	Cours ouverture du mois	Plus haut	Plus bas	Dernier cours du mois	Volume
Octobre 2013	2,54	2,79	2,461	2,58	6 048 482
Novembre 2013	2,589	2,589	2,30	2,386	4 221 777
Décembre 2013	2,40	2,417	2,05	2,42	5 515 857
Janvier 2014	2,425	2,896	2,315	2,559	7 765 931
Février 2014	2,568	2,75	2,385	2,57	5 470 918
Mars 2014	2,519	2,59	2,325	2,45	5 771 113
Avril 2014	2,465	2,941	2,465	2,80	9 789 355
Mai 2014	2,79	2,80	2,40	2,419	5 443 388
Juin 2014	2,444	2,67	2,3	2,328	6 577 292
Juillet 2014	2,329	2,37	2,125	2,21	3 192 234
Août 2014	2,21	2,29	1,95	2,24	3 890 728
Septembre 2014	2,24	2,35	2,098	2,098	2 315 333
Octobre 2014	2,10	2,119	1,68	2,000	4 106 626
Novembre 2014	2,000	2,275	1,991	2,227	3 159 707
Décembre 2014	2,21	2,55	2,15	2,55	6 093 113
Janvier 2015	2,55	3,50	2,53	3,46	11 914 305
Février 2015	3,40	3,70	2,91	3,05	7 979 227
Mars 2015	3,06	3,09	2,71	2,85	4 860 150
Avril 2015	2,86	3,14	2,76	2,79	4 744 690
Mai 2015	2,79	3,61	2,74	3,11	7 330 839
Juin 2015	3,19	3,24	2,83	2,88	5 987 307
Juillet 2015	2,92	3,23	2,77	3,23	3 181 218
Août 2015	3,30	3,35	2,51	2,93	6 260 468
Septembre 2015	2,93	3,04	2,37	2,56	5 536 090
Octobre 2015	2,56	2,91	2,56	2,80	2 414 670
Novembre 2015	2,75	2,87	2,33	2,38	3 243 640
Décembre 2015	2,38	3,35	2,30	3,32	6 306 624
Janvier 2016	3,22	3,33	2,47	2,91	4 682 576
Février 2016	2,92	2,94	2,25	2,64	3 847 574
Mars 2016	2,64	2,94	2,61	2,72	2 218 218
Avril 2016	2,69	2,86	2,33	2,78	2 183 639
Mai 2016	2,87	2,92	2,50	2,58	1 506 736
Juin 2016	2,58	2,62	2,10	2,30	2 984 116
Juillet 2016	2,39	2,98	2,22	2,91	4 176 823
Août 2016	2,86	2,91	2,60	2,70	2 852 245
Septembre 2016	2,70	2,95	2,67	2,83	2 510 083
Octobre 2016	2,85	2,93	2,68	2,85	1 506 685
Novembre 2016	2,87	3,12	2,63	2,99	3 361 694

● 4.6 Informations sociales, environnementales et sociétales

Introduction

Le présent rapport est établi en application du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale, pris en application de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle 2). Il fait l'objet d'une vérification par un tiers indépendant, dont l'objectif est de s'assurer que le présent rapport contient bien toutes les informations requises par le décret, ou que la raison de l'absence de fourniture d'une information est valablement justifiée, et que les informations fournies sont sincères.

A cet égard, le groupe considère que les thématiques "mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité" et "lutte contre le gaspillage alimentaire" ne s'appliquent pas à ses activités.

Le périmètre de reporting social et environnemental est identique au périmètre financier à l'exception des sociétés acquises en cours d'exercice qui ne sont intégrées que l'année suivante, tel SLG Recycling et Alter Services.

4.6.1 Tableau de bord des principales informations sociales, environnementales et sociétales

Cette section a vocation à mettre en lumière les indicateurs qui illustrent le plus l'impact de l'activité du Groupe et de ses actions sur les critères environnementaux, sociaux, et sociétaux. Les chiffres repris dans cette section sont repris plus en détail dans la suite du rapport :

	2016	2015
Taux de valorisation des VHU	Entre 89 % et 100 % ⁽¹⁾	92 % ⁽²⁾
Taux de valorisation des D3E	entre 90 % et 96 %	entre 78 % et 90 %
Proportion de stériles envoyés dans des filières autres que l'enfouissement	29 %	27 %
Émissions de CO ₂ évitées par les filières qui utilisent les tonnages commercialisés par le Groupe par rapport à une production de métal primaire (en millions de T eq. CO ₂)	environ 3	environ 3
Consommation d'électricité (en GWh)	106,1	109
Consommation de fuel et carburant (en millions de litres)	25,1	27,1
Effectif total	34 000	28 000
Taux de fréquence des accidents du travail	34	32
Taux de gravité des accidents du travail	~ 2	~ 2

(1) Sur la base des campagnes 2014 de l'ADEME.

(2) Calculs internes sur la base de campagnes 2013.

4.6.2 Acteur responsable de l'économie circulaire

Derichebourg Environnement, avec son activité de recyclage et Derichebourg Multiservices Holding (ex derichebourg Multiservices), en limitant ses consommations, contribuent à une économie vertueuse et font du respect de l'environnement un élément majeur de différenciation.

4.6.2.1 Une activité au service de l'économie circulaire

4.6.2.1.1 L'activité recyclage incarne depuis 60 ans l'économie circulaire

De par la nature de son activité, le recyclage de métaux, Derichebourg Environnement contribue à la préservation des ressources naturelles de la planète (minéral de fer, cuivre, bauxite, etc.).

En remettant sur le marché des matières premières secondaires de qualité, il réduit la consommation globale d'énergie. En effet, le recyclage des métaux économise une grande quantité d'énergie par rapport à la production primaire de ces métaux : jusqu'à 92 % pour l'aluminium et 58 % pour l'acier (source Bureau International du Recyclage, Report on the Environmental Benefit of Recycling).

Derichebourg Environnement a traité au cours de cet exercice 3 millions de tonnes de ferrailles et environ 460 000 tonnes de métaux non ferreux, qui une fois triés et regroupés par qualité sont revendus.

Les ferrailles sont tout d'abord triées. Les parties ne nécessitant aucun traitement sont directement regroupées par qualité puis revendues. Les ferrailles nécessitant un processus de préparation industriel avant d'être consommées par les aciéries sont soit cisaillées (ferrailles épaisses) soit broyées (ferrailles légères ou mélangées à d'autres matières).

Dans la continuité de cette activité de traitement de déchets métalliques, Derichebourg dispose également d'une affinerie

d'aluminium. Cette installation a produit 53 733 tonnes de lingots d'aluminium (en progression de 31 %).

L'utilisation de matières premières secondaires pour la production d'acier neuf ou de métaux non ferreux permet de réduire

considérablement les émissions de gaz à effet de serre par rapport à leur production à partir de matières premières. En effet, on estime à 3 millions de T eq. CO₂ le volume d'émissions évitées grâce à l'activité du Groupe, soit près d'un million de tours du monde en avion.



volumes d'émissions évitées

3 millions de tonnes de CO₂ eq.

= **1** million de tours du monde en avion

4.6.2.1.2 Toujours progresser dans la valorisation des déchets

Le Groupe exploite 28 lignes de broyage dans le monde, dont 20 en France. L'avantage de cet outil est de permettre de séparer des fractions métalliques ferreuses, des fractions métalliques non ferreuses, un mélange contenant à la fois quelques métaux, des plastiques, et des résidus de broyage.

Améliorer les taux de recyclage et de valorisation

Les « mines de surface » que doit exploiter Derichebourg Environnement se complexifient avec les avancées technologiques des produits de grande consommation. Parallèlement les évolutions réglementaires en Europe, et notamment en France, imposent des taux de recyclage et de valorisation (Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques ou D3E, Véhicules Hors d'Usage...) de plus en plus élevés nécessitant de la part du Groupe des investissements constants en R&D. Les efforts dans ce domaine lui permettent d'optimiser des technologies de séparation et de tri qui font référence dans les métiers du recyclage.

Le tableau ci-dessous présente les taux de recyclage, ou recyclage et valorisation atteints lors des dernières campagnes de caractérisation sur les sites français du Groupe :

taux de recyclage
VHU entre
85% et **92%***
* données 2014



taux de recyclage
et valorisation
VHU entre
89% et **100%***
* données 2014

	Taux atteint par le Groupe		Objectif réglementaire	
	2016	2015	2016	2015
Filière VHU				
Taux de recyclage des VHU	entre 85 % et 92 % suivants les broyeurs ⁽¹⁾	83 % ⁽²⁾	85 % ⁽¹⁾	80 % ⁽²⁾
Taux de recyclage et valorisation des VHU	entre 89 % et 100 % ⁽¹⁾	92 % ⁽²⁾	95 % ⁽¹⁾	85 % ⁽²⁾

(1) Calculs sur la base des campagnes 2014 de l'ADEME, soit 20 lignes de broyage et 75 centres VHU.

(2) Calculs internes sur la base des campagnes 2013 de l'ADEME.

recyclage et valorisation
gros électroménager froid

96%



+6 % par rapport à 2015

recyclage et valorisation
gros électroménager hors froid

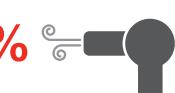
90%



+12 % par rapport à 2015

recyclage et valorisation
petit appareils en mélange

92%



+9 % par rapport à 2015

	Taux atteint par le Groupe		Objectif réglementaire	
	2016	2015	2016	2015
Filière D3E				
Taux de recyclage et valorisation gros électroménager froid	96 % ⁽¹⁾	90 %	85 %	80 %
Taux de recyclage et valorisation gros électroménager hors froid	90 % ⁽¹⁾	78 %	80 %	75 %
Taux de recyclage et valorisation petits appareils en mélange	92 % ⁽¹⁾	83 %	75 %	70 %

(1) Résultats des campagnes de catégorisation de 2016.

Filière VHU : La réglementation française fait porter la responsabilité de l'atteinte des taux de recyclage et de valorisation sur le couple centre VHU-broyeur VHU. Chaque broyeur est en relation avec plusieurs centres VHU, chargés d'assurer la dépollution du véhicule avant broyage. Les taux de recyclage et de recyclage+valorisation calculés pour chaque broyeur ont été déterminés à partir du centre VHU apportant le meilleur taux de recyclage, qu'il appartienne au Groupe ou non.

Il est rappelé que les chiffres communiqués au titre de l'année 2016 correspondent aux déclarations au titre des destructions réalisées en 2014 compte tenu du délai de certification des déclarations. Compte tenu des résultats atteints en 2014, le Groupe est confiant dans le fait que les nouveaux taux de recyclage (85 %) et valorisation (95 %) exigés à partir de 2015, seront atteints grâce à l'amélioration globale de la filière (couple centre VHU + broyeur VHU).

Au cours de l'exercice 2016 le Groupe accueilli dans ses 75 centres VHU 85.445 tonnes de VHU, et a traité dans ses broyeurs 496.105 tonnes de VHU, principalement en France.

En France, les D3E font l'objet d'un traitement distinct. Pour cette filière, les taux de recyclage des flux confiés sont au minimum

conformes à ceux figurant dans les cahiers des charges des éco-organismes.

Améliorer le traitement de nos fractions résiduelles

Longtemps, les résidus de broyage, les plastiques, et même quelques résidus métalliques non détectés, ont été mis en centre d'enfouissement. Environ 20 % à 25 % des tonnes entrantes sur un broyeur étaient mis dans ces centres. Depuis plusieurs années, et notamment depuis l'amélioration des techniques de détection optique, le Groupe s'efforce de réduire la part de ce qui part en centre d'enfouissement. Au cours de l'exercice, les lignes de broyage du Groupe ont produit 276 273 tonnes de fractions résiduelles, soit 17,5 % des intrants.

Les actions menées à ce titre sont :

- sortir les fractions plastiques qui peuvent être recyclées ;
- rechercher les dernières fractions métalliques ;
- préparer des mélanges de déchets suffisamment homogènes et conformes à des cahiers des charges leur permettant d'être acceptés sous forme de combustible soit par des cimenteries, soit par des incinérateurs.

Le tableau ci-dessous détaille la répartition des résidus de broyage en fonction de leur destination.

En milliers de tonnes	2016	2015	Commentaires
Stériles (tous les résidus) sortis des sites d'exploitation	276,3	306,9	Données 2015 concernant les résidus broyage légers
Stériles mis en filière de valorisation	80,3	83,2	
Part de stériles mis en filière de valorisation	29 %	27 %	

Les tonnes mises en filière de valorisation incluent à la fois les tonnages envoyés dans des filières de valorisation énergétique et les tonnages envoyés dans des filières de valorisation matière, pour leur tonnage brut.

4.6.2.1.3 L'activité Multiservices : des prestations à impact environnemental limité, et en réduction

De par ses activités, Derichebourg Multiservices Holding (ex Derichebourg Multiservices) consomme peu de matières premières. Néanmoins, ses offres de service intègrent la mise en œuvre de solutions permettant de réduire l'impact environnemental de ses prestations.

Derichebourg Propreté intègre à ses process d'intervention des matériels disposant de technologies économies en eau et en énergie. L'utilisation de produits hyperconcentrés et de systèmes de dosages adaptés permet d'obtenir une réduction des déchets à la source. Enfin, Derichebourg Propreté veille à favoriser l'utilisation de produits chimiques à label écologique : produits enzymatiques, éco-labellisés ou issus de solutions d'hydrolyse et d'ionisation de l'eau. 34 % des produits achetés sur la période ont un label environnemental.



34%
produits achetés
ont un label environnemental
(Division Services aux Entreprises)

Derichebourg Propreté a élargi son offre en accompagnant ses clients dans la mise en œuvre de solutions de tri des différents types de déchets.

Derichebourg Énergie se positionne comme un partenaire de la performance énergétique de ses clients. Cette filiale accompagne ses clients dans la mise en œuvre de leur démarche HQE (Haute Qualité Environnementale) et leur propose des contrats de performance énergétique. Les rapports de maintenance multitechniques des sites certifiés HQE des clients disposent d'un chapitre « économies d'énergie » leur proposant des solutions innovantes. Cette filiale aide également ses clients dans la diminution des émissions de gaz à effet de serre en leur apportant des conseils sur l'élimination de gaz à fort potentiel de réchauffement global (notamment le R22 dont l'utilisation est interdite depuis le 1^{er} janvier 2015) et le remplacement des groupes frigorifiques fonctionnant avec ce type de gaz.

4.6.2.2 Maîtriser nos impacts environnementaux et sociaux

4.6.2.2.1 Maîtriser nos émissions de gaz à effet de serre et nos rejets dans l'air

Le Groupe met en œuvre une démarche environnementale qui repose sur une évaluation de ses émissions de gaz à effet de serre. Les actions portent aussi bien sur la réduction des impacts liés à nos activités que sur l'amélioration des performances du recyclage.

Améliorer l'efficacité énergétique de nos sites

Derichebourg Environnement utilise principalement l'électricité comme source d'énergie pour ses unités de recyclage (à l'exception de l'affinerie d'aluminium, qui utilise le gaz). Les rejets de gaz à effet de serre du Groupe sont relativement faibles. En effet, la principale source de rejet est constituée par l'électricité consommée par les broyeurs, et grâce à la part d'électricité d'origine nucléaire en France, cette électricité est faiblement émettrice.

Derichebourg Environnement s'engage dans une démarche volontaire de maîtrise de la consommation d'énergie à travers la réalisation d'audits énergétiques réglementaires (filiales AFM, ESKA, PURFER et REVIVAL) ou la certification ISO 50001 dans les deux filiales Refinal Industries et Derichebourg Umwelt GmbH. Ces audits énergétiques incluent la mettre en place d'indicateurs, qui permettront de suivre les progrès en matière d'efficacité énergétique au cours des exercices à venir, et de mettre en place des plans d'action.

Dans la division Derichebourg Multiservices, des audits énergétiques ont été effectués au sein de Derichebourg Sourcing Aero & Energy, Derichebourg Propreté, Derichebourg Intérim et Recrutement et Derichebourg Atis Aéronautique. Ces audits ont permis d'identifier plusieurs leviers d'actions permettant de réduire les consommations énergétiques de la flotte de véhicules et des bâtiments de ces filiales.

consommation
électrique 
106,1 GWh
- 2,6 % par rapport à 2015

Consommation d'électricité (en GWh)

	2016	2015
Services à l'Environnement	102,0	103,7
Services aux Entreprises	4,0	4,8
Holding	0,1	0,5
Total	106,1	109,0

consommation
fuel et carburant  **25,1** millions de litres
-7,3 % par rapport à 2015

consommation
de gaz  **9,4** millions de m³
+16 % par rapport à 2015

	Consommation fuel et carburant (en millions de litres)		Consommation de gaz (en millions de mètres cubes)	
	2016	2015	2016	2015
Services à l'environnement	22,2	24,6	9,2	7,9
Services aux Entreprises	2,9	2,5	0,2	0,1
Holding	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	25,1	27,1	9,4	8,1

Dans l'activité Services à l'Environnement, l'évolution de la consommation d'électricité (-2%) s'explique par une baisse de la consommation des broyeurs et cisailles partiellement compensée par la hausse d'autres activités.

Dans chacune des activités principales, l'évolution de la consommation de carburant est globalement en phase avec l'évolution du volume d'activité.

L'évolution de la consommation de gaz (+ 16 %) s'explique par le démarrage du troisième four d'affinage d'aluminium en janvier 2016. L'augmentation de consommation est inférieure à l'évolution de la production (+ 31 %) grâce à l'utilisation d'une panoplie de gaz de dernière génération.

Le Groupe s'est doté du logiciel Izypeo pour le calcul des émissions de CO₂. Cela permet de répondre au mieux à l'obligation de réalisation du bilan de GES concernant certaines des filiales du Groupe et d'améliorer le suivi de nos indicateurs en lien avec les émissions de GES.

émissions
directes GES 
83 236
Teq CO₂ en France

Les émissions de CO₂ du Groupe en France se décomposent en :

- énergie 1 (Combustibles fossiles, sources fixes et électricité achetée) : 31 480 tonnes équivalent CO₂ ;
- déplacements en voiture dans le cadre du travail : 51 756 tonnes équivalent CO₂.

Limiter les rejets dans l'air

Les différentes filiales du groupe concernées respectent leurs obligations de suivi des rejets dans l'air.

La révision des documents BREF (Meilleures Techniques Disponibles Existantes) établis dans le cadre de la directive 2010/75/UE relative aux

émissions industrielles est en cours. Il est vraisemblable que la version future de ces BREF contiendra des prescriptions plus contraignantes en matière de rejets dans l'atmosphère des matériels industriels. Dans une telle hypothèse, le Groupe militera pour une mise en œuvre progressive de ces mesures à ses installations existantes. Le Groupe escompte que les broyeurs mis en service au cours des 5 à 7 dernières années soient d'ores et déjà conformes aux éventuelles préconisations issues de cette nouvelle réglementation à venir.

Limiter les rejets dans l'eau

Le groupe respecte ses obligations de suivi de qualité des eaux.

4.6.2.2 Limiter nos émissions dues aux transports

Le Groupe est attentif à limiter sa consommation de carburant, lié au transport routier, principal poste d'émissions de gaz à effet de serre du Groupe (62 % des émissions en France).

Services à l'Environnement

S'agissant des transports, le Groupe privilégie depuis un certain nombre d'années la voie d'eau maritime ou fluviale, qui présente le meilleur coût et contribue à la préservation de l'environnement. Les ouvertures récentes de chantiers se sont faites à proximité de voies d'eau : Houston (New Terminal), Nantes Cheviré, Gennevilliers...

Par ailleurs, le transport par voie navigable est un axe important de développement. On peut citer les relations du Groupe avec les Voies Navigables de France (VNF) utilisées pour le transport de D3E issues des DOM-COM et aussi de ferrailles broyées.

Le transport ferroviaire reste un transport privilégié en Europe. Il se substitue principalement au transport routier limitant ainsi le nombre de camions sur les routes (un wagon pour deux camions) mais l'érosion des tonnages continue à cause de raisons structurelles.

Une énergie « verte » est utilisée pour la collecte des déchets ménagers par Derichebourg Environnement. Une partie du parc fonctionne avec des carburants « propres », soit du GNV (gaz naturel pour véhicules) ou du Diester, un biocarburant issu principalement de la transformation du colza et du tournesol cultivés en France.

La part des tonnages transportés par bateaux et par voie ferroviaire est la suivante :

matières premières secondaires transportées par voie d'eau

20,5%



matières premières secondaires transportées par voie ferroviaire

5,9%



En % des tonnes transportées

Matières premières secondaires transportées par voie d'eau
Matières premières secondaires transportées par voie ferroviaire

	2016	2015
Matières premières secondaires transportées par voie d'eau	20,5 %	16,7 %
Matières premières secondaires transportées par voie ferroviaire	5,9 %	7,7 %

En cohérence avec sa volonté de privilégier le transport par voie d'eau, le pourcentage des tonnages transportés par voie fluviale ou maritime est en progression de 3,8 points sur l'exercice 2015-2016.

Les tonnages transportés par voie ferroviaire sont en baisse significative depuis plusieurs années, à cause de la diminution de la desserte (suppression des wagons isolés) qui réduit le nombre de site pouvant expédier par voie ferroviaire et la difficulté de disponibilité des wagons par rapport aux commandes liée à des mouvements sociaux cette année (en avril et mai).

Services aux Entreprises

La cellule Achats de Derichebourg Multiservices a référencé trois fournisseurs automobiles qui intègrent des critères environnementaux. La flotte de véhicules comprend 1 670 véhicules dont 96 % de véhicules légers. L'ensemble des véhicules émet moins de 105 g de CO₂ par Km et bénéficie d'un entretien régulier et d'un renouvellement continu. Au sein de Derichebourg Propreté, des véhicules électriques sont utilisés pour certaines prestations spécifiques, telles que le transport des déchets et les interventions de courte durée, ou sont mis à disposition des salariés pour les petits déplacements. La flotte de Derichebourg Propreté comprend 5 % de véhicules électriques.

Les salariés sont eux-mêmes sensibilisés à l'éco-conduite et au suivi, à fréquence régulière, de leurs consommations de carburant. Un outil de géolocalisation et de planification des tournées des salariés a été mis en place. Il permet d'obtenir une réduction des distances parcourues

d'environ 20 %. De plus, cet outil permet d'améliorer la qualité de service et du suivi des prestations et d'améliorer les conditions de travail et de sécurité des équipes.

La mise en place de systèmes de téléconférence au sein de l'ensemble des activités du Groupe permet également de réduire les déplacements, lorsque cela est possible.

4.6.2.2.3 Maîtriser nos risques environnementaux

Derichebourg Environnement veille, par une gestion rigoureuse des déchets réceptionnés, à la prévention des risques environnementaux et des pollutions sur ses 245 sites industriels.

Des investissements de 3 M€ (vs 4 M€ en n-1), auxquels s'ajoutent les dépenses en faveur de l'environnement de 2,9 M€ (vs 1,8 M€ en n-1) (analyse des déchets, analyse des rejets dans l'environnement, entretien et maintenance...) permettent à Derichebourg de disposer d'un outil industriel en phase avec ses obligations réglementaires. Parmi les investissements réalisés sur l'exercice figure une partie des infrastructures du nouveau site de Bassens.

Le travail sur des zones imperméabilisées (zones bétonnées) est un facteur important de limitation de la pollution des sols. Chaque année, le groupe reprend et réhabilite des zones bétonnées usées par le passage des engins.

Pour preuve les efforts entrepris par les filiales et les sociétés du Groupe engagées dans des certifications adaptées à leurs activités.

Nos certifications

Activité de Derichebourg Environnement	Pourcentage de site/agence		Pourcentage du chiffre d'affaires		Commentaires
	2016	2015	2016	2015	
ISO 9001	70 %	64 %	55 %	57 %	206 centres actifs
ISO 14001	21 %	20 %	8 %	8 %	
ISO 50001			5 %		concerne REFINAL et Derichebourg Umwelt
OHSAS 18001	100 %		100 %		concerne AFM Recyclage et REVIVAL
Centres VHU agréés ⁽¹⁾	60 %	60 %			75 centres
Broyeurs VHU agréés ⁽¹⁾	100 %	100 %			20 broyeurs

(1) Uniquement en France.

Activité Services aux Entreprises	Pourcentage de site/agence		Pourcentage du chiffre d'affaires		Commentaires
	2016	2015	2016	2015	
ISO 9001	67 %		60 %	57 %	
ISO 14001	14 %		12 %	4 %	
OHSAS 18001	45 %		37 %	28 %	
MASE	100 %	25 %	100 %		MASE (Manuel d'Amélioration Sécurité des Entreprises). 6 agences de Derichebourg Propreté
CEFRI-E	100 %		100 %	100 %	1 agence de Derichebourg Propreté, Derichebourg Service Ingénierie Nucléaire et 1 agence de Derichebourg Travaux & Maintenance Nucléaire
CEFRI-I	100 %		100 %		5 agences de Derichebourg Sourcing Aero & Energy
EN 9100	100 %		100 %	100 %	Certification de système de management de la qualité en industrie aéronautique / spatiale / défense : Derichebourg Atis Aéronautique, Atis GmbH et Atis Iberica
Agrement d'entreprise exerçant une activité d'application en prestation de service de produits phytopharmaceutiques	100 %		100 %	100 %	11 agences de Derichebourg Propreté et Derichebourg Espaces Verts

Le calcul du pourcentage des certifications MASE, CEFRI, EN 9100, SA 8000 et certiphyto se fait par rapport aux sites concernés par ce besoin.

Les provisions pour risques environnementaux évoluent comme suit :

En millions d'euros	2016	2015
Services à l'environnement	7,9	11,1
Holding	0,0	0,0
Total	7,9	11,1

Les provisions pour risque environnemental diminuent, notamment grâce à l'issue favorable d'un litige en Belgique.

Le Décret n° 2012-633 du 3 mai 2012 relatif à l'obligation de constituer des garanties financières en vue de la mise en sécurité de certaines installations classées pour la protection de l'environnement produit des effets depuis le 1^{er} juillet 2012, date à laquelle les ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) présentant une garantie théorique supérieure à 100 000 €, calculée selon la méthodologie de l'arrêté du 31 mai 2012 (modifiée par le décret n° 2015-1250 du 7 octobre 2015 relevant le seuil de déclenchement de 75 000 € à 100 000 €), doivent faire l'objet de la délivrance d'une garantie par un établissement financier au bénéfice de l'état. Le montant des garanties émises au 30 septembre 2016 s'élève à 3,6 M€ (0,7 M€ au 30/9/15).

Relations avec le voisinage

L'activité de Derichebourg Environnement génère une activité importante de transport pour la collecte et la réception des flux ainsi que pour les ventes des produits préparés en gros volumes.

Par ailleurs le bruit, les aspects visuels ou sonores et la sécurisation des sites d'exploitation sont des thèmes qui concernent les riverains. Les sites s'emploient à développer des relations de bon voisinage et à avoir un dialogue constructif avec les associations locales.

4.6.2.2.4 Prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux dans la politique d'achats

Au sein de Derichebourg Multiservices, la cellule Achats de la filiale Derichebourg Propreté a élaboré un questionnaire RSE à l'attention des entreprises candidates au référencement de fournisseurs et sous-traitants. Les critères de RSE représentent 20 % de la note globale attribuée aux dossiers de candidatures des appels d'offres. Le questionnaire aborde différents thèmes : certifications, mise en place d'indicateurs RSE, présence d'un rapport RSE, mise en place de mesures de réduction des impacts environnementaux, utilisation de produits écologiques ou éco-conçus, procédures de recyclage des déchets, innovation... Il est demandé aux fournisseurs et sous-traitants de mettre à jour annuellement les réponses à ce questionnaire. Cette démarche nous permet de proposer une offre éco-responsable intégrant les solutions les plus innovantes.

Les filiales Derichebourg Services & Ingénierie Nucléaire et Derichebourg Travaux & Maintenance Nucléaire font remplir à tous les

fournisseurs et sous-traitants un questionnaire d'évaluation préalable incluant la partie environnementale dans le cadre de leur certification ISO 14001.

La division Derichebourg Environnement n'a pas mis en place de critères formels de prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans sa politique d'achats mais s'assure des performances techniques, économiques et environnementales des différents matériels et technologies qu'il acquiert.

4.6.2.2.5 Loyauté des pratiques

Le Groupe détaille dans la rubrique Facteurs de Risques et Incertitude les risques liés à l'achat de métaux au livre de police (achats au détail) : risque de recel de marchandises volées, notamment.

Le Groupe a agi via sa fédération professionnelle auprès des pouvoirs publics, pour interdire les paiements en espèces d'achats au livre de police en France. Depuis le 1^{er} août 2011, le paiement des achats au détail de métaux doit être effectué par chèque barré, virement bancaire ou postal. Ceci a permis de réduire les risques de vol de fonds de caisse, et d'instaurer une traçabilité des flux monétaires relatifs aux achats au détail de métaux.

Le chiffre d'affaires du Groupe est réalisé à 92 % par des entités juridiques implantées dans des pays dont l'indice de perception de la corruption selon Transparency International est supérieur à 60 (valeur 2015). En ce qui concerne la division Derichebourg Multiservices, ce chiffre s'élève à 96 %. Cet indice évalue la perception de la corruption dans le secteur public. Il permet de classer les pays selon une échelle allant de 0 (perçu comme fortement corrompu) à 100 (perçu comme très peu corrompu).

Par ailleurs, le groupe est en cours d'évaluation des nouvelles dispositions issues de la loi Sapin 2 relatives à la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique.

4.6.2.2.6 Impact sociétal

Un acteur de l'économie circulaire engagé pour limiter les effets du changement climatique

COP 21

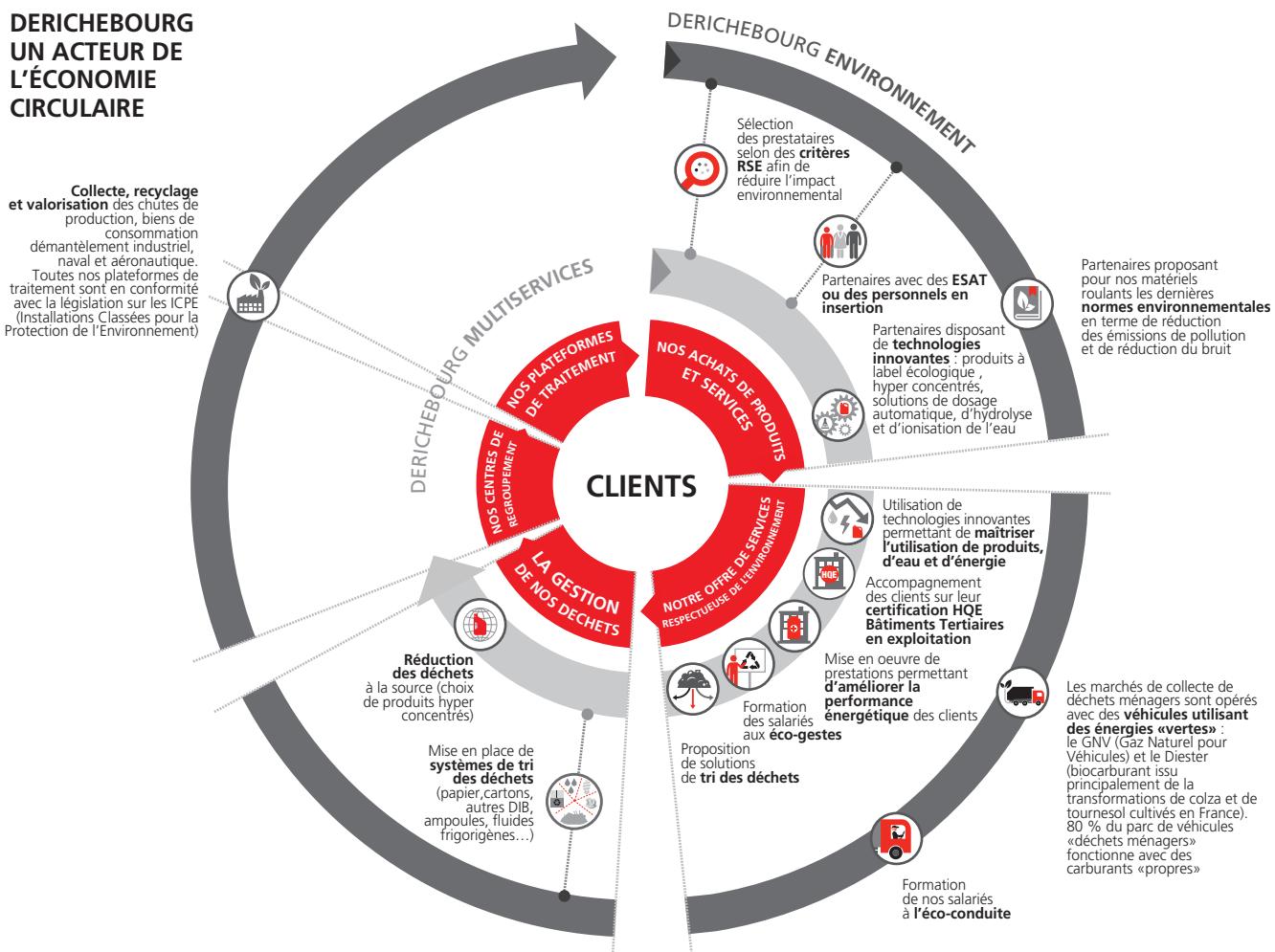
En signant une convention de mécénat en avril 2015, le groupe Derichebourg a souhaité contribuer à faire de la COP 21 un événement historique majeur et déterminant pour les générations futures, par la mise en œuvre d'actions concrètes visant à réduire le réchauffement climatique.

Engagé directement auprès de l'état français, le groupe Derichebourg a assuré les prestations de nettoyage et la gestion des déchets générés sur le site du Bourget. Plaçant ainsi son cœur de métier au cœur d'une cause mondiale, le groupe Derichebourg a entendu démontrer l'exemplarité et le savoir-faire français dans la gestion des déchets et de la propreté.

COP 22

Derichebourg a renouvelé son engagement pour contribuer, à sa mesure et en cohérence avec son offre de services, à limiter les effets du changement climatique, en participant à la COP 22, qui s'est tenue à Marrakech du 7 au 18 novembre 2016.

Le graphique ci-dessous illustre l'éventail des interventions du Groupe en matière d'économie circulaire.



4.6.3 Employeur engagé

De par ses activités, le groupe Derichebourg est un pourvoyeur important d'emploi local et durable :

Les activités de Derichebourg Environnement nécessitent que ses plateformes de recyclage soient situées au plus près des gisements à traiter. Ces activités de proximité génèrent donc de l'emploi non délocalisable.

Les activités de services de Derichebourg Multiservices favorisent l'emploi local afin de fournir des prestations au plus proche de ses clients.

4.6.3.1 Emploi

4.6.3.1.1 Répartition par pays et par activité

La répartition par activité et par pays est la suivante :

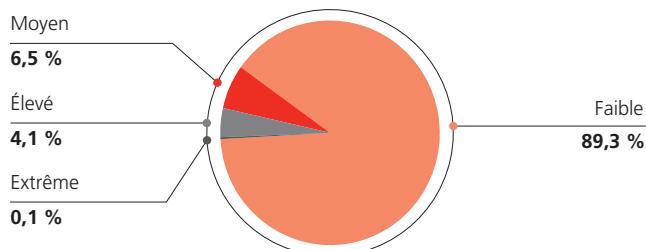
Effectif ⁽¹⁾	Services à l'Environnement		Services aux Entreprises		Holding		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
France	2 792	2 715	21 514	21 687	123	120	24 429	24 522
Autres pays européens	1 232	1 268	6 730	1 322	0	0	7 962	2 590
Europe	4 024	3 983	28 244	23 009	123	120	32 391	27 112
Amérique	154	173	0	0	0	0	154	173
Afrique	523	273	809	414	44	0	1 376	687
Total	4 701	4 429	29 053	23 423	167	120	33 921	27 972

(1) Les stagiaires sont comptabilisés dans l'effectif.

Les effectifs du Multiservices (Services aux entreprises) représentent 85,6 % de l'effectif du Groupe. En effet, il s'agit d'une activité de prestations de services demandant un fort besoin de main-d'œuvre, tandis que l'activité Recyclage des Services à l'Environnement, qui représente pourtant 65 % du chiffre d'affaires du Groupe, est davantage consommatrice d'outils de tri et de transformation que de personnel.

Les effectifs de l'activité Multiservices incluent les intérimaires détachés chez les clients des filiales de travail temporaire. Au 30 septembre 2016, les intérimaires sont 3 448 soit 11,9 % de l'effectif des sociétés de services aux entreprises.

Selon le Human Rights Risk Index (données 2014) qui référence et cartographie les risques par pays, 95,8 % des salariés du Groupe sont basés dans des pays où les risques sont "moyens" ou "faibles". En conséquence, les thématiques concernant le travail des enfants, le travail forcé et la liberté d'association et du droit de négociation collective n'ont pas d'impact pour le groupe.



salariés

~34 000

Embauches

Effectif	Services à l'Environnement		Services aux Entreprises		Holding		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Contrats à durée indéterminée	443	227	4 724	3 805	25	26	5 192	4 058
Contrats à durée déterminée ⁽¹⁾	411	365	31 140	27 988	18	8	31 569	28 361
Contrats en alternance	19	24	1 933	1 332	12	0	1 964	1 356
Contrats de travail temporaire	0	0	14 866	20 503	0	0	14 866	20 503
Total effectif	873	616	52 663	53 628	55	34	53 591	54 278

(1) Les CDD sont comptabilisés à chaque renouvellement.

L'augmentation des embauches en CDI au sein des 2 pôles témoigne de la croissance de nos activités :

- les embauches en CDI ont presque doublées au sein du pôle Services à l'environnement, du fait de plusieurs rachats de sociétés ;

- pour les activités de services aux entreprises, les embauches en CDI ont augmenté de 24,2 %, notamment au regard des annexes 7 (reprises de marchés) de Derichebourg Propreté.

Départs

Le tableau ci-dessous détaille les départs par motif.

Effectif	Services à l'Environnement		Services aux Entreprises		Holding		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Fin normale de contrat ⁽¹⁾	347	306	30 674	27 330	12	9	31 033	27 645
Démission	74	86	2 866	1 287	7	3	2 947	1 376
Licenciement économique	38	52	58	26	0	0	96	78
Autres licenciements	87	126	1 291	1 223	4	4	1 382	2 648
Autres motifs	22	169	654	713	6	10	682	892
Rupture conventionnelle	56	34	179	191	5	3	240	228
Départs à la retraite	56	47	309	196	0	2	365	245
Transferts conventionnels	21	57	1 814	1 238	1	0	1 836	1 295
Fin de missions intérimaires	137	0	15 524	22 193	0	0	15 661	22 193
Total	838	877	53 369	54 397	35	31	54 242	56 600

(1) Fin de CDD, de contrats en alternance.

4.6.3.2 Organisation du temps de travail

4.6.3.2.1 Organisation du temps de travail

En milliers d'heures	Services à l'Environnement		Services aux Entreprises		Holding		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Heures totales travaillées effectif présent sur l'exercice	7 607	7 397	30 992	25 309	221	186	38 821	32 892
Dont heures supplémentaires	674	435	1 207	385	0	1	1 881	820
Salariés à temps partiel	204	181	17 183	13 108	5	6	17 392	13 295

Au 30 septembre 2016, le Groupe emploie 51,3 % de salariés à temps partiel. À noter tout de même que Derichebourg Propreté compte 78,9 % de son effectif à temps partiel.

La durée moyenne mensuelle de travail des salariés à temps partiel au 30 septembre 2016 sur Derichebourg Propreté était de 0,52 équivalent

temps plein (ETP) (0,45 ETP pour les femmes et 0,71 ETP pour les hommes), ces niveaux sont liés à un volume important de très faibles mensualisations contractuelles, en lien avec la nature même des contrats commerciaux. Ces durées sont globalement stables par rapport à 2015.

Le fort taux de recours au temps partiel est lié aux métiers de la propreté, les salariés de la profession ont souvent plusieurs employeurs. Derichebourg Propreté a pour objectif, dans la limite des possibilités, de permettre à ses salariés d'accroître leur temps de travail en fonction des opportunités du marché. À cet égard, des initiatives afin de développer les prestations en journées sont menées auprès de clients sensibilisés.

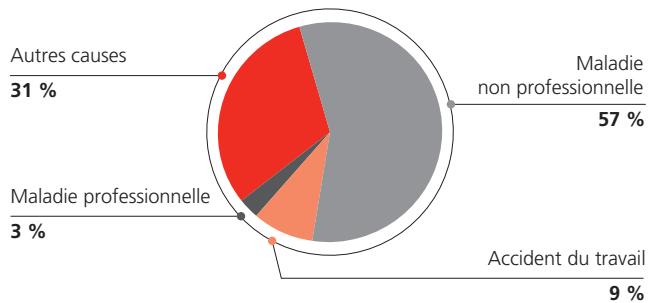
Par ailleurs, les prestations de nettoyage sont souvent réalisées en dehors des heures de présence des salariés des entreprises clientes. La part des travailleurs de nuit⁽¹⁾ est de 2,2 %.

Au dernier jour de l'exercice, la durée moyenne mensuelle de travail des employés intérimaires des sociétés d'intérim du Groupe était supérieure à 0,9 ETP. Bien que les salariés soient en intérim, leur temps de travail se rapproche d'un temps plein. Nos sociétés d'intérim, notamment Derichebourg Sourcing Aero & Energy, propose à la plupart de ses salariés des missions longues qui varient de 12 et 18 mois en temps plein. Derichebourg Intérim propose également des missions longues (de 9 à 12 mois) mais selon le marché, la durée des missions varie.

La forte hausse des heures supplémentaires s'explique par un nouveau paramétrage du logiciel de paie du Groupe à compter de juin 2016.

4.6.3.2.2 Absentéisme

Le nombre de jours d'absence pour l'ensemble du groupe Derichebourg est estimé entre 800 et 900 milliers de jours par an, près de 87,6 % provenant des Services aux Entreprises, ce qui représente environ 24 jours par an par salarié en moyenne. Les principales causes des absences constatées sont les suivantes :



Nota : « Autres causes » : absences autorisées, absences injustifiées, absences non autorisées, congés sans soldes, événements familiaux divers, enfant malade.

Les catégories d'absences ont été définies plus précisément dans le protocole de reporting social mais le suivi des absences reste toutefois une donnée approchée du fait de plusieurs difficultés :

- d'une part des difficultés d'application des procédures
- d'autre part les limites des définitions.

Par exemple, l'absence des salariés travaillant à temps partiel est décomptée sans tenir compte de leur prorata de présence. Concernant les salariés des filiales de travail temporaire représentant 11,7 % des effectifs, les raisons liées à des absences peuvent conduire les personnes à ne pas accepter de conclure de contrats de mission.

Le suivi du nombre de jours d'absence montre une augmentation significative entre 2015 et 2016 en partie liée à une augmentation des effectifs des Services aux Entreprises (salariés en contrats de travail temporaire exclus).

(1) Selon les critères de la pénibilité : est considéré travailleur de nuit tout salarié ayant réalisé au moins 1 heure de travail entre 0h00 et 5h00 de matin.

4.6.3.3 Santé et Sécurité, priorités pour l'entreprise

En France, les filiales du Groupe se sont dotées de systèmes de management de la sécurité. Des relais sécurité sont chargés de déployer les procédures de prévention et de contrôle. Les démarches de prévention des risques sont axées sur la sécurité du travail et ont pour objectif majeur de réduire le nombre d'accidents de travail. Ces démarches s'appuient également sur l'instance du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ainsi que sur des commissions de sécurité. Cette thématique sécurité est une préoccupation majeure pour le Groupe.

Dans le cadre de la loi du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système des retraites instituant le compte personnel de prévention de la pénibilité, un groupe de travail réunissant les responsables Qualité - Sécurité - Environnement et les Responsables Ressources Humaines de l'ensemble des activités françaises procède à la définition d'une méthodologie d'analyse et de recensement afin d'établir l'exposition de chacun des postes aux facteurs de pénibilité.

salariés formés à la sécurité

11 052 

+ 41,3 % par rapport à 2015

	Services à l'Environnement		Services aux Entreprises		Holding		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt	47	53	31	26	5	11	34	32
Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt	~ 3	~ 3	~ 2	~ 2	~ 0	~ 0	~ 2	~ 2
Nombre de salariés formés à la sécurité	3 494	2 453	7 520	5 367	38	0	11 052	7 820

Les données sur les accidents du travail sont impactées par les incertitudes sur le suivi des absences (cf. absentéisme).

Les accidents du travail pris en compte pour le calcul du taux de fréquence sont ceux ayant fait l'objet d'une notification de l'administration compétente sur la période.

Le nombre de salariés formés à la sécurité est en hausse de 41,3 % par rapport à 2015. En effet, les filiales forment de plus en plus leurs salariés sur cette thématique dans un but de prévention des risques et de diminution des accidents.

Les taux de fréquence ⁽¹⁾ et taux de gravité de branche ⁽²⁾ (statistiques 2016) sont présentés dans le tableau suivant :

Code APE	Taux de fréquence	Taux de gravité
8121Z Nettoyage courant des bâtiments	34,4	2,9
371ZB Récupération et recyclage métaux ferreux	47,3	3,2

Le nombre de maladies professionnelles reconnues par la CPAM sur la période allant du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016 sur le périmètre groupe Derichebourg est de 52. Le nombre de jours d'arrêt en lien avec l'ensemble des maladies professionnelles, y compris celles reconnues sur les exercices précédents, est de 20 668 jours.

Explosion à Bayonne

Malgré tout le soin pris pour réceptionner, trier, préparer les matières livrées par les fournisseurs, le risque ne peut être réduit à 0. En

témoigne le dramatique accident survenu le 12 mai 2016 à Bayonne. Une violente explosion, survenue pendant la découpe de ferrailles livrées par un fournisseur, a soufflé une partie du site, causé le décès de 2 sous-traitants chalumeistes et occasionné des blessures à plusieurs personnes, ainsi que de nombreux dégâts dans les alentours. Une enquête judiciaire est en cours afin de faire la lumière sur les circonstances et causes de cet accident, sans précédent.

4.6.3.4 Relations sociales

Le Groupe Derichebourg s'efforce de maintenir avec ses partenaires sociaux un dialogue social de qualité puisque c'est un facteur essentiel au bon fonctionnement de l'entreprise.

Les données sur le dialogue social sont fournies par les Responsables de Ressources Humaines car cette thématique est suivie en central.

68 accords ont été conclus sur les thèmes suivants contre 56 l'année dernière :

- rémunération : 30 ;
- dialogue social : 4 ;
- organisation du travail : 17 ;
- santé et sécurité : 8 ;
- diversité : 9.

Sur l'exercice, 2 grèves sont survenues dont la durée cumulée pour les salariés qui y ont pris part représente 80 journées de travail.

(1) Le taux de fréquence correspond au nombre d'accidents avec arrêt de travail supérieur à un jour, divisé par le nombre d'heures travaillées, multiplié par 1 000 000.

(2) Le taux de gravité représente le nombre de journées perdues, divisé par le nombre d'heures travaillées, multiplié par 1 000.

4.6.3.5 Égalité de traitement

Être au plus près des salariés, c'est pour le Groupe un engagement fort avec des actions concrètes déployées dans cinq domaines d'intervention : l'égalité professionnelle, l'emploi des seniors et des jeunes, le handicap, la multiculturalité et l'insertion.

4.6.3.5.1 œuvrer pour l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

En matière d'égalité femmes-hommes, les actions s'articulent autour de 4 axes : la promotion professionnelle, la rémunération, la formation professionnelle, l'articulation activité professionnelle/responsabilité familiale.

Les femmes représentent 56 % des effectifs du Groupe contre 49,4 % en 2015. Par ailleurs, 31 % des managers du Groupe sont des femmes.

Services à l'Environnement

En milliers d'euros	France		Europe (hors France)		Amérique		Afrique		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Salaire moyen annuel global	30,6	30,6	33,0	30,7	35,4	35,7	3,9	3,7	28,4	29,2
Salaire moyen annuel hommes	30,4	30,5	33,3	31,1	34,0	34,6	3,8	3,7	28,1	29,1
Salaire moyen annuel femmes	31,5	31,4	29,3	25,9	43,7	42,0	4,9	3,8	30,9	30,2

Services aux Entreprises

En milliers d'euros	France		Europe (hors France)		Afrique		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Salaire moyen annuel global	24,1	25,1	9,3	19,0	1,8	3,7	18,5	24,1
Salaire moyen annuel hommes	27,3	27,3	19,3	25,8	1,9	3,7	24,6	26,6
Salaire moyen annuel femmes	20,3	22,3	6,7	13,7	1,7	3,7	13,8	21,1

Le salaire moyen est égal au rapport entre la rémunération annuelle et la moyenne annuelle des effectifs présents sur les douze mois de l'année.

Il convient de relever la spécificité de l'activité Propreté au sein du périmètre France. Au 30 septembre 2016, Derichebourg Propreté comprend 15 546 salariés, soit plus de 45,8 % de l'effectif du Groupe. En effet, l'importance de cette activité en termes d'effectif est telle qu'elle a tendance à dissimuler la diversité des réalités propres aux autres secteurs d'activité du Groupe.

Ainsi, au 30 décembre 2015, sur les 15 510 salariés, 78,27 % (taux stable par rapport à l'année précédente) travaillaient à temps partiel. Les femmes totalisaient près de 72 % de l'effectif, pour l'essentiel à temps partiel. Sur les emplois les moins qualifiés, les femmes ouvrières à temps partiel représentaient 63 % de l'effectif total de Derichebourg Propreté.

L'impact d'une telle structure des effectifs tend nécessairement à écraser le niveau moyen des rémunérations des femmes sur le périmètre France du Groupe.

Au-delà du caractère structurel de l'organisation à temps partiel de l'activité Propreté, toutes les sociétés françaises se sont positionnées en faveur de la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes, par la négociation avec leurs partenaires sociaux d'accords ou de plans d'action.

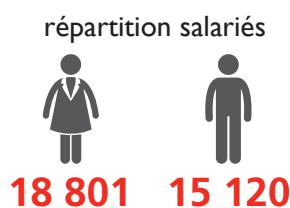
L'axe majeur tend à favoriser l'évolution des mentalités et la remise en cause des stéréotypes, préalable nécessaire au succès d'une telle démarche.

Parmi les actions déployées au sein des filiales françaises figurent des actions telles que le suivi individualisé permettant de détecter les salariés à potentiel afin de favoriser la promotion professionnelle sur des emplois à temps complet, la meilleure prise en compte des contraintes de la vie personnelle par la programmation des réunions de travail sur des horaires adaptés, la prise en compte lors des entretiens annuels de la thématique de l'articulation entre vie professionnelle et vie privée.

Dans les filiales européennes de l'activité Services aux Entreprises, l'évolution s'explique par la prise en compte en 2016 des données de la filiale portugaise Safira, qui emploie près de 5 000 salariés.

4.6.3.5.2 Répartition des effectifs, emploi des jeunes et des seniors

Effectif	2016					2015 Total
	<25	26-45	46-54	55 et +	Total	
Managers	70	696	242	152	1 160	1 343
Hommes	49	463	178	114	804	944
Femmes	21	233	64	38	356	399
Non-Managers	2 641	14 292	8 940	6 888	32 761	26 629
Hommes	1 462	7 446	3 222	2 186	14 316	12 793
Femmes	1 179	6 846	5 718	4 702	18 445	13 836
Total	2 711	14 988	9 182	7 040	33 921	27 972



Le Groupe a relancé le processus de négociation des contrats de génération afin d'accroître le taux d'emploi des seniors et des jeunes notamment par :

- le déploiement d'entretiens de seconde partie de carrière (dès 45 ans) ;
- un accès favorisé à la formation destiné à poursuivre le développement des compétences professionnelles tout au long de la carrière et développer l'employabilité des collaborateurs du Groupe ;
- des engagements de maintien dans l'emploi des plus de 55 ans.

La proportion des 55 ans et plus a légèrement augmenté, passant de 18,8 % à 20,8 % de l'effectif entre 2015 et 2016.

Dans le cadre de sa politique Seniors, Derichebourg Propreté offre à ses collaborateurs la possibilité, s'ils le souhaitent, de bénéficier d'un entretien Retraite avec Humanis. Cet entretien a pour but de faire un point sur la carrière professionnelle du collaborateur, l'accompagner dans ses différentes démarches ou tout simplement lui apporter des informations. Ces entretiens sont proposés à tous les salariés âgés de 60 ans et plus, et remportent un vif succès.

Au sein du Groupe, un dispositif de transmission des savoirs a été mis en place : chaque alternant qui arrive dans le Groupe à son tuteur. Ce dernier est son référent dans la société et va la guider tout à long de son cursus. Plusieurs formations au tutorat sont dispensées dans l'année afin de garantir aux tuteurs d'avoir l'ensemble des outils pour accompagner les jeunes.

Le Groupe agit également en faveur de l'insertion des jeunes puisque 586 salariés en contrat d'alternance (contrat de professionnalisation, contrat de professionnalisation et stage) font partie du Groupe au 30 septembre 2016.

4.6.3.5.3 Handicap

Le Groupe Derichebourg, via sa Mission Handicap créée en 2008, décline un plan d'actions concret et ambitieux dont l'objectif est

d'engager fortement l'entreprise dans une politique sociale en faveur de l'intégration professionnelle des salariés en situation de handicap.

Ses actions se déclinent autour de 5 axes - le recrutement, le maintien dans l'emploi, la collaboration avec le milieu protégé, le suivi personnalisé et la formation/sensibilisation – et ont pour objectif de :

- faire progresser le taux d'emploi des travailleurs handicapés ;
- développer une politique active et volontariste d'intégration des salariés handicapés ;
- déployer les mesures favorisant le maintien dans l'emploi et accompagner le maintien au poste de travail en cas de survenance d'un handicap au cours de la vie professionnelle ;
- permettre aux travailleurs handicapés de bénéficier de parcours professionnels au même titre que l'ensemble des salariés ;
- renforcer les liens et les prestations confiées au secteur protégé ; relations avec les entreprises adaptées ;
- poursuivre le déploiement d'une politique active de formation.

La Mission Handicap s'appuie sur un réseau de référents locaux au sein des différentes filiales du Groupe. Ils sont tous volontaires et ont été formés à cette thématique. Les référents ont pour missions d'accueillir, d'intégrer et de participer au maintien dans l'entreprise des travailleurs en situation de handicap.



Au 30 septembre 2016, le Groupe atteint un taux d'emploi de travailleurs en situation de handicap de 6,24 %. Par ailleurs, la filiale Derichebourg Propreté s'est fixé un objectif supralégal de 7 % et atteint les 7,74 %.

Sur l'exercice, 108 salariés en situation de handicap ont été embauché au sein du Groupe. Ils ont été embauchés en CDI, CDD ou encore contrat de professionnalisation. Par ailleurs, 33 adaptations de poste ont été réalisées. Les salariés concernés occupent aussi bien des postes administratifs que des postes sur le terrain.

À ce titre, des actions concrètes sont menées dans les filiales :

Association Castel Mauboussin

Un partenariat pour favoriser la qualification et l'insertion des personnes en situation de handicap dans l'aéronautique :

Derichebourg Évolution Formation permet aux personnes en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle de se qualifier dans différents métiers de l'aéronautique et favorise l'accès à l'emploi aux personnes en situation de handicap. L'association Castel-Mauboussin, quant à elle, a pour vocation de former des personnes handicapées au métier d'assistant de vol. Ces deux structures collaborent depuis plusieurs années et partagent une volonté commune d'insérer, dans les métiers de l'aéronautique, des personnes en situation de handicap.

Des partenariats avec des ESAT (établissements et services d'aide par le travail) et des EA (entreprises adaptées)

- Derichebourg Milieux Sensibles a noué des partenariats de sous-traitance d'une partie de ses activités avec des associations d'insertion de travailleurs handicapés, dans le cadre d'une réflexion partagée avec l'UNEA (Union Nationale des Entreprises Adaptées).
- La filiale Ulteam, agence d'accueil et d'événementiel, a signé un contrat de cotraitance avec une Entreprise Adaptée concernant des activités de gestion du courrier.
- Depuis janvier 2016, la société Refinal Industries sous-traite auprès d'un ESAT la fabrication de ventouse pour 3 robots prélevant les lingots d'aluminium. Près de 200 ventouses sont confectionnées tous les mois.
- Derichebourg Environnement a régulièrement recours à l'Entreprise Adaptée Handiprint pour réaliser l'impression de ses communications.

4.6.3.5.4 Multiculturalité et insertion

Le Groupe Derichebourg a confirmé son engagement en faveur de la diversité en signant le 23 octobre 2014 la Charte de la diversité au sein de l'Union européenne. Le Groupe témoigne ainsi sa volonté de poursuivre et de renforcer les actions qui sont menées à tous les niveaux de l'entreprise pour favoriser la diversité aussi bien dans le recrutement que dans la gestion des carrières.



Les managers du Groupe animent des équipes composées de salariés issus de 107 nationalités. En cela, Derichebourg est un acteur important d'intégration.

Le Groupe offre à ses salariés la possibilité de suivre des cursus de formations sur les savoirs de base et le français. Ces cursus ont des

impacts positifs tant sur le plan professionnel que sur le plan personnel. En effet, cela améliore l'employabilité de nos collaborateurs et facilite leur travail puisqu'ils ont, suite à ces formations, une meilleure compréhension des directives. Les salariés s'expriment et communiquent beaucoup plus facilement et peuvent avoir une plus grande autonomie sur leurs postes de travail. Sur le plan personnel, ces formations facilitent la vie quotidienne des collaborateurs. Les démarches administratives deviennent plus faciles et ils peuvent corriger les devoirs de leurs enfants.



nombres d'heures d'insertion

64 246

près de 500 équivalents temps
plein correspondants aux heures d'insertion

Le Groupe accompagne le développement économique des territoires où il est implanté en prenant des engagements auprès de ses clients et en mettant en place des actions concrètes d'Insertion par l'Activité Économique (IAE) et de retour à l'emploi. 64 246 heures d'insertion (soit 424 ETP) ont été réalisées sur l'exercice au sein de l'ensemble des filiales du Groupe. Par ailleurs, des actions sont menées par les filiales en faveur de l'insertion :

Contrat de recyclage D3E

Dans le cadre de contrats de recyclage de D3E, plusieurs établissements de l'activité Recyclage confient le démontage et le démantèlement de Gros Électroménager ou de Petits Appareils en Mélange à la fédération d'entreprises d'insertion ENVIE, dans le cadre d'un partenariat existant depuis plusieurs années.

Charte Entreprises & Quartiers

Derichebourg Propreté a signé le 1^{er} avril 2015 la charte Entreprises & Quartiers. Ainsi, la filiale manifeste sa volonté de faire partie d'un réseau de partenariat économique et social en faveur du bien commun dans les territoires fragiles et en difficultés. Entreprises & Quartiers permet aux jeunes éloignés de l'emploi, parfois déscolarisé très tôt, de pouvoir suivre des formations, de réaliser des périodes d'immersion en entreprises et ainsi de retrouver peu à peu une nouvelle vie sociale.

Simplon.co

Simplon.co offre gratuitement, pendant 6 mois, un programme intensif de formation pour former les jeunes défavorisés. Les diplômés obtiennent une qualification pour la création de sites web et d'applications mobile. Ces formations constituent un outil d'insertion sociale pour les personnes éloignées de l'emploi. Trois mois après la fin de la formation, 80 % des « Simploniens » trouvent un emploi, travaillent en free-lance, poursuivent la formation ou démarrent leur propre entreprise. La Direction Digital de Derichebourg Multiservices travaille avec des jeunes formés par Simplon.co sur ses principaux projets innovants.

4.6.3.6 Formation : Se doter des bonnes compétences pour préparer l'avenir

Le groupe Derichebourg développe une politique de formation basée sur la valorisation des ressources internes par le développement des compétences, la professionnalisation des équipes, afin de contribuer à l'évolution des métiers et des techniques associées, l'optimisation de l'autonomie et la fidélisation des collaborateurs.



	2016	2015
Nombre d'heures de formation	185 542	178 513
Moyenne du nombre d'heures de formation par an par personne	5,5	6,4

La politique du Groupe entend sortir de la contrainte du besoin au profit d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences qui vise à :

- mettre en adéquation le savoir-faire des équipes et les besoins de l'entreprise ;
- rendre les organisations plus efficaces ;
- anticiper les futurs besoins ;
- orienter la politique formation ;
- détecter le potentiel d'évolution des collaborateurs.

Pour ce faire, un ciblage des compétences clés permettant d'évaluer les compétences techniques et comportementales de chacun des collaborateurs a été mené.

Cette démarche permet d'organiser des programmes de formation plus personnalisés, d'optimiser l'investissement en formation et de favoriser ainsi le développement de parcours professionnels transverses, en renforçant l'adéquation des compétences au poste de travail.

La formation des candidats à l'intérim est un facteur essentiel d'ascenseur social puisqu'elle permet notamment le retour en poste de personnes sans emploi. En effet, la formation permet :

- d'une part, de proposer une mission à un demandeur d'emploi qui n'aurait pas les compétences requises pour se positionner sur le marché du travail de son bassin géographique ;
- d'autre part, quel que soit le niveau de compétences initial du salarié intérimaire, la formation permet d'accroître son employabilité, et donc de lui proposer un champ plus large de postes en intérim, voire de positionner sa candidature sur des placements en CDD/CDI.

Cela se vérifie essentiellement pour des profils peu expérimentés ou à basses qualifications, pour lesquels la formation est encouragée par la disponibilité de fonds spécifiques dans la branche du travail temporaire. Par exemple, après des actions de formation, Derichebourg Intérim a pu présenter à un client la candidature d'un intérimaire très junior sur une mission d'1 mois, alors que ses compétences initiales répondaient plutôt à des besoins à la journée.

En termes de développement économique et social, la formation dans le cadre de l'intérim permet de cibler les actions sur des secteurs

d'activités demandeurs de force de travail. Au-delà du développement des compétences, ce qui est très intéressant dans le secteur du travail temporaire, d'un point de vue de développement RH, est que les formations s'inscrivent dans un contexte économique et social très concret, avec une immédiateté des conséquences en termes d'emploi. D'où le principe des « missions-formations » = contrat de travail temporaire dédié à des actions de formation.

Le positionnement de Derichebourg Intérim est à la fois social et commercial : leur engagement est donc ancré dans la réalité économique des secteurs géographiques de ses implantations. Ils décident d'affecter leurs budgets de formation en fonction de cette réalité, et donc des prévisions d'emploi.

L'engagement des sociétés d'intérim du Groupe consiste à valoriser les compétences des salariés intérimaires en offrant aux entreprises clientes un service de suivi de carrière et de formation, qui réponde également à des besoins opérationnels. À chaque fois qu'elles mobilisent leurs budgets de formation pour permettre à un candidat d'accéder à un emploi, c'est un réel engagement en faveur d'une amélioration de la situation socioprofessionnel de ce travailleur temporaire.

Derichebourg Évolution Formation

En 2008, le Groupe a créé sa propre école de formation spécialisée sur les métiers de services dans le secteur de l'aéronautique. L'école est basée à Toulouse, bassin d'emploi aéronautique. Les formations sont ouvertes à tous publics (demandeurs d'emploi, salariés, reconversion professionnelle, travailleurs en situation de handicap) et également dispensables chez nos clients partout en France et à l'étranger. Le centre de formation dispense des formations professionnelles qualifiantes ainsi que des modules spécifiques adaptés aux besoins de nos clients.

Depuis sa création, le centre de formation a dispensé plus de 580 000 heures de formation auprès de plus de 8 000 stagiaires.

taux de retour à un emploi pérenne au bout de 3 mois



taux de retour à un emploi pérenne pour les élèves en situation de handicap



L'école observe un taux de retour à un emploi pérenne de 85 % au bout de 3 mois pour les personnes en recherche d'emploi et de 100 % pour le public en situation de handicap.

L'école agit également en faveur des publics en difficultés en partenariat avec les Missions Locales et les régies de Quartier. Le taux d'obtention d'une certification professionnelle pour ce public est de 85 %.

4.6.3.7 Qualité de vie au travail

Dans le cadre de son engagement sur la Qualité de Vie au Travail, le groupe Derichebourg s'est lancé en février 2016, pour la seconde fois, dans un nouveau diagnostic avec le déploiement, sur le périmètre des sociétés françaises du Groupe d'un questionnaire Qualité de Vie au Travail.

Le taux de **participation** s'est élevé à 11 %.

Principaux résultats du questionnaire

Salariés s'estimant heureux dans leur travail 86 %.

Salariés s'estimant fiers d'appartenir au Groupe plus de 88 %.

Salariés se sentant en sécurité dans leur environnement de travail plus de 89 %.

Salariés estimant disposer du matériel nécessaire à leur poste de travail plus de 78 %.

Salariés estimant que l'intégration dans l'équipe est réussie plus de 80 %.

Salariés jugeant que l'adéquation vie professionnelle/vie personnelle est positive plus de 91,2 %.

● 4.7 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC⁽¹⁾ sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la société Derichebourg, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 30 septembre 2016, présentées dans le rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la société, composés des protocoles de reporting social et environnement d'août 2016 (ci-après les « Référentiels ») disponibles au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre septembre et décembre 2016 sur une durée totale d'intervention d'environ sept semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁽²⁾.

(1) Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr.

(2) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du même code.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené quatre entretiens avec six personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exactitude et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁽¹⁾ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées⁽²⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 26 % des consommations électriques et 11 % des effectifs.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques

professionnelles formalisées notamment dans le projet européen de BREF (*Best Available Techniques Reference Document*) sur le traitement des déchets.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenus en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément aux Référentiels.

Observations

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que les contrôles internes des données issues des filiales étrangères, représentant 28 % des effectifs, restent à renforcer.

Paris-La Défense, le 6 décembre 2016

L'Organisme Tiers Indépendant
ERNST & YOUNG et Associés

Eric Duvaud
Associé Développement durable

Bruno Perrin
Associé

(1) Informations sociales :

- Indicateurs (informations quantitatives) : l'effectif de clôture, le nombre de jours d'absence, le taux de fréquence et le taux de gravité des accidents du travail avec arrêt, le nombre de maladies professionnelles reconnues.
- Informations qualitatives : la politique de santé et de sécurité au travail, l'organisation du temps de travail, les relations sociales, les politiques mises en œuvre en matière de formation.

Informations environnementales et sociétales :

- Indicateurs (informations quantitatives) : les consommations d'électricité, de gaz naturel et de fuel (uniquement pour les filiales Services à l'environnement), les taux de valorisation des VHU, des DEEE et des résidus de broyage légers, les émissions de gaz à effet de serre générées (scope 1 et 2) et évitées.
- Informations qualitatives : les démarches de certifications (ISO 14001), les moyens de protection de l'environnement (rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant l'environnement), les relations avec les riverains, loyauté des pratiques.

(2) Pour l'activité Environnement, la filiale Régionale Revival et la filiale Derichebourg Recycling USA (Etats-Unis). Pour l'activité Multiservices, les filiales Atis Aéronautique et Derichebourg Sourcing Aero & Energy.

● 4.8 Résultats financiers des cinq derniers exercices

(en euros)	30-09-12	30-09-13	30-09-14	30-09-15	30-09-16
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	42 020 508	42 020 508	42 020 508	42 020 508	42 020 508
Nombre d'actions ordinaires existantes	168 082 030	168 082 030	168 082 030	168 082 030	168 082 030
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffres d'affaires hors taxes	5 742 211	3 411 344	3 240 637	3 245 564	3 236 195
Résultat avant impôts, participations des salariés, et dotations aux amortissements et provisions ⁽¹⁾	133 197 860	24 527 115	(79 821 651)	6 736 673	1 065 415
Impôts sur les bénéfices	(21 121 340)	(12 087 562)	(12 433 251)	(4 733 957)	(10 064 953)
Résultat après impôts, participations des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	156 574 106	(67 763 648)	10 381 714	5 355 844	(1 619 845)
Résultat distribué	0	9 897 909	0	8 404 102	3 361 641 ⁽³⁾
RÉSULTAT PAR ACTION (EN EUROS)					
Résultat après impôts, participations des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions ⁽¹⁾	0,92	0,22	(0,40)	0,07	0,07
Résultat après impôts, participations des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	0,93	(0,40)	0,06	0,03	(0,01)
Dividende net attribué à chaque action portant jouissance	0,00	0,06	0,00	0,05	0,02 ⁽²⁾
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3	3	3	2	2
Montant de la masse salariale de l'exercice	326 766	327 704	346 164	438 219	322 692
Montant des sommes versés au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	133 489	156 405	156 677	183 302	163 840

(1) Calcul effectué avec la totalité des actions existantes.

(2) Sous réserve d'approbation de l'affectation du résultat par l'assemblée générale mixte du 30 janvier 2017.

(3) Avant prise en compte de la réduction de capital décidée par le conseil d'administration du 6 décembre 2016.

● 4.9 Ordre du jour et projet de résolutions proposées à l'assemblée générale mixte du 30 janvier 2017

Ordre du jour

À titre ordinaire

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2016 et quitus aux administrateurs ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2016 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2016 ;
- Approbation des conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2016 à M. Daniel DERICHEBOURG, Président-Directeur général ;
- Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2016 à M. Abderrahmane EL AOUFIR, Directeur général délégué ;
- Nomination de Mme Catherine CLAVERIE en qualité d'administrateur ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.

À titre extraordinaire

- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à l'effet de procéder à l'émission de toutes valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme accès à une quotité du capital social de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à l'effet de procéder à l'émission de toutes valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme accès à une quotité du capital social de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et/ou des valeurs

mobilières donnant accès au capital social et/ou à des titres de créance, par une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;

- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de réaliser une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Projet de résolutions

À titre ordinaire

Première résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2016

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes faisant ressortir une perte nette comptable de 1 619 844,86 euros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Enfin, elle constate qu'aucune des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2016.

En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat respectif au cours dudit exercice.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2016

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Groupe (inclus dans le rapport de gestion du Conseil d'administration) et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés se soldant par un bénéfice de 12,9 millions d'euros (part du Groupe) ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

Affectation des résultats

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur la proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 30 septembre 2016 d'un montant de 1 619 844,86 euros comme suit :

Origine

• Résultat de l'exercice	(1 619 844,86) €
• Report à nouveau créditeur	192 198 600,70 €
• Montant distribuable	190 578 755,84 €

Affectation

• Distribution d'un dividende global	3 277 575,60 €
• Report à nouveau	187 301 180,24 €
• Total	190 578 755,84 €

Elle fixe, en conséquence, le dividende à 0,02 euro pour chacune des actions composant le capital social et y ayant droit du fait de leur jouissance. Le coupon sera détaché le 6 février 2017 et sera mis en paiement à compter du 8 février 2017.

L'assemblée générale décide que le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues à la date de mise en paiement, sera affecté au compte « Report à nouveau ».

Ce dividende ouvre droit, lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à un abattement de 40 %, conformément à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes suivants ont été distribués au titre des trois exercices précédents :

Exercices	Dividende global	Dividende par action
2012/2013	10 084 921,80 €	0,06 €
2013/2014	0 €	0 €
2014/2015	8 404 101,50 €	0,05 €

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes versés au titre des exercices 2012/2013 et 2014/2015 ont ouvert droit, pour les personnes physiques résidant fiscalement en France, à l'abattement de 40 %, conformément à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Quatrième résolution

Approbation des conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve ledit rapport et prend acte des informations relatives aux conventions conclues et aux engagements pris au cours d'exercices antérieurs visés dans ce rapport et constate qu'aucune nouvelle convention ni nouvel engagement n'ont été souscrits au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2016.

Cinquième résolution

Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2016 à M. Daniel DERICHEBOURG, Président-directeur général

L'assemblée générale, consultée en application de la recommandation de l'article 24.3 du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-Medef lequel constitue le Code de référence de la Société en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2016 à M. Daniel DERICHEBOURG, Président-directeur général, tels que présentés à la section 4.4.2 du document de référence 2015/2016.

Sixième résolution

Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2016 à M. Abderrahmane EL AOUFIR, directeur général délégué

L'assemblée générale, consultée en application de la recommandation de l'article 24.3 du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-Medef lequel constitue le Code de référence de la Société en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2016 à M. Abderrahmane EL AOUFIR, directeur général délégué, tels que présentés à la section 4.4.2 du document de référence 2015/2016.

Septième résolution

Nomination de Mme Catherine CLAVERIE en qualité d'administrateur

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, décide de nommer en qualité d'administrateur Mme Catherine CLAVERIE pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022.

Huitième résolution

Fixation du montant des jetons de présence

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de fixer le montant des jetons de présence du Conseil d'administration à 120 000 euros pour l'exercice en cours et pour chacun des exercices suivants jusqu'à nouvelle décision.

Neuvième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration :

1. Autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acquérir des actions de la Société dans la limite de

10 % du nombre d'actions composant le capital social, cette limite s'appréciant au moment des rachats.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être effectués à tout moment, y compris en période d'offre publique, en une ou plusieurs fois, et par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par voie d'opération de blocs de titres (sans limitation de volume), et dans le respect de la réglementation en vigueur.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, sous réserve des périodes d'abstention prévues par les dispositions légales et réglementaires.

2. Décide que les actions de la Société, dans les limites ci-dessus fixées, pourront être achetées en vue d'assurer :

- l'animation du marché ou de la liquidité du marché de l'action Derichebourg par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique AMAFI admise par l'Autorité des marchés financiers ;
- l'attribution aux salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou par le biais d'un plan épargne entreprise ;
- l'achat d'actions en vue de leur conservation et leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- l'annulation, dans le cadre de la politique financière de la société, de titres ainsi rachetés, sous réserve de l'adoption de la dixième résolution soumise à la présente assemblée.

3. Décide que le prix maximum d'achat de chaque action est fixé à 10 €, hors frais d'acquisition. En conséquence, le montant maximum que la Société est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximum de 10 € s'élèverait à 163 878 780 € sur le fondement du capital social au 6 décembre 2016.

4. Décide que le prix d'achat d'actions sera ajusté par le Conseil d'administration en cas d'opérations financières sur la Société dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

5. Décide que cette autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée générale. Elle prive d'effet et remplace celle donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 10 février 2016 dans sa neuvième résolution.

À titre extraordinaire

Dixième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, autorise le

Conseil d'administration à procéder, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, à la réduction du capital social, dans la limite de 10 % du capital de la Société par période de 24 mois, par annulation des actions que la Société détient ou pourrait détenir par suite d'achats réalisés dans le cadre du programme d'achat d'actions autorisé par la neuvième résolution soumise à la présente assemblée ou encore de programmes d'achat d'actions autorisés antérieurement ou postérieurement à la date de la présente assemblée.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions légales, pour réaliser ces opérations dans les limites et aux époques qu'il déterminera, en fixer les modalités et conditions, procéder aux imputations nécessaires sur tous postes de réserves, de bénéfices ou de primes, en constater la réalisation, procéder à la modification corrélatrice des statuts et généralement prendre toutes décisions et effectuer toutes formalités.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle prive d'effet et remplace celle donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 10 février 2016 dans sa dixième résolution.

Onzième résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, pour procéder à l'émission de toutes valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme accès à une quotité du capital social de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes établis conformément à la loi, faisant usage de la faculté visée à l'article L. 225-129 du Code de commerce :

1. Délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou en monnaies étrangères ou unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies, à l'émission d'actions de la Société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, lesdites actions conférant les mêmes droits que les actions anciennes sous réserve de leur date de jouissance.

2. Décide que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder 50 millions d'euros, montant auquel s'ajoutera éventuellement le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société.

3. Décide en outre que le montant nominal des titres de créances qui pourront être émis en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 500 millions d'euros, ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en autres monnaies, à la date de l'émission.

4. Décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre le Conseil d'administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause dans la limite de leurs demandes. Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
- limiter, le cas échéant, l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée ;
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
 - offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.
5. Constate et décide, en tant que de besoin, que toute émission de bons de souscription d'actions de la Société susceptible d'être réalisée, pourra avoir lieu soit par offre de souscription dans les conditions prévues ci-dessus, soit par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes.
6. Constate et décide, en tant que de besoin, que la délégation susvisée emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme, à des actions de la Société susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.
7. Décide, dans le cas d'émission de bons de souscription autonomes, de supprimer expressément le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions auxquelles ces bons donnent droit.
8. Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec possibilité de subdélégation à son Président et/ou à l'un de ses membres avec l'accord du Président, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et les conditions des émissions, fixer les montants à émettre, fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre, déterminer le mode de libération des valeurs mobilières émises et, le cas échéant, prévoir les conditions de leur rachat en Bourse, suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital de la Société, et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, procéder le cas échéant à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.
9. En cas d'émission de titres de créances, le Conseil d'administration aura tous pouvoirs notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société.
10. Prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le Conseil d'administration viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, il rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.
- La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable à compter de la présente assemblée pour une durée de 26 mois, conformément à l'article L. 225-129-2 du Code de commerce.

Douzième résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, pour procéder à l'émission de toutes valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme accès à une quotité du capital social de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes établis conformément à la loi, faisant usage de la faculté visée à l'article L. 225-129 du Code de commerce :

1. Délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder par voie d'offre au public, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou en monnaies étrangères ou unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies, à l'émission d'actions de la Société, ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière. Ces valeurs mobilières pourront notamment être émises à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société, dans le cadre d'une offre publique comportant une composante échange (à titre principal ou subsidiaire) réalisée en France ou à l'étranger selon les règles locales, sur des titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce.
2. Décide que le montant nominal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à 50 millions d'euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ; il est en outre précisé que ce montant s'imputera sur le montant nominal des actions émises, directement ou non, en vertu de la onzième résolution de la présente assemblée.

3. Décide également que le montant nominal total des titres de créances pouvant être émis en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder 500 millions d'euros ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en autres monnaies à la date de l'émission ; étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant nominal des titres des créances qui seront émis en vertu de la onzième résolution de la présente assemblée.
4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre, étant entendu que le Conseil d'administration pourra conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et les conditions qu'il fixera conformément aux dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce. Cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables mais pourra, si le Conseil d'administration l'estime opportun, être exercée tant à titre irréductible qu'à titre réductible, étant précisé qu'à la suite de la période de priorité, les titres non souscrits feront l'objet d'un placement public en France et/ou à l'étranger.
5. Décide que si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une ou l'autre des facultés ci-après :
- limiter, le cas échéant, l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne 3/4 au moins de l'émission décidée ;
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.
6. Prend acte et décide, en tant que de besoin, que la délégation susvisée emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme, à des actions de la Société susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.
7. Décide, dans le cas d'émission de bons de souscription autonomes, de supprimer expressément le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions auxquelles ces bons donnent droit.
8. Décide que la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions émises dans le cadre de la délégation susvisée, sera au moins égale à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %.
9. Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son Président et/ou à l'un de ses membres avec l'accord du Président, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de déterminer la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ainsi que les dates et modalités des émissions, arrêter les prix et les conditions des émissions (en ce compris la parité d'échange dans le cadre d'une offre publique comportant une composante échange, à titre principal ou subsidiaire, initiée par la Société), fixer les montants à émettre, fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre, déterminer le mode de libération des valeurs mobilières émises et, le cas échéant, prévoir les conditions de leur rachat en Bourse, suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital de la Société et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.
10. En cas d'émission de titres de créances, le Conseil d'administration aura tous pouvoirs notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société.
11. Prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le Conseil d'administration viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, il rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.
- La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable à compter de la présente assemblée pour une durée de 26 mois, conformément à l'article L. 225-129-2 du Code de commerce.

Treizième résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

1. Délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, sa compétence pour décider, l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera et dans la proportion qu'il appréciera, par incorporation au capital de tout ou partie des réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont l'incorporation au capital serait admise, sous forme d'attributions gratuites d'actions ou d'augmentation de la valeur nominale des actions existantes, soit en combinant ces deux procédés.
2. Décide que le montant nominal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 50 millions d'euros, étant précisé que ce montant est fixé de manière autonome et distincte du plafond nominal global de l'ensemble des augmentations de capital susceptibles de résulter des onzième et douzième résolutions soumises à la présente assemblée générale.

3. Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment :

- d'arrêter toutes les modalités et conditions des opérations autorisées et notamment fixer le montant et la nature des réserves et primes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre en euros, ou le montant dont le nominal des actions existantes composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal portera effet et procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions,
- de décider que les droits formant rompus ne seront ni négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées,
- de prendre toutes mesures destinées à protéger les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux stipulations contractuelles, et
- de prendre toutes les mesures nécessaires pour la réalisation des émissions et, le cas échéant, pour y surseoir, conclure tous accords afin d'assurer la bonne fin de la ou des opérations envisagées et, généralement, faire tout ce qui sera nécessaire, accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de la présente délégation ainsi que de procéder à la modification corrélative des statuts.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable à compter de la présente assemblée pour une durée de 26 mois, conformément à l'article L. 225-129-2 du Code de commerce.

Quatorzième résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital social et/ou à des titres de créances, par une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce, notamment de ses articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-91 et suivants :

1. Délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :

- d'actions ordinaires,

- et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires,
- et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances.

2. Décide que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 50 millions d'euros, étant précisé qu'il sera en outre limité à 20 % du capital social de la Société par an.

À ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la Loi, et aux stipulations contractuelles éventuellement applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce montant s'imputera sur le montant du plafond de 50 millions d'euros de l'augmentation de capital fixé aux onzième et douzième résolutions.

Le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital ne pourra excéder 500 millions d'euros ou sa contre-valeur en cas d'émission d'autres monnaies ou unités de compte. Ce montant s'impute sur le montant du plafond de 500 millions d'euros des émissions des titres de créance prévu aux onzième et douzième résolutions.

3. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créances faisant l'objet de la présente résolution.

4. Décide qu'en application des dispositions de l'article L. 225-136-1° alinéa 2 du Code de commerce, le Conseil d'administration pourra décider que le prix d'émission des actions assimilables pouvant être émises en vertu de la présente délégation, sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action des trois dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %.

5. décide que si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra utiliser conformément à l'article L. 225-134 du Code de commerce l'une et/ou l'autre des facultés suivantes :

- limiter, le cas échéant, l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission initialement décidée,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

6. Décide que le Conseil d'administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

7. Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec possibilité de subdélégation à son Président et/ou à l'un de ses membres avec l'accord du Président, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et les conditions des émissions, fixer les montants à émettre, fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, déterminer le mode de libération des valeurs mobilières émises et, le cas échéant, prévoir les conditions de leur rachat en Bourse, suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital de la Société, et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, procéder le cas échéant à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.
8. En cas d'émission de titres de créances, le Conseil d'administration aura tous pouvoirs notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société.
9. Prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le Conseil d'administration viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, il rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable à compter de la présente assemblée pour une durée de 26 mois, conformément à l'article L. 225-129-2 du Code de commerce.

Quinzième résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de réaliser une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du

rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-6 et L. 225-138 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

1. Autorise le Conseil d'administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions de numéraire ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés de la Société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan partenarial d'épargne salariale volontaire de la Société.
2. Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions et/ou titres donnant accès au capital qui pourront être émis en vertu de la présente délégation.
3. Décide que cette délégation comporte renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquels ces titres pourront donner droit.
4. Fixe à 26 mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de cette autorisation.
5. Limite le montant nominal maximum des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 3 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'administration de réalisation de cette augmentation, étant précisé que ce plafond est fixé de manière indépendante. En conséquence, le montant nominal des actions ou titres qui pourront être émis en vertu de la présente autorisation ne s'impute pas sur le plafond maximal des émissions que le Conseil d'administration est habilité à réaliser en vertu de la délégation visée à la huitième résolution ci-dessus.
6. Décide que le prix des actions à souscrire ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédent le jour de la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne. Le Conseil a tous pouvoirs pour procéder aux évaluations ci-dessus afin d'arrêter, à chaque exercice sous le contrôle des Commissaires aux comptes, le prix de souscription.
7. Confère tous pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

Seizième résolution

Pouvoirs en vue des formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra prévues par la loi.

États financiers

5

5.1 Comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2016 en normes IFRS	96
5.1.1 Bilan consolidé du groupe Derichebourg au 30 septembre 2016	96
5.1.2 Résultat consolidé du groupe Derichebourg au 30 septembre 2016	98
5.1.3 Tableau flux de trésorerie consolidés du groupe Derichebourg au 30 septembre 2016	100
5.1.4 Variation des capitaux propres consolidés du groupe Derichebourg au 30 septembre 2016	101
5.1.5 Annexe aux comptes consolidés	102
5.1.6 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30 septembre 2016	149
5.2 Comptes sociaux au 30 septembre 2016	150
5.2.1 Bilan	150
5.2.2 Compte de résultat	152
5.2.3 Annexe des comptes sociaux	154
5.2.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 30 septembre 2016	174
5.3 Honoraires des Commissaires aux comptes et de leur réseau pris en charge par le Groupe	175

● 5.1 Comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2016 en normes IFRS

5.1.1 Bilan consolidé du groupe Derichebourg au 30 septembre 2016

Actif (en millions d'euros)	Note annexe	30-09-16	30-09-15
Écarts d'acquisition	4.1	226,0	214,3
Immobilisations incorporelles	4.1	3,9	4,0
Immobilisations corporelles	4.2	436,1	424,2
Actifs financiers	4.3	11,1	8,9
Participations dans les entreprises associées et les co-entreprises	4.4	15,5	16,3
Impôts différés	4.22	45,8	45,4
Autres actifs	4.5	0,0	0,0
Total actifs non courants		738,5	713,1
Stocks et encours	4.6	83,3	80,1
Créances clients	4.7	226,4	232,1
Créances d'impôt	4.7	5,3	4,7
Autres actifs	4.7	88,8	79,0
Actifs financiers	4.7	13,8	13,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.8	41,9	43,7
Instruments financiers	4.12	0,0	0,4
Total actifs courants		459,5	453,0
Total actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés		2,9	
Total actif		1 200,9	1 166,2

Passif (en millions d'euros)	Note annexe	30-09-16	30-09-15
Capital social	4.9	42,0	42,0
Primes liées au capital		27,6	27,6
Actions propres		(31,8)	(33,8)
Réserves		293,1	278,8
Résultat de l'exercice		12,9	28,2
Capitaux propres Groupe		343,8	342,7
Intérêts ne conférant pas le contrôle	4.10	3,8	5,5
Total capitaux propres		347,7	348,2
Emprunts et dettes financières	4.11	143,5	172,3
Provision retraite et avantages similaires	4.13	45,5	33,6
Autres provisions	4.13	22,8	22,8
Impôts différés	4.22	18,8	24,0
Autres passifs	4.16	1,1	1,6
Total passifs non courants		231,7	254,3
Emprunts et dettes financières	4.11	123,5	103,3
Provisions	4.14	7,8	8,5
Fournisseurs	4.15	216,9	197,8
Dettes d'impôts	4.15	7,9	5,5
Autres passifs	4.15	250,9	235,7
Instruments financiers	4.12	6,4	6,6
Total passifs courants		613,5	557,5
Total passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés		8,0	6,2
Total passif		1 200,9	1 166,2

5.1.2 Résultat consolidé du groupe Derichebourg au 30 septembre 2016

En millions d'euros	Note annexe	2016	2015 retraité ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires	4.17	2 147,5	2 352,6
Autres produits de l'activité		5,0	2,0
Achats consommés		(905,7)	(1 188,3)
Charges externes		(306,6)	(287,7)
Charges de personnel	4.28	(773,6)	(707,0)
Impôts et taxes		(46,7)	(44,9)
Dotation aux amortissements		(75,7)	(71,5)
Dotation aux provisions	4.18	(6,9)	(7,6)
Variation des stocks d'encours et produits finis		2,7	(0,5)
Autres charges d'exploitation	4.19	(15,8)	(16,0)
Autres produits d'exploitation	4.19	21,9	24,0
Résultat opérationnel courant		46,0	55,3
Autres charges opérationnelles	4.20	(6,2)	(2,2)
Autres produits opérationnels	4.20	1,9	
Résultat sur cessions de participations consolidées		(0,0)	0,2
Résultat opérationnel		41,8	53,3
Frais financiers nets	4.21	(17,7)	(16,8)
Gains et pertes de change et autres	4.21	2,5	1,3
Résultat avant impôts		26,6	37,8
Impôts sur les bénéfices	4.22	(8,2)	(5,4)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées et les co-entreprises	4.4	0,2	(1,0)
Résultat net		18,6	31,4
Résultat après impôts des activités arrêtées ou en cours de cession	4.23	(5,0)	(2,3)
Résultat net de l'ensemble consolidé		13,6	29,1
Revenant :			
• aux actionnaires de la société		12,9	28,2
• aux intérêts ne conférant pas le contrôle		0,7	1,0
Résultat par action : résultat revenant aux actionnaires de la société (en euros par action)	4.24		
• de base		0,1	0,2
• dilué		0,1	0,2
Résultat par action : résultat revenant aux actionnaires de la société après résultat des activités arrêtées ou cédées (en euros par action)			
• de base		0,1	0,2
• dilué		0,1	0,2

(1) Montants modifiés suite au reclassement des activités de construction et de maintenance de grues en activité en cours de cession.

État du résultat global consolidé du groupe Derichebourg

En millions d'euros	2016	2015
Résultat net de l'ensemble consolidé	13,6	29,1
Écarts de conversion	(1,5)	3,4
Couverture des flux futurs	(0,6)	0,9
Réévaluation du passif au titre des engagements à prestations définies	(9,3)	2,5
Impôts sur autres éléments du résultat global	5,3	(3,0)
Produits et charges de la période comptabilisés directement en capitaux propres	(6,1)	3,9
Résultat global de la période	7,5	33,0
Dont		
• part revenant aux actionnaires de la société	6,8	32,0
• part revenant aux intérêts ne conférant pas le contrôle	0,7	1,0

5.1.3 Tableau flux de trésorerie consolidés du groupe Derichebourg au 30 septembre 2016

En millions d'euros	Note Annexe	2016	2015 retraite ⁽¹⁾
Résultat net total consolidé		13,6	29,1
Résultat net consolidé des activités abandonnées ou en cours de cession		(5,0)	(2,3)
Résultat net consolidé des activités poursuivies		18,7	31,4
Ajustements pour :			
Élimination du résultat des entreprises associées et des co-entreprises		(0,2)	(0,2)
Amortissements et provisions		70,7	71,2
Profits et pertes de juste valeur		(0,2)	1,1
Élimination des résultats de cession		0,7	0,3
Élimination des produits de dividendes		(0,4)	(0,4)
Autres produits et charges sans incidence trésorerie			
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		89,2	103,3
Coût de l'endettement financier net		18,2	17,3
Charge d'impôt		8,2	5,4
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		115,6	125,9
Variation du BFR lié à l'activité		23,3	29,3
Impôts versés		(5,1)	(5,8)
Flux de trésorerie d'exploitation générés par les activités abandonnées		(3,9)	(3,1)
Flux net de trésorerie généré par l'activité		129,9	146,4
Incidence des variations de périmètre		(17,7)	(7,5)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(54,4)	(35,9)
Acquisition d'actifs financiers		(1,7)	(0,6)
Variation des prêts et avances consentis		1,5	9,8
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		3,7	9,4
Cession d'actifs financiers		0,2	0,0
Dividendes reçus		0,5	1,1
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement des activités abandonnées		0,6	(0,3)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements		(67,3)	(24,1)
Augmentation de capital		0,1	0,1
Émission d'emprunts		36,3	20,2
Remboursement d'emprunts		(87,8)	(79,2)
Intérêts financiers nets versés		(17,0)	(18,5)
Dividendes versés aux actionnaires du Groupe		(7,7)	0,0
Dividendes versés aux intérêts ne conférant pas le contrôle		(1,6)	(0,3)
Actions propres		1,9	(25,3)
Factor		(3,6)	0,5
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement des activités abandonnées		(0,3)	(0,4)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(79,8)	(102,9)
Incidence de la variation des taux de change		(0,2)	2,3
Variation de la trésorerie		(17,3)	21,7
Trésorerie d'ouverture		4,8	34,6
Trésorerie de clôture		4,8	17,2
Variation de trésorerie des activités abandonnées		0,0	(0,7)
Variation de la trésorerie		(17,3)	21,7

(1) Montants modifiés suite au reclassement des activités de construction et maintenance de grues en activité en cours de cession.

5.1.4 Variation des capitaux propres consolidés du groupe Derichebourg au 30 septembre 2016

En millions d'euros	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Réserves	Réserves de conversion	Résultat de l'exercice	Capitaux propres Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total Capitaux Propres
Situation au 30 septembre 2014	42,0	27,6	(8,6)	279,6	3,7	(8,3)	336,0	2,8	338,8
Affectation du résultat				(8,3)		8,3	0,0		0,0
Dividendes versés							0,0	(0,3)	(0,3)
Actions propres			(25,3)				(25,3)		(25,3)
Résultat de l'exercice (part du Groupe)					28,2	28,2	1,0		29,1
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				0,4	3,4		3,9	(0,0)	3,9
Autres variations				(0,0)			(0,0)	2,0	1,9
Situation au 30 septembre 2015	42,0	27,6	(33,8)	271,7	7,2	28,2	342,7	5,5	348,2
Affectation du résultat				28,2		(28,2)	0,0		
Dividendes versés				(7,7)			(7,7)	(1,6)	(9,3)
Actions propres			2,1				2,1		2,1
Résultat de l'exercice (part du Groupe)					12,9	12,9	0,7		13,6
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				(4,6)	(1,5)		(6,1)	(0,1)	(6,2)
Autres variations							0,0	(0,8)	(0,8)
Situation au 30 septembre 2016	42,0	27,6	(31,8)	287,5	5,7	12,9	343,8	3,8	347,7

5.1.5 Annexe aux comptes consolidés

Sommaire

I. Présentation du Groupe	103
1.1 Identification de l'émetteur	103
1.2 Faits significatifs de l'exercice	103
1.3 Événements postérieurs à la clôture	103
II. Principes, règles et méthodes comptables	104
2.1 Principes généraux	104
2.2 Principes comptables	104
2.3 Règles et méthodes d'évaluation	105
III. Évolution du périmètre de consolidation	110
3.1 Entrées dans le périmètre de consolidation	110
3.2 Sorties du périmètre de consolidation	113
3.3 Restructuration interne	113
3.4 Variation du pourcentage de contrôle	113
3.5 Cessions d'activités et activités destinées à être cédées	113
IV. Notes annexes	114
4.1 Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition	114
4.2 Immobilisations corporelles (crédit-bail inclus)	116
4.3 Actifs financiers	116
4.4 Participations dans les entreprises associées et les co-entreprises	117
4.5 Autres actifs non courants	118
4.6 Stocks et encours	119
4.7 Créances clients, autres créances et actifs financiers courants	119
4.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie	120
4.9 Capitaux propres consolidés	120
4.10 Intérêts ne conférant pas le contrôle	122
4.11 Endettement	122
4.12 Instruments financiers	126
4.13 Provisions non courantes et provisions pour engagements envers le personnel	130
4.14 Provisions courantes	133
4.15 Autres passifs courants	133
4.16 Autres passifs non courants	133
4.17 Informations sectorielles	134
4.18 Dotations aux provisions	136
4.19 Autres produits et charges d'exploitation	136
4.20 Autres produits et charges opérationnels	136
4.21 Frais financiers nets	137
4.22 Impôt sur les résultats	137
4.23 Activités arrêtées ou en cours de cession	140
4.24 Résultat par action	141
4.25 Engagements	141
4.26 Litiges significatifs	142
4.27 Transactions avec les parties liées	143
4.28 Informations sociales	144
4.29 Rémunération des organes d'administration	145
4.30 Options comptables liées à la première application des IFRS	145
4.31 Périmètre de consolidation	146

I. Présentation du Groupe

I.1 Identification de l'émetteur

Derichebourg est une société anonyme créée et domiciliée en France, 119, avenue du Général Michel Bizot 75012 PARIS. Derichebourg est cotée sur le marché Euronext, compartiment B. Les activités du Groupe sont les suivantes :

- activité Services à l'Environnement ;
- activité Services aux Entreprises ;
- activité Holding.

Derichebourg détient au sein d'une SCI immobilière une grande partie de l'immobilier d'exploitation de l'activité Services à l'Environnement.

Les états financiers consolidés pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016, ont été arrêtés par le Conseil d'administration du Groupe le 6 décembre 2016.

Ils reflètent la situation comptable de la société et de ses filiales, ainsi que les intérêts du Groupe dans les co-entreprises et les entreprises associées.

Les états financiers sont présentés en millions d'euros sauf mention contraire. Les montants sont arrondis à la centaine de milliers d'euros la plus proche.

Toutes les sociétés clôturent leurs comptes au 30 septembre à l'exception des sociétés CTR49, Dreyfus, Valvert Tri, SCEA du Château Guiteronde, SCI La Futaie, CFF Recycling Servicios, Derichebourg Recycling Mexico, Mattec, Plastic Recycling, Reyfra et Safira Facility Services qui clôturent leurs comptes au 31 décembre.

I.2 Faits significatifs de l'exercice

La politique d'acquisitions sélectives s'est poursuivie au cours de l'exercice, pour des actifs porteurs de synergies avec des métiers déjà existants. Plusieurs opérations de croissance externe ont été réalisées sur l'exercice, dont notamment :

Services à l'Environnement

- Acquisition par Purfer le 21 octobre 2015 du groupe Valério, acteur dans la collecte et le traitement des déchets métalliques ferreux et non ferreux dans les Alpes-Maritimes (3 chantiers à Vallauris, Mougins et à l'est de Nice) et le Var (1 chantier à Pignans).
- Acquisition auprès de Galloo par Revival le 1^{er} janvier 2016 des titres de participation relatifs à six centres de recyclage (Bonneuil Sur Marne, Ivry, Châtillon, Nanterre, Saint-Pierre les Nemours), et en Eure et Loir (Gellainville), et du fonds de commerce de la société Almetal Paris.
- Acquisition par Derichebourg Environnement le 11 janvier 2016 du groupe SLG. Le groupe SLG est spécialisé dans le recyclage des métaux ferreux et non ferreux et le traitement des déchets issus de l'industrie et de l'artisanat. Il exploite 22 centres de recyclage principalement situé dans les régions Centre et Bretagne.

Services aux entreprises

- Acquisition par Derichebourg Propreté le 1^{er} juin 2016 de la société de propriété et services associés Groupe Alter Services. Groupe Alter Services dispose d'une clientèle implantée dans les régions Occitanie, Nouvelle Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'azur.

Le 12 mai 2016, une violente explosion est survenue sur le centre de recyclage de Bayonne, pendant la découpe de ferrailles livrées par un fournisseur. Cette explosion a soufflé une partie du site, causé le décès de 2 sous-traitants chalumistes et occasionné des blessures à plusieurs personnes, ainsi que de nombreux dégâts dans les alentours. Une enquête judiciaire est en cours afin de faire la lumière sur les circonstances et causes de cet accident, sans précédent. Les différentes polices d'assurance du Groupe couvrent les conséquences financières assurables de ce sinistre.

I.3 Événements postérieurs à la clôture

Acquisition de Bartin Recycling

Par contrat signé en date du 20 juillet 2016, Derichebourg (avec faculté de substitution à Derichebourg Environnement) et Veolia Déconstruction France se sont engagés respectivement à acheter et à vendre les actions de la société Bartin Recycling SAS, la concrétisation de l'acquisition devant intervenir après la réalisation des conditions suspensives, dont la principale est l'autorisation de l'opération par l'Autorité de la concurrence, en charge du contrôle des concentrations. Cette autorisation a été obtenue le 28 octobre 2016. L'acquisition de Bartin Recycling par Derichebourg Environnement a eu lieu le 30 novembre 2016.

Jugement d'appel dans le procès Derichebourg Environnement/Rotamfer

Le 27 octobre 2016, un jugement d'appel est intervenu dans la première branche du procès Derichebourg Environnement/Rotamfer. Ce jugement d'appel a confirmé le jugement de première instance, qui avait débouté Derichebourg Environnement de sa demande de remboursement de l'acompte de 15 M€ versé en 2007 dans le cadre d'un projet d'acquisition de deux chantiers de recyclage équipés de broyeurs dans le nord de l'Italie, projet finalement abandonné, le groupe considérant les conditions suspensives non réalisées à la date limite de réalisation et que des informations déterminantes lui avaient été cachées. Les demandes reconventionnelles de la partie adverse, qui visent à l'exécution du protocole initial n'ont pas encore été examinées en première instance. Dans l'hypothèse où les demandes de la partie adverse prospéreraient après épuisement des voies de recours, la justice pourrait ordonner la réalisation de la transaction qui se solderait par l'acquisition desdits chantiers de recyclage, en contrepartie d'un décaissement de 43 M€ (majoré des intérêts de retard). Le groupe dispose des lignes de financement pour réaliser cette acquisition.

2. Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principes généraux

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers au 30 septembre 2016 du Groupe Derichebourg sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union européenne.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Reporting Interpretations Committee – IFRIC).

Les méthodes comptables utilisées sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Les données sectorielles présentées au titre de l'exercice précédent sont en accord avec le découpage sectoriel en vigueur depuis la fusion intervenue en 2007 entre CFF Recycling et Penauille Polyservices.

Les comptes ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

Les états financiers consolidés du Groupe Derichebourg pour l'exercice clos le 30 septembre 2016 sont disponibles sur demande au siège social de la société situé 119, avenue du général Michel Bizot à Paris ou sur le site Internet www.derichebourg.com.

2.1.1 Normes et interprétations applicables à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2015

Les normes et interprétations adoptées dans l'Union européenne qui trouvent à s'appliquer de façon obligatoire aux comptes consolidés du Groupe Derichebourg à compter du 1^{er} octobre 2015 sont les suivantes :

- améliorations annuelles du cycle 2010-2012 applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} février 2015 ;
- améliorations annuelles du cycle 2011-2013 applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015.

La première application de ces textes n'entraîne pas d'impact sur les comptes consolidés du Groupe.

2.1.2 Normes et interprétations publiées non encore en vigueur

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} octobre 2015 (les dates d'application sont celles reconnues par l'EFRAG) :

- norme IFRS 15: "Produit des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients", applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018;
- norme IFRS 9 "Instruments financiers", applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018;

- améliorations annuelles cycle 2012-2014 applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers individuels
 - Initiative informations à fournir » applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- amendements à IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes » applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- amendements à IAS 16 et IAS 38 « Clarification sur les modes d'amortissement acceptables » applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- amendements à IAS 27 « Utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels » applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 « Entités d'investissement : Application de l'exception à la consolidation » applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- amendements à IFRS 5 « Reconnaissance du revenu » applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

Leur impact éventuel fera l'objet d'une évaluation en cours d'exercice.

2.2 Principes comptables

2.2.1 Méthodes de consolidation

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10, les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle sont consolidées par intégration globale. Le Groupe exerce le contrôle s'il détient cumulativement le pouvoir sur l'entité, une exposition ou droit aux rendements variables de cette entité et la capacité d'agir sur ces rendements.

Selon les dispositions de la norme IFRS 11, les partenariats du Groupe sont classés en deux catégories (co-entreprises et activité conjointe) selon la nature des droits et obligations détenus par chacune des parties.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur l'entité, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Une entreprise associée est une entreprise dans laquelle le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité, sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques.

Les résultats, les actifs et les passifs des participations dans des entreprises associées ou des co-entreprises sont intégrés dans les comptes consolidés du Groupe selon la méthode de la mise en équivalence.

2.2.2 Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés du Groupe requiert le recours de la direction à des jugements et estimations susceptibles d'impacter certains éléments d'actif et de passif et les montants des produits et charges qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent. Le Groupe est amené à revoir ces estimations et appréciations de manière constante sur la base de l'expérience passée et des autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait résulter en raison de l'incertitude attachée à ces dernières, en un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période subséquente.

Jugements

Dans le cadre de l'établissement des états financiers au 30 septembre 2016, la direction a exercé son jugement notamment au regard des éléments suivants :

- action pour obtenir la restitution d'un acompte suite à l'abandon d'un projet d'acquisition (cf. 4.26 et 1.3).

Estimations

Les estimations clés relatives à l'avenir et les autres principales sources d'incertitude à la date de clôture sont présentées ci-dessous :

- l'appréciation de la recouvrabilité des créances clients (cf. note 4.7. - Créances clients, autres créances et actifs financiers courants), l'exposition au risque de crédit, ainsi que le profil de risque ;
- les provisions pour risques, et pour avantages liés au personnel (cf. note 4.13 - Provisions non courantes et provisions pour engagements envers le personnel et note 4.14 - Provisions courantes) ;
- la charge d'impôts et l'évaluation des montants d'impôts différés actifs (cf. note 4.22 - Impôt sur les résultats) ;
- la dépréciation éventuelle des écarts d'acquisition et des actifs incorporels (cf. note 4.1 - Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition).

2.2.3 Intérêts ne conférant pas le contrôle

Les intérêts ne conférant pas le contrôle sont présentés au bilan séparément des capitaux propres du Groupe.

Lorsque la part revenant aux intérêts ne conférant pas le contrôle dans les pertes d'une société du Groupe consolidée par intégration globale est supérieure à leur part dans les capitaux propres, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts ne conférant pas le contrôle sont déduits des intérêts majoritaires, sauf si les associés minoritaires ont une obligation expresse de combler ces pertes.

2.2.4 Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnement des sociétés et établissements étrangers correspond à la monnaie locale. Les états financiers des sociétés étrangères qui sont présentés dans une monnaie différente de la monnaie d'établissement des comptes consolidés du Groupe sont convertis selon la méthode dite « du cours de clôture ». Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à

la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Un prêt auprès d'une filiale à l'étranger dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible constitue en substance une part d'investissement net du Groupe dans cette activité à l'étranger. Les écarts de conversion provenant d'un élément monétaire faisant partie d'un investissement net sont enregistrés directement en autres éléments du résultat global dans la rubrique réserve de conversion et comptabilisés en résultat lors de la sortie de l'investissement net.

2.2.5 Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les comptes clients et fournisseurs libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans le résultat de l'exercice.

2.3 Règles et méthodes d'évaluation

2.3.1 Produits des activités ordinaires (chiffre d'affaires)

Le chiffre d'affaires consolidé représente pour les activités Services aux Entreprises le montant des services rendus auprès des clients extérieurs au Groupe, au fur et à mesure où les services sont rendus.

Pour l'activité Services à l'Environnement, le chiffre d'affaires est constaté au moment du transfert des risques et avantages inhérents à la propriété des produits fabriqués, c'est-à-dire généralement lors de l'expédition.

Il inclut, après élimination des opérations intra-Groupe, le chiffre d'affaires des sociétés intégrées globalement.

2.3.2 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Selon la méthode du report variable, ils sont calculés sur la base du taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice ou en capitaux propres selon le principe de symétrie au cours duquel la modification est constatée.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts différés actifs résultant de différences temporelles, des déficits fiscaux et des crédits d'impôts reportables sont limités au montant estimé de l'impôt récupérable.

Celui-ci est apprécié à la clôture de l'exercice, en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

2.3.3 Résultat par action

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres d'autocontrôle.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par le Groupe et susceptibles d'accroître le nombre d'actions en circulation tels que les options de souscription et d'achat d'actions.

2.3.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles identifiaées ou séparables contrôlées par le Groupe sont comptabilisées à l'actif du bilan. Elles comprennent principalement les logiciels informatiques et sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité, durée généralement comprise entre 12 mois et 5 ans selon leur importance. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.

2.3.5 Écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition correspond à l'écart constaté, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition des titres de celle-ci et la part du Groupe dans la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels relatifs à la société acquise à la date de la prise de participation.

Les écarts d'acquisition positifs sont présentés à l'actif du bilan dans le poste « écarts d'acquisition ». Les écarts d'acquisition négatifs sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition, dans le poste « autres produits et charges opérationnels ».

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis.

2.3.6 Perte de valeur des actifs immobilisés autres que financiers

Les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles et corporelles doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances :

- pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (cas des écarts d'acquisition), un test de valeur est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît ;
- pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en appliquant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs, susceptibles de découler d'un actif ou d'une UGT. Ces flux de trésorerie futurs estimés sont établis sur une durée de 5 ans. Au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance à l'infini. Les UGT définies par le Groupe correspondent aux activités suivantes :

- Services à l'Environnement ;

- Services aux Entreprises.

Ces tests de perte de valeur sont réalisés annuellement au 30 septembre.

2.3.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilité du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés.

Les durées d'utilité généralement constatées sont les suivantes :

Constructions	10 à 30 ans
Matériel et installation techniques	3 à 10 ans
Matériel aéroportuaire	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	4 à 10 ans

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en résultat, à l'exception de ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilisation d'un bien.

2.3.8 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées en produits différés. Elles sont ramenées en produits sur une base rationnelle sur la durée d'utilité de l'actif.

2.3.9 Contrats de location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer en substance au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Ces biens sont présentés à l'actif pour leur prix de revient au moment de l'acquisition et sont amortis sur leur durée d'utilisation, la dette correspondante est inscrite au passif.

Les paiements au titre de la location sont répartis entre les charges financières et la réduction de la dette liée au contrat de location de façon à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde restant dû inscrit au passif.

Les contrats de location ne présentant pas les caractéristiques d'un contrat de location-financement sont enregistrés comme des contrats de location simple, et seuls les loyers sont enregistrés en résultat pendant toute la durée du contrat.

2.3.10 Participation dans les entreprises associées et les co-entreprises

Les participations du Groupe comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée et diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans l'entreprise mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou effectué des

paiements pour le compte de l'entreprise associée. S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable des participations consolidées par mise en équivalence est testée selon les modalités décrites dans la note relative aux pertes de valeur d'actifs immobilisés non financiers.

2.3.11 Autres actifs financiers non courants

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les prêts et créances et les actifs disponibles à la vente (comprenant pour l'essentiel les titres de participations).

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont considérés, de par leur nature, comme des actifs disponibles à la vente et sont, dans ce cadre, comptabilisés pour leur juste valeur.

S'agissant de titres cotés, la juste valeur correspond au cours de Bourse. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût de revient. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres dans un compte destiné à cet effet.

En cas d'indication objective de dépréciation, une perte de valeur irréversible est constatée en résultat. La reprise de cette perte de valeur en résultat ne peut intervenir qu'au moment de la cession des titres de participation considérés.

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement dans le futur.

2.3.12 Stocks et travaux en cours

Les stocks de matières premières et de marchandises sont comptabilisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Les encours et produits finis de l'activité Services à l'Environnement sont valorisés à leur prix de revient, comprenant les coûts des matières ainsi que les coûts de main-d'œuvre et les autres frais directement rattachables à la production.

À chaque clôture, les stocks sont valorisés au plus bas du prix de revient et de valeur nette de réalisation.

2.3.13 Clients et autres créances d'exploitation

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont évaluées à leur valeur nominale, actualisée le cas échéant, sous déduction des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement. Les provisions pour dépréciation sont déterminées au cas par cas.

Les créances douteuses font l'objet d'une provision pour dépréciation nominative.

2.3.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les dépôts à vue et les fonds de caisse, à l'exclusion des découverts bancaires qui figurent dans les passifs financiers. Les équivalents de trésorerie sont constitués de placements détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie court terme. Les valeurs mobilières comprennent les placements de

trésorerie, les parts d'OPCVM de trésorerie et de titres de créances négociables, qui sont mobilisables ou cessibles à tout moment. Ils sont valorisés à leur valeur de marché. La variation de juste valeur de ces actifs est comptabilisée en résultat.

Pour qu'elles soient considérées comme un équivalent de trésorerie, elles doivent être facilement convertibles et soumises à un risque négligeable de changement de valeur.

2.3.15 Titres autodétenus

Les titres autodétenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de titres autodétenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

2.3.16 Engagements de retraites et autres avantages au personnel

Engagement de retraite

Le Groupe applique IAS 19 révisée.

Les engagements résultant de régimes de retraites à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel retraité. Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations annuelles. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur.

Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan. Toutefois les excédents d'actifs ne sont comptabilisés au bilan que dans la mesure où ils représentent un avantage économique futur pour le Groupe.

Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés soit lorsque l'entreprise adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis dès l'adoption du nouveau régime, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat. À l'inverse, lorsque l'adoption d'un nouveau régime donne lieu à l'acquisition de droits postérieurement à sa date de mise en place, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient entièrement acquis.

Les écarts actuariels résultent principalement des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée). Ils sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Les charges comptabilisées au cours de l'exercice comprennent les droits supplémentaires acquis au titre de l'exercice supplémentaire de présence, la variation des droits existant en début d'exercice du fait de l'actualisation financière, le rendement attendu des actifs du régime, les coûts des services passés et l'effet de toute réduction ou liquidation. La part relative des droits supplémentaires est enregistrée en charges de personnel et le coût financier sur le passif net est enregistré en résultat financier.

2.3.17 Provisions

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de manière précise. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec le personnel. Elles sont évaluées au cas par cas dans les activités Services à l'Environnement et, compte tenu du nombre, sur base statistique mais nominative dans la division Services aux Entreprises.

Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

2.3.17.1 Provisions pour médailles du travail

Dans l'activité Services à l'Environnement une gratification associée aux médailles du travail est octroyée aux salariés après un certain nombre d'années d'activité salariée. Les médailles du travail sont déterminées sur la base d'un calcul actualisé prenant en considération des hypothèses de probabilité de présence dans la société, ainsi qu'un taux d'actualisation de 1 %.

Les gratifications sont octroyées selon le millésime d'exigibilité de la médaille :

• argent 20 ans :	500 € ;
• vermeil 30 ans :	800 € ;
• or 35 ans :	1 100 € ;
• grand or 40 ans :	1 500 €.

2.3.17.2 Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance de retournement.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

2.3.17.3 Provisions non courantes

Les provisions non courantes correspondent aux provisions non directement liées au cycle d'exploitation et dont l'échéance est généralement supérieure à un an. Elles comprennent notamment des provisions pour litiges.

La part à moins d'un an des provisions non courantes est présentée au bilan dans les provisions courantes.

2.3.17.4 Provisions pour risques environnementaux

Les provisions pour risques liés à l'environnement sont constituées lorsqu'une disposition légale ou contractuelle rend obligatoire le réaménagement des sites d'exploitation, ou lorsqu'un risque pour l'environnement est reconnu imputable à la société et chiffrable. Ces provisions sont évaluées par site à partir d'estimation des coûts de ces travaux.

Activités Services aux Entreprises

De par sa nature, l'activité Services aux Entreprises a un faible impact environnemental. Les enjeux environnementaux sont gérés par la

Direction Qualité-Sécurité-Environnement (QSE) et sont intégrés à la Politique Générale de chaque société. Les relais QSE au sein des entités sont en charge de la mise en œuvre des démarches environnementales et ont notamment pour mission de :

- s'assurer du respect de la réglementation ;
- répondre aux exigences clients tels que des questionnaires d'évaluations externes sollicités par certains de nos principaux clients (notamment les évaluations ECOVADIS et *Carbon Disclosure Project*). Des audits externes sont également réalisés par des clients ;
- établir les diagnostics RSE et mettre en œuvre les plans d'actions. Ces impacts sont pris en compte dans le cadre de la démarche globale de Responsabilité Sociétale et environnementale définie suite à un diagnostic réalisé suivant la démarche définie par la Fédération des Entreprises de Propriété (FEP).

Activité Services à l'Environnement

De par la nature de son activité Services à l'Environnement, le recyclage de métaux, le groupe Derichebourg contribue à la préservation des ressources naturelles de la planète (minerai de fer, cuivre, bauxite, etc.). Le recyclage des métaux économise une quantité considérable d'énergie par rapport à la production primaire de ces métaux, jusqu'à 92 % pour l'aluminium et 58 % pour l'acier. (source : Report on the economical benefit of recycling, Bureau International du Recyclage). À ce titre, le groupe contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, comme détaillé au paragraphe 4.6.2.1.1 du document de référence.

Depuis près de 10 ans, chaque filiale régionale est dotée d'un Correspondant Environnement (fonctionnellement rattaché au directeur Environnement), qui est en lien avec les autorités compétentes (DREAL, préfectures, agences de l'eau, mairies, voies navigables, associations...) afin de :

- vérifier que l'activité du groupe s'exerce en conformité avec les lois et règlements en vigueur (autorisations d'exploitations), car une activité de recyclage mal maîtrisée pourrait être génératrice de pollution ;
- appréhender les évolutions réglementaires ;
- assurer la surveillance des installations, le suivi et la maîtrise des rejets dans l'environnement ;
- former et informer leurs collègues sur les bonnes pratiques.

De même, l'activité s'exerce sur des terrains ayant souvent un passé industriel, dont l'historique n'est pas toujours disponible. Le cas échéant, des études de sols sont menées en application des évolutions réglementaires.

Le Groupe n'a pas connaissance à cette date de risques révélés de pollution qui ne soient pas en train d'être solutionnés ou objet d'une provision pour ce faire.

2.3.18 Dettes financières (courantes et non courantes)

Les dettes financières comprennent :

- le contrat de crédits syndiqués conclu le 31 mars 2014, et ses 2 avenants ;
- le contrat d'affacturage à vocation sans recours conclu le 1^{er} janvier 2015, et son avenant d'avril 2016 ;
- les contrats de location-financement ;
- les autres emprunts et lignes bilatérales.

Ces dettes sont évaluées et comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Celui-ci incorpore au coût de la dette les frais d'émission, portés à l'origine en diminution du montant nominal de la dette au passif. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est constatée de manière actuarielle.

Lorsque les termes d'un contrat d'emprunt sont modifiés, et si les flux de trésorerie actualisés au taux d'intérêt effectif initial des nouveaux termes, incluant les honoraires versés et les frais de négociation, excèdent de plus de 10 % la valeur actualisée des flux prévus au contrat, les frais d'émission et honoraires de négociation sont comptabilisés en charges.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste Dettes financières courantes.

2.3.19 Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs (IAS 32-39)

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (taux, change et matières premières), le Groupe utilise des instruments dérivés.

Conformément à la norme IAS 39, tout instrument dérivé doit figurer au bilan à sa « juste valeur ». Lorsque les instruments dérivés ne satisfont pas aux critères de qualification pour la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans trois cas :

- couverture de juste valeur ;
- couverture de flux futurs de trésorerie ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'engagements fermes non comptabilisés, attribuable à l'évolution de variables financières (taux d'intérêt, cours de change, cours d'action, cours des matières etc.).

Une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

Une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée.

Le Groupe utilise plusieurs types d'instruments de gestion du risque de taux pour optimiser ses frais financiers, couvrir le risque de change associé aux emprunts en devises et gérer la répartition de la dette entre dette à taux fixe et dette à taux variable.

Les contrats d'échange « swaps » de taux d'intérêt permettent au Groupe d'emprunter à long terme à taux variable et d'échanger le taux de la dette ainsi levée, dès l'origine ou pendant la durée de l'emprunt, contre un taux fixe ou variable. Le Groupe peut être amené à acheter des options sur taux d'intérêts, des caps (plafonds sur taux) ou des floors (plancher sur taux) dans le cadre de sa stratégie de couverture de la dette et des instruments financiers.

Les dérivés de taux et de change utilisés par le Groupe pour couvrir les variations de ses dettes libellées en devises étrangères sont qualifiés de couverture en IAS 39 du fait que :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et de façon régulière tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes, le dérivé étant toujours évalué au bilan pour sa juste valeur :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la variation de la juste valeur du dérivé est enregistrée par résultat. Cette variation est compensée en résultat par la réévaluation au bilan de l'élément couvert. L'éventuel écart entre deux variations de valeur représente l'inefficacité de la relation de couverture ;
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en capitaux propres dans un compte de réserve spécifique et la variation de valeur de la partie considérée comme « inefficace » est comptabilisée en résultat. Les montants enregistrés en compte de réserve sont repris en résultat au fur et à mesure de la comptabilisation des flux couverts ;
- pour les couvertures d'un investissement net à l'étranger, la partie « efficace » des variations de valeur de l'instrument dérivé est inscrite dans les capitaux propres dans la rubrique réserve de conversion, la partie des variations de valeur considérée comme « non efficace » est enregistrée en résultat. Le profit ou la perte sur le dérivé qui a été comptabilisé dans les réserves de conversion doit être comptabilisé en résultat lors de la cession de l'entité étrangère ayant fait l'objet de l'investissement initial.

Le Groupe utilise dans le cadre de son activité négocie de métaux non ferreux, des contrats d'achats et de ventes à terme conclus sur la Bourse des Métaux de Londres (LME) pour réduire son exposition au risque de fluctuation des cours des métaux non ferreux (cuivre, aluminium, nickel). Les variations de juste valeur des instruments dérivés (achats et ventes à terme de métaux sur le LME) sont comptabilisées au résultat.

Instrument financier	Méthode d'évaluation ultérieure	Comptabilisation de la variation de valeur
Titres de participation	Juste valeur	En capitaux propres sauf si la dépréciation constatée a un caractère durable auquel cas constatation en résultat via une dépréciation
Valeurs mobilières de placement	Juste valeur	En résultat
Prêts et créances	Coût amorti	En résultat
Dettes financières	Coût amorti	
Autres passifs	Coût amorti	

2.3.20 Activités destinées à être cédées et abandonnées

Les actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les résultats des activités non poursuivies sont inscrits sur une ligne distincte du compte de résultat.

Une activité abandonnée est une composante d'une entité dont l'entité s'est séparée ou bien qui est classée comme détenue en vue de la vente et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;

- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique et distincte ;

- ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la vente.

Au 30 septembre 2016, les actifs et passifs relatifs aux sociétés Seram SA et Derichebourg Oil & Gas ont été classés comme détenus en vue de la vente.

3. Évolution du périmètre de consolidation

3.1 Entrées dans le périmètre de consolidation

Pôle Services aux Entreprises

- entrée de la société Groupe Alter Services : cette société a été acquise le 1^{er} juin 2016. Située à Montpellier et exploitant un fonds de commerce de propriété principalement constitué de centres commerciaux, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 17 M€ en 2015, et emploie 800 personnes. Sa contribution au chiffre d'affaires consolidé est de 4,9 M€. Le goodwill provisoire constaté au titre de cette acquisition est de 3,3 M€.
- entrée de la société LSL ;
- entrée de la société Derichebourg Logistique et Manutention ;
- entrée de la société Derichebourg SHC
- entrée de la société Derichebourg Propreté Océan Indien.

traitement des déchets issus de l'industrie et de l'artisanat. Il exploite 22 centres de recyclage principalement situés dans les régions Centre et Bretagne.

Cette acquisition permet au Groupe de renforcer son maillage territorial sur ces deux régions où il est peu présent. Être en mesure de collecter au plus près de la source des produits recyclables et les déchets est un des facteurs clés de succès.

Les sociétés suivantes sont entrées dans le périmètre de consolidation : SLG Recycling Finance, Le Gall Ludovic, Hervé Récupération, Sepchat Flaysakier, Ets Julien, Ets Mainguy, Ets Giron, Sepchat 28, Sepchat 41, Sorit, Tri Environnement, SCI des Varennes, Serre Environnement, SLG Newco et SLG Logistique.

Le montant du goodwill reconnu dans les comptes est de 3,7 millions d'euros.

Pôle Services à l'Environnement

Groupe SLG

Le Groupe a finalisé le 11 janvier 2016, l'acquisition du Groupe SLG, spécialisé dans le recyclage des métaux ferreux et non ferreux et le

Les justes valeurs de l'actif net acquis se décomposent :

Entrée de périmètre Groupe SLG

En millions d'euros

Actifs non courants	13,1
Actifs courants	21,6
Total actifs	34,7
Passifs non courants	20,1
Passifs courants	18,2
Total passifs	38,3

La contribution aux résultats du Groupe au 30 septembre 2016 est la suivante (9 mois de résultat), étant précisé que seul le chiffre d'affaires externe est présenté, le chiffre d'affaires réalisé avec d'autres entités du groupe (la majorité) étant éliminé.

Groupe SLG*En millions d'euros*

Chiffre d'affaires	18,6
Ebitda courant	3,0
Résultat opérationnel	0,4
Résultat net	(1,3)

Chantiers ex-Galloo en Ile-de-France

Le Groupe a finalisé le 4 janvier 2016 l'acquisition par sa filiale REVIVAL auprès du groupe GALLOO des fonds de commerce ou des titres de participation relatifs à six centres de recyclage (collecte et préparation) de métaux ferreux et non ferreux situés en Ile-de-France (Bonneuil-sur-Marne, Ivry, Châtillon, Nanterre, Saint-Pierre-lès-Nemours), et en Eure et Loir (Gellainville). Ces acquisitions renforcent le Groupe en Ile-de-France et permettent d'améliorer le taux d'utilisation de ces matériels industriels de recyclage, en particulier de ses broyeurs.

Les justes valeurs de l'actif net acquis se décomposent :

Entrée de périmètre Chantiers ex-GALOO en Ile-de-France*En millions d'euros*

Actifs non courants	5,4
Actifs courants	2,0
Total actifs	7,4
Passifs non courants	2,3
Passifs courants	4,0
Total passifs	6,3

La contribution aux résultats du Groupe au 30 septembre 2016 est la suivante (9 mois de résultat), étant précisé que seul le chiffre d'affaires externe est présenté, le chiffre d'affaires réalisé avec d'autres entités du groupe (la majorité) étant éliminé.

Chantiers ex-GALOO en Ile-de-France*En millions d'euros*

Chiffre d'affaires	0,1
Ebitda courant	0,5
Résultat opérationnel	0,1
Résultat net	(0,1)

Groupe VALERIO

Le 21 octobre 2015, PURFER a finalisé l'acquisition du groupe VALERIO, acteur dans la collecte et le traitement des déchets métalliques ferreux et non ferreux dans les Alpes-Maritimes (3 chantiers à Vallauris, Mougins et à l'est de Nice) et dans le Var (1 chantier à Pignans). Cette acquisition conforte son positionnement, et assure un complément d'approvisionnement pour son broyeur de Carros.

Les sociétés suivantes sont entrées dans le périmètre de consolidation : Galloo Nemours renommée Révival Nemours, Galloo Chatillon renommée Revival Chatillon, Galloo Gellainville renommé Revival Gellainville, Galloo Ile-de-France Fers et Métaux renommé Revival Ile-de-France Fers et Métaux.

Le montant du goodwill reconnu dans les comptes est de 3,2 millions d'euros.

Les sociétés suivantes sont entrées dans le périmètre de consolidation : Valério et Compagnie, Compactage Varois, Compactage Antibois, Compactage Niçois, Compactage Cannois, SCI Angela, SCI Elisa.

Le montant du goodwill reconnu dans les comptes est de 0,5 million d'euros.

Les justes valeurs de l'actif net acquis se décomposent :

Entrée de périmètre VALERIO

En millions d'euros

Actifs non courants	2,6
Actifs courants	3,3
Total actifs	5,9
Passifs non courants	0,7
Passifs courants	2,0
Total passifs	2,7
Écart d'évaluation net	0,5

La contribution aux résultats du Groupe au 30 septembre 2016 est la suivante (11 mois de résultat), étant précisé que seul le chiffre d'affaires externe est présenté, le chiffre d'affaires réalisé avec d'autres entités du groupe (la majorité) étant éliminé.

Groupe VALERIO

En millions d'euros

Chiffre d'affaires	0,5
Ebitda courant	0,3
Résultat opérationnel	(0,2)
Résultat net	(0,2)

Ces écarts d'acquisition tiennent compte de la juste valeur des actifs et passifs acquis.

- entrée de la société Valordis SAS ;
- entrée des sociétés Derichebourg Canada Inc. et Derichebourg Canada Environment Inc ;
- entrée de la société Derichebourg Oil & Gas ;

- entrée de la société Derichebourg Kenitra ;
- entrée de la société Derichebourg Ifrane.

Pôle Holding

- entrée de la Société des Prés de La Faisanderie.

3.2 Sorties du périmètre de consolidation

Pôle Services aux Entreprises

Néant

Pôle Services à l'Environnement

Cession en décembre 2015 par Derichebourg de l'intégralité de sa participation dans la société Galloo Sallaumines au Groupe Galloo. La société était consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

Pôle Holding

Néant.

3.3 Restructuration interne

Pôle Services aux Entreprises

- Avec effet au 30 juin 2016, transmission universelle du patrimoine de :
- la société MIROIR 2000 à la société Derichebourg Propreté.

Pôle Services à l'Environnement

- Fusion-absorption de la société APD par la société Derichebourg Recycling USA en date du 1^{er} octobre 2015.
- Avec effet au 31 décembre 2015, transmission universelle du patrimoine :
 - de la société Bienstock à la société Revival.
- Avec effet au 31 mars 2016, transmission universelle du patrimoine :
 - de la société Russo à la société Purfer.
- Avec effet au 31 juillet 2016, transmission universelle du patrimoine :
 - de la société SLG Newco à la société SLG Recycling Finance ;
 - de la société SLG Logistique à la société SLG Recycling Finance.
- Avec effet au 31 août 2016, transmission universelle du patrimoine :
 - de la société Compactage Antibois à la société Valério et Compagnie,
 - de la société Compactage Cannois à la société Valério et Compagnie,
 - de la société Compactage Niçois à la société Valério et Compagnie,
 - de la société Compactage Varois à la société Valério et Compagnie.

Pôle Holding

Néant.

3.4 Variation du pourcentage de contrôle

Pôle Services à l'Environnement

Cession par la société Polyurbaine de 2 500 actions de la société Derichebourg Océan Indien soit 5 % du capital portant la participation du Groupe dans la société à 60 %.

Pôle Services aux entreprises

- Acquisition de 20 % des parts sociales de la société Miroir 2000 le 5 janvier 2016 par la société Derichebourg Propreté portant la participation du Groupe dans la société à 100 %.
- Acquisition de 5 % des titres de la société SELMAR SA le 30 juin 2016 portant la participation du Groupe dans la société à 100 %.

3.5 Cessions d'activités et activités destinées à être cédées

Le résultat de l'exercice 2015-2016 des activités des sociétés SERAM SA et Derichebourg OIL & GAS a été comptabilisé sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession » au compte de résultat. Ces sociétés sont spécialisées dans les activités de construction et de maintenance de grues.

4. Notes annexes

4.1 Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition

En millions d'euros	Valeur au 30-09-15	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre ⁽¹⁾	Impact IFRS 5	Autres variations	Écart de change	Valeur au 30-09-16
Écart d'acquisition	315,7	0,9		10,9		0,0	(0,0)	327,5
Concessions, brevets, licences	11,9	1,4	(0,2)	0,4	(0,0)	0,1	0,0	13,6
Autres immobilisations incorporelles	7,9	0,8	(0,1)	0,1		(0,2)	(0,0)	7,9
Immobilisations incorporelles en cours		0,0						0,0
Total valeurs brutes	335,5	3,1	(0,3)	11,4	(0,0)	(0,1)	(0,0)	349,0
Écart d'acquisition	(101,5)							(101,5)
Concessions, brevets, licences	(10,1)	(1,1)	0,2	(0,4)	0,0	(0,0)	(0,0)	(11,5)
Autres immobilisations incorporelles	(5,6)	(0,6)	0,0	(0,0)		0,0	(0,0)	(6,1)
Total amortissements	(117,2)	(1,7)	0,2	(0,4)	0,0	0,0	(0,0)	(119,1)
Total valeurs nettes	218,3	1,4	(0,1)	11,0	(0,0)	(0,1)	(0,0)	229,9

(1) Voir note 3.1 Entrées dans le périmètre de consolidation.

4.1.1 Variation des Écarts d'acquisition par nature

En millions d'euros	30-09-16
Chantiers ex-Galloo en Ile-de-France	3,3
Groupe Alter Services	3,3
SLG	3,7
Groupe VALERIO	0,5
Miroir 2000	0,1
LSL	0,1
Total variation	10,9

Voir note 3 - Évolution du périmètre de consolidation.

4.1.2 Tests de dépréciation

Des tests d'impairment sur les activités Services à l'Environnement et Services aux Entreprises ont été mis en œuvre au 30 septembre 2016 et n'ont pas mis en évidence la nécessité de constater des pertes de valeur d'écarts d'acquisition.

Les informations relatives aux unités génératrices de trésorerie sur lesquelles des écarts d'acquisition significatifs ont été affectés dans le cadre des tests de valeur sont les suivantes :

Valeurs nettes comptables des écarts d'acquisition affectés

En millions d'euros	30-09-2016	30-09-2015
UGT - Services aux Entreprises	168	164
UGT - Services à l'Environnement	58	50
Total	226	214

La méthode d'évaluation retenue pour déterminer la valeur recouvrable sur ces unités génératrices de trésorerie est la valeur d'utilité. Les données et hypothèses retenues pour les tests de dépréciation des immobilisations comprises dans les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont les suivantes :

En millions d'euros	Taux d'actualisation 2015/2016 ⁽¹⁾	Taux de croissance à l'infini 2015/2016	Taux d'actualisation 2014/2015 ⁽¹⁾	Taux de croissance à l'infini 2014/2015	Méthode de valorisation
UGT-Services à l'Environnement	10,00 %	1,00 %	10,00 %	1,00 %	Flux de trésorerie actualisés et valeur terminale
UGT-Services aux Entreprises	8,50 %	1,00 %	8,50 %	1,00 %	Flux de trésorerie actualisés et valeur terminale

(1) Le taux d'actualisation utilisé est le coût moyen pondéré du capital (CMPC).

La valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT), déterminées par secteurs d'activités, est calculée à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessus, des cash-flows d'exploitation prévisionnels. Ces cash-flows s'entendent après impôts (résultat opérationnel + amortissements – impôts – variation du besoin en fonds de roulement – investissements d'exploitation) et reposent sur un plan d'affaires à 5 ans.

Ces tests de valeur sont réalisés annuellement au 30 septembre.

Les hypothèses clés auxquelles les tests d'impairment des activités Services à l'Environnement et Services aux Entreprises sont sensibles sont :

- le taux d'actualisation, déterminé sur la base d'une décomposition du Weighted Average Cost of Capital : ce taux est de 10 % pour l'activité Services à l'Environnement et 8,5 % pour l'activité Services aux Entreprises ;
- l'Ebitda de l'année explicite terminale. Cet Ebitda a été déterminé sur la base de business plans ;

- le taux de croissance à long terme des activités. Celui-ci a été estimé à 1 % pour l'ensemble des activités. Il se fonde notamment sur les éléments suivants :
 - Services à l'environnement : demande de recyclage dans les pays développés et croissance dans les pays émergents,
 - Services aux entreprises : progression de l'externalisation et développement du recours au travail temporaire. Le plan d'affaires retenu pour l'activité Services aux Entreprises escompte une progression du chiffre d'affaires de l'ordre de 2 % par an, portée par les métiers de la propriété. Une progression modérée du taux Ebitda/CA est également escomptée sur la période pour atteindre en année terminale un taux de 4,74 %. Cette progression proviendra principalement des développements commerciaux escomptés, sans modification significative de la structure de l'activité. Le taux d'Ebitda retenu en année terminale est proche de celui d'autres acteurs significatifs du secteur.

Les valeurs d'entreprise ainsi calculées pour les UGT des deux secteurs sont proches de leurs valeurs comptables.

Impact sur la valeur d'entreprise

En millions d'euros	Services à l'Environnement			Services aux Entreprises		
	+ 0,5 % sur le taux d'actualisation	- 0,5 % sur le taux d'actualisation	+/- 5 % sur l'Ebitda (en valeur absolue) de l'année terminale	+ 0,5 % sur le taux d'actualisation	- 0,5 % sur le taux d'actualisation	+/- 5 % sur l'Ebitda (en valeur absolue) de l'année terminale
Impact sur la valeur d'entreprise	(30)	33	+/- 5,6 %	(14)	16	+/- 5,4 %
En millions d'euros	Services à l'Environnement			Services aux Entreprises		
	+ 0,5 % sur le taux de croissance	- 0,5 % sur le taux de croissance	+ 0,5 % sur le taux de croissance	- 0,5 % sur le taux de croissance	+ 0,5 % sur le taux de croissance	- 0,5 % sur le taux de croissance
Impact sur la valeur d'entreprise	23	(21)	12	(10)	12	(10)

Ces tests de sensibilité n'entraînent pas la comptabilisation d'une perte de valeur des écarts d'acquisition.

4.2 Immobilisations corporelles (crédit-bail inclus)

En millions d'euros	Valeur au 30-09-15	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre ⁽¹⁾	Impact IFRS 5	Autres variations	Écart de change	Valeur au 30-09-16
Terrains (crédit-bail inclus)	154,1	7,6	(1,9)	8,8		0,5	(0,1)	169,0
Constructions (crédit-bail inclus)	245,3	8,9	(1,1)	10,2	(0,1)	2,8	(0,3)	265,7
Inst. techn., matériel & outillage (crédit-bail inclus)	643,1	25,1	(11,6)	40,9	(0,3)	3,1	(1,1)	699,2
Autres immobilisations corporelles (crédit-bail inclus)	262,7	19,1	(9,4)	15,4	(0,1)	0,2	0,1	288,1
Immobilisations corporelles en cours	20,6	7,9	(0,2)			(6,0)	(0,0)	22,2
Avances et acomptes versés	0,1	0,0	(0,0)	0,2		(0,2)	0,0	0,0
Total valeurs brutes	1 325,9	68,7	(24,2)	75,5	(0,5)	0,4	(1,6)	1 444,3
Terrains (crédit-bail inclus)	(27,4)	(2,5)	0,0	(4,4)		1,9	(0,0)	(32,4)
Constructions (crédit-bail inclus)	(128,9)	(13,4)	1,1	(6,1)	0,1	(2,1)	0,1	(149,1)
Inst. techn., matériel & outillage (crédit-bail inclus)	(534,2)	(37,7)	10,6	(30,6)	0,2	(0,4)	1,0	(591,0)
Autres immobilisations corporelles (crédit-bail inclus)	(211,2)	(20,7)	9,2	(13,4)	0,1	0,5	(0,0)	(235,6)
Total amortissements	(901,7)	(74,3)	20,9	(54,5)	0,4	(0,1)	1,1	(1 008,1)
Total valeur nettes	424,2	(5,6)	(3,2)	21,1	(0,1)	0,3	(0,5)	436,1

(1) Voir note 3.1 Entrées dans le périmètre de consolidation.

Immobilisations portées par des contrats de location-financement

En millions d'euros	Valeur au 30-09-15	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre	Impact IFRS 5	Autres variations	Écart de change	Valeur au 30-09-16
Terrains et constructions	22,2							22,2
Matériels et outillages	197,8	6,6		20,5		1,4	(0,0)	226,4
Autres immobilisations corporelles	102,3	10,5		7,8	(0,0)	(0,8)	0,0	119,7
Total valeurs brutes	322,3	17,1		28,3	(0,0)	0,6	0,0	368,3
Total amortissements	(236,9)	(24,5)	0,0	(23,0)	0,0		(0,0)	(284,4)
Total valeurs nettes	85,4	(7,4)	0,0	5,3	(0,0)	0,6	0,0	83,9

4.3 Actifs financiers

4.3.1 Variation de l'exercice

En millions d'euros	30-09-15	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre	Impact IFRS 5	Autres variations	Écart de change	30-09-16
Titres de participation	4,5	1,7	(0,5)	(0,2)		0,1	(0,0)	5,6
Créances rattachées à des participations	0,0		(0,3)	0,3				
Titres immobilisés	0,2		(0,2)	0,0				0,0
Prêts, cautionnements et autres immobilisations financières ⁽¹⁾	23,4	1,7	(3,3)	0,4	(0,0)	(0,0)	(0,0)	22,2
Total valeurs brutes	28,1	3,4	(4,2)	0,5	(0,0)	0,1	(0,0)	27,8
Perte de valeur sur titres	(1,8)	(0,0)	0,8	(0,3)			(0,0)	(1,4)
Perte de valeur sur créances rattachées à des participations				0,3	(0,3)			
Perte de valeur sur prêts, cautionnements et autres créances ⁽¹⁾	(17,4)			2,1	(0,0)			(15,3)
Total perte de valeur	(19,2)	(0,0)	3,2	(0,7)			(0,0)	(16,7)
Total valeurs nettes	8,9	3,4	(1,0)	(0,2)	(0,0)	0,1	(0,0)	11,1

(1) Le Groupe détient une créance d'un montant de 15 M€ liée à un projet d'acquisition qui a été abandonné, les conditions suspensives n'étaient pas remplies selon le groupe.

Le Groupe a mis en place les actions nécessaires à son recouvrement conformément aux clauses contractuelles (cf. 4.26 – Litiges significatifs). Le 4 mars 2014, le Tribunal a rendu une décision de première instance défavorable au Groupe. Cette décision défavorable a été confirmée par un jugement d'appel intervenu en octobre 2016.

4.3.2 Titres de participation et créances rattachées à des participations par nature

En millions d'euros	Pays	% détention	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	
Titres de Participation						
SERVICES À L'ENVIRONNEMENT						
DOHmen	Belgique	100 %	1,4		1,4	En liquidation
Filiales Hydrovide	France	100 %	0,8		0,8	
Prosimetal	France	50 %	0,2	(0,2)	0,0	En liquidation
Filiales Polyurbaine	France	100 %	0,3		0,3	
Autres Sociétés (moins de 0,1 million d'euros)	France		0,8	(0,3)	0,5	
SERVICES AUX ENTREPRISES						
SCI Garalter	France	100 %	1,0		1,0	
Derichebourg ATIS Maintenance Services	France	100 %	0,9	(0,9)	0,0	En liquidation
Autres Sociétés (moins de 0,1 million d'euros)	France		0,2	(0,0)	0,1	
Total			5,6	(1,4)	4,2	

4.4 Participations dans les entreprises associées et les co-entreprises

4.4.1 Par nature

En millions d'euros	Pays	% détention	Quote-part de résultat	Quote-part des capitaux propres	30-09-16	30-09-15
ENTREPRISES ASSOCIÉES						
CO-ENTREPRISES						
ALLO CASSE AUTO	France	48 %	(0,1)	2,2	2,3	
CTR49	France	34 %	0,2	0,0	(0,2)	
DAC	France	50 %	0,1	0,6	0,5	
Dreyfus	France	43 %	0,3	4,9	4,7	
ROHR ENVIRONNEMENT	France	50 %	0,2	1,5	1,5	
Galloo Sallaumines S.A.	France	0 %	0,0	0,0	0,7	
Valvert TRI	France	35 %	0,0	0,0	0,0	
ALSAFER ENVIRONNEMENT	France	50 %	0,1	0,3	0,2	
Envie AFM Sud Ouest	France	50 %	0,1	0,6	0,4	
Plastic Recycling	France	50 %	(0,2)	0,6	0,7	
Reyfra	Espagne	50 %	(0,6)	4,8	5,4	
Valerco	France	50 %	0,0	0,1	0,1	
Total			0,2	15,5	16,3	

Informations financières résumées des co-entreprises des Services à l'Environnement

	ALSAFER	ENVIE AFM SUD OUEST	PLASTIC RECYCLING	REYFRA	VALERCO
Date de clôture des comptes	30-09-16	30-09-16	30-09-16	30-09-16	30-09-16
<i>En millions d'euros</i>	<i>Pays</i>	<i>France</i>	<i>France</i>	<i>France</i>	<i>Espagne</i>
Situation financière					
Actifs non courants	0,0	0,4	1,4	12,4	0,1
Actifs courants	0,7	1,8	3,3	4,3	0,2
Total actif	0,7	2,2	4,7	16,7	0,3
Passifs non courants	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
Passifs courants	0,2	1,1	5,3	7,2	0,1
Total passif	0,2	1,2	5,3	7,2	0,1
Actif net	0,5	1,1	(0,6)	9,6	0,1
Compte de résultat					
Chiffre d'affaires	1,3	3,9	7,2	24,9	0,5
Résultat net	0,2	0,2	(0,3)	0,4	0,0
Tableau de flux de trésorerie					
Flux net de trésorerie généré par l'activité	0,1	0,3	(0,1)	1,7	(0,0)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	(0,0)	(0,0)	(0,2)	(2,2)	0,0
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(0,2)	0,0	0,0	0,9	0,0
dont dividendes reçus par la filiale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Impact des variations des cours de change	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Trésorerie d'ouverture	0,5	0,3	0,7	(3,0)	0,1
Trésorerie de clôture	0,4	0,6	0,5	(2,5)	0,1
Variation de trésorerie	(0,1)	0,3	(0,2)	0,5	(0,0)

4.4.2 Variation de l'exercice

<i>En millions d'euros</i>	<i>30-09-15</i>	<i>Quote-part du résultat net</i>	<i>Dividendes</i>	<i>Variation de périmètre</i>	<i>Autres variations</i>	<i>Écart de change</i>	<i>30-09-16</i>
Participation dans les entreprises associées	16,3	0,2	(0,4)	(0,7)	(0,0)		15,5

4.5 Autres actifs non courants

<i>En millions d'euros</i>	<i>Valeurs brutes au 30-09-16</i>	<i>Provisions</i>	<i>Valeurs nettes au 30-09-16</i>
Autres créances	4,5	(4,5)	0,0
Total	4,5	(4,5)	0,0

4.5.1 Actifs financiers et autres actifs non courants par échéance (hors titres de participation)

<i>En millions d'euros</i>	<i>30-09-16</i>	<i>Plus de 1 an</i>	<i>Plus de 5 ans</i>
Prêts, cautionnements et autres immobilisations financières	6,9	6,3	0,6
Total	6,9	6,3	0,6

4.6 Stocks et encours

4.6.1 Par nature

En millions d'euros	Valeur brute au 30-09-16	Valeur brute au 30-09-15
Matières premières	9,6	10,2
Autres approvisionnements	9,7	9,5
Encours	3,3	2,6
Produits intermédiaires et finis	2,2	1,7
Stocks de marchandises	59,6	58,3
Total	84,4	82,3

4.6.2 Variation de l'exercice

En millions d'euros	Valeur nette au 30-09-15	Variations	Variation de périmètre	Impact IFRS 5	Autres variations	Écart de change	Variation des dépréciations ⁽¹⁾	Valeur nette au 30-09-16
Matières premières	10,0	0,6		(0,9)	(0,3)	(0,0)	0,2	9,6
Autres approvisionnements	9,1	0,0	0,0		0,2	(0,0)	(0,3)	9,0
Encours	2,6	1,2		(0,6)				3,3
Produits intermédiaires et finis	1,7	0,5				(0,0)		2,1
Stocks de marchandises	56,7	(5,4)	6,9	(0,0)	(0,1)	0,0	1,2	59,3
Total	80,1	(3,0)	6,9	(1,5)	(0,2)	(0,0)	1,1	83,3

(1) Variation des dépréciations de stocks.

En millions d'euros	Valeur au 30-09-15	Dotations	Reprises	Impact IFRS 5	Variation de périmètre	Écart de change	Valeur au 30-09-16
Dépréciation de stocks	(2,2)	(1,0)	1,7	0,4		(0,0)	(1,1)

4.7 Créances clients, autres créances et actifs financiers courants

En millions d'euros	30-09-16			30-09-15		
	Valeur Brute	Dépréciation	Valeur Nette	Valeur Brute	Dépréciation	Valeur Nette
Créances clients	240,2	(13,8)	226,4	241,3	(9,2)	232,1
Créances d'impôt	5,3		5,3	4,7		4,7
Avances et acomptes versés	7,6		7,6	5,5		5,5
Créances diverses	76,0	(4,5)	71,5	68,2	(3,9)	64,3
Charges constatées d'avance	9,8		9,8	9,1		9,1
Autres actifs courants	93,4	(4,5)	88,8	82,9	(3,9)	79,0
Dividendes à recevoir	0,9		0,9	0,6		0,6
Créances rattachées à des participations				0,2		0,2
Prêts, dépôts et cautionnements	12,9		12,9	12,3		12,3
Actifs financiers courants	13,8		13,8	13,1		13,1

Variation dépréciation clients

En millions d'euros	Valeur au 30-09-15	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	Impact IFRS 5	Écart de change	Valeur au 30-09-16
Dépréciation clients ⁽¹⁾	(9,2)	(5,3)	0,7	(0,4)	0,4		(13,8)

(1) Dont 4 M€ de dotations aux provisions de créances clients de la filiale AEP Multiservzi Spa (voir note 4.20 Autres produits et charges opérationnels).

4.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Par nature

Les disponibilités sont constituées de valeurs mobilières de placement, de soldes débiteurs de banque et de caisse.

En millions d'euros	Valeur Brute au 30-09-16	Provisions	Valeur nette au 30-09-16	Valeur nette au 30-09-15
Valeurs mobilières de placement	0,4	(0,2)	0,3	0,4
Disponibilités	41,6		41,6	43,3
Total	42,0	(0,2)	41,9	43,7

En millions d'euros	30-09-16	30-09-15
Trésorerie active	41,9	43,7
Concours bancaires courants	24,8	9,3
Trésorerie nette	17,0	34,4

Le cash pooling mis en place par le Groupe principalement sur la France permet de centraliser quotidiennement tous les flux de trésorerie des filiales dans une optique de réduction des coûts de financement.

Le Groupe présente les positions de trésorerie, en fonction du solde comptable de chaque compte bancaire, alors que ces comptes peuvent

être globalisés avec d'autres comptes de solde éventuellement de sens différent dans le cadre d'échelles d'intérêts fusionnées, et d'autorisations de découvert globales accordées au Groupe.

4.9 Capitaux propres consolidés

Au 30 septembre 2016, le capital social se compose de 168 082 030 titres d'une valeur nominale de 0,25€, soit un montant de 42 020 507,50€.

Répartition du capital et des droits de vote

Actionnaires	Actions		Droits de vote		BSA @ 6,70€
	Nombre	%	Nombre	%	
CFER	85 411 102	50,81 %	162 274 350	68,90 %	
Financière DBG	65 894	0,04 %	65 894	0,03 %	
Salariés	3 707 417	2,21 %	3 707 417	1,57 %	
Autodétenzione	11 809 103	7,03 %	0	0	
Public	67 088 514	39,91 %	69 465 497	29,50 %	
Banques					3 583 616
Total	168 082 030	100,00 %	235 513 158	100,00 %	3 583 616

Le conseil d'administration du 6 décembre 2016 a décidé d'annuler 4.203.250 actions auto-détenues. A l'issue de ce conseil, le nombre d'actions composant le capital est de 163.878.780 actions.

Dividendes

En millions d'euros	Au titre de l'exercice 2015/2016 ⁽¹⁾	Au titre de l'exercice 2014/2015	Au titre de l'exercice 2013/2014
Dividendes nets en euros	0,02	0,05	0
Distribution nette totale	3,3	8,4	0,0

(1) Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale.

Le Conseil d'administration a proposé à l'Assemblée Générale la distribution d'un dividende de 0,02 €/action.

4.9.1 Actions à Bons de Souscription d'Actions (ABSA)

4.9.1.1 Caractéristiques des Bons de Souscription d'Actions (BSA) issus des Actions à Bons de Souscription d'Actions (ABSA)

Nombre de BSA attachés à chaque Action

À chaque Action est attaché un (1) BSA.

Nombre d'ABSA

12 738 854 actions ordinaires assorties de BSA émises en 2005.

Parité d'exercice et prix d'exercice

455 BSA permettront de souscrire 128 actions ordinaires nouvelles de la Société (la « Parité d'Exercice ») (sous réserve d'ajustements prévus au paragraphe 2.4.11 « Maintien des droits des porteurs de BSA » de la note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° 05-198 en date du 31 mars 2005) au prix de 6,70 € par action ordinaire nouvelle (prime d'émission incluse) libérable en espèces ou par compensation de créances. Les porteurs des BSA devront faire leur affaire de l'acquisition du nombre de BSA nécessaires à la souscription d'un nombre entier d'actions.

Le nombre maximum d'actions ordinaires nouvelles de la Société susceptibles d'être souscrites par exercice de BSA s'élève à 3 583 616 actions, auquel s'ajoutera, le cas échéant, un nombre d'actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des porteurs des BSA.

Période d'exercice

Sous réserve des stipulations du paragraphe 2.4.10 « Suspension de l'exercice des BSA » de la note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° 05-198 en date du 31 mars 2005, les BSA ne pourront être exercés au cours des deux premières années suivant leur émission, mais le deviendront ensuite pendant trois années et six mois, étant précisé qu'à défaut d'exercice des BSA à l'issue de cette période de cinq ans et six mois, les BSA seront caducs de plein droit et perdront toute valeur, sans ouvrir droit à une quelconque indemnisation de la part de la Société.

Allongement de la durée des bons de souscription d'actions

À la suite de l'annonce faite au public du projet de fusion entre les sociétés CFF Recycling, Penauille Polyservices, DJC et JCP Participations, des contacts ont été pris avec les banques créancières de Penauille Polyservices pour obtenir de leur part toutes les autorisations nécessaires à la réalisation des opérations de fusion envisagées. Les banques créancières de Penauille Polyservices ont souhaité conditionner leur autorisation à ces opérations et à la fusion en particulier à ce que la durée d'exercice des BSA soit prolongée jusqu'au 13 mars 2017 et à ce que les promesses d'achat des BSA stipulées au protocole d'accord des 24 et 31 décembre 2004 soient maintenues. Aux termes de ce protocole, les banques créancières de Penauille Polyservices avaient accepté de consentir un effort financier en incorporant au capital de Penauille Polyservices une partie de leurs créances par souscription d'actions avec bons de souscription d'actions Penauille Polyservices.

Dans ces conditions, il a été prévu (i) de soumettre à l'assemblée générale des actionnaires de Penauille Polyservices appelée à se prononcer sur le projet de fusion le 18 juillet 2007, une résolution destinée à rallonger la durée d'exercice des BSA jusqu'au 13 mars 2017 et (ii) de faire assumer par la seule société CFER, actionnaire majoritaire de Derichebourg, la prise en charge des promesses d'achat de ces BSA stipulées exclusivement au profit des banques, et dont une description précise figure dans la note d'opération ayant reçu le visa n° 05-198 de l'Autorité des marchés financiers en date du 31 mars 2005 (à cet égard CFER a accepté que la promesse d'achat exercable en cas d'illiquidité du

marché soit étendue jusqu'au 13 mars 2017 lorsque la durée d'exercice des BSA aura été prolongée et que les promesses d'achat à dates échelonnées soient également reportées de 5 mois pour être désormais ouvertes en décembre 2008, 2009 et 2010).

Ajustement de la parité d'exercice

En cas d'opérations financières que pourrait réaliser la Société, le maintien des droits des porteurs des BSA sera assuré en procédant à un ajustement de la Parité d'Exercice conformément aux dispositions du paragraphe 2.4.11 « Maintien des droits des porteurs de BSA » de la note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° 05-198 en date du 31 mars 2005.

Cotation des BSA

S'agissant de l'admission aux négociations des BSA sur l'Eurolist by Euronext Paris, celle-ci aurait normalement dû intervenir le 14 mai 2007 conformément aux termes du protocole d'accord des 24 et 31 décembre 2004 (avis Euronext PAR_20070510_7353_EU). Afin d'éviter une rupture d'égalité entre des porteurs successifs qui auraient acquis ces BSA sur le marché avant que leur durée d'exercice soit prolongée jusqu'au 13 mars 2017, le report *sine die* de leur admission aux négociations a été demandé par Penauille Polyservices en accord avec les porteurs de BSA, auprès d'Euronext Paris (avis Euronext PAR_20070511_7372_EUR).

4.9.1.2 Caractéristiques des actions émises sur exercice des BSA

Montant nominal de l'émission d'actions à provenir de l'exercice des BSA

Émission d'un nombre maximum de 3 583 616 actions ordinaires nouvelles à provenir de l'exercice des BSA (les « Actions Exercées »), sous réserve d'éventuels ajustements afin de préserver les droits des porteurs de BSA, de 0,25 € de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 895 904 €, auquel s'ajoutera le cas échéant le montant nominal supplémentaire afin de préserver les droits des porteurs de BSA.

Prix de souscription et produit brut de l'émission

6,70 € par Action Exercée, prime d'émission incluse, dont 0,25 € de valeur nominale et 6,45 € de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription. Dans le cas où l'intégralité des BSA serait exercée, le produit brut de l'émission s'élèvera ainsi à 24 010 227,20 €, prime d'émission incluse, sous réserve d'éventuels ajustements.

Droit préférentiel de souscription

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-132 du Code de commerce, la décision de l'assemblée générale extraordinaire d'autoriser l'émission des ABSA emporte au profit des porteurs de BSA, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux Actions Exercées.

Droits attachés aux actions exercées

Les Actions Exercées qui pourront être émises sur exercice des BSA porteront jouissance courante à la date de leur création.

Cotation des actions exercées

Les Actions Exercées feront l'objet de demandes périodiques d'admission aux négociations auprès d'Euronext Paris S.A. sur le même marché que les actions existantes, au fur et à mesure de leur émission.

Stock-options Derichebourg

Il n'existe plus de plan de stock-option en vigueur dans le Groupe.

4.10 Intérêts ne conférant pas le contrôle

En millions d'euros	30-09-16	30-09-15
Intérêts ne conférant pas le contrôle à l'ouverture	5,5	2,9
Mouvements de périmètre de consolidation	(0,7)	2,1
Part du résultat des sociétés consolidées revenant aux intérêts ne conférant pas le contrôle	0,7	1,0
Quote-part des dividendes des sociétés consolidées	(1,6)	(0,3)
Incidence des fluctuations de change sur les intérêts ne conférant pas le contrôle	0,0	0,0
Autres variations	(0,2)	(0,1)
Intérêts ne conférant pas le contrôle à la clôture	3,8	5,5

4.11 Endettement

4.11.1 Emprunts et dettes financières

4.11.1.1 Variation de l'endettement financier

En millions d'euros	Valeur au 30-09-15	Augmentation	Diminution	Variations de périmètre ⁽¹⁾	Impact IFRS 5	Autres variations	Valeur au 30-09-16
Emprunts obligataires			(9,9)	9,9			
Emprunts établissements de crédit	113,2	11,1	(37,8)	29,3	(28,5)		87,4
Dettes financières diverses	2,1	0,1	(0,5)	0,8	(0,1)		2,3
Dettes liées aux contrats de location-financement	57,1	17,7		3,0	(0,0)	(24,0)	53,8
Dettes financières non courantes	172,3	28,9	(48,1)	42,9	(0,0)	(52,6)	143,5
Emprunts établissements de crédit	72,6	26,2	(59,0)	7,3		28,5	75,7
Dettes financières diverses	0,2	0,0	(0,1)	0,0		0,1	0,2
Dettes liées aux contrats de location-financement	21,1		(24,1)	1,7	(0,0)	24,0	22,8
Concours bancaires courants	9,3	15,0		0,5	(0,0)	(0,0)	24,8
Dettes financières courantes	103,3	41,2	(83,8)	9,6	(0,0)	52,6	123,5
Total dettes financières	275,6	70,2	(131,3)	52,6	(0,1)	(0,0)	267,0

(1) Voir note 3.1 Entrées dans le périmètre de consolidation.

Le crédit revolving de 100 M€, de même échéance que le prêt amortissable, est classé en dettes financières non courantes, pour la partie utilisée au 30 septembre 2016 soit 20 M€.

4.11.1.2 Échéancier des emprunts et dettes financières non courantes

En millions d'euros	Valeur au 30-09-16	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts établissements de crédit	87,4	85,1	2,3
Dettes financières diverses	2,3	2,3	0,0
Dettes liées aux contrats de location-financement	53,8	48,9	4,9
Dettes financières non courantes	143,5	136,2	7,3

4.11.1.3 Dettes financières par principales devises

En millions d'euros	Valeur au 30-09-16	Euro	Dollar américain	Dollar canadien	Autres
Emprunts établissements de crédit	87,4	85,1		1,9	0,4
Dettes financières diverses	2,3	2,3			
Dettes liées aux contrats de location-financement	53,8	49,9	0,8		3,1
Dettes financières non courantes	143,5	137,3	0,8	1,9	3,5
Emprunts établissements de crédit	75,2	69,8	4,5	0,4	0,6
Dettes financières diverses	0,2	0,2			
Dettes liées aux contrats de location-financement	22,8	21,6	0,4		0,7
Concours bancaires courants	24,8	24,1	0,4		0,4
Intérêts courus	0,5	0,5		0,0	
Dettes financières courantes	123,5	116,2	5,3	0,4	1,6
Total dettes financières	267,0	253,5	6,1	2,3	5,1

4.11.1.4 Caractéristiques des principales lignes de crédit

Dénomination	Devise	Montant Nominal autorisé au 30-09-2016 En millions de devises	Montant Nominal utilisé au 30-09-2016 En millions de devises	Date d'échéance	Index
Emprunts établissements de crédit ⁽¹⁾	EUR	79,5	79,5	29/03/2019	Euribor
Emprunts établissements de crédit ⁽¹⁾	EUR	100,0	20,0	29/03/2019	Euribor
Emprunts établissements de crédit	EUR	18,5	18,5	26/02/2017	Euribor
Factors en syndication ⁽²⁾	EUR	240,0	206,4	31/12/2018	Euribor
Emprunts établissements de crédit ⁽³⁾	EUR	26,5	26,5		
Ligne bilatérale confirmée et non confirmée	EUR	92,2	24,8		

(1) Le Groupe Derichebourg est partie prenante à un crédit syndiqué qui constitue avec les contrats d'affacturage les principales sources de financement du Groupe.

(2) Dont 198 M€ de cession de créances sans recours.

(3) Dont 5 MUSD et 3,2 MCAD.

4.11.1.5 Contrat de crédits 2014

Le Groupe a conclu le 31 mars 2014, avec dix établissements bancaires, un contrat de crédit d'un montant de 232,5 millions d'euros dont 100 millions de crédit revolving et 132,5 millions d'euros de prêt amortissable.

Concernant le prêt amortissable, 53,0 M€ ont déjà été remboursés à l'issue des 2 échéances 31 mars 2015 et 31 mars 2016. La prochaine échéance de remboursement prévue est de 26,5 M€ en mars 2017.

Deux avenants ont été signés le 31 mars 2015 et le 22 janvier 2016, à la demande du Groupe, afin d'aménager certaines dispositions (grille de marge notamment dans l'avenant n° 1, ratios à respecter dans l'avenant n° 2).

Par ailleurs, le Groupe a mis en place des lignes bilatérales avec des établissements financiers pour un montant de 92 M€.

Taux d'intérêt

Les montants tirés sur cette ligne de crédit portent intérêt au taux Euribor augmenté d'une marge ajustée périodiquement sur la base du ratio des dettes financières nettes consolidées sur l'excédent brut d'exploitation consolidé.

Obligations de remboursement anticipé – Cas de défaut

Le Contrat de Crédits prévoit la possibilité pour les prêteurs, si une majorité le demande, d'exiger le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas de survenance de certains cas de défaut usuels, notamment si un événement affecte défavorablement et de manière significative l'activité ou la situation financière du Groupe Derichebourg ou la capacité de Derichebourg à servir sa dette.

Un changement de contrôle ou un retrait de cote de l'action Derichebourg constituerait un cas de remboursement anticipé obligatoire.

Par ailleurs, le Contrat de Crédits prévoit une obligation de remboursement anticipé partiel des sommes dues en cas d'augmentation de capital, en cas d'émission de titres donnant accès au capital ou de titres de créances. Le remboursement anticipé des sommes dues devra intervenir pour un montant égal à 50 % du produit de l'augmentation de capital libérée en numéraire net des frais d'augmentation de capital ou, selon le cas, pour un montant égal au produit de l'émission de titres donnant accès au capital ou de titres de créances ou du montant du crédit désintermédiaire, si l'échéance de cette émission est postérieure à la date de remboursement du crédit, 100 % dans les autres cas.

De même, le remboursement anticipé partiel des sommes dues devra intervenir en cas de cession d'actifs à hauteur du produit net de cessions d'actifs.

Enfin, un remboursement anticipé partiel des sommes dues devra intervenir en cas de perception d'indemnités d'assurance à la suite de sinistres à hauteur du montant des indemnités d'assurance excédant la franchise de 5 millions d'euros diminué le cas échéant des sommes réinvesties.

Clauses restrictives (covenants)

Le Contrat de Crédits comporte également des clauses restrictives limitant la capacité des sociétés du Groupe (sauf accord des prêteurs) à, notamment :

- contracter des dettes supplémentaires ;
- consentir des sûretés et des garanties ;

- s'engager dans des opérations de fusions, de scissions ou de restructurations ;
- ne pas conclure avec un tiers extérieur au Groupe un accord quelconque de joint-venture ou d'association d'entreprise au sens large ;
- s'engager dans certaines opérations de croissance externe ;
- procéder à des investissements excédant au cours d'un exercice social donné des montants fixés au Contrat ;
- procéder à des cessions d'actifs ou de participations, sauf celles autorisées par les contrats ;
- procéder avec certaines exceptions au remboursement et/ou à la réduction de leur capital social.

Le Contrat de Crédits comporte par ailleurs des engagements prévoyant la souscription et le maintien de polices d'assurances conformes aux pratiques généralement admises dans le domaine d'activité des sociétés du Groupe Derichebourg. De même, le Contrat comporte un engagement concernant la mise en place d'instruments de couverture de taux pour au moins 50 % du montant tiré sur le prêt amortissable.

4.11.1.6 Contrat d'affacturage

Le groupe Derichebourg a conclu le 1^{er} janvier 2015 un contrat d'affacturage à vocation sans recours (ligne autorisée de 240 M€), qui concerne les entités françaises, belges et allemandes des activités Services à l'Environnement et Services aux Entreprises. Ce contrat est d'une durée confirmée de deux ans.

Les créances éligibles correspondent à des livraisons effectuées ou des prestations de services rendues auprès de clients privés ou de clients publics français.

Lors de chaque cession de créances, les créances entrant dans l'enveloppe de l'agrément de l'assureur-crédit (sous déduction des créances préalablement cédées sans recours et non encore payées) sont cédées sans recours. Les autres créances sont cédées avec recours. Les créances conservent leur statut (cédées avec ou sans recours) initial jusqu'à leur paiement.

Le factor est co-assuré avec le Groupe auprès des 2 assureurs-crédit. Le versement des éventuelles indemnités d'assurance-crédit lui est délégué.

Les intérêts sont précomptés lors de la cession de la créance sur la base d'un délai moyen de règlement conventionnel. Le risque de retard de paiement est transféré au factor.

Le taux de dilution (avoirs, remises) est faible.

Le montant des créances décomptabilisées au titre des contrats d'affacturage s'élève à 188,7 M€ au 30 septembre 2016.

Le Groupe décomptabilise 95 % des créances sans recours du fait de la quotité résiduelle non garantie de 5 %.

Un avenant a été signé en avril 2016 portant la maturité de ce contrat à décembre 2018.

4.11.2 Position financière nette

En millions d'euros	30-09-2016	30-09-2015
Dettes financières	267,0	275,6
Trésorerie active	41,9	43,7
Total endettement net	225,1	231,9

Risques liés au niveau d'endettement

Le niveau de l'endettement du Groupe pourrait affecter sa capacité à réagir aux évolutions de son environnement économique.

Le Groupe présente au 30 septembre 2016 un endettement net de 225,1 M€.

L'obligation d'affecter une partie de ses flux de trésorerie au service de sa dette réduit les ressources disponibles pour les investissements.

4.11.3 Risque de liquidité

Le Groupe gère le risque d'être à court de trésorerie en utilisant un outil de gestion des liquidités récurrentes. Cet outil tient compte de la maturité à la fois des investissements financiers et des actifs financiers (par exemple créances clients, autres actifs financiers) et des estimations de flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles.

Au 30 septembre 2016, les principales sources de financement du Groupe sont :

- un contrat de crédit syndiqué de 232,5 M€ mis en place en mars 2014, remboursé à hauteur de 26,5 M€ le 31 mars 2015 et le 31 mars 2016. Son encours autorisé est donc de 179,5 M€. Il comporte un prêt d'une durée de 5 ans, amortissable par annuités constantes, d'un montant de 132,5 M€ (encours autorisé et tiré de 79,5 M€ au 30 septembre 2016), et un crédit revolving d'un

montant de 100 M€, remboursable *in fine* au bout de 5 ans. La prochaine échéance au titre du prêt amortissable interviendra le 31 mars 2017, et sera d'un montant de 26,5 M€. Au 30 septembre 2016, 80 M€ n'étaient pas tirés au titre du crédit Revolving ;

- un contrat d'affacturage à vocation sans recours entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015, d'une capacité de tirage de 240 M€ (en fonction des créances disponibles), d'une durée initiale de 2 ans, renouvelé en avril 2016 pour porter la maturité à fin décembre 2018. Le *factor* achète les créances sans recours à concurrence du montant des agréments délivrés par les assureurs-crédit, et avec recours au-delà. Le montant des créances que le Groupe est susceptible de dé-comptabiliser dépend donc du montant de créances disponibles et des agréments délivrés par les assureurs-crédit. Toute variation à la baisse d'un de ces montants peut conduire à une augmentation de l'endettement affiché par le Groupe ;
- des crédits à moyen terme pour un montant de 45 M€ utilisés à hauteur de 45 M€ (incluant le pré-financement du CICE 2016) ;
- des contrats de crédit-bail, amortissables et à taux fixe, dont l'encours au 30 septembre 2016 est de 77 M€ ;
- des lignes bilatérales, confirmées ou non, pour un montant cumulé de 92 M€, qui ne sont pas utilisées puisque la trésorerie nette du groupe est de 17 M€ au 30/9/16.

Le tableau ci-dessous reprend les principales échéances de remboursement des emprunts jusqu'en 2021.

Principales échéances

En millions d'euros	À - 1 an	À + 1 an	À + 2 ans	À + 3 ans	À + 4 ans	Total
Crédit syndiqué	25,9	25,9	45,9	0,0	0,0	97,7
Locations financières	22,8	20,1	14,6	8,9	5,7	72,1
Autres lignes moyen et long termes ⁽¹⁾	21,5	2,9	2,6	2,7	2,3	31,9
Total	70,2	48,9	63,1	11,6	8,0	201,7

(1) Dont à moins d'un an 19,9 M€ au titre de l'affacturage.

Ratios financiers

Le Contrat de Crédits prévoit que le Groupe doit maintenir les ratios financiers suivants :

- le ratio de levier annuel, c'est-à-dire le rapport (a) dettes financières nettes consolidées sur (b) excédent brut d'exploitation consolidé, à chaque date de calcul et pour la période de 12 mois glissants se terminant à chaque date de calcul considérée, doit être inférieur à 2,75 ;

Au 30 septembre 2016, le ratio de levier est de 1,85.

- le ratio de couverture du service de la dette, c'est-à-dire le rapport (a) cash flow consolidé avant service de la dette sur (b) frais

financiers nets, à chaque date de calcul et pour la période de 12 mois glissants se terminant à chaque date de calcul considérée, doit être supérieur à 5.

Au 30 septembre 2016, le ratio de couverture est de 6,85.

Le Groupe respecte ses covenants financiers au 30 septembre 2016. Le non-respect de ces ratios constituerait un cas de défaut, qui pourrait être levé en cas d'accord de la majorité des prêteurs.

Compte tenu de la marge de liquidité existant au 30 septembre 2016 de 189 M€, et sur la base de ses prévisions d'activité et d'investissements, le Groupe estime qu'il dispose de lignes financières suffisantes pour lui permettre de faire face à ses échéances au cours des 12 prochains mois à compter du 30 septembre 2016.

4.12 Instruments financiers

Le Groupe utilise certains instruments financiers pour réduire les risques de taux d'intérêts, les risques de change résultant de son activité commerciale ainsi que le risque sur les cours des matières premières.

4.12.1 Valeur de marché des instruments financiers

Afin de déterminer la juste valeur des instruments financiers, le Groupe utilise la hiérarchie de juste valeur suivante selon les méthodes de valorisation :

- niveau 1 : prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;

- niveau 2 : données autres que des prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement ;
- niveau 3 : méthodes qui utilisent des données ayant un impact significatif sur la juste valeur comptabilisée qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Au 30 septembre 2016, tous les actifs et les passifs financiers du Groupe évalués à leur juste valeur sont classés en niveau 2.

Au cours de l'exercice 2016, il n'y a pas eu de transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur, ni de transfert vers ou depuis le niveau 3.

En millions d'euros	30-09-16	30-09-15
Actifs en juste valeur par résultat		
• Instruments dérivés actifs	0,0	0,0
Actifs en juste valeur par capitaux propres		
• Instruments dérivés actifs	0,0	0,4
Prêts et créances		
• Prêts non courants	0,0	0,0
• Dépôts et cautionnements non courants	6,9	6,0
• Autres actifs financiers non courants	0,0	0,2
• Créances clients courantes	226,4	232,1
• Prêts courants	0,9	0,7
• Dépôts et cautionnements courants	12,9	12,3
• Trésorerie et équivalents de trésorerie	41,9	43,7
Placements détenus jusqu'à l'échéance		
• Aucun		
Actifs disponibles à la vente		
• Titres de participation	4,1	2,7
Passifs en juste valeur par résultat		
• Instruments dérivés passif	2,8	0,1
Passifs en juste valeur par capitaux propres		
• Instruments dérivés passif	3,5	6,4
Autres passifs		
• Crédit syndiqué	97,7	133,0
• Autres dettes financières non courantes	72,3	65,8
• Dettes fournisseurs	216,4	198,3
• Autres passifs financiers courants	0,5	0,4
• Crédits à court terme & concours bancaires	96,5	76,4

4.12.2 Valeur de marché des instruments dérivés

En millions d'euros	30-09-16		30-09-15	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Dérivés sur risque de taux d'intérêt			6,4	6,6
Dérivés sur risque de change	0,0	0,0	0,4	0,0
Montant des dérivés au bilan consolidé	0,0	6,4	0,4	6,6

4.12.3 Risques de taux d'intérêt

En fonction de l'évolution attendue des taux d'intérêts et de la contrainte de couverture inscrite dans le contrat syndiqué, le Groupe détermine des objectifs de répartition entre endettement à taux fixe et endettement à taux variable. Au 30 septembre 2016, 65 % de la dette a été souscrite à taux variable.

Le Groupe utilise plusieurs types d'instruments de gestion du risque de taux pour optimiser ses charges financières et gérer la répartition de sa dette entre dette à taux variable et dette à taux fixe.

L'endettement financier du Groupe à taux variable est totalement couvert. Une variation de 1 % du taux Euribor trois mois serait sans impact sur les états financiers du Groupe.

Position financière nette après couverture

En millions d'euros	30-09-16			30-09-15		
	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable	Total
Passifs financiers	94,2	148,0	242,2	80,3	186,0	266,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie		24,8	24,8		9,3	9,3
Total dette financière	94,2	172,8	267,0	80,3	195,3	275,6
%	35%	65%	100%	29%	71%	100%

Position financière nette après couverture

En millions d'euros	30-09-16			30-09-15		
	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	Au-delà	À moins d'un an	de 1 à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers	123,5	136,2	7,3	103,3	162,8	9,6
Actifs financiers	(55,7)	(6,9)		(56,8)	(6,0)	
Position nette avant gestion	67,8	129,3	7,3	46,5	156,7	9,6
Swap		(270,0)		(140,0)	(270,0)	
Position nette après gestion	67,8	(140,7)	7,3	(93,5)	(113,3)	9,6

Instruments dérivés de taux par échéance

En millions d'euros	Taux initial	À moins d'un an	de 1 à 2 ans	de 2 à 5 ans	à plus de 5 ans
Swap taux variable -> taux fixe :					
SWAP EUR	0,66 %			20,0	
SWAP EUR	0,95 %			34,0	
SWAP EUR	0,96 %			66,0	
SWAP EUR	0,97 %			25,0	
SWAP EUR	0,98 %			25,0	
COLLAR	0,47-1,25 %			100,0	
Total valeurs nominales EUR		0,0	0,0	270,0	0,0

4.12.4 Risque de change

Taux de changes utilisés

En euros	Monnaies étrangères	2016		2015	
		Clôture	Moyen	Clôture	Moyen
Canada	CAD	1,4690	1,4719	1,5034	1,4070
États-Unis	USD	1,1161	1,1106	1,1203	1,1482
Maroc	MAD	10,8526	10,8563	10,8783	10,8774
Mexique	MXN	21,7389	19,8965	18,9768	17,3406
Royaume-Uni	GBP	0,8610	0,7428	0,7385	0,7428

De façon générale, les revenus du Groupe sont générés dans la même monnaie que celle des coûts correspondants. En conséquence, l'exposition du Groupe au risque de change est faible et le montant des opérations commerciales réalisées dans une monnaie autre que la monnaie locale, essentiellement des exportations depuis la France libellées en dollars, est couvert généralement par des opérations de

ventes à terme. L'évolution de l'euro par rapport au dollar américain affecte cependant la traduction en euros du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation de l'activité Services à l'Environnement.

Pour couvrir son exposition au risque de change, le Groupe utilise des contrats de change à terme.

En millions de devises	USD	CAD
Achats à terme	3,0	
Ventes à terme	18,4	0,9

Créances clients, créances d'impôts et autres actifs courants par devise

En millions de devises	Créances au 30-09-16			Créances au 30-09-15		
	Devise locale	Euro	%	Devise locale	Euro	%
CAD	1,9	1,3	0 %			
EUR	288,9	288,9	90 %	287,8	287,8	91 %
GBP	0,1	0,1	0 %	0,0	0,0	0 %
MAD	113,3	10,4	3 %	60,2	5,5	2 %
MXN	74,8	3,4	1 %	82,9	4,4	1 %
USD	18,3	16,4	5 %	20,2	18,1	6 %
Total	320,6	100 %		315,7	100 %	

Dettes fournisseurs, dettes d'impôts et autres passifs courants

En millions de devises	Dettes au 30-09-16			Dettes au 30-09-15		
	Devise locale	Euro	%	Devise locale	Euro	%
CAD	0,8	0,6	0 %			
EUR	459,1	459,1	97 %	426,2	426,2	97 %
GBP	0,0	0,0	0 %	0,5	0,6	0 %
MAD	82,5	7,6	2 %	51,8	4,8	1 %
MXN	36,8	1,7	0 %	48,2	2,5	1 %
USD	7,5	6,7	1 %	5,6	5,0	1 %
Total	475,7	101 %		439,1	100 %	

Le tableau suivant présente la sensibilité du résultat avant impôt, avant et après gestion du risque, à une variation raisonnable du taux de change du dollar américain toutes autres variables étant constantes par ailleurs.

En millions d'euros	30-09-16		30-09-15		
	Avant gestion	Après gestion	Avant gestion	Après gestion	
USD	+ 5 %	(0,7)	0,0	(0,9)	(0,2)
	- 5 %	0,7	(0,0)	1,0	0,2
Total	+ 5 %	(0,7)	(0,0)	(0,9)	(0,2)
	- 5 %	0,8	0,0	1,0	0,2

4.12.5 Risque de crédit ou de contrepartie

Les opérations financières (emprunts, couvertures de change, taux, matières premières) sont réalisées avec des établissements de premier rang, dans un souci de répartition des risques.

Concernant le risque de contrepartie sur les créances clients, les clients des activités Services à l'Environnement et Services aux Entreprises font systématiquement l'objet d'une demande d'agrément auprès d'un assureur crédit, tant pour les créances domestiques qu'export ou à l'étranger (quotité assurée de 95 % du montant hors taxes). Il peut néanmoins arriver que ces demandes d'agrément soient refusées par l'assureur crédit, pour des raisons résultant de son analyse de la

solvabilité des clients. Le risque Client fait l'objet d'une comparaison très régulière avec agréments de l'assureur crédit.

Il existe depuis plusieurs années une politique très stricte de suivi des encours client et de relance systématique des encours arrivés à échéance.

L'activité Services aux Entreprises travaille avec un nombre très important de clients qui constituent un panel représentatif de l'économie française. À ce titre, son risque de défaut de paiement est représentatif du risque de défaillance de l'économie en général, sans qu'une défaillance unitaire soit susceptible de remettre en cause la pérennité du Groupe.

Balance âgée des créances clients (valeurs brutes hors créances douteuses)

En millions d'euros	Encours total 30-09-16				
		Non échu	< 1 mois	< 4 mois	> 4 mois
Services à l'Environnement	121,4	94,7	11,8	12,2	2,7
Services aux Entreprises	107,2	66,8	14,0	12,4	13,9
Holding	0,9	0,6	0,0	0,1	0,2
Total	229,5	162,1	25,8	24,7	16,9

Malgré l'environnement perturbé, le Groupe n'a pas observé à ce stade de détérioration significative des délais de paiement et le montant des pertes irrécouvrables représente 0,9 million d'euros. Par ailleurs, le Groupe considère que les créances saines ne représentent pas de risque particulier hormis certaines créances âgées de plus de 4 mois.

4.12.6 Risque matières premières

Dans le cadre courant de ses activités, le Groupe prend peu d'engagements à terme (achat ou vente) de quantités de métaux ferreux ou non ferreux à terme, et les contrats ne contiennent en général pas d'engagement ferme sur les prix au-delà d'un mois. En fonction de l'évolution des cours des métaux, il peut se produire que le Groupe doive acheter ou vendre des quantités de métaux pour honorer ces contrats à un prix moins favorable que celui connu lors de la conclusion des contrats. Toutefois, la pratique du Groupe est la

conclusion de contrats de vente au fur et à mesure des achats. Trois sociétés spécialisées, l'une dans l'affinage d'aluminium (REFINAL), deux autres dans la commercialisation de métaux non ferreux (INOREC et COFRAMETAL), peuvent prendre des engagements à l'achat ou à la vente, en anticipant la contrepartie physique. En conséquence, elles ont recours dans cette hypothèse à des couvertures sur le LME (très ponctuellement, d'autres sociétés du Groupe peuvent y recourir).

De même, le groupe peut être amené à vendre ses stocks de marchandises métalliques transformées à ses clients à un prix moins élevé que celui auquel il les a achetées, en cas de baisse des prix de marché pour ces marchandises entre le moment de l'achat et celui de la vente. La volatilité des prix des différents métaux peut ponctuellement créer des « effets prix », que le Groupe s'efforce de limiter par un niveau faible de stocks.

4.13 Provisions non courantes et provisions pour engagements envers le personnel

4.13.1 Variation des provisions non courantes

En millions d'euros	Valeur au 30-09-15	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écarts de change	Variations de périmètre ⁽¹⁾	Autres variations	Valeur au 30-09-16
Provisions pour litiges prud'homaux	4,6	2,0	(1,4)	(0,3)		0,1	(0,0)	5,0
Provisions pour autres litiges	1,1	0,2	(0,1)	(0,0)		2,3	(0,0)	3,5
Provisions pour litiges URSSAF	4,5		(1,2)				(0,2)	3,1
Provisions pour garantie	0,1	0,1	(0,0)					0,1
Provisions pour médailles du travail	2,4	0,3	(0,5)	(0,6)				1,7
Provisions pour restructuration						0,3		0,3
Provisions pour pertes à terminaison sur contrats	0,3		(0,3)					
Provisions environnementales	9,9	0,1	0,0	(2,1)	0,0			7,8
Autres provisions non courantes		1,3		(0,0)	0,0			1,2
Total	22,8	3,9	(3,4)	(3,0)	0,0	2,7	(0,2)	22,8

(1) Voir note 3.1 Entrées dans le périmètre de consolidation.

4.13.2 Provisions pour engagements envers le personnel

En France, les salariés du Groupe bénéficient des régimes nationaux de retraite et d'une indemnité de fin de carrière versée par l'employeur selon les conventions collectives en vigueur au sein de chaque filiale.

Pour les autres pays, les régimes dépendent de la législation locale, de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée.

Les projections de charges et les engagements retenus dans les comptes consolidés ont été déterminés sur la base des hypothèses actuarielles suivantes :

Hypothèses actuarielles	Activités Services aux Entreprises	Zone euro 2015-2016	Zone euro 2014-2015
Taux d'actualisation		1,00 %	2,00 %
Taux d'inflation		2,00 %	2,00 %
Taux de progression des salaires attendu sur le long terme		2,00 %	2,00 %
Rendement attendu des actifs			
• actions			
• immobilisations			
• liquidité			
• obligations			
• hedge funds			
Mortalité	Tables par générations TGH / TGF 05	Tables par générations TGH / TGF 05	
Taux de rotation	Interne à l'entreprise, appliquée à chaque salarié	Interne à l'entreprise, appliquée à chaque salarié	
Âge départ à la retraite	Départ volontaire à 62 ans pour les non-cadres	Départ volontaire à 62 ans pour les non-cadres	
	Départ volontaire à 65 ans pour les cadres	Départ volontaire à 65 ans pour les cadres	

Hypothèses actuarielles

Activité Services à l'Environnement et Holding

	Zone Euro 2015-2016	Zone Euro 2014-2015
Taux d'actualisation	1,00% à 2,50%	2,00% à 2,40%
Taux de progression des salaires attendu sur le long terme	0% à 2%	0% à 2%
Rendement attendu des actifs	NA	NA
Mortalité	Tables par générations TGH / TGF 05	Tables par générations TGH / TGF 05
Taux de rotation	Tables INSEE adaptées au turn over du Groupe	Tables INSEE adaptées au turn over du Groupe
Âge départ à la retraite	Départ volontaire à 62 ans pour les non-cadres départ volontaire à 65 ans pour les cadres	Départ volontaire à 62 ans pour les non-cadres départ volontaire à 65 ans pour les cadres

Pour les activités Services à l'Environnement et Services aux Entreprises en France, le taux d'actualisation retenu dans la présente évaluation est un taux de 1 %.

La norme IAS 19 fixe le taux d'actualisation comme étant égal au taux des obligations émises par les entreprises de première catégorie à une échéance égale à la maturité de l'engagement.

Dans la zone euro, les taux des obligations privées de première catégorie (AA) se situent entre 2 % et 2,25 % selon les référentiels (IBOXX, Bloomberg) à la date d'évaluation.

Le taux d'actualisation effectivement retenu dans la présente évaluation est ainsi conforme à la norme IAS19.

En millions d'euros	30-09-15	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écarts de change	Variations de périmètre ⁽¹⁾	Impact IFRS 5	Éléments du résultat global	30-09-16
Engagement envers le personnel	33,6	3,2	(1,6)	(0,0)		1,3	(0,3)	9,3	45,5

(1) Voir note 3.1 Entrées dans le périmètre de consolidation.

<i>En millions d'euros</i>	2016	2015	2014
Valeur actuarielle des engagements en début d'exercice	33,6	35,4	31,9
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2,6	2,1	1,9
Charge d'intérêt	0,6	0,6	0,9
(Gains)/pertes actuariels liés à l'expérience	4,9	(2,4)	(1,5)
(Gains)/pertes actuariels liés à des changements d'hypothèse	4,9	(0,1)	4,2
Versements des participants	0,0	0,0	0,0
Prestations versées	(1,4)	(2,0)	(1,7)
Acquisitions, cessions, liquidations	0,0	0,0	0,0
Variation de périmètre	0,0	0,0	(0,3)
Variations de change	0,0	0,0	0,0
Impact IFRS 5	0,0	0,0	0,0
Valeur actuarielle des engagements en fin d'exercice	45,3	33,6	35,4
Juste valeur des actifs financiers de couverture en début d'exercice	0,0	0,0	0,0
Produits d'intérêt	0,0	0,0	0,0
Rendement attendu des actifs autres que les intérêts financiers	0,0	0,0	0,0
Coûts administratifs	0,0	0,0	0,0
Cotisations employeurs	1,4	2,0	1,7
Versements des participants	0,0	0,0	0,0
Prestations versées	(1,4)	(2,0)	(1,7)
Actifs distribués lors de liquidations	0,0	0,0	0,0
Variations de périmètre	0,0	0,0	0,0
Variations de change	0,0	0,0	0,0
Impact IFRS 5	0,0	0,0	0,0
Juste valeur des actifs financiers de couverture en fin d'exercice	0,0	(0,0)	0,0
Provisions renseignées au bilan	0,0	0,0	0,0
Valeur actuarielle des engagements	45,3	33,6	35,4
Juste valeur des actifs	0,0	0,0	(0,0)
Valeur nette des obligations	45,3	33,6	35,4
Composante de la charge annuelle			
Coût des services rendus	2,6	2,1	1,9
Coût financier	0,6	0,6	0,9
Coûts administratifs	0,0	0,0	0,0
Gains/Pertes sur liquidations	0,0	0,0	0,0
Total	3,2	2,7	2,8
État des produits et charges comptabilisés en autres éléments du résultat global			
Rendement attendu des actifs autres que les intérêts financiers	0,0	0,0	0,0
Gains/(pertes) actuariels liés à l'expérience	(4,9)	2,4	1,5
Gains/(pertes) actuariels liés à des changements d'hypothèse	(4,9)	0,1	(4,2)
Total gain/(perte) reconnu en autres éléments du résultat global	(9,9)	2,5	(2,6)
Provision au début de l'exercice	33,6	35,4	31,9
Charge de l'exercice	3,2	2,7	2,8
Impact de l'exercice en résultat global	9,9	(2,5)	2,6
Prestations versées	(1,4)	(2,0)	(1,7)
Autres	(0,0)	(0,0)	(0,2)
Impact IFRS 5	0,0	0,0	0,0
Variations de change	0,0	0,0	0,0
Provision à la clôture	45,3	33,6	35,4

4.14 Provisions courantes

En millions d'euros	Valeur au 30-09-15	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écarts de change	Variations de périmètre	Impact IFRS 5	Autres variations	Valeur au 30-09-16
Provisions pour litiges ⁽¹⁾	5,8	1,0	(0,7)	(0,3)		0,0		0,2	6,0
Provisions pour restructuration	1,2	1,5	(1,2)						1,6
Provisions pour pertes à terminaison sur contrats	0,1		(0,1)						0,0
Provisions pour impôts	0,1	0,1		(0,1)					0,0
Provisions environnementales	1,2	0,1	(1,2)						0,1
Autres provisions	0,1	0,0	(0,0)		0,0			0,0	0,1
Total	8,5	2,8	(3,3)	(0,4)	0,0	0,0	(0,0)	0,2	7,8

(1) Dont 4 M€ de litiges URSSAF au 30/9/16.

4.15 Autres passifs courants

En millions d'euros	30-09-16	30-09-15
Fournisseurs	216,4	197,8
Dettes d'impôt	7,9	5,5
État et dettes sociales	210,4	202,1
Avances et acomptes reçus sur commandes	21,2	17,0
Comptes courants créditeurs	2,1	1,5
Dettes diverses	8,2	7,7
Produits constatés d'avance	9,0	7,4
Autres passifs courants	250,9	235,7

4.16 Autres passifs non courants

En millions d'euros	30-09-16	30-09-15
Fournisseurs		0,5
Produits constatés d'avance	1,1	1,1
Autres passifs non courants	1,1	1,6

4.17 Informations sectorielles

Les secteurs présentés correspondent aux deux branches d'activités de Derichebourg : Services à l'Environnement, Services aux Entreprises.

Chacun de ces secteurs est engagé dans la fourniture et la production de services et produits et résulte de l'agrégation des unités génératrices de trésorerie suivies chaque mois par la direction générale dans son reporting de gestion.

4.17.1 Par secteur d'activité

4.17.1.1 Chiffre d'affaires

En millions d'euros	2016	2015 Retraité	Variation en %
Services à l'Environnement	1 389,8	1 670,8	(16,8 %)
Services aux Entreprises	757,0	681,3	11,1 %
Holding	0,6	0,5	12,9 %
Total	2 147,5	2 352,6	(8,7 %)

4.17.1.2 Éléments du compte de résultat consolidé

En millions d'euros	Services à l'Environnement	Services aux Entreprises	Holding	Éliminations intersector	Total au 30 septembre
2016					
Chiffre d'affaires externe	1 392,3	769,6	28,6	(42,9)	2 147,5
Chiffre d'affaires intersector	(2,5)	(12,5)	(28,0)	42,9	0,0
Chiffres d'affaires	1 389,8	757,0	0,6	0,0	2 147,5
Résultat opérationnel courant	33,0	17,6	(4,5)	0,0	46,0
Résultat opérationnel	32,7	13,6	(4,5)	0,0	41,8
Part du résultat net des mises en équivalence	0,2	0,0	0,0	0,0	0,2
2015 Retraité					
Chiffre d'affaires externe	1 673,1	693,2	25,0	(38,6)	2 352,6
Chiffre d'affaires intersector	(2,3)	(11,9)	(24,4)	38,6	0,0
Chiffres d'affaires	1 670,8	681,3	0,5	0,0	2 352,6
Résultat opérationnel courant	41,7	19,8	(6,2)	0,0	55,3
Résultat opérationnel	40,2	19,1	(6,0)	0,0	53,3
Part du résultat net des mises en équivalence	0,2	(1,2)	0,0	0,0	(1,0)

Les activités de constructions et de maintenance de grues ont été classées comme détenues en vue de la vente.

Les impacts sur les indicateurs 2016 sont les suivants :

En millions d'euros	Services à l'Environnement	Services aux Entreprises	Holding	Total
CA 2015 publié en 2015	1 674,1	681,3	0,5	2 355,9
Abandon activités Construction et maintenance de grues	(3,3)		0,0	(3,3)
CA 2015 publié en 2016	1 670,8	681,3	0,5	2 352,6
ROC 2015 publié en 2015	39,8	19,8	(6,2)	53,5
Abandon activités Construction et maintenance de grues	1,9		0,0	1,9
ROC 2015 publié en 2016	41,7	19,8	(6,2)	55,3
RO 2015 publié en 2015	38,3	19,1	(6,0)	51,4
Abandon activités Construction et maintenance de grues	1,9		0,0	1,9
RO 2015 publié en 2016	40,2	19,1	(6,0)	53,3

4.17.1.3 Autres informations sectorielles

En millions d'euros	Services à l'Environnement	Services aux Entreprises	Holding	Éliminations intersectorielles	Total au 30 septembre
2016					
Total bilan actif (courant et non courant)	855,0	450,2	306,7	(411,1)	1 200,9
Actifs liés à des actifs liés en cours de cession	2,9	0,0	0,0	0,0	2,9
Total bilan passif (courant et non courant hors capitaux propres) des activités poursuivies	618,7	285,7	351,9	(411,1)	845,2
Passifs liés à des actifs en cours de cession	1,8	0,0	6,2	0,0	8,0
Total bilan passif (courant et non courant hors capitaux propres)	620,5	285,7	358,1	(411,1)	853,2
Flux au 30 septembre 2016					
Investissements corporels et incorporels	57,8	11,0	1,5	0,0	70,3
Amortissements corporels et incorporels	(63,9)	(9,9)	(2,1)	0,0	(76,0)
Perte de valeur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2015					
Total bilan actif (courant et non courant)	812,4	439,0	313,3	(398,5)	1 166,2
Total bilan passif (courant et non courant hors capitaux propres) des activités poursuivies	587,7	271,7	350,9	(398,6)	811,8
Passifs liés à des actifs en cours de cession	0,0	0,0	6,2	0,0	6,2
Total bilan passif (courant et non courant hors capitaux propres)	587,7	271,7	357,1	(398,6)	817,9
Flux au 30 septembre 2015					
Investissements corporels et incorporels	49,4	12,5	1,7	0,0	63,6
Amortissements corporels et incorporels	(61,5)	(8,4)	(2,2)	0,0	(72,1)
Perte de valeur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

4.17.2 Information par localisation géographique

En millions d'euros	Continent Européen	France	Continent Américain	Continent Africain	Total au 30 septembre
2016					
Chiffre d'affaires (origine des ventes)	340,1	1 688,1	101,6	17,7	2 147,5
Investissements corporels et incorporels	10,2	52,0	6,7	1,4	70,3
Amortissements corporels et incorporels	(14,4)	(50,2)	(9,1)	(2,3)	(76,0)
Total immobilisations corporelles nettes	86,6	298,4	45,1	6,0	436,1
2015 Retraité					
Chiffre d'affaires (origine des ventes)	359,0	1 829,9	153,1	10,6	2 352,6
Investissements corporels et incorporels	13,1	38,6	4,6	7,4	63,6
Amortissements corporels et incorporels	(15,4)	(45,9)	(9,6)	(1,2)	(72,1)
Total immobilisations corporelles nettes	91,6	277,8	47,8	6,9	424,2

4.18 Dotations aux provisions

En millions d'euros	2016	2015 Retraité
Dotations actif circulant	1,6	2,7
Dotations provisions pour risques et charges	5,3	4,8
Total	6,9	7,6

4.19 Autres produits et charges d'exploitation

En millions d'euros	2016	2015 Retraité
Produits de cession d'immobilisations corporelles	3,6	9,5
Production immobilisée	0,3	0,7
Reprises de provisions sur immobilisations corporelles	0,3	0,6
Reprises de provisions sur actifs circulants	2,6	2,2
Reprises de provisions pour risques et charges	8,1	5,4
Transferts de charges exploitation	3,5	2,7
Subventions d'exploitation et d'investissement	2,2	1,9
Divers	1,3	1,0
Total autres produits d'exploitation	21,9	24,0
VNC des immobilisations cédées	(2,7)	(8,5)
Pertes sur créances irrécouvrables et abandons de créances	(0,7)	(0,9)
Redevances	(4,9)	(4,5)
Jetons de présence versés	(0,1)	(0,1)
Divers	(7,5)	(1,9)
Total autres charges d'exploitation	(15,8)	(16,0)

4.20 Autres produits et charges opérationnels

	2016	2015	Retraité
France - Coût de restructuration des entités acquises	(2,2)	(0,7)	France - Restructuration Multiservices
Italie - Arrêt de la filiale Multiservices ⁽¹⁾	(4,0)	(0,5)	France - Coût d'adaptation au nouvel environnement économique
Total autres charges opérationnelles	(6,2)	(2,2)	
Belgique - Évolution des litiges environnementaux	1,9		
Total autres produits opérationnels	1,9		

(1) Voir note 4.7 Créances clients, autres créances et actifs financiers courants.

4.21 Frais financiers nets

Pour une meilleure appréciation du coût de la dette, les frais financiers nets sont calculés en rapprochant les frais financiers avec les produits financiers comptabilisés au titre des placements réalisés et en prenant en compte l'incidence des couvertures de taux.

Tous les éléments n'entrant pas dans cette définition font l'objet si nécessaire d'une ligne spécifique.

En millions d'euros	2016	2015 Retraité
Intérêts des emprunts, des découverts bancaires, de l'affacturage	(9,0)	(10,9)
Intérêts des comptes courants	0,1	0,1
Intérêts leasing	(2,2)	(2,3)
Dividendes	0,4	0,4
Revenus des VMP et équivalents de trésorerie	(0,3)	0,0
Couverture de taux et autres charges et produits financiers	(6,8)	(4,2)
Frais financiers nets	(17,7)	(16,8)
Gains et pertes de change	0,7	2,4
Charges d'intérêts sur retraites et pensions	(0,6)	(0,6)
Autres	2,4	(0,4)
Gains et pertes de change et autres	2,5	1,3

4.22 Impôt sur les résultats

4.22.1 Par nature

En millions d'euros	2016	2015 Retraité
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	26,6	37,8
Impôt courant	(8,7)	(11,2)
Impôt différé	0,6	5,8
Charge totale d'impôt	(8,1)	(5,4)
Taux effectif d'imposition	(30,45 %)	(14,55 %)

4.22.2 Charge effective d'impôt

	2016	2015 Retraité
Charge ou produit d'impôt théorique	(9,2)	(13,6)
Effet des reports variables	(1,9)	3,9
Reconnaissance des impôts différés actifs	2,8	0,3
Définitions permanentes fiscales	1,8	3,9
Définitions permanentes liées aux retraitements de consolidation	(1,5)	(0,1)
Définitions de taux d'impôt sur sociétés étrangères	(0,2)	0,2
Charge d'impôt effective	(8,2)	(5,4)

La charge effective d'impôt du Groupe est déterminée sur la base du résultat des activités poursuivies avant impôts, retraité de la quote-part dans les résultats des entreprises associées.

Pour l'exercice 2016, la réconciliation de la charge effective d'impôt du Groupe a été effectuée sur la base d'un taux d'imposition de 34,43 %.

4.22.3 Intégration fiscale

Le Groupe Derichebourg a opté en France pour le régime d'intégration fiscale qui permet de compenser les résultats fiscaux des filiales

Le Groupe de sociétés intégrées fiscalement se compose des sociétés suivantes :

DERICHEBOURG SA	DERICHEBOURG VALRECY	POLYSEANE
AFM 86 SCI	DERICHEBOURG SERVICES & INGÉNIERIE NUCLÉAIRE	POLY-SEIA
AFM RECYCLAGE	DERICHEBOURG SNG	POLY-SENTI
AFM TOURAINE SCI	DERICHEBOURG TECHNOLOGIES	POLYSOTIS
ARTS ET DESCARTES SCI	DERICHEBOURG TRAVAUX & MAINTENANCE NUCLÉAIRE	POLYTIANE
BERNES BRUYÈRES SCI	ECO-PHU HOLDING	POLYURBAINE
BERTHELOT VILLENEUVE SCI	ECO-VHU SAS	POLYURBAINE 13
BIMA SCI	ÉCUREUIL SCI	POLYURBAINE NORMANDIE
BOLTON	ESKA	POLY-VAL
CARLISSA SCI	EXADIANE SCI	POLY-VALYS
CFF BETA SCI	FRADENA TRANSPORT	PREVEZA SCI
CFF DELTA SCI	FRANORA SCI	PROVERRE
CFF GAMMA SCI	GARE DE CHANDIEU SCI	PSIMMO
DERICHEBOURG IMMOBILIER SCI	HAUTE GARONNE SCI	PURFER
CFF OMEGA SCI	IMPASSE INDUSTRIE SCI	PURFER TRANSPORT
CFF SIGMA SCI	INOREC	PURFOLIOULE SCI
CFF VEGA SCI	INOTERA SCI	PURMET TRANSPORT
CHAUFONTAINE SCI	LICODIA SCI	QUAI DE NORVÈGE SCI
COFRAMETAL	LIEN ENVIRONNEMENT	REFINAL INDUSTRIES
DERICHEBOURG EXPANSION	MANDY RÉCUPÉRATION SCI	REVIVAL
DERICHEBOURG AQUA	OREE DES BOIS SCI	ROUTABOULE SCI
DERICHEBOURG ATIS AÉRONAUTIQUE	PEUPLIERS SCI	ROUX SCI
DERICHEBOURG ENERGIE	POLYAMON	
DERICHEBOURG ÉNERGIE E.P.	POLYBUIS	SERAM SA
DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT	POLYCEJA	SETIAM SCI
DERICHEBOURG ESPACES VERTS	POLYCEO	STRAP TRANSPORT
DERICHEBOURG ÉVOLUTION FORMATION	POLYCOROT	STRAPOLE SCI
DERICHEBOURG INTÉRIM	POLY-MASSI	STRAVIA SCI
DERICHEBOURG SOURCING AERO & ENERGY	POLY-MILIA	SUDIANE SCI
DERICHEBOURG MULTISERVICES HOLDING	POLY-NEA	ULTEAM
DERICHEBOURG PROPRETÉ	POLYREVA	VALME TECHNOLOGIES

L'économie d'impôt réalisée par le Groupe intégré Derichebourg s'élève à 9,9 M€.

Le groupe SLG acquis le 31 décembre 2015 a opté en France pour le régime d'intégration fiscale qui permet de compenser les résultats fiscaux des filiales françaises détenues directement ou indirectement à 95%. Les sociétés consolidées concernées par ce régime ont signé une convention relative aux modalités d'application de l'intégration fiscale, en conformité avec les règles fixées par l'administration fiscale.

Ce périmètre d'intégration fiscale se compose des sociétés suivantes : SLG Recycling Finance, Ets Giron, Ets Julien, Ets Mainguy, Hervé Récupération, SCI des Varennes, Sepchat Flaysakier, Sepchat 28, Sepchat 41, Serre Environnement, Sorit, Tri Environnement.

4.22.4 Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

En millions d'euros	30-09-16	30-09-15
Activation de déficits	23,2	30,5
Différences temporelles	3,1	2,9
Retraitement provisions réglementées	(6,4)	(12,6)
Avantages sociaux	12,4	9,7
Location financement	(1,5)	(1,8)
Élimination de résultats internes	3,4	2,7
Écarts d'évaluation	(11,8)	(13,2)
Retraitements IFRS	1,3	1,3
Autres natures	3,2	1,9
Impôts différés nets	27,0	21,4
dont		
Impôts différés actifs	45,8	45,4
Impôts différés passifs	18,8	24,0
Impôts différés nets	27,0	21,4

Le Groupe dispose de déficits fiscaux générés, principalement en France, pour un montant de 69 M€. Ces déficits sont indéfiniment reportables sur les bénéfices fiscaux futurs des sociétés les ayant générés étant entendu que la loi de finances rectificative pour 2011 a modifié les modalités d'imputation de ces déficits qui au-delà d'une franchise de 1 M€ ne peuvent plus être imputés qu'à hauteur de 50 % du résultat taxable. Les actifs d'impôts différés au titre de ces déficits ont été reconnus à hauteur de 23,7 M€, car le Groupe a considéré qu'il disposera dans un horizon de 3,5 ans de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

La filiale Derichebourg Environnement a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours des exercices précédents, portant notamment sur l'exercice 2012. L'administration fiscale conteste le traitement d'une subvention accordée en juin 2012 à la filiale italienne CRS en exécution d'un engagement antérieur. La société conteste le bien-fondé de ce redressement. Ce contrôle n'a pas d'impact sur les résultats de l'exercice, compte tenu du fait qu'une partie des reports déficitaires existant dans l'intégration fiscale française n'avait pas été activée au cours des exercices antérieurs.

4.23 Activités arrêtées ou en cours de cession

En millions d'euros	2016	2015
Activités de construction et de maintenance de grues		
Chiffre d'affaires	2,6	3,3
Résultat opérationnel courant	(2,9)	(1,9)
Résultat opérationnel	(4,5)	(1,9)
Résultat avant impôt	(4,3)	(2,0)
Résultat après impôt	(4,4)	(2,0)
Services Aéroportuaires		
Résultat opérationnel courant	(0,6)	(0,2)
Résultat opérationnel	(0,6)	(0,2)
Résultat avant impôt	(0,6)	(0,2)
Résultat après impôt	(0,6)	(0,2)
Total Résultat après impôt montant	(5,0)	(2,2)

Activités de construction et de maintenance de grues (en millions d'euros)	2016
Immobilisations incorporelles	(0,1)
Immobilisations corporelles	1,4
Total Actifs non courants	1,2
Stocks et encours	(1,5)
Créances clients	(1,0)
Autres actifs courants	(1,6)
Total Actifs courants	(4,1)
Total Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés	2,9
Engagements envers le personnel	(0,3)
Total Passifs non courants	(0,3)
Dettes fournisseurs	(0,6)
Autres passifs courants	(0,9)
Total Passifs courants	(1,5)
Total Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés	1,8

4.24 Résultat par action

		2016	2015 Retraité
Résultat net revenant aux actionnaires de la société (en millions d'euros)	(A)	12,9	28,2
Résultat net d'impôt part du groupe des activités arrêtées ou en cours de cession (en millions d'euros)	(B)	(5,0)	(2,3)
Résultat Net Part du Groupe après neutralisation des activités arrêtées ou cédées (en millions d'euros)	(C)	17,9	30,4
Impact sur le résultat de la dilution ⁽¹⁾	(D)	0,8	0,8
Résultat après dilution	(E)	18,7	31,2
Nombre d'actions ordinaires à la clôture de l'exercice		168 082 030	168 082 030
Titres d'autocontrôle		11 809 103	12 423 980
Nombre d'actions ordinaires à la clôture de l'exercice diminué des titres d'autocontrôle		156 272 927	155 658 050
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires à la clôture de l'exercice diminué des titres d'autocontrôle	(F)	156 272 927	155 658 050
ABSA ⁽²⁾		3 583 616	3 583 616
Nombre d'actions ordinaires à la clôture de l'exercice après dilution diminué des titres d'autocontrôle	(G)	159 856 543	159 241 666
Résultat de base par action (en euros) (hors activités arrêtées)	(C)/(F)	0,1	0,2
Résultat de base par action après dilution (en euros)	(E)/(G)	0,1	0,2
Résultat par action après résultat des activités arrêtées ou cédées	(A)/(F)	0,1	0,2
Résultat par action après résultat des activités arrêtées ou cédées après dilution	(A+D)/(G)	0,1	0,2

(1) Taux utilisé 5 %.

(2) Tous les BSA sont convertis par hypothèse.

4.25 Engagements

4.25.1 Détail des engagements donnés

Détail des engagements hors bilan

En millions d'euros	Cautions	Garanties	Total au 30-09-16	Total au 30-09-15
Loyer	0,6		0,6	0,5
Institutions financières - Prêts		1,3	1,3	0,5
Institutions financières - Crédits court terme		2,2	2,2	0,7
Institutions financières - Marchés ⁽¹⁾	8,0	41,9	49,8	34,7
Engagements environnementaux	0,0	0,1	0,1	0,7
Travail Temporaire ⁽²⁾	14,5		14,5	13,8
Engagements fiscaux	0,6		0,6	0,6
Divers	1,7		1,7	3,0
Total	25,4	45,5	70,8	54,4

(1) Cautions données conformément au cahier des charges de certains marchés.

(2) Cautions données par la maison mère à l'organisme financier délivrant la garantie légale pour l'activité de Travail temporaire.

État des nantissements

Dans le cadre de la garantie de l'endettement bancaire, Derichebourg SA a accordé au profit des banques participant au crédit 2014 les nantissements suivants :

- nantissement portant sur 67 % des actions de la société Derichebourg Environnement ;
- nantissement portant sur 67 % des actions de la société Derichebourg Multiservices.

Dans le cadre de l'acquisition des titres de participation et d'éléments de dettes financières de SLG Recycling, Derichebourg a remis à certains détenteurs 877 745 titres Derichebourg représentant une partie du prix payé. Ces titres sont assortis, sous certaines conditions relatives au rythme de cession sur le marché, d'une garantie d'absence de moins-value en cas de cession pendant une durée de 12 mois commençant le 7 janvier 2016 par rapport à un cours de référence de 3,14 € (net des dividendes reçus). 100 000 titres ont été acquis auprès de porteurs sur l'exercice au prix de 3,14 €. Au 30/9/16, le nombre de titres susceptibles de bénéficier d'une indemnisation en cas de moins-value est de 777 745 (soit 0,46 % du capital)

4.25.2 Détail des engagements reçus

- Lignes de crédit confirmées non utilisées au 30 septembre 2016 :
 - concours bilatéraux Allemagne : 14,0 M€ ;
 - concours bilatéraux Belgique : 9,5 M€ ;
 - concours bilatéraux Portugal : 1,0 M€ ;
 - crédit revolving (crédit syndiqué) : 80 M€.
- Cautions de retenue de garanties sur opérations de marché : 1,5 M€.
- Garantie émise par la société Cordofin pour 15 M€ à la restitution d'acompte relative au projet d'acquisition Rotamfer qui n'a pas abouti.

4.25.3 Risques liés à la cession de Servisair SAS

Derichebourg a cédé Servisair à Swissport France Holding le 23 décembre 2013. Le contrat de cession comporte des déclarations et garanties pouvant ouvrir droit à l'acquéreur à un remboursement partiel du prix de cession en cas de déclarations inexactes par le vendeur. Le groupe considère que, la cession par PAI de Swissport à HNA, intervenue en février 2016, fait perdre à Swissport le droit de demander un remboursement partiel du prix de cession de Servisair. Swissport ne partage pas cette interprétation et considère qu'il est toujours fondé de demander un remboursement partiel du prix de cession pour les claims notifiés dans les délais jusqu'en février 2016. Le groupe a assigné en septembre 2016 Swissport devant le Tribunal de Grande Instance de Paris afin de faire constater la résolution des déclarations et garanties, et déclarer que Swissport n'a plus droit à un remboursement partiel du prix de cession de Servisair. Dans l'hypothèse où l'action intentée par le groupe devant le Tribunal de Grande Instance ne prospérerait pas, et où les claims notifiés par l'acquéreur prospéreraient devant les tribunaux jugeant en dernier ressort (aucune procédure n'a été portée devant les tribunaux par Swissport à ce stade), le Groupe pourrait être contraint de rembourser à Swissport une part du prix de cession, pour un montant maximal de 30 M€.

4.25.4 Contrats de location

Le Groupe a conclu des contrats de locations sur certains équipements. Ces locations ont une durée moyenne de 3 à 5 ans.

4.25.4.1 Contrats de location simples

Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple non résiliables sont les suivants au 30 septembre 2016 :

Engagements futurs minimum - Locations simples

En millions d'euros	30-09-16	30-09-15
< à 1 an	(18,9)	(15,4)
> à 1 an et < 5 ans	(26,0)	(40,5)
> à 5 ans	(11,2)	(12,0)
Total	(56,1)	(68,0)

En millions d'euros	30-09-16	30-09-15
Loyers en charge sur l'exercice	(31,0)	(26,2)
Total	(31,0)	(26,2)

4.25.4.2 Contrats de location en crédit-bail

Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location en crédit-bail sont les suivants au 30 septembre 2016 :

Engagements futurs minimum - Locations en crédit-bail

En millions d'euros	30-09-16	30-09-15
< à 1 an	(24,5)	(23,3)
> à 1 an et < 5 ans	(50,8)	(52,3)
> à 5 ans	(5,4)	(8,1)
Total	(80,7)	(83,8)

En millions d'euros	30-09-16	30-09-15
Redevances sur l'exercice	(26,1)	(23,9)
Total	(26,1)	(23,9)

4.26 Litiges significatifs

4.26.1 Italie

• La filiale Derichebourg Environnement avait signé en août 2007 un protocole confidentiel réitéré en décembre 2007 portant sur l'acquisition d'une société exploitant en Italie deux centres de recyclage équipés chacun d'un puissant broyeur. Cette acquisition aurait conféré au Groupe une position de leader en Italie et permis la mise en œuvre de synergies avec l'activité déjà développée. La valeur négociée pour ces actifs était basée sur les conditions de marché prévalant en 2007 dans le recyclage. La non-réalisation des conditions suspensives, à la dernière date de réalisation, 28 décembre 2008, et l'échec des négociations complémentaires ont rendu caduque l'opération, selon Derichebourg Environnement. Confrontée aux demandes de réalisation de la transaction par le vendeur, Derichebourg Environnement a entrepris une action judiciaire visant à la reconnaissance par l'autorité judiciaire de l'annulation du protocole, la restitution de l'acompte de 15 M€, et le versement d'indemnités compte tenu des nombreuses anomalies décelées.

Le 4 mars 2014, le Tribunal a rendu une première décision, partielle, qui rejette les demandes de Derichebourg Environnement, mais qui n'a pas statué sur les demandes de la partie adverse. L'acompte versé a été provisionné intégralement par prudence. Derichebourg Environnement a fait appel de cette décision qu'il considère mal fondée en fait et en droit.

Le 27 octobre 2016, la Cour d'Appel de Milan a rendu une seconde décision, partielle également, dans le sens où elle ne porte que sur les demandes du groupe et pas sur celles de la partie adverse. Cette seconde décision confirme la première et déboute Derichebourg Environnement de la totalité de ses demandes (remboursement de l'acompte de 15 M€ et annulation du protocole initial pour manquements de la partie adverse). Derichebourg Environnement a l'intention de se pourvoir en cassation.

À cette date, aucun jugement n'est encore intervenu sur les demandes de la partie adverse, qui réclame l'exécution en nature du protocole initial. Dans l'hypothèse où les demandes de la partie adverse prospéreraient après épuisement des voies de recours, la justice pourrait ordonner la réalisation de la transaction, qui se solderait par

l'acquisition desdits chantiers de recyclage en contrepartie d'un décaissement de 43 M€ (majoré des intérêts de retard). Le groupe dispose des lignes de financement pour réaliser cette acquisition.

- En novembre 2013, le dirigeant (administrateur délégué) de la filiale italienne de l'activité Multiservices (AEP Multiservizi) a été placé en détention provisoire, dans le cadre d'une enquête relative à une procédure de passation de marchés publics en Campanie. Compte tenu du blocage des opérations de la Société que son incapacité pouvait provoquer, son mandat d'administrateur délégué a été révoqué. Il a été libéré depuis, et les mesures de contrainte postérieures levées. Bien que la société ne soit pas elle-même l'objet d'une action judiciaire, le groupe a décidé de tirer les conséquences de la situation de cette société et a constaté 4 M€ de provisions à caractère non-courant.

4.26.2 Belgique

- Un contrôle fiscal est intervenu au sein de la filiale belge George, portant sur l'identification des fournisseurs de métaux et de ferrailles pour les exercices 2006 à 2010. L'administration fiscale estime que la société n'a pas respecté la législation en matière d'identification à la TVA des fournisseurs et a rejeté la déductibilité des factures d'achat jugées non conformes. Cela aurait pour conséquence une augmentation de l'IS de 5 M€ majoré des intérêts légaux.

La société conteste ce redressement estimant notamment que :

- la législation belge en vigueur à cette époque ne donnait aucun pouvoir légal pour identifier ces revendeurs de métaux ;
- un contrôle avait été effectué sur ces exercices-là en 2008 pendant lequel ces questions avaient été abordées sans soulever de commentaires particuliers.

La société détient la copie de la carte d'identité de la plupart des fournisseurs, procédure supérieure à l'exigence légale.

Une décision de première instance favorable à la Société est intervenue le 26 novembre 2015. L'administration fiscale s'est pourvue en appel. Aucune provision n'est constatée à ce titre dans les comptes au 30 septembre 2016.

- Une action était intentée contre la société George par la SNCB au titre d'une pollution à Verviers en Belgique. La société George conteste sa responsabilité dans une pollution historique et a de surcroît mis en cause les anciens administrateurs et actionnaires. Par jugement de première instance du 1^{er} avril 2014, la société George avait été condamnée à payer 1,3 M€ majoré des intérêts légaux. Au 30 septembre 2015, la société avait comptabilisé une provision de 2 M€ montant qui tient compte de garanties reçues par ailleurs. Elle avait fait appel de cette décision. La décision d'appel est intervenue le 22 mars 2016. Le Tribunal d'appel a considéré qu'il n'incombait pas à la société George de rembourser les frais de dépollution. La provision précédemment constituée a été reprise sur l'exercice. La SNCB ne s'est pas pourvue en cassation, le sujet est donc clos.

4.27 Transactions avec les parties liées

4.27.1 Transactions avec les parties liées non consolidées

Le Groupe est contrôlé par CFER qui détient 50,82 % des actions de la société. La société mère ultime est DBG FINANCES enregistrée en Belgique.

En millions d'euros	30-09-16	30-09-15
DBG FINANCES	0,04	0,02
Créances sur les parties liées	0,04	0,02
TBD FINANCES	1,1	1,0
Dettes sur les parties liées	1,1	1,0
TBD FINANCES	(2,0)	(2,0)
Charges opérationnelles	(2,0)	(2,0)
DBG FINANCES	(1,7)	(1,7)
SCI FONDEYRE	NS	NS
SCI DEMUYES	NS	NS
Charges d'exploitation	(1,7)	(1,7)
DBG FINANCES	0,03	0,03
Chiffre d'affaires	0,03	0,03

4.27.2 Transactions entre le Groupe et ses partenaires dans les sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence

30-09-16 En millions d'euros	Créances clients	Autres actifs courants	Dettes fournisseurs	Emprunts et dettes financières	Chiffre d'affaires	Achats consommés	Charges externes
ALSAFER	0,0		0,1		0,0	(0,7)	
ALLO CASSE AUTO	0,1		0,5	0,1	0,3	(2,4)	
DREYFUS						(0,0)	
EASO	0,0		0,3		0,0	(1,5)	
PLASTIC RECYCLING	0,2	2,1			0,8		
VALERCO	0,0		0,1		0,1	(0,0)	(0,3)
Total	0,3	2,1	1,0	0,1	1,2	(4,7)	(0,3)

4.28 Informations sociales

4.28.1 Effectif par secteur d'activité

	30-09-16	30-09-15
Services aux Entreprises	28 729	28 387
Services à l'Environnement	5 723	4 821
Holding	167	121
Total effectifs *	34 619	28 229

* Effectifs en nombre de salariés à la clôture.

4.28.2 Charges de personnel par nature

En millions d'euros	2016	2015 Retraité
Rémunération du personnel	591,6	538,1
Charges sociales	196,2	184,2
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	5,2	3,9
Autres charges de personnel	(19,3)	(19,2)
Total	773,6	707,0

4.29 Rémunération des organes d'administration

4.29.1 Rémunération et avantages en nature

Le montant des rémunérations directes et indirectes de toute nature perçues par l'ensemble des mandataires sociaux en fonction au 30 septembre 2016 est le suivant :

En euros	2015-2016	2014-2015
M. Daniel DERICHEBOURG		
Salaires	228 000	228 000
Jetons de présence	15 000	15 000
Total	243 000	243 000

En euros	2015-2016	2014-2015
M. Abderrahmane EL AOUFIR		
Rémunération fixe	286 996	238 974
Rémunération variable	120 000	100 000
Total	406 996	338 974

En euros	2015-2016	2014-2015
M. Boris DERICHEBOURG		
Rémunération fixe	136 500	136 500
Rémunération variable	80 000	30 000
Jetons de présence	15 000	15 000
Total	231 500	181 500

En euros	2015-2016	2014-2015
M. Thomas DERICHEBOURG		
Rémunération fixe	200 200	145 500
Rémunération variable	120 000	100 000
Jetons de présence	15 000	15 000
Total	333 057	260 500

En euros	2015-2016	2014-2015
M. Matthieu PIGASSE		
Rémunération fixe	0	0
Rémunération variable	0	0
Jetons de présence	0	0
Total	0	0

En euros	2015-2016	2014-2015
M. Bernard VAL		
Rémunération fixe	0	0
Rémunération variable	0	0
Jetons de présence	15 000	15 000
Total	15 000	15 000

En euros	2015-2016	2014-2015
M. Françoise MAHIOU		
Rémunération fixe	0	0
Rémunération variable	0	0
Jetons de présence	0	0
Total	0	0

En euros	2015-2016	2014-2015
CFER		
Administrateur représenté par Mme Sophie MOREAU-FOLLENFANT		
Jetons de présence	15 000	15 000
Total	15 000	15 000

Aucun membre du Conseil d'administration ne bénéficie d'option de souscription ou d'achat d'action, d'actions de performance, ou d'actions gratuites.

Le Président-directeur général n'a pas de contrat de travail avec l'émetteur, ne bénéficie pas de régime de retraite supplémentaire, ne toucherait pas d'indemnité ou autre avantage à raison de la cessation ou d'un changement de fonction, et ne bénéficierait pas d'indemnité au titre d'une clause de non-concurrence.

4.29.2 Autres rémunérations

Aucune autre rémunération n'a été provisionnée, constatée ou déclarée.

4.30 Options comptables liées à la première application des IFRS

4.30.1 Regroupements d'entreprises

Le Groupe a choisi de ne pas retraitier rétrospectivement les opérations de regroupement d'entreprises antérieures au 1^{er} octobre 2004.

4.30.2 Immobilisations corporelles

La norme IFRS 1 autorise la comptabilisation de certaines catégories d'immobilisations à leur juste valeur dans le bilan d'ouverture et à utiliser cette valeur en tant que coût présumé. Le Groupe a décidé d'appliquer cette option de façon ciblée à certaines immobilisations en particulier les terrains et leurs agencements ainsi que les constructions sur propres sols à la date de transition.

La juste valeur des différents ensembles immobiliers a été déterminée sur la base d'expertises externes.

L'exercice de cette option a eu les impacts suivants sur les capitaux propres au 1^{er} octobre 2004 :

- 62,7 M€ avant impôt et 40,5 M€ après impôt sur les capitaux propres part du Groupe ;
- 0,2 M€ avant impôt et 0,1 M€ après impôt sur les intérêts ne conférant pas le contrôle.

4.30.3 Méthodes de conversion

Le Groupe a choisi d'imputer sur ses réserves consolidées les écarts de conversion accumulés au 1^{er} octobre 2004. En conséquence, ils ne seront pas constatés en résultat lors des cessions ultérieures des actifs libellés en monnaie étrangère.

4.31 Périmètre de consolidation

Holding

Raison sociale	% Intérêt ⁽¹⁾	Méthode de consolidation
Allemagne		
DBG HOLDING GmbH	100,00 %	IG
France		
DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT	100,00 %	IG
DERICHEBOURG MULTISERVICES HOLDING (EX DERICHEBOURG MULTISERVICES)	100,00 %	IG
DERICHEBOURG SA	100,00 %	MÈRE
SCEA DU CHATEAU GUITTERONDE	100,00 %	IG
SCI DE LA FÛTAIE	99,92 %	IG
SOCIETE DES PRES DE LA FAISANDERIE	100,00 %	IG
WESTEVER	100,00 %	IG
Maroc		
DERICHEBOURG A&D DÉVELOPPEMENT	50,99 %	IG

(1) Les pourcentages d'intérêt sont identiques aux pourcentages de contrôle.

Services à l'Environnement

Raison sociale	% Intérêt ⁽¹⁾	Méthode de consolidation
Allemagne		
DERICHEBOURG UMWELT	100,00 %	IG
Belgique		
BAS LONG PRÉS	100,00 %	IG
CPI	100,00 %	IG
GEORGE	100,00 %	IG
LMR	100,00 %	IG
SOCOFER	100,00 %	IG
Canada		
DERICHEBOURG CANADA ENVIRONNEMENT INC	100,00 %	IG
DERICHEBOURG CANADA INC	100,00 %	IG
Espagne		
DERICHEBOURG MEDIO AMBIENTE	100,00 %	IG
REYFRA	50,00 %	MEE
États-Unis		
DEKAIZERED	100,00 %	IG
DERICHEBOURG RECYCLING USA	100,00 %	IG
MATTEC	100,00 %	IG
France		
AFM 86 SCI	100,00 %	IG
AFM RECYCLAGE	99,92 %	IG

Raison sociale	% Intérêt ⁽¹⁾	Méthode de consolidation
AFM TOURAINE SCI	100,00 %	IG
ALLO CASSE AUTO	48,00 %	MEE
ALSAFER ENVIRONNEMENT	49,99 %	MEE
ARTS ET DESCARTES SCI	100,00 %	IG
BÉRNES ET BRUYÈRES SCI	100,00 %	IG
BERTHELOT VILLENEUVE SCI	100,00 %	IG
BIMA SCI	100,00 %	IG
BOLTON	100,00 %	IG
CARLISSA SCI	100,00 %	IG
CFF DELTA SCI	100,00 %	IG
DERICHEBOURG IMMOBILIER SCI	100,00 %	IG
CFF SIGMA SCI	100,00 %	IG
CFF VEGA SCI	100,00 %	IG
CHAUFONTAINE SCI	100,00 %	IG
COFRAMETAL	100,00 %	IG
CTR49	33,97 %	MEE
DAC	50,00 %	MEE
DERICHEBOURG AQUA	100,00 %	IG
DERICHEBOURG OCÉAN INDIEN	60,00 %	IG
DERICHEBOURG OIL & GAS	100,00 %	IG
DREYFUS	42,50 %	MEE
ECO-PHU HOLDING	100,00 %	IG
ECO-VHU	100,00 %	IG
ECUREUIL SCI	100,00 %	IG
ENVIE AFM SUD OUEST	49,96 %	MEE
ESKA	100,00 %	IG
ÉTABLISSEMENT JULIEN	100,00 %	IG
ÉTABLISSEMENT GIRON	100,00 %	IG
EXADIANE SCI	100,00 %	IG
FRADENA TRANSPORT	100,00 %	IG
FRANORA SCI	100,00 %	IG
FRICOM	50,00 %	IG
HERVE RECUPERATION	100,00 %	IG
HYDROVIDE	72,17 %	IG
HYDROVIDEO	55,33 %	IG
INOREC	100,00 %	IG
INOTERA SCI	100,00 %	IG
LE GALL LUDOVIC	100,00 %	IG
LICODIA SCI	100,00 %	IG
MAINGUY	100,00 %	IG
MANDY RECUPER SCI	100,00 %	IG
OREE DES BOIS SCI	100,00 %	IG
PLASTIC RECYCLING	50,00 %	MEE
POLYAMON	100,00 %	IG
POLYBUIS	100,00 %	IG
POLYCEJA	100,00 %	IG
POLYCEO	100,00 %	IG

Raison sociale	% Intérêt ⁽¹⁾	Méthode de consolidation
POLYCOROT	100,00 %	IG
POLY-MILIA	100,00 %	IG
POLY-NEA	100,00 %	IG
POLYREVA	100,00 %	IG
POLYSEANE	100,00 %	IG
POLYSOTIS	100,00 %	IG
POLYTIANE	100,00 %	IG
POLYURBAINE	100,00 %	IG
POLYURBAINE 13	100,00 %	IG
POLYURBAINE NORMANDIE	100,00 %	IG
PREVEZA SCI	100,00 %	IG
PURFER	100,00 %	IG
PURFER TRANSPORT	100,00 %	IG
PURFOLIOULES SCI	100,00 %	IG
PURMET TRANSPORT	100,00 %	IG
QUAI DE NORVÈGE SCI	100,00 %	IG
REFINAL INDUSTRIES	100,00 %	IG
REVIVAL	100,00 %	IG
REVIVAL CHATILLON	100,00 %	IG
REVIVAL GELLAINVILLE	100,00 %	IG
REVIVAL ILE DE FRANCE FERS ET METAUX	100,00 %	IG
REVIVAL NEMOURS	100,00 %	IG
ROHR ENVIRONNEMENT	49,63 %	MEE
ROUTABOULE SCI	100,00 %	IG
ROUX SCI	100,00 %	IG
SCI ANGELA	100,00 %	IG
SCI ELISA	100,00 %	IG
SCI DE LA GARE	100,00 %	IG
SCI DE L'IMPASSE DE L'INDUSTRIE	100,00 %	IG
SCI DES VARENNES	100,00 %	IG
SCI SETIAM	100,00 %	IG
SEPCHAT 28	100,00 %	IG
SEPCHAT 41	100,00 %	IG

Raison sociale	% Intérêt ⁽¹⁾	Méthode de consolidation
SEPCHAT FLAYSAKIER	100,00 %	IG
SERAM SA	99,99 %	IG
SERRE ENVIRONNEMENT	100,00 %	IG
SERVALTEC SNC	100,00 %	IG
SLG RECYCLING FINANCE	100,00 %	IG
SORIT	100,00 %	IG
STRAP TRANSPORT	100,00 %	IG
STRAPOLE SCI	100,00 %	IG
STRAVIA SCI	100,00 %	IG
SUDIANE SCI	100,00 %	IG
VALERCO	50,00 %	MEE
VALERIO ET COMPAGNIE	100,00 %	IG
VALME TECHNOLOGIE	100,00 %	IG
VALROIS	50,00 %	IG
VALVERT TRI	34,97 %	MEE
VOGIM SCI	80,00 %	IG
TRI ENVIRONNEMENT	100,00 %	IG
Italie		
CMT	100,00 %	IG
CRS	100,00 %	IG
ECOREC	100,00 %	IG
NUOVA PRIMARIA	100,00 %	IG
REI	100,00 %	IG
SAN GERMANO	100,00 %	IG
Maroc		
DERICHEBOURG IFRANE	50,98 %	IG
DERICHEBOURG KENITRA	50,99 %	IG
DERICHEBOURG MARRAKECH	50,99 %	IG
DERICHEBOURG RABAT	50,99 %	IG
Mexique		
CFF RECYCLING SERVICIOS	99,99 %	IG
DERICHEBOURG RECYCLING MEXICO	99,99 %	IG

(1) Les pourcentages d'intérêt sont identiques aux pourcentages de contrôle.

Services aux Entreprises

Raison sociale	% Intérêt ⁽¹⁾	Méthode de consolidation
Allemagne		
DAL HOLDING GmbH	100,00 %	IG
DAL ZEITARBEIT	100,00 %	IG
DERICHEBOURG ATIS GmbH	100,00 %	IG
Espagne		
DERICHEBOURG ATIS IBERICA	100,00 %	IG
SELMAR SA	95,00 %	IG
France		
CFF BETA SCI	100,00 %	IG
CIVITAS	100,00 %	IG
DERICHEBOURG ATIS AÉRONAUTIQUE	100,00 %	IG
DERICHEBOURG ÉNERGIE	100,00 %	IG
DERICHEBOURG ÉNERGIE E.P.	99,89 %	IG
DERICHEBOURG ESPACES VERTS	100,00 %	IG
DERICHEBOURG ÉVOLUTION FORMATION	100,00 %	IG
DERICHEBOURG SOURCING AERO & ENERGY (EX DERICHEBOURG INTERIM AÉRONAUTIQUE)	100,00 %	IG
DERICHEBOURG INTÉRIM	100,00 %	IG
DERICHEBOURG PROPRETÉ	100,00 %	IG
DERICHEBOURG PROPRETE OCEAN INDIEN	60,00 %	IG
DERICHEBOURG SERVICES & INGENIERIE NUCLÉAIRE	100,00 %	IG
DERICHEBOURG LOGISTIQUE ET MANUTENTION	100,00 %	IG
DERICHEBOURG SHC	100,00 %	IG
DERICHEBOURG SNG	100,00 %	IG
DERICHEBOURG TECHNOLOGIES	100,00 %	IG
DERICHEBOURG TRAVAUX & MAINTENANCE NUCLÉAIRE	100,00 %	IG
GROUPE ALTER SERVICES	100,00 %	IG
LSL	50,00 %	IG
PROVERRE	100,00 %	IG
PSIMMO	100,00 %	IG
SAM DERICHEBOURG MC	99,90 %	IG
SCI HAUTE GARONNE	100,00 %	IG
SCI LES PEUPLIERS	100,00 %	IG
ULTEAM	100,00 %	IG
Italie		
AEP MULTISERVIZI SPA	100,00 %	IG
Maroc		
DERICHEBOURG MAROC	50,99 %	IG
Portugal		
SAFIRA FACILITY SERVICES	100,00 %	IG
Royaume-Uni		
DERICHEBOURG AVIATION ENERGY RESOURCES	100,00 %	IG

(1) Les pourcentages d'intérêt sont identiques aux pourcentages de contrôle.

5.1.6 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30 septembre 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Derichebourg, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Comme indiqué dans les notes 2.3.6 et 4.1 de l'annexe aux comptes consolidés, les valeurs comptables des actifs non-courants, qui comprennent notamment les écarts d'acquisition ainsi que les immobilisations incorporelles et corporelles, font l'objet de tests de dépréciation annuels. Votre groupe compare la valeur comptable de ces actifs à la valeur recouvrable estimée sur la base de flux de trésorerie futurs actualisés. Nous avons revu la méthode de détermination des flux de trésorerie futurs actualisés ainsi que les données et les hypothèses utilisées lors de la réalisation de ces tests.
- Les notes 2.3.2 et 4.22.4 de l'annexe aux comptes consolidés exposent les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance des actifs d'impôt différé. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées et à apprécier les hypothèses retenues ainsi que leur cohérence.
- Comme précisé dans la note 2.2.2 de l'annexe aux comptes consolidés, la direction de votre groupe est amenée à effectuer des jugements et estimations significatifs qui affectent les montants figurant dans les états financiers. Ces jugements et estimations, dont ceux mentionnés aux paragraphes précédents, reposent sur des prévisions ou des hypothèses dont la réalisation pourrait, en raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, différer de celles anticipées dans la détermination de ces jugements et estimations.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations et du caractère approprié des informations fournies dans ces notes annexes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 9 décembre 2016

Les Commissaires aux Comptes

DENJEAN ET ASSOCIES AUDIT

Thierry Denjean

ERNST & YOUNG Audit

Gilles Rabier

● 5.2 Comptes sociaux au 30 septembre 2016

5.2.1 Bilan

ACTIF En milliers d'euros	Exercice clos le 30-09-16			Exercice clos le 30-09-15	
	Brut	Amortissements et provisions	Net		
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets et droits similaires	38	38	0	0	
Fonds commercial	46		46	46	
Autres immobilisations incorporelles			0	0	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			0	0	
Immobilisations corporelles					
Terrains	1 508	90	1 418	1 640	
Constructions	5 490	4 492	998	1 115	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	320	320	0	0	
Autres immobilisations corporelles	152	152	0	0	
Immobilisations en cours			0	0	
Avances et acomptes			0	0	
Immobilisations financières⁽¹⁾					
Participations	629 262	310 930	318 332	331 605	
Créances rattachées à des participations			0	0	
Autres titres immobilisés			0	0	
Prêts			0	0	
Autres immobilisations financières	159		159	109	
Total (I)	636 975	316 022	320 953	334 515	
Actif circulant					
Stocks					
Matières premières et approvisionnements			0	0	
Encours de production de biens			0	0	
Marchandises			0	0	
Avances et acomptes versés sur commandes	13		13	2	
Créances					
Clients et comptes rattachés	2 684	56	2 628	3 105	
Autres créances	287 509	35 829	251 680	243 718	
Valeurs mobilières de placement	31 926		31 926	32 377	
Disponibilités	743		743	3 024	
Comptes de régularisation					
Charges constatées d'avance	80		80	120	
Total (II)	322 955	35 885	287 070	282 346	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Écarts de conversion (V)	9		9	6	
Total général (I à V)	959 939	351 907	608 032	616 867	
(1) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes			159	109	

PASSIF En milliers d'euros	Exercice clos le 30-09-16		Exercice clos le 30-09-15
Capitaux propres			
Capital social ou individuel (dont versé 42 020 508)	42 021	42 021	
Primes d'émission, de fusion, d'apport	27 565	27 565	
Écarts de réévaluation ⁽¹⁾	0	0	
Réserve légale	4 260	4 260	
Réserves réglementées ⁽²⁾	0	0	
Autres réserves	0	0	
Report à nouveau	192 198	194 661	
Résultat de l'exercice	(1 620)	5 356	
Provisions réglementées	8	8	
Total (I)	264 432	273 871	
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	6 175	6 176	
Provisions pour charges	3	3	
Total (II)	6 178	6 179	
Dettes⁽³⁾			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽⁴⁾	141 038	154 538	
Emprunts et dettes financières divers	94	92	
Avances et acomptes reçus sur commande	0	0	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 781	2 256	
Dettes fiscales et sociales	16 188	13 120	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	27	
Autres dettes	174 633	163 365	
Comptes de régularisation			
Produits constatés d'avance			
Total (III)	333 734	333 398	
Écarts de conversion passif (IV)	3 688	3 419	
Total général (I à IV)	608 032	616 867	
(1) Réserve de réévaluation (1976)	0	0	
(2) Dont réserves réglementées de plus-values à long terme	0	0	
(3) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	253 594	223 806	
(4) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	14 365	299	

5.2.2 Compte de résultat

En milliers d'euros	Exercice clos le 30-09-16			Exercice clos le 30-09-15
	France	Exportation	Total	
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue				
de biens				
de services	3 236		3 236	3 246
Chiffres d'affaires net				
Production stockée	3 236	0	3 236	3 246
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements, provisions, transferts de charges		245		500
Autres produits		1 478		1 842
Total des produits d'exploitation (I)	4 959		5 588	
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes ⁽¹⁾		4 688		4 902
Impôts, taxes et versements assimilés		44		87
Salaires et traitements		323		438
Charges sociales		164		183
Dotations d'exploitation				
- sur immobilisations : dotations aux amortissements		117		164
- sur immobilisations : dotations aux provisions				
- sur actif circulant : dotations aux provisions				
- pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges		2 357		2 051
Total des charges d'exploitation (II)	7 693		7 825	
Résultat d'exploitation (I-II)		(2 734)		(2 237)
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participations ⁽²⁾		1 752		2 685
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		151		
Autres intérêts et produits assimilés ⁽²⁾		7 856		11 730
Reprises sur provisions et transferts de charges		3 989		5 691
Différences positives de change		451		3 392
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		0		0
Total des produits financiers (V)	14 199		23 498	
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions		16 867		12 236
Intérêts et charges assimilées ⁽³⁾		11 832		12 979
Différences négatives de change		765		1 470
Total des charges financières (VI)	29 464		26 685	
Résultat financier (V-VI)		(15 265)		(3 187)
Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		(17 999)		(5 424)

En milliers d'euros	Exercice clos le 30-09-16	Exercice clos le 30-09-15
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	6 873	6 564
Reprise sur provisions et transferts de charges	94	
Total des produits exceptionnels (VII)	6 873	6 658
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		89
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	559	523
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles (VIII)	559	612
Résultat exceptionnel (VII - VIII)	6 314	6 046
Participation des salariés aux fruits de l'expansion (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	(10 065)	(4 734)
Total des produits (I+III+V+VII)	26 031	35 744
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	27 651	30 388
Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	(1 620)	5 356
(1) Crédit-bail mobilier	0	0
(2) Produits financiers concernant les entreprises liées	7 624	9 600
(3) Intérêts concernant les entreprises liées	764	821

5.2.3 Annexe des comptes sociaux

Sommaire

I. Faits marquants de l'exercice	155
1.1 Événements significatifs de l'exercice	155
1.2 Événements entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes	155
2. Principes et méthodes comptables	155
2.1 Règles et méthodes comptables	155
2.2 Immobilisations incorporelles	155
2.3 Immobilisations corporelles	155
2.4 Immobilisations financières	155
2.5 Stocks	156
2.6 Créances	156
2.7 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères	156
2.8 Valeurs mobilières de placement	156
2.9 Provisions pour risques et charges	156
2.10 Provisions réglementées	156
2.11 Retraites et engagements assimilés	156
2.12 Participation des salariés	156
2.13 Intégration fiscale	156
2.14 Instruments financiers	156
2.15 Identité de la société consolidante	156
3. Notes explicatives sur les comptes	157
3.1 Immobilisations	157
3.2 Amortissements	158
3.3 Provisions inscrites au bilan	159
3.4 Éléments du bilan et du compte de résultat concernant les entreprises liées (valeurs brutes)	160
3.5 État des échéances des créances et des dettes	161
3.6 Valeurs mobilières de placement	162
3.7 Charges et produits constatés d'avance	162
3.8 Capital social	162
3.9 Caractéristiques des principales lignes de crédit	164
3.10 Ventilation du chiffre d'affaires net	166
3.11 Résultat exceptionnel	166
3.12 Ventilation de l'impôt	167
3.13 Accroissements, allégements de la dette future d'impôt	167
3.14 Engagements financiers	168
3.15 Effectif moyen	169
3.16 Rémunération globale des dirigeants	169
3.17 Filiales et participations : franchissement des seuils légaux	170
3.18 Litiges	172
3.19 Transactions avec les parties liées	173

I. Faits marquants de l'exercice

1.1 Événements significatifs de l'exercice

L'activité de l'exercice s'est poursuivie conformément à la stratégie du groupe.

Par contrat signé en date du 20 juillet 2016, Derichebourg (avec faculté de substitution par Derichebourg Environnement) et Veolia Déconstruction France se sont engagés respectivement à acheter et à vendre les actions de la société Bartin Recycling SAS.

La réalisation interviendra le dernier jour du mois au cours duquel la dernière des conditions suspensives visées au contrat aura été réalisée.

La principale condition suspensive est celle liée au contrôle des concentrations.

1.2 Événements entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes

Derichebourg a obtenu l'autorisation de l'autorité de la concurrence, le 28 octobre 2016, d'acquérir la société Bartin Recycling SAS. Derichebourg a usé de sa faculté de substitution, et Derichebourg Environnement a acquis Bartin Recycling Sas le 30 novembre 2016.

2. Principes et méthodes comptables

2.1 Règles et méthodes comptables

Les comptes ont été établis conformément aux normes comptables françaises définies par :

- le Code de commerce ;
- le règlement du comité de réglementation comptable N2014-03 (Plan comptable général du 5 juin 2014) modifié et complété ;
- les comptes ont été arrêtés lors de la séance du Conseil d'administration du 06/12/2016 ;
- les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable durant l'exercice clos au 30/09/2016.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les fonds commerciaux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel le cas échéant.

Pour les fonds acquis avant le 1^{er} octobre 1997, la durée d'amortissement était de cinq ans.

Les frais d'établissement sont totalement amortis sur l'exercice de leur constatation.

Les progiciels informatiques sont amortis sur une durée comprise entre 12 mois et 5 ans suivant l'importance des logiciels.

2.3 Immobilisations corporelles

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements économiques sont calculés, selon le mode linéaire, sur la durée de vie estimée des immobilisations.

Toutefois, pour les sociétés absorbées au cours de l'exercice qui n'utilisaient pas ces règles, aucune correction des plans d'amortissement initiaux n'est opérée.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- constructions et aménagements : 10 à 30 ans⁽¹⁾ ;
- installations techniques : 4 à 10 ans ;
- matériel de transport et exploitation : 3 à 5 ans ;
- autres immobilisations : 4 à 10 ans ;

2.4 Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont comptabilisés au coût d'acquisition, les frais directement liés sont comptabilisés en charge.

Les titres de participation sont provisionnés au bilan si leur valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur d'utilité est principalement déterminée à partir des flux de trésorerie prévisionnels estimés et actualisés de la filiale sous déduction de son endettement financier net.

(1) NB : portée à 50 ans pour les immeubles de placement.

2.5 Stocks

N/A.

2.6 Crédances

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont évaluées à leur valeur nominale, actualisée le cas échéant, sous déduction des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement. Les provisions pour dépréciations sont déterminées au cas par cas.

Les créances douteuses font l'objet d'une provision pour dépréciation nominative.

2.7 Crédances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont évaluées au cours de clôture de l'exercice selon les principes comptables habituels, les pertes latentes non couvertes donnent lieu à constitution de provisions.

2.8 Valeurs mobilières de placement

Ces dernières sont comptabilisées au cours d'acquisition. À la clôture de l'exercice, si la valeur historique est inférieure à la valeur d'inventaire, une provision est constituée.

2.9 Provisions pour risques et charges

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation, qu'elle soit juridique ou implicite. En cas de passif éventuel dont aucune estimation fiable ne peut être établie, aucune provision n'est constatée. Le cas échéant, une description des risques encourus est insérée à ce titre dans les notes relatives aux provisions aux risques et charges.

2.9.1 Médailles de travail

Une prime associée aux médailles du travail est octroyée aux salariés après 20, 30, 35 et 40 ans d'activité salariée. La provision pour médailles du travail est déterminée sur la base d'un calcul actualisé prenant en compte des hypothèses de probabilité de présence dans la société, ainsi qu'un taux d'actualisation de 1 % (inflation incluse). La provision pour les médailles du travail s'élève à 3 k€.

2.9.2 Aspects Environnementaux

N/A.

2.10 Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent :

- la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés selon le mode linéaire ;
- la contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.

2.11 Retraites et engagements assimilés

Les engagements pour indemnités de fin de carrière sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées avec services proratés. L'estimation résulte d'un calcul prenant en considération la rémunération, l'ancienneté, l'espérance de vie, le taux de rotation du personnel ainsi que des hypothèses actuarielles. L'ensemble des hypothèses prises en compte dans le calcul sont les suivantes :

- modalité et âge de départ : départ volontaire, à 65 ans pour les cadres, et à 62 ans pour les non-cadres ;
- table de mortalité : THG 05/TGF 05 ;
- rotation du personnel : en fonction des données observées dans le groupe ;
- taux d'actualisation (inflation incluse) : 1 % ;
- profil de carrière : 2 % ;
- taux de charges sociales : 45 %.

L'estimation de l'engagement actualisé au titre des indemnités de fin de carrière pour les salariés de la société s'élève à 83 k€. L'engagement au titre des indemnités de fin de carrière ne fait pas l'objet de provision, et représente un engagement hors-bilan.

2.12 Participation des salariés

N/A.

2.13 Intégration fiscale

Le groupe a opté pour le régime d'intégration fiscale.

Sont incluses dans le champ d'application de ce régime les sociétés françaises détenues directement ou indirectement à 95 % au moins par Derichebourg (tête de groupe). La convention prévoit que chaque société calcule et paie, à la société « tête de groupe », son impôt comme en l'absence d'intégration fiscale.

2.14 Instruments financiers

Afin de gérer son exposition au risque de taux, Derichebourg utilise des instruments financiers et principalement des swaps et des caps de taux.

Le montant total des instruments visant à couvrir des dettes à taux variables est le suivant :

- dette en k€ : 270 000 (dont 0 à départ différé) ;
- dette en k\$: 0.

2.15 Identité de la société consolidante

La société mère est la société CFER qui détient 50,81 % de Derichebourg au 30 septembre 2016.

La société mère ultime est DBG Finances basée en Belgique.

3. Notes explicatives sur les comptes

3.1 Immobilisations

En milliers d'euros	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	85	-	-	85
Terrains	1 730	-	222	1 508
Constructions				
Sur sol propre	3 270	-	-	3 270
Sur sol d'autrui	1 510	-	-	1 510
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	710	-	-	710
Installations techniques, matériel et outillage industriels	320	-	-	320
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements, aménagements divers	34	-	-	34
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et mobilier informatique	118	-	-	118
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Total III	7 692	0	222	7 470
Participations évaluées par mise en équivalence	-	-	-	-
Autres participations	629 554	45	337	629 262
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	1 886	50	1 777	159
Total VI	631 440	95	2 114	629 421
Total général (I + II + III + IV)	639 216	95	2 336	636 976

3.2 Amortissements

Immobilisations amortissables En milliers d'euros	Situations et mouvements des amortissements de l'exercice			Montant fin d'exercice
	Montant début d'exercice	Augment.	Diminutions	
Frais d'établissement et de développement (I)	-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)	38	-	-	38
Total immobilisations incorporelles	38	0	0	38
Terrains	90	-	-	90
Constructions				
Sur sol propre	2 267	91	-	2 358
Sur sol d'autrui	1 510	-	-	1 510
Installations générales, agencements	599	26	-	625
Installations techniques, matériel et outillage	320	-	-	320
Autres immobilisations corporielles				
Installations générales, agencements divers	34	-	-	34
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau, informatique et mobilier	118	-	-	118
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Total immobilisations corporelles	4 938	117	-	5 055
Total général	4 976	117	-	5 093

3.3 Provisions inscrites au bilan

Nature des provisions (En milliers d'euros)	Montant net début d'exercice	Augmentation dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant net fin d'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers	-	-	-	-	-
Provisions investissements	-	-	-	-	-
Provisions pour hausse des prix	-	-	-	-	-
Amortissements dérogatoires	-	-	-	-	-
• Dont majorations exceptionnelles de 30 %	-	-	-	-	-
Provisions implantation étranger avant 01-01-1992	-	-	-	-	-
Provisions implantation étranger après 01-01-1992	-	-	-	-	-
Provisions pour prêts d'installation	-	-	-	-	-
Autres provisions réglementées	8	-	-	-	8
Total provisions réglementées	8	0	0		8
Provisions pour litiges	6 175	-	-	-	6 175
Frais de développement	-	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur marchés à terme	-	-	-	-	-
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	1	-	1	-	-
Provisions pour pensions	-	-	-	-	-
Provisions pour impôts	-	-	-	-	-
Provisions pour renouvellement des immobilisations	-	-	-	-	-
Provisions pour gros entretien	-	-	-	-	-
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	3	0	0	-	3
Total provisions pour risques et charges	6 179	0	1		6 178
Provisions sur immos incorporelles	-	-	-	-	-
Provisions sur immos corporelles	-	-	-	-	-
Provisions sur titres mis en équivalence	-	-	-	-	-
Provisions sur titres de participation	297 949	13 318	-	337	310 930
Provisions sur autres immos financières	1 777	0	1 777	-	-
Provisions sur stocks	-	-	-	-	-
Provisions sur comptes clients	300	-	245	-	55
Autres provisions pour dépréciations	34 154	3 549	140	1 733	35 830
Total provisions pour dépréciations	334 180	16 867	2 162	2 070	346 815
Total general	340 367	16 867	2 163	2 070	353 001

3.4 Éléments du bilan et du compte de résultat concernant les entreprises liées (valeurs brutes)

Poste du Bilan En milliers d'euros	Dont montant concernant les entreprises		
	Total	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Actif			
Participations	629 262	618 076	11 186
Créances rattachées à des participations (yc ICNE)	-		
Créances clients et comptes rattachés	2 684	848	1 366
Comptes courants débiteurs (yc ICNE)(hors intég.)	276 692	129 807	146 885
Passif			
Comptes courants créditeurs (yc ICNE)(hors intég.)	123 155	21 602	101 553
Dettes financières diverses	16 188		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 781	89	212
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-		
Autres dettes	76		
Postes du compte de résultat			
Produits de participation	1 752	1 577	
Autres produits financiers	8 001	6 047	
Charges financières	11 832	764	

3.5 État des échéances des créances et des dettes

État des créances En milliers d'euros	Montant brut	Dont produits à recevoir	À un an au plus	À plus d'un an
Créances rattachées à des participations	-		-	-
Prêts	0		0	-
Autres immos financières	159		159	-
Total des créances liées à l'actif immobilisé	159		159	0
Clients douteux ou litigieux	62		0	62
Autres créances clients	2 622	845	2 622	-
Créances représentatives de titres prêtés	-		-	-
Personnel et comptes rattachés	0		0	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0		0	-
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices Taxe sur la valeur ajoutée Autres impôts État - divers	6 4 1 0	6 4 1 0	-
Groupes et associés	278 819		278 819	-
Débiteurs divers	8 692	4	4 157	4 535
Total créances liées à l'actif circulant	290 207	849	285 609	4 597
Charges constatées d'avance	80		80	-
Total des créances	290 445	849	285 848	4 597

État des dettes En milliers d'euros	Montant brut	Dont charges à payer	À un an au plus	À plus d'un an et - de cinq ans	À plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles	-		-	-	-
Autres emprunts obligataires	-		-	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine	14 365	250	14 365	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine	126 673	58	46 626	79 697	350
Emprunts et dettes financières divers	94		0	94	-
Fournisseurs et comptes rattachés	1 781		1 781	-	-
Personnel et comptes rattachés	101	101	101	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	87	47	87	-	-
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices Taxe sur la valeur ajoutée Obligations cautionnées Autres impôts	5 257 10 726 - 17	5 257 10 726 - 17	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-		-	-	-
Groupes et associés	174 557		174 557	-	-
Autres dettes	76		76	-	-
Dette représentative de titres empruntés	-		-	-	-
Produits constatés d'avance	-		-	-	-
Total des dettes	333 734	456	253 593	79 791	350

3.6 Valeurs mobilières de placement

En milliers d'euros	Montant (en valeur brute)
Actions propres (nombre 11 809 103)	31 926
SICAV	0
Divers	0
Total	31 926

3.7 Charges et produits constatés d'avance

En milliers d'euros	Exploitation	Financier	Exceptionnel	Total
Produits constatés d'avance				-
Charges constatées d'avance	80			80
Total	80	0	0	80

3.8 Capital social

3.8.1 Composition du capital social

	Nombre d'actions	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	168 082 030	0,25
Variation du capital	0	
Actions composant le capital social en fin d'exercice	168 082 030	

	Actions en fin d'exercice	Actions potentielles
Nombre d'actions	168 082 030	3 583 616
Résultat net (en milliers d'euros)	(1 620)	(1 620)
Résultat par action (en euros)	(0,01)	(0,01)

Le conseil d'administration du 6 décembre 2016 a décidé d'annuler 4.203.250 actions auto-détenues. Le capital social à l'issue du conseil est donc constitué de 163.878.780 actions.

3.8.2 Actions à bons de souscription d'actions (ABSA)

- a) Caractéristiques des bons à souscription d'actions (BSA) issus des actions à bons de souscription d'actions (ABSA)

Nombre de BSA attaché à chaque action

À chaque action est attaché un (1) BSA.

Parité d'exercice et prix d'exercice

455 BSA permettront de souscrire 128 actions ordinaires nouvelles de la société (la « parité d'exercice ») (sous réserve d'ajustements prévus au paragraphe 2.4.11 « Maintien des droits des porteurs de BSA » de la note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° 05-198 en date du 31 mars 2005) au prix de 6,70 € par action ordinaire nouvelle (prime d'émission incluse) libérable en espèces ou par compensation de créances. Les porteurs des BSA devront faire leur affaire de l'acquisition du nombre de BSA nécessaire à la souscription

d'un nombre entier d'actions. Le nombre maximum d'actions ordinaires nouvelles de la société susceptibles d'être souscrites par exercice de BSA s'élève à 3 583 616 actions, auquel s'ajoutera, le cas échéant, un nombre d'actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des porteurs des BSA.

Période d'exercice

Sous réserve des stipulations du paragraphe 2.4.10, « Suspension de l'exercice des BSA » de la note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° 05-198 en date du 31 mars 2005, les BSA ne pourront être exercés au cours des deux premières années suivant leur émission, mais le deviendront ensuite pendant trois années et six mois, étant précisé qu'à défaut d'exercice des BSA à l'issue de cette période de cinq ans et six mois, les BSA seront caducs de plein droit et perdront toute valeur, sans ouvrir droit à une quelconque indemnisation de la part de la société. La période d'exercice a été prorogée au 13 mars 2017.

Ajustement de la parité d'exercice

En cas d'opérations financières que pourrait réaliser la société, le maintien des droits des porteurs des BSA sera assuré en procédant à un ajustement de la parité d'exercice conformément aux dispositions du paragraphe 2.4.11. « Maintien des droits des porteurs de BSA » de la note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° 05-198 en date du 31 mars 2005.

Cotation des BSA

Les BSA seront détachés des actions dès l'émission des ABSA. Les BSA ne feront pas l'objet, lors de leur émission, d'une demande d'admission aux négociations sur Eurolist by Euronext, ni sur aucun autre marché réglementé français ou étranger. Les BSA feront l'objet d'une demande auprès d'Euronext Paris SA en vue de leur admission aux négociations sur un marché réglementé français à l'issue de la période de deux ans suivant la date d'émission des ABSA. Afin d'éviter une rupture d'égalité entre les porteurs successifs qui auraient acquis ces BSA avant que leur durée d'exercice soit prolongée jusqu'au 13 mars 2017, le report *sine die* de leur admission aux négociations a été demandé, en accord avec les porteurs de BSA.

b) Caractéristiques des actions émises sur exercice des BSA

Montant nominal de l'émission d'actions à provenir de l'exercice des BSA

Émission d'un nombre maximum de 3 583 616 actions ordinaires nouvelles à provenir de l'exercice des BSA (les « actions exercées »), sous réserve d'éventuels ajustements afin de préserver les droits des porteurs de BSA, de 2 € de valeur nominale chacune, portés à 0,25 € au cours de l'exercice 2007 suite aux opérations de réduction de capital par division du nominal, soit une augmentation de capital d'un

montant nominal maximum de 895 904 €, auquel s'ajoutera le cas échéant le montant nominal supplémentaire afin de préserver les droits des porteurs de BSA.

Prix de souscription et produit brut de l'émission

6,70 € par action exercée, prime d'émission incluse, dont 0,25 € de valeur nominale et 6,45 € de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription. Dans le cas où l'intégralité des BSA serait exercée, le produit brut de l'émission s'élèvera ainsi à 24 010 227,20 €, prime d'émission incluse, sous réserve d'éventuels ajustements.

Droit préférentiel de souscription

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-132 du Code de commerce, la décision de l'assemblée générale extraordinaire d'autoriser l'émission des ABSA emporte, au profit des porteurs de BSA, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions exercées.

Droits attachés aux actions exercées

Les actions exercées qui pourront être émises sur exercice des BSA porteront jouissance courante à la date de leur création.

Cotation des actions exercées

Les actions exercées feront l'objet de demandes périodiques d'admission aux négociations auprès d'Euronext Paris SA sur le même marché que les actions existantes, au fur et à mesure de leur émission.

3.8.3 Stock-options

Il n'y a plus de plan de stock-options en cours.

3.8.4 Tableau de variation des capitaux propres

Capitaux propres En milliers d'euros	Valeur au début de l'exercice	Résultat de l'exercice	Affections	Valeur à la fin de l'exercice
Capital social ou individuel	42 021			42 021
Primes d'émission, de fusion, d'apport, etc.	27 565			27 565
Écarts de réévaluation	-			-
Réserve légales	4 260		-	4 260
Réserves statutaires ou contractuelles	-			-
Réserves réglementées	-			-
Autres réserves	-		-	-
Report à nouveau	194 661		(2 463)	192 198
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	5 356	(1 620)	(5 356)	(1 620)
Subventions d'investissement	-			-
Provisions réglementées	8		-	8
Total capitaux propres	273 871	(1 620)	(7 819)	264 432

3.9 Caractéristiques des principales lignes de crédit

Le groupe Derichebourg est partie prenante à un crédit syndiqué qui constitue avec le contrat d'affacturage les principales sources de financement du groupe.

Contrat de crédits 2014

Le Groupe a conclu le 31 mars 2014, avec dix établissements bancaires, un contrat de crédits d'un montant de 232,5 millions d'euros dont 100 millions de crédit Revolving et 132,5 millions d'euros de prêt amortissable.

Concernant le prêt amortissable, 53,0 M€ ont déjà été remboursés à l'issue des 2 échéances 31 mars 2015 et 31 mars 2016. La prochaine échéance de remboursement prévue est de 26,5 M€ en mars 2017.

Deux avenants ont été signés le 31 mars 2015 et le 22 janvier 2016, à la demande du Groupe, afin d'aménager certaines dispositions (grille de marge notamment dans l'avenant n° 1, ratios à respecter dans l'avenant n° 2).

Par ailleurs, le Groupe a mis en place des lignes bilatérales avec des établissements financiers pour un montant de 92 M€.

Taux d'intérêt

Les montants tirés sur cette ligne de crédit portent intérêt au taux Euribor augmenté d'une marge ajustée périodiquement sur la base du ratio des dettes financières nettes consolidées sur l'excédent brut d'exploitation consolidé.

Obligations de remboursement anticipé – Cas de défaut

Le Contrat de Crédits prévoit la possibilité pour les prêteurs, si une majorité le demande, d'exiger le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas de survenance de certains cas de défauts usuels, notamment si un événement affecte défavorablement et de manière significative l'activité ou la situation financière du groupe Derichebourg ou la capacité de Derichebourg à servir sa dette.

Un changement de contrôle ou un retrait de cotation de l'action Derichebourg constituerait un cas de remboursement anticipé obligatoire.

Par ailleurs, le Contrat de Crédits prévoit une obligation de remboursement anticipé partiel des sommes dues en cas d'augmentation de capital, en cas d'émission de titres donnant accès au capital ou de titres de créances. Le remboursement anticipé des sommes dues devra intervenir pour un montant égal à 50 % du produit de l'augmentation de capital libérée en numéraire net des frais d'augmentation de capital ou, selon le cas, pour un montant égal au produit de l'émission de titres donnant accès au capital ou de titres de créances ou du montant du crédit désintermédiaire, si l'échéance de cette émission est postérieure à la date de remboursement du crédit, 100 % dans d'autres cas.

De même, le remboursement anticipé partiel des sommes dues devra intervenir en cas de cessions d'actifs à hauteur du produit net de cessions d'actifs.

Enfin, un remboursement anticipé partiel des sommes dues devra intervenir en cas de perception d'indemnités d'assurance à la suite de sinistres à hauteur du montant des indemnités d'assurance excédant la franchise de 5 millions d'euros diminué le cas échéant des sommes réinvestis.

Clauses restrictives (« covenants »)

Le Contrat de Crédits comporte également des clauses restrictives limitant la capacité des sociétés du Groupe (sauf accord des prêteurs) à, notamment :

- contracter des dettes supplémentaires ;
- consentir des sûretés et des garanties ;
- s'engager dans des opérations de fusions, de scissions ou de restructurations ;
- ne pas conclure avec un tiers extérieur au Groupe un accord quelconque de joint-venture ou d'association d'entreprise au sens large ;
- s'engager dans des opérations de croissance externe ;
- procéder à des investissements excédant au cours de l'exercice social donné des montants fixés au contrat ;
- procéder à des cessions d'actifs ou de participations, sauf celles autorisées par les contrats ;
- procéder avec certaines exceptions au remboursement et/ou à la réduction de leur capital social.

Le Contrat de Crédits comporte par ailleurs des engagements prévoyant la souscription et le maintien de polices d'assurances conformes aux pratiques généralement admises dans le domaine d'activité des sociétés du groupe Derichebourg. De même, le Contrat comporte un engagement concernant la mise en place d'instruments de couverture de taux pour au moins 50 % du montant tiré sur le Prêt amortissable.

Contrat d'affacturage

Le groupe Derichebourg a conclu le 1^{er} janvier 2015 un contrat d'affacturage à vocation sans recours (ligne autorisée de 240 M€), qui concerne les entités françaises, belges et allemandes des activités Services à l'Environnement et Services aux Entreprises. Ce contrat est d'une durée confirmée de deux ans.

Les Créances éligibles correspondent à des livraisons effectuées ou des prestations de services rendues auprès de clients privés ou de clients publics français.

Lors de chaque cession de créances, les créances entrantes dans l'enveloppe de l'approbation (sous déduction des créances préalablement cédées sans recours et non encore payées) sont cédées sans recours. Les autres créances sont cédées avec recours. Les créances conservent leur statut (cédées avec ou sans recours) initial jusqu'à leur paiement.

Les factures sont co-assurées avec le Groupe auprès de 2 assureurs-crédit. Le versement des éventuelles indemnités d'assurance-crédit lui est délégué.

Les intérêts sont précomptés lors de la cession de la créance sur la base d'un délai moyen de règlement conventionnel. Le risque de retard de paiement est transféré au factor.

Le taux de dilution (avoirs, remises) est faible.

Le montant des créances décomptabilisées au titre des contrats d'affacturage s'élève à 188,7 M€ au 30 septembre 2016.

Le Groupe décomptabilise 95 % des créances sans recours du fait de la quotité résiduelle non garantie de 5 %.

Un avenant a été signé en avril 2016 portant la maturité de ce contrat à décembre 2018.

Risque de liquidité :

Le Groupe gère le risque d'être à court de trésorerie en utilisant un outil de gestion des liquidités récurrentes. Cet outil tient compte de la maturité à la fois des investissements financiers et des actifs financiers (par exemple créances clients, autres actifs financiers) et des estimations de flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles.

Au 30 septembre 2016, les principales sources de financement du Groupe sont :

- un contrat de crédit syndiqué de 232,5 M€ mis en place en mars 2014, remboursé à hauteur de 26,5 M€ le 31 mars 2015 et le 31 mars 2016. Son encours autorisé est donc de 179,5 M€. Il comporte un prêt d'une durée de 5 ans, amortissable par annuités constantes, d'un montant de 132,5 M€ (encours autorisé et tiré de 79,5 M€ au 30 septembre 2016), et un crédit revolving d'un montant de 100 M€, remboursable à terme au bout de 5 ans. La prochaine échéance au titre du prêt amortissable interviendra le 31 mars 2017, et sera d'un montant de 26,5 M€. Au 30 septembre 2016, 80 M€ n'étaient pas tirés au titre du crédit Revolving ;

- un contrat d'affacturage à vocation sans recours entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015, d'une capacité de tirage de 240 M€ (en fonction des créances disponibles), d'une durée de 2 ans, renouvelé en avril 2016 pour porter la maturité à fin décembre 2018. Le factor achète les créances sans recours à concurrence du montant des agréments délivrés par les assureurs-crédit, et avec recours au-delà. Le montant des créances que le Groupe est susceptible de dé-comptabiliser dépend donc du montant de créances disponibles et des agréments délivrés par les assureurs-crédit. Toute variation à la baisse d'un de ces montants peut conduire à une augmentation de l'endettement affiché par le Groupe ;
- des crédits à moyen terme pour un montant de 45 M€ utilisés à hauteur de 45 M€ (incluant le pré-financement du CICE 2016) ;
- des contrats de crédit-bail, amortissables et à taux fixe, dont l'encours au 30 septembre 2016 est de 76,5 M€.

Des lignes bilatérales, confirmées ou non, pour un montant cumulé de 92 M€, qui ne sont pas utilisées puisque la trésorerie nette du groupe est de 17 M€ au 30/9/16.

Le tableau ci-dessous reprend les principales échéances de remboursement des emprunts jusqu'en 2021.

En milliers d'euros	À - 1 an	À + 1 an	À + 2 ans	À + 3 ans	À + 4 ans	Total
Crédit syndiqué	25,9	25,9	45,9	0,0	0,0	97,7
Locations financières	22,8	20,1	14,6	8,9	5,7	72,1
Autres lignes moyen et long termes ⁽¹⁾	21,5	2,9	2,6	2,7	2,3	31,9
Total	70,2	48,9	63,1	11,6	8,0	201,7

(1) Dont à moins d'un an 19,9 M€ au titre de l'affacturage.

Ratios Financiers

Les Contrats de Crédits prévoient que le Groupe doit maintenir les ratios financiers suivants :

- le ratio de levier annuel, c'est-à-dire le rapport (a) dettes financières nettes consolidées sur (b) excédent brut d'exploitation consolidé, à chaque date de calcul et pour la période de 12 mois glissants se terminant à chaque date de calcul considérée, doit être inférieur ou égal à 2,75 ;

Au 30 septembre 2016, le ratio de levier est de 1,85.

- le ratio de couverture du service de la dette, c'est-à-dire le rapport (a) cash flow consolidé avant service de la dette sur (b) frais

financiers nets, à chaque date de calcul et pour la période de 12 mois glissants se terminant à chaque date de calcul considérée, doit être supérieur à 5.

Au 30 septembre 2016, le ratio de couverture est de 6,85.

Le Groupe respecte ses covenants financiers au 30 septembre 2016. Le non-respect de ces ratios constituerait un cas de défaut, qui pourrait être levé en cas d'accord de la majorité des prêteurs.

Compte tenu de la marge de liquidité existant 30 septembre 2016 de 189 M€, et sur la base de ses prévisions d'activité et d'investissements, le Groupe estime qu'il dispose de lignes financières suffisantes pour lui permettre de faire face à ses échéances au cours des 12 prochains mois à compter du 30 septembre 2016.

3.10 Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité <i>En milliers d'euros</i>	France	Export	Total
Redevances	2 423		2 423
Locations	564		564
Frais facturés	249		249
Ferrailles			
Métaux			
Autres activités			
Total	3 236		3 236

3.11 Résultat exceptionnel

Répartition par nature <i>En milliers d'euros</i>	Montant
Produits	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits exceptionnels sur opération en capital	6 873
Reprises sur provisions et transferts de charges	
Charges	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	559
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	
Total	6 314

3.12 Ventilation de l'impôt

En milliers d'euros	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Résultat d'exploitation	(2 734)		(2 734)
Résultat financier	(15 265)		(15 265)
Résultat exceptionnel	6 314		6 314
Effet de l'intégration fiscale		(10 065)	(10 065)
Total	(11 685)	(10 065)	(1 620)

3.13 Accroissements, allégements de la dette future d'impôt

Nature des différences temporaires En milliers d'euros	Base	Montant IS
Accroissements		
Provisions réglementées	8	3
Reprise provision pour investissements		
Amortissements dérogatoires		
Écart de conversion actif	8	3
Total des accroissements		
Allégements		
Contribution sociale solidarité		
Déficits reportables ⁽¹⁾	285 402	108 453
Participation		
Écart de conversion passif	3 688	1 408
Total des allégements		109 861

(1) Déficits de la société **comme si elle était imposée séparément**. Déficits de l'intégration fiscale : 75 M€.

Le taux d'IS est le suivant : 33,33 % + contribution sociale de 3,30 %, soit, 34,43 % ou 38 % avec la contribution exceptionnelle de 10,70 %. La filiale Derichebourg Environnement a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant notamment sur l'exercice 2012. L'administration fiscale conteste le traitement d'une subvention accordée en juin 2012 à la filiale italienne CRS en exécution d'un engagement antérieur. La société conteste le bien-fondé de ce redressement. Ce contrôle n'a pas

d'impact sur les résultats de l'exercice, compte tenu du fait qu'une partie des reports déficitaires existants dans l'intégration fiscale française n'avait pas été activée au cours des exercices antérieurs. Une charge d'impôt a été constatée pour 3,2 M€, montant correspondant à l'impôt que la société pourrait avoir à décaisser en cas d'issu défavorable. Par ailleurs, le montant des reports déficitaires pourrait s'en trouver réduit de 75 M€ à 61 M€.

3.14 Engagements financiers

3.14.1 Engagements hors bilan nés des opérations de l'activité courante

Engagements donnés En milliers d'euros	Montant
Garanties financières	33 544
Engagements liés à la responsabilité d'associés dans les SCI	
Total	33 544

3.14.2 Engagements hors bilan donnés dans le cadre de l'endettement

Dans le cadre de la mise en place du crédit syndiqué 2014 de 232,5 M€ en principal souscrit par Derichebourg, il a été consenti en garantie du paiement des sommes dues aux banquiers prêteurs un gage d'instruments financiers, portant sur les titres suivants :

Nantissements et gages de titres

Bénéficiaires	Instruments financiers gagés	Nombre de titres gagés	% dans le capital
Agent du Crédit	Actions nominatives Derichebourg Environnement	8 559 445	67 %
Agent du Crédit	Actions nominatives Derichebourg Multiservices	20 100 000	67 %

3.14.3 Engagements hors bilan donnés par la société

Derichebourg a cédé Servisair à Swissport France Holding le 23 décembre 2013. Le contrat de cession comporte des déclarations et garanties pouvant ouvrir droit à l'acquéreur à un remboursement partiel du prix de cession en cas de déclarations inexactes par le vendeur. Le groupe considère que, la cession par PAI à Swissport à HNA, intervenue en février 2016, fait perdre à Swissport le droit de demander un remboursement partiel du prix de cession de Servisair. Swissport ne partage pas cette interprétation et considère qu'il est toujours fondé à demander un remboursement partiel du prix de cession pour les claims notifiés dans les délais jusqu'en février 2016. Le Groupe a assigné en septembre 2016 Swissport devant le Tribunal de Grande Instance de Paris afin de faire constater la résolution des déclarations et garanties, et déclarer que Swissport n'a plus droit à un remboursement partiel du prix de cession de Servisair. Dans l'hypothèse où l'action intentée par le groupe devant le Tribunal de Grande

Instance ne prospérerait pas, et où les claims notifiés par l'acquéreur prospéreraient devant les tribunaux jugeant en dernier ressort (aucune procédure n'a été portée devant les Tribunaux par Swissport à ce stade), le Groupe pourrait être contraint de rembourser à Swissport une part du prix de cession, pour un montant maximal de 30 M€.

Dans le cadre de l'acquisition des titres de participation et d'éléments de dettes financières de SLG Recycling, Derichebourg a remis à certains détenteurs 877 745 titres Derichebourg représentant une partie du prix payé. Ces titres sont assortis, sous certaines conditions relatives au rythme de cession sur le marché, d'une garantie d'absence de moins-value en cas de cession pendant une durée de 12 mois commençant le 7 janvier 2016 par rapport à un cours de référence de 3,14 € (net des dividendes reçus). 100 000 titres ont été acquis auprès de porteurs sur l'exercice au prix de 3,14 €. Au 30/9/16, le nombre de titres susceptibles de bénéficier d'une indemnisation en cas de moins-value est de 777 745 (soit 0,46 % du capital).

3.14.4 Engagements hors bilan donnés vis-à-vis des filiales

Engagements donnés En milliers d'euros	Montant
Cautions filiales ⁽¹⁾	43 912
Autres engagements donnés	
Total	43 912

(1) Sociétés cautionnées.

	En milliers d'euros
Filiales « France »	
AFM RECYCLAGE	1 705
BERNES ET BRUYÈRES	662
CFF BETA SCI	3 873
DERICHEBOURG IMMOBILIER SCI	2 700
DERICHEBOURG AQUA	54
ECO PHU	127
HYDROVIDE	39
POLYURBAINE ; POLYURBAINE 13 ; POLY-NORMANDIE	1 016
POLYCEJA ; POLYBUIS ; POLYSOTIS ; POLYCEO	1 575
SERAM SA	18
SAN GERMANO ; CMT	7 113
Filiales « États-Unis »	
DERICHEBOURG RECYCLING USA	5 000
Filiales « Belgique »	
GEORGE	5 000
Filiales « Espagne »	
DERICHEBOURG MEDIO AMBIENTE ; REYFRA	2 762
Filiales « Canada »	
DERICHEBOURG CANADA ENVT. INC.	68
Filiales « Allemagne »	
DERICHEBOURG UMWELT ; DAL GmbH	12 200

3.15 Effectif moyen

Effectifs	Personnel salarié	
	À l'ouverture de l'exercice	À la clôture de l'exercice
Cadres	2	2
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		
Autres		
Total	2	2

3.16 Rémunération globale des dirigeants

En milliers d'euros	Montant
Rémunération des organes d'administration et de direction (jetons de présence)	105

3.17 Filiales et participations : franchissement des seuils légaux

En milliers d'euros	Capitaux propres			Valeur comptable des titres détenus	
	Capital	Réserves et provisions réglementées	Quote-part du capital détenu en %	Brute	Nette
1 - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de Derichebourg					
A - Filiales (plus de 50 % du capital détenu par Derichebourg)					
A & D DÉVELOPPEMENT	3 000		50,99	144	144
DERICHEBOURG IMMOBILIER SCI	52 663	(378)	100	52 663	52 663
CFF SIGMA SCI	6 510	2	99,85	6 500	6 500
CIVITAS	3 659	(4 667)	100	1 829	0
DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT	127 753	11 361	100	128 643	128 643
DERICHEBOURG MULTISERVICES HOLDING	30 000	6 122	100	83 010	83 010
DBG HOLDING GmbH	41 738	(798)	100	338 866	35 546
PS IMMO	2 027	38	100	5 627	4 066
DERICHEBOURG OIL & GAS	50	(60)	100	50	0
SNC DES PRÉS DE LA FAISANDERIE	10		99,99	10	10
VOGIM	139	645	80	194	194
WESTEVER	500	(22)	100	500	500
B - Participations (10 à 50 % du capital détenu par Derichebourg)					
ALLO CASSE AUTO	110	4 045	47,93	2 212	2 212
DAC	40	1 014	49,80	516	516
DREYFUS	40	10 649	42,50	816	816
PLASTIC RECYCLING	123	(440)	50,00	1 470	0
REYFRA	7 200	1 959	50,00	3 360	3 360
VALERCO	76	55	50,00	107	107
2 - Renseignements globaux concernant les filiales et participations non repris au paragraphe 1					
A - Filiales françaises					
A - Filiales étrangères					
B - Participations françaises					
B - Participations étrangères					
				2 501	1

Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursé	Montant des cautions et avals données par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours du dernier exercice clos
1 292		7 726	7 518	
38 801	2 700	7 908	2 034	
		550	304	254
739			(21)	
58 016		24 122	7 343	
25 137		4 535	8 963	
			(5 414)	1 324
464		241	(1)	
877		627	(219)	
572			(206)	
		65	25	
3 613			(47)	
			(185)	
			141	
			820	174
2 141		7 212	(308)	
		24 886	400	
		450	34	
7 520				

3.18 Litiges

Aucune procédure contentieuse significative connue à ce jour ne concerne Derichebourg SA elle-même. Les principaux contentieux concernant ses filiales sont les suivants :

3.18.1 Italie

- La filiale Derichebourg Environnement avait signé en août 2007 un protocole confidentiel réitéré en décembre 2007 portant sur l'acquisition d'une société exploitant en Italie deux centres de recyclage équipés chacun d'un puissant broyeur. Cette acquisition aurait conféré au Groupe une position de leader en Italie et permis la mise en œuvre de synergies avec l'activité déjà développée. La valeur négociée pour ces actifs était basée sur les conditions de marché prévalant en 2007 dans le recyclage. La non-réalisation des conditions suspensives, à la dernière date de réalisation, 28 décembre 2008, et l'échec des négociations complémentaires ont rendu caduque l'opération, selon Derichebourg Environnement. Confrontée aux demandes de réalisation de la transaction par le vendeur, Derichebourg Environnement a entrepris une action judiciaire visant à la reconnaissance par l'autorité judiciaire de l'annulation du protocole, la restitution de l'acompte de 15 M€, et le versement d'indemnités compte tenu des nombreuses anomalies décelées.

Le 4 mars 2014, le Tribunal a rendu une première décision, partielle, qui rejette les demandes de Derichebourg Environnement, mais qui n'a pas statué sur les demandes de la partie adverse. L'acompte versé a été provisionné intégralement par prudence. Derichebourg Environnement a fait appel de cette décision qu'il considère mal fondée en fait et en droit.

Le 27 octobre 2016, la Cour d'Appel de Milan a rendu une seconde décision, partielle également, dans le sens où elle ne porte que sur les demandes du groupe et pas sur celles de la partie adverse. Cette seconde décision confirme la première et déboute Derichebourg Environnement de la totalité de ses demandes (remboursement de l'acompte de 15 M€ et annulation du protocole initial pour manquements de la partie adverse). Derichebourg Environnement a l'intention de se pourvoir en cassation.

À cette date, aucun jugement n'est encore intervenu sur les demandes de la partie adverse, qui réclame l'exécution en nature du protocole initial. Dans l'hypothèse où les demandes de la partie adverse prospéreraient après épuisement des voies de recours, la justice pourrait ordonner la réalisation de la transaction, qui se solderait par l'acquisition desdits chantiers de recyclage en contrepartie d'un décaissement de 43 M€ (majoré des intérêts de retard). Le groupe dispose des lignes de financement pour réaliser cette acquisition.

- En novembre 2013, le dirigeant (administrateur délégué) de la filiale italienne de l'activité Multiservices a été placé en détention provisoire, dans le cadre d'une enquête relative à une procédure de

passation de marchés publics en Campanie. Compte tenu du blocage des opérations de la Société que son incapacité pouvait provoquer, son mandat d'administrateur délégué a été révoqué. Il a été libéré depuis, et les mesures de contrainte postérieures levées. Bien que la société ne soit pas elle-même l'objet d'une action judiciaire, cette situation a été le point de départ d'une série d'évolutions négatives (litiges clients, retards de règlement répétitifs, remise en cause de contrats...) qui ne permettent plus à la société d'exercer dans des conditions normales. Le groupe a donc accepté la proposition de l'administrateur délégué visant à éteindre les activités de la filiale Multiservices en Italie.

3.18.2 Belgique

- Un contrôle fiscal est intervenu au sein de la filiale belge George, portant sur l'identification des fournisseurs de métaux et de ferrailles pour les exercices 2006 à 2010. L'administration fiscale estime que la société n'a pas respecté la législation en matière d'identification à la TVA des fournisseurs et a rejeté la déductibilité des factures d'achat jugées non conformes. Cela aurait pour conséquence une augmentation de l'IS de 5 M€ majoré des intérêts légaux.

La société conteste ce redressement estimant notamment que :

- la législation belge en vigueur à cette époque ne donnait aucun pouvoir légal pour identifier ces revendeurs de métaux ;
- un contrôle avait été effectué sur ces exercices-là en 2008 pendant lequel ces questions avaient été abordées sans soulever de commentaires particuliers.

La société détient la copie de la carte d'identité de la plupart des fournisseurs, procédure supérieure à l'exigence légale.

Une décision de première instance favorable à la Société est intervenue le 26 novembre 2015. L'administration fiscale s'est pourvue en appel. Aucune provision n'est constatée à ce titre dans les comptes au 30 septembre 2016.

- Une action était intentée contre la société George par la SNCB au titre d'une pollution à Verviers en Belgique. La société George conteste sa responsabilité dans une pollution historique et a de surcroit mis en cause les anciens administrateurs et actionnaires. Par jugement de première instance du 1^{er} avril 2014, la société George avait été condamnée à payer 1,3 M€ majoré des intérêts légaux. Au 30 septembre 2016, la société avait comptabilisé une provision de 2 M€ montant qui tient compte de garanties reçues par ailleurs. Elle avait fait appel de cette décision. La décision d'appel est intervenue le 22 mars 2016. Le Tribunal d'appel a considéré qu'il n'incombait pas à la société George de rembourser les frais de dépollution. La provision précédemment constituée a été reprise sur l'exercice. La SNCB ne s'est pas pourvue en cassation, le sujet est donc clos.

3.19 Transactions avec les parties liées

Un contrat de licence de marque a été conclu à effet du 01/03/2009 pour une durée de dix ans entre la société TBD Finances, contrôlée par la famille Derichebourg, et la société Derichebourg pour l'utilisation de la marque Derichebourg, qui permet au Groupe une fidélisation et un développement de sa propre clientèle.

Le montant de la redevance a été déterminé par un expert indépendant, spécialisé en matière de propriété intellectuelle.

La redevance au titre de la licence de marque s'élève à 0,07 % du chiffre d'affaires consolidé de la division Environnement, et à 0,12 % du chiffre d'affaires consolidé de la division Multiservices, étant précisé qu'aucune redevance n'est due au titre du chiffre d'affaires de la division Multiservices pendant les trois premières années. La charge de l'exercice au titre de ce contrat s'élève à 2 M€.

Une convention a été conclue, à effet du 1^{er} janvier 2012 pour une durée initiale de 3 ans entre DBG Finances, société contrôlée par la famille de M. Daniel DERICHEBOURG, qui vise à définir les modalités de l'intervention de DBG Finances dans la définition et le pilotage de la stratégie du groupe.

Le Conseil d'administration du 5 décembre 2014 a autorisé le renouvellement de cette convention pour une durée de 3 années.

Les prestations couvertes par cette convention sont :

- conduite de la politique et définition de l'orientation stratégique du groupe ;
- assistance à l'établissement du plan d'affaires ;
- contacts avec les directions des grands groupes clients nationaux et internationaux ;
- développement interne et externe des activités du groupe ;
- assistance en matière de croissance externe ;
- événementiel d'Entreprise ;
- assistance dans le cadre du recrutement de cadres dirigeants ;
- assistance et recherche de solutions en matière d'ingénierie juridique et fiscale ;
- assistance en matière financière, de comptabilité et de gestion.

Pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016, la société DBG Finances a facturé 1,7 M€ à la société Derichebourg au titre de cette convention.

5.2.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 30 septembre 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Derichebourg, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 2.4 de l'annexe des comptes annuels présente les modalités de détermination des dépréciations des titres de participation. Nos

travaux ont consisté à examiner les données et hypothèses retenues pour l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation et à revoir les calculs effectués par votre Société.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs de capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris et Paris-La Défense, le 9 décembre 2016

Les commissaires aux comptes

DENJEAN & ASSOCIES AUDIT

Thierry Denjean

ERNST & YOUNG AUDIT

Gilles Rabier

● 5.3 Honoriaires des Commissaires aux comptes et de leur réseau pris en charge par le Groupe

En milliers d'euros	EY				Denjean & Associés			
	Montant		%		Montant		%	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuel & consolidés								
• Émetteur	220	220	27 %	34 %	147	147	54 %	59 %
• Filiales intégrées globalement	486	411	59 %	49 %	121	103	46 %	41 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
• Émetteur	39	33	5 %	5 %				
• Filiales intégrées globalement	74	73	9 %	11 %				
Sous-total	819	739	100 %	100 %	268	250	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
• Juridique, fiscal, social								
• Autres								
Sous-total								
Total	819	739	100 %	100 %	268	250	100 %	100 %

Par ailleurs, les comptes de certaines filiales du Groupe sont contrôlés par des auditeurs n'appartenant pas au réseau des deux contrôleur légaux ci-dessus, auxquels ils rapportent le cas échéant. Le montant des honoraires pris en charge au titre des prestations de ces auditeurs s'élève à 431 k€ pour l'exercice 2016 et 481 k€ pour l'exercice 2015.

Rapport du Président établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce

6

6.1 Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	178
6.1.1 Composition du Conseil d'administration	178
6.1.2 Gouvernement d'entreprise	179
6.1.3 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration	180
6.2 Limites que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Président-directeur général	181
6.3 Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale	182
6.4 Principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et les avantages accordés aux mandataires sociaux, et informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	182
6.4.1 Rémunération des mandataires sociaux	182
6.4.2 Informations prévues par l'article L. 225-100-3	183
6.5 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société	183
6.5.1 Le contrôle interne	183
6.5.2 La gestion des risques	185
6.6 Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Derichebourg	186

Le présent rapport est établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce. Il a pour objet de rendre compte de la composition et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des principes et règles arrêtés par le Conseil pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe, notamment les procédures qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes annuels et consolidés. Ce rapport se situe dans une démarche descriptive des travaux réalisés, entamés ou prévus par la Société, il ne vise en aucun cas à démontrer que la Société maîtrise tous les risques auxquels elle a à faire face.

Le présent rapport a été préparé, sous la supervision de la direction générale, avec la contribution de la direction financière et comptable et de la direction juridique. Ce rapport a été examiné par le Conseil réuni en formation de comité d'audit et approuvé par le Conseil d'administration de la Société en date du 6 décembre 2016.

● **6.1 Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil**

6.1.1 Composition du Conseil d'administration

L'article 14 des statuts stipule que la Société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et dix-huit membres au plus. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire.

Les informations relatives à la composition du Conseil d'administration et aux mandats des administrateurs figurent au paragraphe 4.4.1 du présent document.

L'article 18 des statuts définit les pouvoirs du Conseil d'administration et prévoit notamment que le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration procède aux contrôles et

vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil d'administration est composé du Président-directeur général, d'un directeur général délégué non administrateur et de sept administrateurs, dont deux administrateurs indépendants au sens du code AFEP-MEDEF.

Selon la définition du rapport Bouton, « Pour un meilleur gouvernement des entreprises cotées », un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Le Conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an. Celui-ci examine et approuve préalablement à leur mise en œuvre les orientations stratégiques ainsi que les opérations significatives de la Société et de son Groupe. Il délibère sur les opérations de développement du Groupe, soit par croissance externe, soit par croissance interne. De ce fait, il décide des points afférents aux acquisitions et cessions de participations ou d'actifs d'un montant significatif, de l'octroi de garanties ou de prises d'engagement, d'aides aux filiales.

Au jour de l'établissement du présent rapport, le Conseil d'administration est composé de sept administrateurs et d'un directeur général délégué non administrateur :

	Mandat	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement	Date de fin de mandat
M. Daniel DERICHEBOURG	Président-directeur général	CA du 29 juin 2006	CA du 10 février 2016	À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021
	Administrateur	CA du 29 juin 2006	AG du 10 février 2016	À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021
M. Abderrahmane EL AOUFIR	Directeur général délégué non administrateur	CA du 8 janvier 2014	CA du 10 février 2016	À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021
M. Bernard VAL	Administrateur	AG du 24 juin 2004	AG du 10 février 2016	À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021
M. Matthieu PIGASSE	Administrateur indépendant	CA du 25 octobre 2005	AG du 10 février 2016	À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021
M. Boris DERICHEBOURG	Administrateur	AG du 18 juillet 2007	AG du 18 février 2013	À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018
M. Thomas DERICHEBOURG	Administrateur	AG du 18 juillet 2007	AG du 18 février 2013	À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018
CFER représentée par Mme Sophie MOREAU-FOLLENFANT ⁽¹⁾	Administrateur	AG du 18 février 2013		À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018
Mme Françoise MAHIOU	Administrateur indépendant	AG du 10 février 2016		À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021

(1) *Le Conseil d'administration du 6 décembre 2016 a pris acte du changement de représentant permanent de la société CFER en la personne de Mme Ida DERICHEBOURG à compter du 7 décembre 2016.*

Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration

En application de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, la proportion des administrateurs de chaque sexe nommés par l'assemblée générale ne pourra être inférieure à 40 % à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil d'administration de la Société comporte actuellement deux femmes parmi ses membres représentant ainsi 28,57 %.

Afin d'atteindre la proportion minimale de 40 %, le Conseil d'administration du 6 décembre 2016 a décidé de poursuivre ses engagements de parité en proposant à l'assemblée générale mixte du 30 janvier 2017 de nommer en qualité de nouvel administrateur Mme Catherine Claverie. À l'issue de cette assemblée le Conseil d'administration comptera 3 femmes sur 8 membres, soit un écart de 2 entre les administrateurs de chaque sexe en conformité avec les dispositions de l'article L 225-28 du Code de commerce.

6.1.2 Gouvernement d'entreprise

La Société a pris connaissance de la version révisée en juin 2013 du Code de gouvernement d'entreprises des sociétés cotées AFEP-MEDEF. Elle a identifié un certain nombre de dispositions qu'elle applique, outre les dispositions légales relatives aux attributions du Conseil d'administration :

- la Société a clairement informé de son choix de réunir les pouvoirs de Président du Conseil d'administration et de directeur général ;
- communication de l'entreprise avec le marché : le Conseil d'administration est informé, et le cas échéant, ajuste, les communiqués de presse préparés par l'entreprise à l'issue de ses séances ;
- le Conseil d'administration est saisi des sujets d'importance stratégique, des opérations de croissance externe significatives, des évolutions significatives du périmètre du Groupe, de la situation d'endettement de l'entreprise ;
- les informations relatives au nombre de séances du Conseil, au taux de participation, et à l'ordre du jour, sont mentionnées dans le rapport annuel ;

- la Société laisse libre accès aux administrateurs aux informations dont ils souhaitent disposer ;
- l'existence d'un comité d'audit : conformément à la possibilité offerte par les dispositions de l'article L. 820-23 alinéa 4 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé lors de sa séance du 27 mai 2010, d'assumer la mission dévolue au comité d'audit, appliquant en cela les conclusions du Groupe de travail de l'AMF sur les comités d'audit relatives aux valeurs moyennes et petites (VAMPS) ;
- respect par les administrateurs du nombre de mandats dans des sociétés cotées.

Elle a également identifié d'autres dispositions qu'elle n'applique pas, qui sont les suivantes :

- la parité hommes-femmes : la Société comporte actuellement 2 femmes sur 7, le pourcentage de féminisation du Conseil est de 28,58 %. L'écart entre le nombre d'hommes et de femmes est de 3, alors que le Code prévoit un écart de 2. Le Conseil a, comme évoqué ci-dessus, proposé à la prochaine assemblée générale des actionnaires la nomination de Mme Catherine CLAVERIE en qualité d'administrateur. Par conséquent à l'issue de l'assemblée générale l'écart sera de 2 ;
- le Conseil comporte deux administrateurs indépendants, Mme Françoise Mahiou et M. Matthieu Pigasse soit un pourcentage d'administrateurs indépendants de 28,58 % alors que le Code prescrit une proportion d'un tiers. La structure de détention du capital explique cette situation. En outre, la Société a considéré que M. Bernard Val, ne pouvait pas être considéré comme administrateur indépendant cette année, compte tenu de la durée de son mandat d'administrateur dans la Société qui est de plus de 12 années. Il est précisé qu'à l'issue de la prochaine assemblée générale mixte, le Conseil sera composé de 3 administrateurs indépendants suite à la nomination de Mme Catherine Claverie. En effet le Conseil estime que cette dernière aura la qualité d'administrateur indépendant dès lors qu'elle remplira les critères suivants :
 - ne pas entretenir avec la Société, une société du groupe ou sa Direction aucune relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer sa liberté de jugement,
 - ne pas être salariée, mandataire sociale dirigeant de la Société ou de son Groupe,
 - ne pas être cliente, fournisseur ou banquier de la Société ou de son Groupe ;
- l'évaluation des travaux du Conseil d'administration : le Conseil ne s'est pas saisi de ce sujet ;
- la durée des mandats d'administrateur est de 6 ans, alors que celle préconisée dans le Code est de 4 ans maximum. Il s'agit d'une pratique historique, qui s'explique par l'importance des familles dans l'histoire de la structure du capital ;
- l'absence de comité des nominations, qui s'explique par le faible *turn-over* ;
- l'activité du comité des rémunérations a été suspendue jusqu'à nouvelle décision lors de la séance du 25 octobre 2005 : les éléments de rémunération existant dans le Groupe sont très simples (salaire, prime annuelle le cas échéant) et ne nécessitent pas un comité spécialisé ;

6.1.3 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice social, le Conseil d'administration s'est réuni à trois reprises avec un taux moyen de participation de ses membres de 85 %. Outre l'examen et l'arrêté des comptes sociaux et consolidés au 30 septembre 2015 ainsi que la préparation des documents à soumettre à l'assemblée générale mixte des actionnaires du 10 février 2016 le Conseil a notamment été appelé à se prononcer sur les points suivants :

Séance du 4 décembre 2015

- Examen et arrêté des comptes consolidés et des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2015 ;
- Proposition d'affectation du résultat ;
- Examen et approbation des documents financiers et prévisionnels ;
- Communiqué de presse ;
- Examen des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Gouvernance d'entreprise (rapport du Président du Conseil d'administration sur les travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne) ;
- Proposition de renouvellement de mandats des administrateurs ;
- Proposition de nomination d'un nouvel administrateur ;
- Étude de l'opportunité de mise en place d'un contrat de liquidité ;
- Programme de rachat d'actions ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions ;
- Convocation de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 10 février 2016.

Séance du 10 février 2016

- Renouvellement du mandat du Président du Conseil d'administration et du directeur général ; fixation des pouvoirs ;
- Renouvellement du mandat du directeur général délégué ; fixation des pouvoirs.

Séance du 24 mai 2016

- Examen des comptes consolidés semestriels ;
- Communiqué de presse et rapport d'activité sur les comptes semestriels ;
- Documents financiers et prévisionnels suite à la clôture du premier semestre de l'exercice social ;
- Autorisation à donner au Président concernant les avals, cautions et garanties ;
- Répartition des jetons de présence.

Fonctionnement du Conseil

Le fonctionnement du Conseil d'administration de la Société fait l'objet d'un règlement intérieur approuvé en Conseil dans sa séance du 24 juin 2004. Il ne pourra être modifié que par ce dernier selon les mêmes modalités.

Ce règlement intérieur précise les points suivants :

- les règles de composition du Conseil ;
- la mission du Conseil ;
- les modalités de réunion du Conseil ;
- les modalités de participation éventuelle au Conseil par visioconférence ou téléconférence ;
- les conditions de création et de fonctionnement de comités spécialisés ;
- le rôle du comité d'audit ;
- le rôle du comité des rémunérations ;
- le devoir de confidentialité des administrateurs ;
- le devoir d'indépendance des administrateurs ;
- le devoir de diligence des administrateurs ;
- le champ d'application du règlement intérieur.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration a été modifié sur décision du Conseil d'administration en date du 12 décembre 2006 quant à sa composition. Désormais il est composé de dix-huit membres au maximum.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration a été modifié sur décision du Conseil d'administration en date du 27 mai 2010 afin de permettre la réunion du Conseil d'administration par tous moyens de télécommunication.

Comité d'audit

Le comité d'audit suspendu depuis juillet 2006 a été réactivé suivant décision du Conseil d'administration en date du 27 mai 2010.

En application de l'article L. 823-20, alinéa 4 du Code de commerce, il a été décidé que le Conseil d'administration remplirait les fonctions du comité d'audit.

Le comité d'audit, remplira les missions qui lui sont dévolues par l'article L. 823-19 du Code de commerce, à savoir le suivant :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Les travaux du comité d'audit feront l'objet d'un compte rendu régulier et, à minima, à l'occasion de chaque arrêté des comptes annuels et semestriels.

Dans la mesure où le Conseil se réunit en formation de comité d'audit et afin de relater les diligences accomplies dans le cadre des missions qui lui sont dévolues, il sera fait état dans un procès-verbal des conclusions et appréciations dudit comité résultant de ses travaux et investigations.

Au cours de l'exercice clos le comité d'audit s'est réuni deux fois, le 4 décembre 2015 et le 22 mai 2016 afin de :

- rendre compte de ses travaux (examen du document de référence) ;
- émettre ses avis et recommandations au Conseil sur le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société ainsi que sur le rapport de gestion ;
- analyser le rapport sur la responsabilité sociale et environnementale (RSE) ;
- examiner les comptes consolidés annuels et semestriels ;
- identifier les risques ;
- se faire exposer les principales modalités du Crédit syndiqué et des covenants.

● **6.2 Limites que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Président-directeur général**

Lors du renouvellement du mandat de Président-directeur général, le Conseil d'administration réuni le 10 février 2016 a opté, à l'unanimité de ses membres, pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de directeur général. Ainsi, la direction générale de la Société est assurée par M. Daniel DERICHEBOURG. Aux termes du même Conseil d'administration, M. Abderrahmane EL AOUFIR a été renouvelé dans ses fonctions de directeur général délégué afin d'assister M. Daniel DERICHEBOURG dans la conduite de la direction du Groupe.

À cette occasion, aucune limitation formelle n'a été prise pour limiter les pouvoirs du Président-directeur général, à l'exception de celle prévue par la loi, pour la délivrance de cautions, avals ou garanties données par la Société.

Toutefois, le Président-directeur général requiert habituellement l'accord préalable du Conseil d'administration pour les décisions dont la mise en œuvre ou les conséquences seraient susceptibles d'impacter la situation patrimoniale ou les activités du Groupe. C'est le cas et, sans que cette liste soit limitative, pour les opérations afférentes à :

- des projets de croissance externe ;
- la réalisation de restructurations intra-Groupe ;
- l'octroi de certaines garanties ne nécessitant pas légalement l'accord préalable du Conseil ;
- l'acquisition ou à la cession d'éléments d'actifs significatifs.

● **6.3 Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale**

L'article 28 des statuts explique les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale. « Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles. Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Le mandat est donné pour une seule assemblée ; il peut l'être pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, si elles sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Il vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur. »

La Société est tenue de joindre à toute formule de procuration et de vote par correspondance qu'elle adresse aux actionnaires les renseignements prévus par les textes en vigueur.

Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur. En cas de démembrement de la propriété de l'action, le titulaire du droit de vote peut assister ou se faire représenter à l'assemblée sans

préjudice du droit du nu-propriétaire de participer à toutes les assemblées générales. Les propriétaires d'actions indivises sont représentés comme il est dit à l'article 12. Toutefois, le droit de participer aux assemblées générales est subordonné, soit à l'inscription de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit visé ci-dessus dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ou son mandataire, soit à la transmission aux lieux indiqués par l'avis de convocation, d'un certificat constatant l'indisponibilité des actions au porteur inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée. Ces formalités doivent être accomplies dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur et trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée. Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le Conseil d'administration décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'assemblée générale. »

● **6.4 Principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et les avantages accordés aux mandataires sociaux, et informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique**

6.4.1 Rémunération des mandataires sociaux

Dans le cadre de ses prérogatives et diligences, le Conseil d'administration du 12 décembre 2008 s'est prononcé sur les questions afférentes aux rémunérations ou avantages des mandataires sociaux.

Les tantièmes perçus par le Président-directeur général ont été versés par la société DBG Finances. Le Président-directeur général a également perçu des jetons de présence versés par Derichebourg.

Le directeur général délégué non administrateur, renouvelé par le Conseil d'administration du 10 février 2016 ne perçoit aucune rémunération au titre de son mandat.

Les administrateurs liés par un contrat de travail à une société contrôlée par la Société bénéficient d'une rémunération fixe, et peuvent bénéficier, le cas échéant, d'une rémunération variable au titre de leur contrat de travail, en fonction notamment des critères de performance et opérationnels.

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de clause de rémunération différée, d'indemnité de départ dérogatoire, ou d'engagement de retraite au bénéfice d'un administrateur.

Il n'y a pas de plan en vigueur d'attribution d'actions au bénéfice des administrateurs.

À ce jour, aucun administrateur n'a bénéficié d'attribution d'actions gratuites.

Sur proposition du Conseil d'administration l'assemblée générale ordinaire du 19 février 2014 a décidé de fixer le montant des jetons de présence à 90 000 €. Le Conseil du 24 mai 2016 a acté la répartition inégalitaire des jetons de présence par suite de la décision de M. Matthieu Pigasse de renoncer à leur perception.

Une proposition de modification du montant des jetons de présence afin de le porter à 120 000 € sera proposée à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le détail des rémunérations versées aux mandataires sociaux figure en section 4.4.2.1.

6.4.2 Informations prévues par l'article L. 225-100-3

Les éléments suivants sont susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- la structure de détention du capital de la Société décrite en 4.5.8 ;
- de l'existence de droits de vote double sous certaines conditions, décrits en 4.5.9 ;

- de l'autocontrôle et de la capacité à intervenir sur les titres de la Société décrits en 4.5.7, 7.1 et 7.2 ;
- des effets de l'utilisation éventuelle des délégations en cours relatives à l'émission de titres donnant accès au capital (cf. 4.5.20) ;
- les dispositions des contrats de crédits syndiqués relatives aux cas d'exigibilité anticipée en cas de changement de contrôle de la Société (note 4.11.1.5 de l'annexe aux comptes consolidés en 5.1).

● 6.5 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

À l'occasion de la séance du Conseil d'administration du 13 septembre 2010 réuni en formation de comité d'audit, la Société a choisi de s'inspirer progressivement du guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites (VAMP) du cadre de référence relatif au dispositif de gestion des risques et de contrôle interne, proposé par l'Autorité des marchés financiers.

6.5.1 Le contrôle interne

6.5.1.1 Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le directeur général, les dirigeants et le personnel de Derichebourg et de ses filiales. Il est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- l'efficacité et l'optimisation des opérations ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et règlements en vigueur.

Le contrôle interne a, entre autres, pour objectif de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs et de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie que ces risques seront totalement maîtrisés ou éliminés. Les procédures de contrôle ont notamment pour objet de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que des comportements personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables.

Ces procédures de contrôle ont également pour objet de veiller à ce que les informations comptables, financières, juridiques, économiques communiquées aux organes de la Société et qui peuvent, le cas échéant, être transmises aux tiers dans le cadre réglementaire ou de la politique de communication du Groupe, soient fiables et reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

6.5.1.2 Présentation de l'organisation générale du contrôle interne

L'environnement général de contrôle

Le Groupe est organisé en un siège, la société holding Derichebourg, et deux divisions opérationnelles :

- les Services à l'Environnement (en ce compris les sociétés immobilières) ;
- les Services aux Entreprises.

Le siège de l'activité Services à l'Environnement regroupe également la direction générale et les services fonctionnels centraux.

Chaque division a des problématiques métier, de contrôle interne, et de gestion des risques différentes.

Les dirigeants des divisions sont responsables de la conduite des affaires dans le cadre des objectifs définis par le Président-directeur général du Groupe, le directeur général délégué et sous le contrôle de ces derniers.

Un système de délégation de pouvoirs est mis en place en vue d'assurer l'efficacité des opérations. Les délégations de pouvoirs en aval sont déterminées au sein de chaque société en tenant compte de principes directeurs communs. À l'exception des activités listées ci-dessous, qui sont gérées de manière centrale, la gestion quotidienne des opérations est décentralisée dans les filiales :

- décisions d'investissement stratégiques par leur nature ou leur montant ;
- politique de financement et de gestion de la trésorerie ;
- politique en matière d'assurance ;
- gestion des cadres et politique salariale ;
- le réseau de communication commun.

L'informatique métier est un élément important de l'environnement général de contrôle. Des procédures, écrites pour la plupart, décrivent le mode opératoire des activités réalisées de manière récurrente dans les systèmes d'information.

Les activités de contrôle

Les activités de contrôle sont fondées sur l'application d'un ensemble de politique et de procédures définies au niveau du siège, des deux divisions et des sociétés qui les composent.

Elles ont pour objectif de permettre une bonne maîtrise des risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de l'entreprise. Les procédures de contrôle sont mises en place et suivies principalement par les dirigeants et les personnels des filiales, en fonction des exigences du Groupe et des particularités des métiers.

Lorsqu'une procédure de contrôle est conçue, le but recherché est qu'un risque de contrôle interne identifié ne se produise pas dans l'activité de l'entreprise.

D'autres activités de contrôle suivent l'activité *a posteriori* afin de corroborer que les contrôles conçus ont bien fonctionné : requêtes informatiques notamment.

L'information et la communication

L'objectif de la Société est de permettre aux responsables opérationnels et fonctionnels d'avoir accès à une information pertinente diffusée dans des délais qui leur permettent d'assumer leurs responsabilités avec efficacité.

La direction des systèmes d'information (DSI) définit, avec les directions fonctionnelles concernées, les systèmes d'information nécessaires à la bonne gestion des opérations et au soutien des objectifs stratégiques du Groupe.

La DSI analyse et gère les risques liés à ses systèmes afin d'assurer la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des informations en conformité avec les impératifs légaux et contractuels.

Le Groupe dispose notamment de systèmes intranet assurant l'information globale et rapide du personnel sur des matières d'intérêt général ainsi qu'une information plus spécifique liée aux particularités des différents métiers.

Le pilotage du contrôle interne

Les responsables fonctionnels du siège mobilisent, pour certains d'entre eux, des filières d'experts, pouvant conduire au sein de chaque département des actions de contrôle et de transfert des « savoir-faire » d'une entité à l'autre.

6.5.1.3 Description des procédures de contrôle interne mises en place

Principales procédures d'organisation et de contrôle interne

Afin d'atteindre ses objectifs opérationnels et financiers, le Groupe a structuré son contrôle interne en s'appuyant sur l'organisation suivante.

L'organisation du Groupe repose sur une société holding cotée propriété de sociétés filiales, elles-mêmes propriétaires des activités opérationnelles du Groupe.

Une partie des fonctions support et des services centraux du Groupe sont exercés par délégation par Derichebourg Environnement. Cette organisation centralisée permet une application uniforme des grandes orientations et objectifs du Groupe.

Les comités de direction

Chaque division dispose de son propre comité de direction :

- un comité pour l'activité Environnement, présidé par le directeur général délégué et composé de Présidents de filiales européennes de l'activité Services à l'Environnement, la directrice des ressources humaines, le directeur financier et d'autres intervenants en fonction des sujets abordés. Ce comité se réunit au minimum une fois par mois ;
- un comité pour l'activité Multiservices, présidé par le directeur de l'activité Multiservices et composé des responsables d'activités et des responsables des fonctions support. D'autres intervenants peuvent également être conviés en fonction des sujets abordés. Ce comité se réunit au moins une fois par trimestre.

Ces comités ont pour mission d'analyser les résultats commerciaux et financiers de chacune des divisions du Groupe, d'examiner l'évolution des marchés, de mettre en place les orientations du Groupe et de fixer les objectifs opérationnels et financiers.

Par ailleurs, des réunions d'activités mensuelles sont organisées pour chacune des divisions pour examiner les résultats du mois.

La direction financière :

- assure l'exécution des opérations financières (levées de capitaux auprès des marchés bancaires, financement des projets, des investissements) ;
- gère, en concertation avec les divisions, la trésorerie du Groupe (dettes, liquidités) à travers un système de reporting ;
- analyse avec les divisions les principaux risques financiers (taux, devises), et définit la politique de couverture de ces risques ;
- analyse les écarts entre les données prévisionnelles et les données réelles ;
- participe à l'analyse des projets d'investissement, des projets de contrats ;
- assure la fiabilité de l'information comptable et de gestion, notamment en fixant la nature, l'étendue, la forme et la fréquence des informations financières, au niveau du Groupe, que doivent fournir les divisions. Elle fixe également les standards de reporting financier, les normes et les procédures comptables, les instruments et les processus de consolidation des informations.

La direction juridique :

- gère l'ensemble des opérations juridiques de la Société ;
- exerce une activité de conseil pour les activités opérationnelles en France ;
- gère l'ensemble des activités juridiques françaises ;
- coordonne les activités des services juridiques du Groupe.

6.5.1.4 Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable sont principalement élaborées sous le contrôle de la direction générale par la direction financière et comptable qui lui est rattachée, les filiales opérationnelles en assurant la mise en œuvre.

La plupart de ces processus sont en constante évolution pour assurer leur adaptation aux besoins du Groupe.

La direction financière et comptable du Groupe prend en charge l'arrêté des comptes sociaux de Derichebourg ainsi que l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

Pour cela elle s'appuie sur l'organisation suivante :

Rôle des organes de gouvernance

Le Conseil d'administration examine et arrête les comptes annuels de Derichebourg et les comptes consolidés du Groupe. Les principales options retenues sont portées à la connaissance du Conseil d'administration, réuni en formation de comité d'audit.

La formation du résultat, la présentation du bilan consolidé, la situation des financements du Groupe y sont analysés.

Les Commissaires aux comptes formulent leurs conclusions à l'issue de leurs diligences.

Organisation comptable et financière

- Définition et communication des principes comptables du Groupe : tant pour les comptes sociaux, que pour les comptes consolidés en normes IFRS ;
- Une veille technique est assurée pour évaluer l'impact sur les comptes du Groupe des nouveaux textes ;
- Arrêté mensuel : chaque filiale effectue un arrêté mensuel, qui fait l'objet d'une analyse comptable et de gestion, réalisée entre la fonction opérationnelle et la fonction financière de l'activité ;
- Définition et communication des instructions de clôture. Préalablement à chaque phase de consolidation, sont diffusés les « packs » de consolidation, les hypothèses de clôture, le périmètre et le calendrier de la remontée des données. Cette diffusion est faite aux responsables administratifs et financiers des filiales du Groupe ;
- Développement, déploiement et maintenance de l'outil informatique de consolidation ;
- La standardisation de l'outil informatique (paramétrage, maintenance, communication et contrôle des données), sécurise et homogénéise le traitement de l'information ;
- Communication des informations comptables et financières à l'attention des organes d'administration et de gestion du Groupe, et vérification des informations financières préalablement à leur diffusion.

Systèmes d'information

Les filiales disposent d'un logiciel comptable commun à toutes les entités françaises et à certaines filiales européennes des activités de services.

Il existe également des applications « métier », qui permettent de tracer les flux d'activité, pour les traduire en flux comptables. Des contrôles visent à s'assurer de la réalité et de l'exhaustivité de la comptabilisation des opérations.

Ces applications informatiques font l'objet d'une maintenance, interne ou sous-traitée, afin de s'assurer de leur bon fonctionnement.

6.5.2 La gestion des risques

Si le contrôle interne porte sur un existant (contrôle de la qualité et/ou de la conformité), le processus de gestion des risques est davantage dans l'anticipation, d'un événement qui pourrait survenir, et/ou des conséquences que pourrait avoir cet événement pour le Groupe.

Le Conseil d'administration du 13 septembre 2010, réuni en formation de comité d'audit, a donné à la Société les orientations suivantes pour ses futures séances, afin de l'aider à mettre en œuvre sa mission :

- description de l'organisation propre à chacun des métiers ;
- description des règles de contrôle propres à chacun des métiers ;
- mener une réflexion sur les risques propres à chacun des métiers, et sur la manière de les maîtriser au mieux.

À ce titre, les risques suivants avaient été identifiés (sans ordre hiérarchique), par la direction générale :

Activité Services à l'Environnement

- Risques en matière d'achats, avec la particularité du livre de police (qualité des produits, sécurité) ;
- Statut du déchet, et régime de TVA afférent ;
- Réglementation des installations classées ;
- Risques de pollution ;
- Conformité des équipements ;
- Accidentologie et travail sur site ;
- Politique de transport.

Activité Services aux Entreprises

- Enjeu transverse et majeur : la ressource humaine ;
- Autres risques spécifiques : l'intervention sur avions (aéronautique), les travaux neufs et la maintenance (Énergie).

Une réponse est apportée à chacun de ces risques, sous la forme de procédures adaptées, le plus souvent.

● **6.6 Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Derichebourg**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Derichebourg et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2016.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 9 décembre 2016

Les Commissaires aux Comptes

DENJEAN & ASSOCIES AUDIT

Thierry Denjean

ERNST & YOUNG Audit

Gilles Rabier

Autres informations juridiques et financières

7

7.1 Bilan du programme de rachat d'actions 2015/2016 189

7.2 Descriptif du programme de rachat 2016/2017 190

7.2.1 Cadre juridique	190
7.2.2 Nombre de titres et part du capital détenu par la Société	190
7.2.3 Répartition par objectifs des titres de capital détenus par la Société	190
7.2.4 Objectifs du nouveau programme de rachat	190
7.2.5 Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres de capital	191
7.2.6 Modalités des rachats	191
7.2.7 Durée du programme de rachat	191
7.2.8 Bilan du précédent programme de rachat de la Société sur ses propres titres du 11 février 2016 au 6 décembre 2016	191
7.2.9 Bilan de l'exécution du programme entre le 11 février 2016 et le 6 décembre 2016	191

7.3 Opérations avec des apparentés 192

7.3.1 Dispositions relatives aux conventions réglementées	192
7.3.2 Convention de prestations de services	192
7.3.3 Contrat de licence de marque	192
7.3.4 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	193

7.4 Communication avec les investisseurs institutionnels et les actionnaires individuels 194

7.4.1 Modalités de communication	194
7.4.2 Calendrier : dates clés de l'exercice	194
7.4.3 Informations périodiques et occasionnelles : document d'information annuel	194
7.4.4 Point sur l'information financière trimestrielle	195

.../...

7.5 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêt**196**

7.5.1 Déclarations – Rapports d'experts

196

7.5.2 Information provenant de tierce partie

196

7.6 Contrats importants**196****7.7 Table de concordance entre le document de référence Derichebourg et le rapport financier annuel****196****7.8 Table de concordance entre le document de référence Derichebourg et l'annexe I du règlement européen 809/2004****197**

● 7.1 Bilan du programme de rachat d'actions 2015/2016

L'assemblée générale mixte du 10 février 2016 a autorisé le Conseil d'administration de la Société à racheter ses propres actions dans la limite de 10 % du capital social, soit 16 808 203 actions pour un prix maximal unitaire de 10 € par action. Cette autorisation, a été donnée pour une durée de 18 mois, soit jusqu'au 9 août 2017, en vue notamment de :

- l'animation du marché ou de la liquidité du marché de l'action Derichebourg par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique admise par l'Autorité des marchés financiers ;
- l'attribution aux salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou par le biais d'un plan épargne entreprise ;
- l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;

- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- l'annulation, dans le cadre de la politique financière de la Société, de titres ainsi rachetés. La même assemblée générale a autorisé le Conseil d'administration à réaliser une ou plusieurs réductions de capital social par annulation des actions acquises, dans la limite de 10 % du capital, par période de 24 mois.

Faisant usage de ces autorisations, la Société a conclu avec CM CIC Securities, divers mandats d'acquisition afin de réaliser ces achats dans les limites de temps, de volume et de prix déterminées.

Le tableau ci-après résume les opérations sur actions autodétenues qui ont été effectuées par la Société entre le 1^{er} octobre 2015 et le 30 septembre 2016.

	Actions composant le capital	Animation boursière	Stock-options attribuées	Croissance externe	Annulation	Total
Situation au 30 septembre 2015	168 082 030			8 383 598	4 040 382	12 423 980
En % de capital				4,99 %	2,40 %	7,39 %
Affectation à des stock-options						
• attribuées						
• autres						
Levées d'options d'achat						
Achats			100 000	162 868	262 868	
Ventes				877 745		877 745
Annulations						
Situation au 30 septembre 2016	168 082 030			7 605 853	4 203 250	11 809 103
En % de capital				4,53 %	2,50 %	7,03 %

Au cours de l'exercice 262 686 actions ont été achetées à un cours moyen de 2,79 € pour un montant global de 732 818 € et 877 745 actions ont été vendues à un cours moyen de 3,19 € pour un montant global de 2 800 007 €.

La valeur comptable du portefeuille des 11 809 103 actions de 0,25 € nominal détenues au 30 septembre 2016 est de 3 1925 695 €.

La valeur de marché du portefeuille au 30 septembre 2016 est de 33 466 998 €.

● **7.2 Descriptif du programme de rachat 2016/2017**

7.2.1 Cadre juridique

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du Règlement de l'Autorité des marchés financiers ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objet de décrire les finalités et modalités du programme de rachat de ses propres actions par la Société. Ce programme qui s'inscrit dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale mixte du 30 janvier 2017.

7.2.2 Nombre de titres et part du capital détenu par la Société

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la loi n° 2014-617 du 13 juin 2014 dite loi Eckert relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence, des actions du FCPE Derichebourg actionnariat en déshérence ont été rachetées par la Société le 24 octobre 2016. La Société a ainsi acquis 1 370 966 actions pour un montant de 3 835 963 € et qui ont été affectées comme suit :

- croissance externe : 588 000 ;
- remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière : 782 966.

Au 24 octobre 2016, la Société détenait 13 180 069 actions propres, soit 7,84 % du capital, réparties comme suit par objectif :

Objectif	Nombre de titres
Croissance externe	8 193 853 (4,87 % du capital social)
Annulation	4 203 250 (2,50 % du capital social)
Remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière	782 966 (0,47 % du capital social)

Le Conseil d'administration du 6 décembre 2016, usant de la délégation qui lui a été consenti par l'assemblée générale mixte du 10 février 2016 a procédé à la réduction de capital social d'un montant de 1 050 812,50 € par annulation de 4 203 250 titres auto détenus.

À la date de dépôt du présent document de référence, le capital de la Société est composé de 163 878 780 actions.

À cette date, la Société détient 8 976 819 actions propres, soit 5,48 % du capital social.

7.2.3 Répartition par objectifs des titres de capital détenus par la Société

À la date de dépôt du présent document de référence, les 8 976 819 actions propres détenues par la Société sont réparties comme suit par objectif :

Objectif	Nombre de titres
Croissance externe	8 193 853 (5,00 % du capital social)
Remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière	782 966 (0,48 % du capital social)

7.2.4 Objectifs du nouveau programme de rachat

Les objectifs de ce nouveau programme seraient les suivants, à savoir :

- l'animation du marché ou de la liquidité du marché de l'action Derichebourg par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique admise par l'Autorité des marchés financiers ;
- l'attribution aux salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou par le biais d'un plan épargne entreprise ;
- l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- l'annulation, dans le cadre de la politique financière de la Société, de titres ainsi rachetés, sous réserve de l'adoption de la dixième résolution soumise à l'approbation de l'assemblée générale ;

7.2.5 Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres de capital

La part maximale du capital dont le rachat serait autorisé dans le cadre du nouveau programme de rachat d'actions serait de 10 % du capital social à la date du dépôt du document de référence, soit 16 387 878. Compte tenu du nombre d'actions autodétenues à la date du dépôt du document de référence, soit 8 976 819 actions, le nombre maximal d'actions susceptibles d'être rachetées est de 7 411 059 actions, soit 4,52 % du capital.

Les actions Derichebourg sont cotées au compartiment B d'Euronext Paris (code ISIN : FR 0000053381).

Le prix maximum d'achat serait de 10 € par action.

Le montant maximum consacré à ces acquisitions serait de :

- 163 878 780 € représentant 10 % du capital de la Société ;
- 74 110 590 € représentant 4,52 % du capital, compte tenu des actions détenues par la Société.

7.2.6 Modalités des rachats

L'achat, la cession, l'échange ou le transfert des actions pourront être effectués par tous moyens en Bourse ou de gré à gré, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés. La part maximale du capital, acquise ou transférée sous forme de blocs, pourra atteindre la totalité du programme.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique.

7.2.9 Bilan de l'exécution du programme entre le 11 février 2016 et le 6 décembre 2016

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 30-11-2016			
	Achats	Ventes / Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	1 470 966	Néant	Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Cours moyen de transaction (en euros)	2,8213	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montants (en euros)	4 149 963	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Les achats et ventes de titres mentionnés dans le tableau de flux brut cumulés ci-dessus ont été effectués hors contrat de liquidité ou mandat d'acquisition.

● 7.3 Opérations avec des apparentés

7.3.1 Dispositions relatives aux conventions réglementées

(Article 21 des statuts)

« Toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la Société et son directeur général, l'un de ses directeurs généraux délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant des droits de vote supérieur au pourcentage fixé par l'article L. 225-38 du Code de commerce ou s'il s'agit d'une société actionnaire, la Société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'administration.

Il en est de même des conventions auxquelles une des personnes visées à l'alinéa précédent est indirectement intéressée.

Sont également soumises à autorisation préalable les conventions intervenant entre la Société et une entreprise si le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués ou l'un des administrateurs de la Société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du Conseil de surveillance ou, de façon générale, dirigeant de cette entreprise.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales. Toutefois, ces conventions, sauf lorsqu'en raison de leur objet ou de leurs implications financières elles ne sont significatives pour aucune des parties, sont communiquées par l'intéressé au Président du Conseil d'administration.

La liste et l'objet en sont communiqués par le Président aux membres du Conseil d'administration et aux Commissaires aux comptes. »

Il est précisé que la garantie au profit de la société SOGEFIMUR mentionnée au précédent exercice comme une convention réglementée a été déclassée par le Conseil d'administration du 4 décembre 2015 qui l'a considérée comme une convention courante conclue à des conditions normales.

7.3.2 Convention de prestations de services

Une convention a été conclue, à effet du 1^{er} janvier 2012 pour une durée initiale de trois ans puis renouvelée avec effet au 1^{er} janvier 2015

pour une durée de trois ans, avec DBG Finances, société contrôlée par la famille de M. Daniel DERICHEBOURG, qui vise à définir les modalités de l'intervention de DBG Finances dans la définition et le pilotage de la stratégie du Groupe.

Les prestations couvertes par cette convention sont :

- conduite de la politique et définition de l'orientation stratégique du Groupe ;
- assistance à l'établissement du plan d'affaires ;
- contacts avec les directions des grands groupes clients nationaux et internationaux ;
- développement interne et externe des activités du Groupe ;
- assistance en matière de croissance externe ;
- événementiel d'entreprise ;
- assistance dans le cadre du recrutement de cadres dirigeants ;
- assistance et recherche de solutions en matière d'ingénierie juridique et fiscale ;
- assistance en matière financière, de comptabilité et de gestion.

Pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016, la société DBG Finances a facturé 1 700 k€ à la société Derichebourg au titre de cette convention.

7.3.3 Contrat de licence de marque

Un contrat de licence de marque a été conclu à effet du 1^{er} mars 2009 pour une durée de dix ans entre la société TBD Finances, contrôlée par la famille Derichebourg, et la société Derichebourg pour l'utilisation de la marque Derichebourg, qui permet au Groupe une fidélisation et un développement de sa propre clientèle.

Le montant de la redevance a été déterminé par un expert indépendant, spécialisé en matière de propriété intellectuelle.

La redevance au titre de la licence de marque s'élève à 0,07 % du chiffre d'affaires consolidé de la division Environnement, et à 0,12 % du chiffre d'affaires consolidé de la division Multiservices.

La charge de l'exercice au titre de ce contrat s'élève à 2 007 k€.

7.3.4 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il nous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code du commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants,

déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention de licence de marque DERICHEBOURG

Administrateur concerné : Monsieur Daniel DERICHEBOURG, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de DERICHEBOURG et Administrateur Délégué de TBD Finances.

Le Conseil d'administration, réuni le 2 juillet 2007, avait autorisé la conclusion de la licence de marque DERICHEBOURG avec la société TBD FINANCES, propriétaire.

Le Conseil d'administration du 12 décembre 2008 a fixé le montant de la redevance à 0,07 % du chiffre d'affaires consolidé du pôle Environnement et à 0,12 % du chiffre d'affaires consolidé du pôle Multiservices.

Cette convention a pris effet à compter du 1^{er} mars 2009 pour une durée de 10 ans.

Le montant de la redevance enregistrée en charge au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2016 s'élève à 2 006 836 € HT.

2. Convention de prestations de services avec la société DBG Finances

Administrateur concerné : Monsieur Daniel DERICHEBOURG, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de DERICHEBOURG et gérant commandité de DBG Finances

Le conseil d'administration du 5 décembre 2014 a autorisé pour une durée de trois années à compter du 1^{er} janvier 2015 le renouvellement de la convention d'assistance conclue avec la société DBG Finances par laquelle cette dernière participe à la conduite de la politique du Groupe, à l'animation et au contrôle de ses filiales, notamment par la fourniture et la centralisation d'outils de gestion et de services dans les domaines directorial, administratif, financier et commercial.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2016, la société DBG Finances a facturé 1 700 000 € HT à la société DERICHEBOURG au titre de cette convention.

Fait à Paris et Paris-La Défense, le 9 décembre 2016

Les commissaires aux comptes

DENJEAN & ASSOCIES AUDIT

Thierry Denjean

ERNST & YOUNG AUDIT

Gilles Rabier

● 7.4 Communication avec les investisseurs institutionnels et les actionnaires individuels

Pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés au siège social de la Société (119, avenue du Général-Michel-Bizot, 75012 Paris) ou sur le site Internet de la Société (www.derichebourg.com) ou de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) pour les informations financières et le document de référence :

- (a) l'acte constitutif et les statuts de l'émetteur ;
- (b) tous rapports, courriers, et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document de référence ;
- (c) les informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent document de référence.

7.4.1 Modalités de communication

Périodicité : conformément à la réglementation, Derichebourg publie ses résultats semestriels et annuels, et diffuse une information trimestrielle comprenant le montant net par branche d'activité du chiffre d'affaires du trimestre écoulé, une description générale de la situation financière et des résultats du Groupe, et une explication des opérations et événements importants qui ont eu lieu pendant la période et leur incidence sur la situation financière.

Diffusion de l'information : outre les publications légales dans les publications financières, les derniers communiqués sont mis à la disposition du public sur le site Internet de la Société : www.derichebourg.com.

7.4.2 Calendrier : dates clés de l'exercice

L'agenda financier du Groupe est disponible sur le site Internet : www.derichebourg.com

7.4.3 Informations périodiques et occasionnelles : document d'information annuel

Diffusées sur le site www.derichebourg.com, <http://inpublic.globenewswire.com> ou www.info-financiere.fr

Date	Document
1 ^{er} octobre 2015	Derichebourg Multiservices, partenaire de NewWind pour l'installation de l'Arbre à Vent
3 octobre 2015	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 28 septembre au 2 octobre 2015
7 octobre 2015	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 28 septembre au 2 octobre 2015
19 octobre 2015	Derichebourg Environnement : perspectives de croissance externe en Île-de-France
21 octobre 2015	Derichebourg Environnement : acquisition du groupe Valério
22 octobre 2015	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 septembre 2015
2 novembre 2015	Le groupe Derichebourg traverse l'Atlantique-Nord et s'implante au Canada
12 novembre 2015	Chiffre d'affaires de l'exercice 2014-2015
30 novembre 2015	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 octobre 2015
4 décembre 2015	Conseil d'administration du 4 décembre 2015 : un résultat net largement positif, versement d'un dividende
11 décembre 2015	Publication du document de référence 2014-2015
4 janvier 2016	Derichebourg Environnement : réalisation des acquisitions précédemment annoncées
5 janvier 2016	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 novembre 2015
7 janvier 2016	Avis de réunion à l'assemblée générale mixte du 10 février 2016 publié au BALO du 4 janvier 2016
11 janvier 2016	Derichebourg Environnement annonce l'acquisition du groupe SLG Recycling
13 janvier 2016	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 décembre 2015
18 janvier 2016	Agenda financier de l'exercice 2015-2016
20 janvier 2016	Brochure de l'assemblée générale mixte du 10 février 2016
20 janvier 2016	Formulaire unique de pouvoir et de vote par correspondance
20 janvier 2016	Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital (10 ^{ème} résolution)

Date	Document
20 janvier 2016	Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social à la date de publication au BALO du 4 janvier 2016 de l'avis de réunion à l'assemblée générale mixte du 10 février 2016
20 janvier 2016	Document de référence 2014-2015
28 janvier 2016	Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'assemblée générale mixte du 10 février 2016
28 janvier 2016	Avis de convocation au BALO du 25 janvier 2016
10 février 2016	Approbation des comptes annuels et consolidés, affectation du résultat
17 février 2016	Assemblée générale mixte du 10 février 2016 - Résultat du vote des résolutions
19 février 2016	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 janvier 2016
24 mars 2016	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 29 février 2016
21 avril 2016	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 mars 2016
12 mai 2016	Derichebourg Environnement : explosion sur la plateforme de recyclage de Bayonne
17 mai 2016	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 avril 2016
24 mai 2016	Comptes semestriels consolidés
25 mai 2016	Rapport financier semestriel période du 1 ^{er} octobre 2015 au 31 mars 2016
25 mai 2016	Derichebourg Multiservices : partenaire de la Poste pour la 2 ^e édition de son concours « French IoT »
2 juin 2016	Acquisition de la société Groupe Alter Services
21 juin 2016	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 mai 2016
20 juillet 2016	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 juin 2016
21 juillet 2016	Derichebourg reprend les activités de Bartin Recycling
5 août 2016	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 25 au 29 juillet 2016
6 septembre 2016	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 juillet 2016
7 septembre 2016	Derichebourg Canada Environnement remporte le contrat de gestion des déchets de la ville de Gatineau
21 septembre 2016	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 août 2016
13 octobre 2016	Après la COP21, Derichebourg retenu pour la COP22 à Marrakech
3 novembre 2016	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 24 au 28 octobre 2016
3 novembre 2016	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 septembre 2016
4 novembre 2016	Derichebourg Environnement signe un accord préliminaire en vue de la cession de son centre d'enfouissement en Italie
18 novembre 2016	Information relative au nombre total d'actions et de droits de vote composant le capital au 31 octobre 2016
30 novembre 2016	Réalisation de l'acquisition de Bartin Recycling

Informations publiées au BALO

Date de publication	Document
4 janvier 2016	Avis de réunion à l'assemblée générale mixte du 10 février 2016
25 janvier 2016	Avis de convocation à l'assemblée générale mixte du 10 février 2016
3 février 2016	Désignation de teneurs de comptes de titres nominatifs
24 février 2016	Avis d'approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2015

7.4.4 Point sur l'information financière trimestrielle

A la suite de la publication le 3 février 2015 par l'Autorité des Marchés Financiers d'une recommandation relative à la suppression de l'obligation de publier une information financière trimestrielle, le groupe a choisi de ne pas publier d'information trimestrielle,

notamment parce que la volatilité relative de l'activité Services à l'Environnement nécessite un horizon un peu plus long pour apprécier l'évolution des chiffres.

● 7.5 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêt

7.5.1 Déclarations – Rapports d'experts

Néant.

7.5.2 Information provenant de tierce partie

Dans le cadre de la préparation des comptes aux normes IFRS, le Groupe a utilisé des informations provenant de tierce partie dans les domaines suivants :

- actifs immobiliers : une expertise a été réalisée pour chaque site d'exploitation de l'activité Services à l'Environnement détenu en pleine propriété, par un cabinet indépendant afin de déterminer au 1^{er} octobre 2004 la valeur de marché de chaque actif immobilier. Des mises à jour avaient été réalisées par le même cabinet au cours de l'exercice 2009-2010, afin de s'assurer sur un échantillon que les actifs n'avaient pas perdu de leur valeur ;
- provisions pour indemnités de fin de carrière : le Groupe a eu recours à plusieurs cabinets d'actuaires indépendants afin de calculer les provisions pour indemnités de départ en retraite.

● 7.6 Contrats importants

Le Groupe souhaite mentionner :

- le contrat de crédits syndiqués conclu le 31 mars 2014 ;
- le contrat d'affacturage sans recours entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015 et son avenant de renouvellement jusqu'au 31 décembre 2018 ;

qui constituent les principales sources de financement du Groupe. Une présentation de ces contrats figure en note 4.11 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les contrats suivants sont également des contrats importants dans la mesure où des contentieux d'importance significative sont liés à ces contrats :

- le contrat de cession de Servisair à Swissport Holding France conclu le 23 décembre 2013 ;
- le contrat cadre de 2007 relatif à l'acquisition des broyeurs de Rotamfer (Italie).

● 7.7 Table de concordance entre le document de référence Derichebourg et le rapport financier annuel

Rapport financier annuel	Document de référence	
	§	Page
Comptes annuels	5.2	150 à 173
Comptes consolidés	5.1	96 à 148
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	5.2.4	174
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	5.1.6	149
Rapport de gestion	4	35 à 84
Déclaration des personnes assurant la responsabilité du rapport de gestion	1	6
Honoraires des Commissaires aux comptes	5.3	175
Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société	6	178 à 185
Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président	6.6	186
Liste de l'ensemble des informations publiées par la Société ou rendues publiques au cours des douze derniers mois	7.4.3	194 à 195

● 7.8 Table de concordance entre le document de référence Derichebourg et l'annexe I du règlement européen 809/2004

Document de référence		
Annexe I règlement 809/2004	§	Page
1. Personnes responsables		
1.1 Personnes responsables	1.1.1	6
1.2 Déclaration des personnes responsables	1.1.2	6
2. Contrôleurs légaux des comptes	1.3	6 à 7
3. Informations financières sélectionnées	2	9
4. Facteurs de risque	4.3	43 à 48
5. Informations concernant l'émetteur		
5.1 Histoire et évolution de la Société		
5.1.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	1.4.1	7
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	1.4.2	7
5.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	1.4.3	7
5.1.4 Siège social et forme juridique, législation, pays d'origine, adresse, n° de téléphone de son siège statutaire	1.4.3, 1.4.4	7
5.1.5 Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	1.5	8
5.2 Investissements	4.2.7	42
5.2.1 Investissements réalisés	4.2.7	42
5.2.2 Investissements en cours	4.2.7	42
5.2.3 Investissements en projet	4.2.7	42
6. Aperçu des activités		
6.1 Principales activités		
6.1.1 Nature des opérations, catégories de produits vendus	3.2	18 à 31
6.1.2 Nouveaux produits	3.2	18 à 31
6.2 Principaux marchés, incluant la position concurrentielle	3.2	18 à 31
6.3 Événements exceptionnels	N/A	N/A
6.4 Dépendance	N/A	N/A
6.5 Sources d'informations sur position concurrentielle	3.2	18 à 31
7. Organigramme		
7.1 Place de l'émetteur	3.1.1, 3.1.2	12
7.2 Liste des filiales de l'émetteur	5.1 note 4.30	146 à 148
8. Propriétés immobilières, usines, équipements		
8.1 Immobilisations corporelles importantes	3.2.1.4, 3.2.2.3	24, 31
8.2 Questions environnementales	4.3.1.2, 4.6.2.2	44, 72 à 74
9. Examen de la situation financière et du résultat		
9.1 Situation financière	4.2	37 à 42
9.2 Résultat d'exploitation	4.2	37 à 42
10. Trésorerie et capitaux		
10.1 Capitaux de l'émetteur	5.1.5 note 4.9	120, 121
10.2 Flux de trésorerie	4.2.6 et 5.1.3	41-42, 100
10.3 Structure de financement et conditions d'emprunt	5.1.5 note 4.11	122 à 125
10.4 Restrictions à l'utilisation des capitaux	5.1.5 note 4.11	122 à 125
10.5 Sources de financement attendues	4.3.6, 5.1.5 note 4.11	46, 122 à 125

Document de référence		
Annexe I règlement 809/2004	§	Page
11. Recherche et développement, brevets, licences	3.2.1.3	24
12. Informations sur les tendances	4.2.5	41
13. Prévisions ou estimations de bénéfices	4.2.5.3	41
14. Organes d'administration, de direction		
14.1 Nom, fonction, autres mandats, des administrateurs	4.4.1, 6.1.1	49 à 54, 178-179
14.2 Conflits d'intérêts éventuels	4.4.1.4	55
15. Rémunérations et avantages		
15.1 Rémunération versée	4.4.2.1	55-56
15.2 Sommes provisionnées par ailleurs	4.4.2.2	56
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
16.1 Date d'expiration des mandats	4.4.1.1	49
16.2 Contrats de service	N/A	
16.3 Comité d'audit	6.1.2, 6.1.3	179, 180
16.4 Informations relatives au gouvernement d'entreprise	4.4, 6.1, 6.2	49 à 56, 178 à 181
17. Salariés		
17.1 Nombre de salariés	4.6	76
17.2 Nombre d'actions détenues par les administrateurs	4.4.1, 4.5.8	49, 59-60
17.3 Participation des salariés au capital de l'émetteur	4.5.13	61
18. Principaux actionnaires		
18.1 Information relative au capital	4.5.8	59-60
18.2 Droits de vote des principaux actionnaires	4.5.8	59-60
18.3 Informations relatives au contrôle	4.4.1.4, 4.5.8	55, 59-60
18.4 Accord pouvant entraîner un changement de contrôle	4.5.14	61
19. Opérations avec des apparentés	7.3	192 à 193
20. Informations financières		
20.1 Informations financières historiques consolidées	5.1	96 à 148
20.2 Informations financières pro forma	N/A	
20.3 Informations financières individuelles	5.2	150 à 173
20.4 Vérification des informations financières historiques		
20.6 Informations financières intermédiaires	N/A	
20.7 Politique de distribution de dividendes	4.5.19.1	65
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	4.3.8, 4.3.10, note 4.26	47-48, 142-143
20.9 Changement significatif dans la situation financière ou commerciale	4.2.5	41
21. Informations financières complémentaires		
21.1 Capital social (nombre et catégories d'actions, actions propres...)	4.5	57 à 66
21.2 Statuts		
21.2.1 Objet social de l'émetteur	1.4.5	7
21.2.2 Information relative aux organes de direction	4.5.15.1	61-62
21.2.3 Droits attachés à chaque catégorie d'actions	4.5.9	60
21.2.4 Actions nécessaires pour modifier droits des actionnaires	4.5.15.2	62
21.2.5 Modalités de convocation des assemblées générales annuelles et extraordinaires	4.5.16	62-64
21.2.6 Disposition des statuts qui pourraient retarder un changement de contrôle	4.5.9, 6.4.2	60, 183
21.2.7 Disposition des statuts fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	4.5.10	61
21.2.8 Conditions statutaires régissant les modifications de capital	4.5.16	62 à 64
22. Contrats importants	7.6	196
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts	7.5	196
24. Documents accessibles au public	7.4	194 à 195
25. Informations sur les participations	5.1.5 note 4.4	118

Ce document est imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier certifié PEFC
issu de ressources contrôlées et gérées durablement.



DERICHEBOURG

DERICHEBOURG
119 avenue du Général Michel Bizot - 75579 PARIS cedex 12
Tél. : +33 (0)1 44 75 40 40 - Fax : +33 (0)1 44 75 43 22
www.derichebourg.com

